(4. 7. 13)
p. 114 M. Faure
144.

BIOGRAPHIE

PITTORESQUE

DES DÉPUTÉS.

PORTRAITS, MŒURS ET COSTUMES.

DE L'IMPRIMERIE DE HUZARD-COURCIER,
RUE DU JARDINET, N° 12.

M. BEUGNOT.

BIOGRAPHIE

PITTORESQUE

DES DÉPUTÉS.

PORTRAITS, MŒURS ET COSTUMES.

AVEC QUINZE PORTRAITS, ET UN PLAN DE LA SALLE DES SÉANCES.

A PARIS,

CHEZ { DELAUNAY, PÉLICIER ET PONTHIEU, Libr., Palais-Royal;
BÉCHET aîné, Libraire, quai des Augustins, n° 57;
BRISSOT-THIVARS, Libr., rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 22.

1820.

LIBRARY
DEC 4 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
255
A2L3

INTRODUCTION.

Nous nous sommes proposé, en publiant cet Ouvrage, de satisfaire un sentiment de curiosité devenu presque universel. Un intérêt très vif et très naturel s'attache de jour en jour à ces personnages de la scène politique, à ces premiers acteurs du drame dont la liberté constitutionnelle est l'action. Et l'empressement des spectateurs qui sont placés le plus près du théâtre, à saisir leurs traits, leur extérieur et leurs gestes, nous a fait penser que ce grand nombre de citoyens qui ne voient que de loin cette représentation, qui n'assistent qu'en idée à ces fameux débats, nous sauraient quelque gré de rapprocher de leur vue toutes les figures. Nous avons joint aux premiers rôles, les confidens, les niais, les traîtres, les *utilités* grandes ou petites ; car le public s'amuse quelquefois des comparses; et notre devoir était de lui présenter le plus régulier et le plus complet ensemble. Comme dans ces jours de solennité burlesque où toutes les puissances de la haute comédie défilent pêle-mêle devant leurs juges, nous avons fait paraître les doublures. Nous montrons les héros entre les figurans.

Est-il un seul lecteur qui ne se forme, de loin, une image des personnes dont les discours l'occupent souvent, et qui ne donne un corps aux pensées qu'il voit incessamment se reproduire? La connaissance de l'extérieur peut rectifier dans les esprits une foule de dispositions téméraires à établir un jugement. Les disciples de Lavater trouveront à méditer sur les rapports des opinions et des figures; et il est dans tous les esprits une sorte d'instinct d'ordre et de méthode qui ne peut manquer de se satisfaire en parcourant cette galerie vivante d'originaux. Nous avons tâché de donner à nos portraits cette pittoresque vérité de la nature prise sur le fait, et de dessiner nos modèles dans l'action flagrante ou du sublime ou du ridicule.

La plupart des abonnés de journaux qui vivent dans nos provinces, s'imaginent que le palais des députés, où se débattent tant d'intérêts et de passions, est placé au milieu de cette turbulente capitale, et devient comme le centre même de l'agitation. Il faut d'abord leur apprendre qu'il n'en est rien. Ce monument, que Mgr le duc de Bourbon loue à l'assemblée, et dont il ne s'est réservé pour sa propre demeure qu'une obscure partie, s'élève sur la rive gauche de la Seine, à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, tout peuplé d'hôtels silencieux. L'enceinte des délibérations législatives est jetée aux confins de cette cité bruyante, comme un oasis au bord de ces contrées qu'agitent d'é-

ternelles tourmentes. Le pont Louis XVI (et non pas de la *Concorde*) lie le palais à la vaste place qui termine les Tuileries. Elle pourrait ressembler au *Forum* des anciens, si quelques monumens de triomphe en ornaient l'étendue; mais au lieu des *rostres* carthaginois, nos Édiles n'y ont fait placer encore que des bornes. D'innombrables drapeaux conquis décoraient la salle des séances, au temps où leur aspect pouvait un peu nous consoler, si quelque chose consolait de la perte de la liberté. Les drapeaux ont disparu; la liberté a-t-elle occupé leur place?

Le péristyle du palais est formé de douze colonnes corinthiennes, surmontées d'un fronton triangulaire. Ce fronton était orné jadis des souvenirs de nos conquêtes; il l'est maintenant d'un bas-relief représentant la Loi; conquête plus belle encore, si elle était moins disputée. L'artiste a craint qu'on ne se méprît sur son sujet, qu'on reconnût mal sa figure assise sur les Tables de la Charte, appuyée sur la Justice et la Force, il a fait inscrire au bas : *la Loi*. Cette enseigne en rappelle une autre : elle les vaudrait toutes, si les idées dont elle est l'emblême avaient dans la tête de nos hommes d'état la fixité du marbre qui sert à la représenter.

Un superbe escalier monte à ce péristyle, entre les deux statues de Minerve et de Thémis. Les statues de Sully, de Colbert, de d'Aguesseau, de l'Hôpital, sont rangées à l'extérieur. La salle des séances est de

forme demi-circulaire ; elle reçoit d'en haut ou le jour, ou la lumière d'un lustre qui descend avec beaucoup de majesté par des moyens invisibles au milieu des séances qui se prolongent. Les membres siégent sur des banquettes placées en gradins dans un hémicycle; deux vastes passages entre ces siéges isolent le centre au milieu de la gauche et de la droite : et trois autres petits passages qui subdivisent ces trois grandes divisions, forment les premières ou secondes sections de gauche et de droite, le centre droit et le centre gauche.

Les ministres occupent les deux bancs du centre qui sont le plus près de la tribune et en face du président. Des galeries, supérieures à toute l'enceinte des députés, sont réservées aux journalistes et au public; ces galeries sont séparées par les espaces réguliers d'une vaste colonnade, et supportés par des pilastres où s'attachent des draperies vertes, rehaussées de couronnes de pourpre. Derrière le bureau du président sont les bustes des trois derniers Bourbons. Le riche bureau du président domine la tribune revêtue de marbre blanc, et sur laquelle se dessinent deux figures assises, représentant l'Histoire et la Renommée. Les statues en pied, de Solon, Lycurgue, Démosthènes, Brutus, Caton, Cicéron, occupent des cintres pratiqués à droite et à gauche de la place qu'occupe M. Ravez. Le pourtour des murs est revêtu de stuc et orné de lames de métal doré. Les deux

portes latérales qui servent au passage exclusif des députés, sont en acajou plein, rehaussé d'étoiles d'or. Le pavé de la salle, qu'on dit orné d'attributs allégoriques, est habituellement recouvert d'un riche tapis à compartimens.

Cinq tableaux d'artistes français ornent la salle qui précède l'enceinte des discussions, et qu'on nomme *salle des conférences*. Le plus remarquable est celui de Thouvenin : Œdipe et Antigone. Singulier sujet à méditer pour les députés d'un peuple que la cécité du roi thébain !

En attendant l'ouverture de la séance, les membres se tiennent dans cette salle des conférences. Sur deux tables entourées de siéges, sont les journaux de Paris; l'orateur qui a parlé la veille, les parcourt d'un œil avide, et s'arrête à la partie de la séance qu'il occupe : il peste contre le journaliste qui a tronqué, altéré, dénaturé son opinion, qui lui a fait dire une foule de sottises. S'il aperçoit le malencontreux rédacteur, il l'aborde en dissimulant son humeur. « Monsieur, vous m'avez bien maltraité. J'ai parlé deux heures, et vous m'avez réduit en vingt lignes. — Monsieur, je crois avoir conservé la substance de votre opinion. — Ce que vous avez omis était justement l'essentiel. D'ailleurs, vous avez consacré une colonne entière à l'orateur qui me précède, et dont le discours, sans amour-propre, n'a pas éclairé la discussion autant que le mien. — Pardon, mon-

sieur; mais vous avez la voix un peu sourde; on murmurait pendant que vous parliez; et puis nous sommes si mal placés! — C'est une indignité; j'ai combattu de tout mon pouvoir la proposition de M. Poyferré de Cère, et vous avez vu que j'ai voté contre lui. — Je vous en remercie pour mes confrères et pour moi. — Il ne tiendra pas à moi qu'on ne vous rende vos places.... Je me propose de demander la parole demain dans la discussion des articles; j'ai jeté quelques mots sur le papier; je puis vous les donner pour vous éviter la peine de prendre des notes; mais c'est à condition que vous mettrez mon discours en entier. — Je vous le promets. — Vous êtes un aimable homme; vous veillerez, s'il vous plaît, à l'impression; vos imprimeurs font des fautes énormes. Vous savez qu'un mot changé détruit quelquefois l'effet d'un discours. — Voulez-vous corriger l'épreuve vous-même? — Volontiers. Faites imprimer mon discours d'avance; j'aurai le temps d'y jeter les yeux avant de monter à la tribune.... Je me fie à vous pour noter les interruptions... *Vive sensation.... enthousiasme général.... bravo....*, etc. Vous pourrez, si vous le jugez à propos, commencer ainsi : « M. tel prend la parole, et improvise le discours suivant, avec le talent, la chaleur.... » Vous savez cela mieux que moi.

Pendant cette conversation, qui se tient dans un coin reculé de la salle, les députés se promènent

pêle-mêle. Le côté gauche, le côté droit, le centre, sont confondus comme les soldats de deux postes ennemis pendant un armistice.

M. Dussumier-Fonbrune prend la main à M. Casimir Perrier, et s'entretient avec lui d'affaires de commerce. M. Bédoch et M. d'Ambrugeac se concertent sur un objet qui intéresse le département de la Corrèze. M. de Villèle tombe d'accord avec M. de Chauvelin sur un point de finance; et l'on entend M. de Labourdonnaye dire à M. de Corcelles: « Je suis de votre avis; vous avez parfaitement raison. » Un ministre entre; il trouve sur son passage un membre de l'opposition, auquel il fait la révérence, et qui le salue d'un air distrait; il rend à un député du centre qui l'aborde un placet à la main, le dédain qu'il vient d'éprouver. Un autre député s'approche de S. Exc., lui prend la main, lui parle très haut du projet de loi en discussion, l'attire dans un coin solitaire, et lui parle très bas de choses qui touchent de moins près à l'intérêt public.

On entend battre aux champs; c'est le président qui se rend à l'assemblée, entre une double haie de vétérans qui présentent les armes. Le capitaine marche devant lui l'épée à la main, et un peloton de garde nationale borde l'escalier, qui lui sert de passage particulier. Quelques députés entrent dans la salle publique et prennent place à leurs bancs. Les tribunes se garnissent de spectateurs et de spectatrices. Les journalistes sont à leur poste. Le rédacteur du *Moniteur*

tient sa place privilégiée avec son sténographe, dans le couloir à droite du président. C'est un homme court et rondelet, de quarante-cinq à quarante-huit ans, homme d'esprit et de sens, qui vit bien avec tout le monde; un ministre lui sourit en passant; un membre de la gauche disserte avec lui sur la proposition à l'ordre du jour; un membre de la droite lui sert affectueusement la main; et un député du centre l'invite à dîner. Les autres rédacteurs, en attendant les discussions, conversent dans leur loge sur la pièce nouvelle, et exercent leur gaîté aux dépens de M. Poyferré de Cère.

Les tribunes ont leurs habitués comme les balcons des théâtres. Voyez-vous dans la tribune diplomatique cette femme, dont la mise est d'une simplicité si élégante, d'une négligence si recherchée, qui penche la tête, d'un air languissant, qui promène ses regards distraits sur l'assemblée, sourit à demi à son voisin de gauche, jette un mot dans l'oreille de son voisin de droite, tend la main au député qui vient la saluer, interrompt une conversation pour lorgner un ministre ou un député qui entre, demande une tabatière et la respire de loin, en faisant une foule de jolies grimaces? C'est une princesse russe. Depuis deux ans, elle n'a pas manqué une séance; chaque jour elle y vient avec une parure nouvelle; elle se laisse dire qu'elle est jolie femme; sa figure et ses manières ont quelque chose de peu ordinaire, et qui veut être original. Elle est blonde, pâle, et ne

met pas de rouge; son teint est d'une blancheur qui n'appartient qu'aux beautés du Nord; sa main, qui se promène habituellement sur son front, ou qui tient une lorgnette devant son œil bleu, est parfaitement belle. Ses traits sont dessinés à la calmouque. La galanterie ne nous permet pas de lui donner plus de vingt-huit ans. Sa présence assidue aux débats législatifs ont fait dire qu'elle était chargée par l'empereur de Russie d'une mission diplomatique. S'il en est ainsi, la jolie princesse russe nous semble agir un peu à la manière des cosaques irréguliers, qui font la guerre pour leur compte. Nous doutons qu'elle rende raison de toutes ses conquêtes au monarque; et nous ne croyons pas que ce soient les intérêts de l'empereur autocrate qu'elle stipule dans ses conférences avec l'ambassadeur d'une grande puissance, fort assidu comme elle aux séances de la Chambre, dont les yeux ne la quittent pas un moment, qui la conduit, dans sa voiture, de chez elle à la Chambre, et de la Chambre chez elle. S'il ne s'agit pas entre elle et lui d'un traité d'alliance offensive et défensive, nous ne pouvons vraiment dire de quoi il s'agit.

«Otez vos chapeaux, Messieurs! dit un huissier.» Cet ordre est le signal de l'entrée du président. On ouvre les deux battans de la porte d'honneur, et le cortége descend majestueusement les gradins; il est précédé par deux des huissiers et les deux messagers

d'état; le président vient ensuite; quatre secrétaires de la Chambre et deux secrétaires-rédacteurs l'accompagnent. Le président s'assied au fauteuil; les secrétaires prennent place au bureau, ainsi que les secrétaires-rédacteurs. Les huissiers vaquent à leurs divers emplois, et les deux messagers d'état se postent devant le banc des ministres, la face tournée vers la tribune, comme pour mettre à une épreuve continuelle la gravité des orateurs et celle du président. Les députés novices n'y tiennent pas toujours, et ce n'est qu'après un exercice de plusieurs mois qu'il est possible de considérer sans rire ces deux visages, dont on ne trouverait pas en France les deux pareils. Jamais atelage ne fut si bien assorti que le couple hétéroclite, *ambo pares cætalibus arcades ambo,* tous deux sont du même âge : environ soixante ans; de la même taille : cinq pieds moins un pouce ou deux; tous deux coiffés en fer-à-cheval, poudrés à blanc, et portant la bourse; physionomie immobile, le nez en l'air, la démarche grave et le maintien décent; l'uniformité de leur costume ajoute encore à leur similitude, et ils pourraient renouveler sans invraisemblance les quiproquo des *Ménechmes* et des *Jumeaux de Bergame :* habit de velours noir, gilet de satin brodé de soie, large ceinture de satin, à torsades en or, gants blancs, culotte de drap de soie, bas de soie blancs, souliers de castor, boucles d'argent, épée à bascule. L'emploi de ces fonctionnaires est de porter les messages à l'autre Chambre

et au Conseil des ministres, et d'escorter le président. Leur traitement est de 6000 francs par an, et ils sont logés aux frais de la Chambre.

Les deux secrétaires-rédacteurs sont chargés de rédiger les procès-verbaux des séances; ils ont sous leurs ordres un chef de bureau et une dixaine d'employés ou expéditionnaires. L'un d'eux est M. Couchery, qui fut impliqué dans le procès de Moreau, et enfermé au château de Ham jusqu'à la chute du trône impérial. Une longue et cruelle captivité aurait dû lui faire sentir les avantages d'un gouvernement libéral : il a été long-temps rédacteur principal de *la Quotidienne*. Son collègue est M. Aimé Martin, littérateur connu dans les salons, pour avoir mis la physique et la chimie à la portée des dames, en rimant Cuvier et Chaptal. Il se dit l'élève de Bernardin de Saint-Pierre, et il a dernièrement attaché son nom à celui de l'auteur de *Paul* et *Virginie*, en publiant une édition de ses œuvres; mais ses véritables maîtres sont Dorat, et qui pis est, Demoustier; c'est dans leurs ouvrages qu'il a respiré cette odeur de jasmin, qu'il a savouré cette vanille et cette fleur d'orange, où ses vers et sa prose sont tout confits. Si M. Aimé Martin a quelque chose de commun avec Bernardin de Saint-Pierre, ce n'est pas le style. Il occupe à la Chambre la place de M. Tellier, destituée en 1815, et à l'École polytechnique, la chaire de M. Andrieux.

N'oublions pas une remarque qui, pour être dépourvue d'authenticité, n'en est pas moins répétée

par un très grand nombre de personnes, observateurs désœuvrés de tous les détails d'une séance. On dit que dans les papiers que porte à la main M. le président en montant au fauteuil, on en découvre toujours de dimension très petite, dorés sur les bords, et parfumés des plus douces essences. C'est au travers des graves amendemens que les cacherait le galant M. Ravez ; c'est au milieu des ordres du jour qu'il les déroberait à certaine curiosité jalouse qui l'importune chez lui, et il profiterait, pour y répondre, ou de cette demi-heure qui s'écoule entre son arrivée au bureau et l'ouverture officielle de la séance, ou des fastidieux loisirs que lui laissent, comme à tous les auditeurs, les discours de MM. Lizot et Bourdeau.

Pendant que se poursuivait l'impression de cet ouvrage, de grands évènemens ont modifié l'opinion du public sur quelques-uns de nos députés. Plusieurs sont descendus dans son estime; d'autres ont pris tout-à-coup une extension de réputation très remarquable. Il était juste de consigner ici des circonstances dont il ne nous nous appartient point de répondre, afin de justifier notre impartialité. Sans parler de quelques hommes qui, dans la lutte des élections, auraient sacrifié leur mandat aux faveurs ministérielles, il est plus d'un portrait qui mériterait aujourd'hui une attention plus grande que celle que nous avons pu lui prêter. M. Beauséjour, par exemple, a fait preuve deux fois d'un noble courage, en s'opposant à l'adoption du procès-verbal des 4 et

6 juin. M. Ménager qui, tout seul, a été pris pour un rassemblement sur la place Louis XV, au moment où certaine ordonnance menaçait de sévir contre *le premier qui se rassemblerait*, appellerait notre intérêt tout entier; et nous n'eussions point oublié d'ajouter au portrait de M. de Puymaurin, un trait de caractère qui ne lui est échappé que dans la séance du 8. M. Lafitte demandait si les délibérations de la Chambre étaient libres au milieu des dragons et des gendarmes; il demandait si ses amis seraient, ainsi qu'aux élections de Nîmes, assassinés sur le seuil de l'enceinte. « Vous n'en valez pas la peine, lui répondit M. de Puymaurin !! » Le portrait de M. Decazes, qu'il nous avait semblé indispensable d'ajouter dans la collection des députés, quand sa présence au banc des ministres était l'âme des dévouemens ou des oppositions, n'eût pas été tracé d'une main si hardie, à toute autre époque qu'à celle de sa puissance. Enfin l'image de M. Mestadier méritait un cadre plus large, depuis qu'il avait proposé l'ordre du jour sur les réclamations de vingt mille citoyens : nous avons fait graver son nez pour allonger les renseignemens sur son compte.

Un plus habile peintre que nous a dessiné les figures des députés particulièrement voués à la défense des intérêts constitutionnels. Son burin, plus exercé que notre plume, a rendu leurs traits avec une rare fidélité. Nous renverrons humblement à ces

beaux portraits ceux de nos lecteurs que les nôtres ne pourraient satisfaire. (1)

Cet ouvrage se termine au moment même où la session s'achève. Déjà le détail des budgets engourdit la curiosité publique; elle se ranimera plus vivement excitée, par le grand œuvre des élections prochaines. Puisse ce recueil servir quelquefois aux électeurs de renseignement et de guide!

---

(1) M. Ambroise Tardieu, rue du Battoir, n° 12, publie ces portraits par livraisons. Déjà six sont au jour. Elles contiennent : la première, MM. Benjamin Constant, le général Demarçay, Manuel, Méchin; la deuxième, MM. Bignon, Dumeilet, Dupont (de l'Eure), Cabanon, Leseigneur; la troisième, MM. Caumartin, Chauvelin, Hernoux, Jobez; la quatrième, MM. Daunou, Desbordes-Borgnis, Guilhem, Kératry; cinquième, MM. Casimir Perrier, Lafitte, Ternaux aîné; sixième, MM. le général Foy, Labbey de Pompières, Lecarlier et Tronchon.

Le prix de chaque livraison, composée de quatre portraits imprimés sur beau papier vélin in-4° satiné, est de 5 fr. On peut ne prendre qu'une livraison, et chaque portrait séparément se vend 1 fr. 50 c.

Cette collection nationale contiendra aussi les portraits des Pairs de France et des écrivains publicistes qui concourent si puissamment à la défense des institutions libérales.

Les portraits des auteurs de la *Minerve* viennent d'être mis au jour : il en a été tiré des collections sur papier in-8°, pour joindre à cet important ouvrage. Le prix des onze portraits est de 9 fr.

BIOGRAPHIE
PITTORESQUE
DES DÉPUTÉS
de 1820.

A.

ADMYRAULD.

Au commencement de cet innocent recueil, remarquable peut-être par la seule franchise de nos opinions sur les amis et les ennemis de la liberté en France, nous regrettons d'avoir à débuter par peindre M. Admyrauld. Sa physionomie offre peu de traits distinctifs.

Connaissez-vous l'embarras d'un antiquaire qui, pour suivre l'ordre chronologique, est contraint de mettre en tête de son médailler l'empreinte d'une figure douteuse? Savez-vous ce qu'il en coûte à un peintre qui va exposer au salon, de voir élever à la meilleure place un portrait dont il n'est pas content? Vous faites-vous l'idée du désappointement d'un musicien qui, pour donner un avant goût de son opéra, est réduit à broder, dans une pâle ouverture, un motif vague et un chant monotone?

Si votre imagination arrive à vous rendre compte de leurs disgrâces, vous aurez l'idée de la nôtre.

Maudit soit l'inventeur de l'alphabet, qui n'a pas placé la lettre A dans un rang plus modeste! et admirons la profonde sagesse qui a voulu que les premiers fussent si souvent les derniers.

M. Admyraud mériterait mieux la place qu'il occupe ici si elle était toujours, en ce monde, réservée aux plus honnêtes gens. C'est un négociant de cinq pieds quatre pouces, ayant la vue basse, les cheveux gris et sans poudre. Il porte habituellement des lunettes, s'assied au centre gauche, et vote invariablement avec les députés de la Charente-Inférieure. Il prend rarement la parole. En 1819, il termina son opinion sur la loi des dépenses par ces mots, devenus remarquables à l'époque où nous allons descendre.

« Le gouvernement du Roi peut apprécier ce que lui donne de force et de confiance une marche forte et courageuse dans les voies constitutionnelles. Qu'il s'avance d'un pas ferme dans cette belle carrière, et que sur tous les points du royaume il impose aux hommes revêtus de pouvoirs le devoir de le suivre religieusement; que partout ils soient les dignes organes de la volonté du Roi, de cette volonté ferme et inébranlable de maintenir les constitutions que nous devons à sa sagesse. Alors la sécurité sur ce grand intérêt sera la garantie de la paix publique. »

ALBERT.

M. le président du tribunal d'Angoulême est un petit homme poudré et frisé, qui appartient à la catégorie peu

nombreuse des porteurs de *queues* dans la Chambre. C'est presque toujours au centre que les queues vont se ranger.

Député depuis 1815, où il vota avec la majorité, M. Albert n'a parlé qu'une fois, une seule fois à la tribune ; mais cette occasion est remarquable pour ceux qui voudraient savoir si les intérêts publics ou son intérêt particulier préoccupent cet honorable membre. Il s'agissait de savoir si la preuve testimoniale sérait admise contre les fonctionnaires, dans le cas de leurs poursuites pour les délits de la presse. M. Albert prit la parole sans la demander, s'élança à la tribune comme un homme ivre de ses idées, et au milieu d'un tumulte effroyable, des réclamations du centre, des rires du côté gauche, des *ce n'est pas ça ! ce n'est pas ça !* répétés au côté droit, il ouvrit la bouche, s'anima, gesticula durant trois quarts d'heure, sans s'embarrasser d'être compris ou entendu. C'était une plaisante comédie, que son opposition à toute responsabilité de la part des présidens ! Ceux qui ont vu la première et unique représentation de sa colère s'en souviendront toute leur vie.

Du reste, on ne croit pas que le nom d'*Albert* soit venu à ce député de ses dispositions à être sorcier.

AMBRUGEAC (D')

C'est, sans contredit, un des plus beaux militaires qui soient dans la Chambre. Il n'a pas moins de cinq pieds huit pouces ; le costume de député dessine aussi bien sa taille que l'uniforme de maréchal de camp ; et l'on assure qu'il a aussi bonne grâce à cheval qu'à la tribune. Toutes les fois que nous l'avons entendu prononcer des discours, sa voix forte, son timbre clair, nous ont paru

parfaitement propres au commandement; aussi a-t-il, dans la Garde royale, beaucoup de réputation pour la beauté de son organe. La manière dont il dit *Messieurs*, quand il commence, a quelque chose de noble et d'imposant; on juge aisément qu'il doit produire un grand effet lorsqu'il harangue les officiers après avoir fait former le cercle. M. d'Ambrugeac est apparemment accoutumé à commander des hommes d'une très haute taille. Ce qui nous le fait penser, c'est l'habitude que nous avons remarquée en lui, de tenir toujours la tête élevée, le corps cambré en arrière, et le regard dirigé vers un horison tellement supérieur, qu'il est fort difficile d'être aperçu de lui, à moins d'avoir six pieds; aussi n'y a-t-il pas beaucoup de sûreté pour ses collègues, en général d'une taille moyenne, à se trouver sur son passage. Ils ne peuvent guère éviter qu'il ne leur marche sur les pieds, heureux qu'il ne leur ait pas encore passé sur le corps. Il semble qu'Ovide ait fait pour M. d'Ambrugeac ces deux vers :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

« Dieu lui a donné une tête élevée, lui a dit de consi-
» dérer toujours le ciel, et de porter aux astres ses re-
» gards superbes. »

ANDIGNÉ DE MAINEUF. (D')

M. d'Andigné de Maineuf siége à droite, et fait régulièrement partie d'un des neuf bureaux de la Chambre. Son nom a été prononcé toutes les fois qu'il a été fait un appel nominal. La seule circonstance qui ne lui soit

peut-être pas commune avec tous ses collègues, c'est que, depuis 1815, il a plusieurs fois rempli les fonctions de membre de la grande députation que l'on tire au sort dans certaines occasions solennelles.

ANGLÈS.

Avez-vous jamais vu un juge endormi à l'audience par les plaidoieries d'un avocat? Il appuie sa tête pesante sur sa main, cherche à cacher ses yeux fermés, et à prendre l'attitude d'un homme qui réfléchit : voilà M. Anglès à la séance. Il siége, ou plutôt sommeille sur le premier banc du centre, qui touche à celui des ministres, et où s'assied la bande supplémentaire des conseillers d'état, des directeurs généraux, des maîtres des requêtes, aux grands jours où la kyrielle des ministres vient soutenir le budget ou les lois d'exception. M. Anglès alors leur cède la place.

Ce vénérable président de la cour royale de Grenoble a quatre-vingts ans : président d'âge de la Chambre, depuis la restauration, il s'acquitte de cette tâche avec zèle et impuissance. Sa taille est moyenne, encore droite, sa figure est grave et longue. Au milieu de ses collègues, et des figures rubicondes des députés du centre, on distingue cette tête blanchie de M. Anglès, qui représente dignement les *Hautes-Alpes*.

ANGOSSE (D').

Il est de certains visages dont l'image vous persécute quand une fois elle se présente à votre esprit. Vous vous souvenez de les avoir vus quelque part; vous les avez vus en effet; mais leur aspect n'ayant frappé que vos

yeux, sans déposer dans votre mémoire le germe d'aucune idée, le souvenir qui vous en reste est toujours confus, et résiste à tous les efforts que vous pouvez faire pour le déterminer. Malheur à vous si un de ces visages vient s'offrir devant vous sur votre route; malheur à vous surtout si celui qui en est porteur vous salue ou vous sourit d'un air de connaissance, vous voilà préoccupé pour toute la journée, peut-être même perdrez-vous le sommeil à rêver à cette rencontre; vous vous consumerez en vains efforts pour donner un corps au spectre qui vous poursuit opiniâtrement, sans que vous puissiez l'éviter, et qui vous échappe quand vous voulez le saisir.

Certains noms, quand on les entend prononcer, produisent le même effet sur l'imagination que ces visages dont je viens de parler. Le visage et le nom de M. d'Angosse ont très probablement causé des distractions de ce genre à plus d'un de ses collègues qui l'ont vu assis au centre tous les jours de séance, qui l'ont entendu murmurer et crier l'*ordre du jour* et *la question préalable*, qui se sont trouvés membres du même bureau, et qui cependant ne se le rappellent jamais que comme *quelqu'un qu'on a vu quelque part*.

ARNAUD DE PUIMOSSON.

M. le chevalier de Puimosson siége au centre. C'est dire qu'il est fonctionnaire public. Il a bien toutes les formes et l'encolure d'un ventru. Grand, gros, rond, la figure rubiconde et les cheveux gris, il fait gémir le banc où il s'assied, et ne regarde que les ministres, de son

œil bleu clignotant et discord. Les Dignois l'appelaient l'éléphant de leur tribunal. Passé de cette cour de Digne à celle d'Aix, il est le premier magistrat qui, dans les cent jours, ait requis le serment à Napoléon. M. de Puimoisson parle beaucoup de sa franchise. Pour ceux qui le connaîtraient moins, cet empressement à vanter cette qualité pourrait rappeler ce mot d'un cardinal italien, qui passant à Grenoble, et voyant sur une enseigne : *Au Tailleur fidèle*, s'écria : *Se il sarto fedele è su l'uscio, temo che il ladro sia dentro.*

En petit comité, M. le président vous assurera qu'il est constitutionnel; et vous pourrez croire qu'il le paraîtra dès qu'il n'y aura point d'inconvénient à faire cette profession de foi. Homme du centre en public, il est patriote à huis clos : c'est un libéral honteux.

AUGIER DE CHÉZEAUD.

M. Augier de Chézeaud siége à droite; pour le reste, il ressemble en tout point à M. d'Angosse.

AURRAN-PIERREFEU.

Ce député du Var ne parle que dans la discussion des voies et moyens, au budget du directeur-général des contributions indirectes, chapitre huile d'olive. Il demande annuellement l'exemption de l'impôt pour cette production de son département, ce qui lui donne pour adversaires inévitables les députés des départemens à beurre. Il n'a jamais pu obtenir la victoire, et il est probable qu'à l'expiration des cinq années de son mandat,

le beurre et l'huile demeureront *in statu quo*, après s'être bien escrimés par l'organe des défenseurs de leurs intérêts respectifs. M. Auran-Pierrefeu dira, en retournant dans son département : *perdidi tempus et oleum.* Il se sera consolé en dînant chez les Frères Provenceaux.

Du reste, M. Auran-Pierrefeu a su constamment allier ce qu'il doit à l'huile et ce qu'il doit aux intérêts monarchiques; s'il n'a jamais parlé que pour l'une, il s'est souvent assis et levé pour les autres ; et les principes libéraux ne l'ont pas eu pour ennemi plus inflexible que le beurre, frais, fondu ou salé. M. Auran-Pierrefeu a le corps grand et sec, et le teint olivâtre. Il y a quelque analogie entre ses habitudes et celles de M. de Bonnald, qui, comme on sait, met la Famille à toute sauce.

AVOYNE-CHANTEREYNE.

M. Avoyne-Chantereyne est un orateur qui ne bégaye point, et on ne peut pas dire qu'il soit homme à manger la moitié de son nom; mais il a avalé la moitié des bonnes raisons qu'un rapporteur pouvait faire valoir sur la pétition des élèves en droit, qui demandaient à être rendus aux leçons de M. Bavoux, leur professeur. De là vient la célébrité de ce député dans la session de 1818 à 1819. Du reste, il est petit et d'une corpulence assez ronde; sa figure est étrange, et il partage le malheur de n'avoir qu'un œil avec deux têtes illustres, celles de Philopémen et du Camoëns. Si M. de Chantereyne fait jamais un poëme, il ne s'appellera pas la *Lusiade*, mais la *Gastronomie ;* s'il est le héros d'une ligue, il ne commandera pas des Achéens, mais les recrues minis-

térielles. Enfin, voter toutes les lois exceptionnelles n'est ni sauver la patrie ni doubler le cap de *Bonne-Espérance;* et il fallait bien ces petites différences avec deux grands hommes, pour aider à démêler M. Avoyne-Chantereyne au milieu d'eux.

B.

BARBARY DE LANGLADE.

Ce député de la Dordogne siége à la Chambre depuis 1817, sans avoir encore parlé dans aucune occasion importante. Cependant ses opinions sont à peu près connues pour appartenir aux intérêts constitutionnels. Voter *à la façon de Barbary* n'est point compromettre sa popularité. Ce député est grand et porte habituellement des lunettes.

BARBIER.

M. Barbier n'a jamais pris la parole qu'une fois depuis 1816. Cette seule fois qu'il a parlé, c'était au nom d'une commission. Dire comme il est fait est pour nous une chose impossible : il ne nous souvient pas de l'avoir jamais vu. Si nous consultons ses biographes, pour pouvoir indiquer au moins comme il vote, nous voyons dans l'une qu'il siége à droite, deuxième section, et dans l'autre, qu'il siége à gauche, deuxième section. De là, pour nous, la difficulté de parler avec connaissance de cet honorable membre, et la crainte de dire sur lui des choses qui ne soient pas vraies. Pour éviter les erreurs, les faux jugemens et les quiproquo à l'égard de M. Barbier, nous imiterons la réserve dont il a constam-

ment usé envers les projets ministériels : nous n'en parlerons pas.

BARRAIRON.

M. le baron Barrairon est, après M. Anglès, le doyen des députés : il a soixante-quatorze ans. C'est le plus aimable et le plus joli petit vieillard qu'on puisse voir. On ne saurait avoir un air plus doux, une mise plus soignée, plus d'élégance dans les manières; non que ce soit un de ces petits-maîtres surannés qui affectent les airs de la jeunesse et cherchent à cacher les traces de l'âge sous le frac et la perruque blonde : loin de là, il se fait un ornement de tout ce que la vieillesse apporte de triste avec elle ; de longs cheveux blancs tombent sur ses épaules avec une négligence savante ; on croit voir je ne sais quel art et quelle symétrie jusque dans l'arrangement des rides qui se mêlent aux fleurs de son teint ; elles contribuent merveilleusement à relever l'expression habituelle de bienveillance qui règne sur sa physionomie. Sa personne semble, au premier abord, avoir quelque chose de grave et d'antique; mais bientôt l'apprêt se fait voir et l'ambre saisit l'odorat.

Le jour de la séance royale, quelques personnes placées dans les tribunes supérieures, crurent, en le voyant entrer, que c'était M. Grégoire; les spectateurs qui avaient des lorgnettes, ne s'y trompèrent pas. De loin, il a l'air vénérable ; de près, il est charmant.

Le calme de ses traits, image de celui de son âme, annonce qu'il n'a jamais fait de mal, qu'il n'en a jamais éprouvé, et que même le mal d'autrui n'a jamais attristé ses yeux ni affligé son cœur ; il a toujours eu assez de

philosophie pour le supporter. La plupart des hommes qui ont traversé la révolution portent sur le front l'empreinte des violentes pensées qui les ont agités; mais les tempêtes politiques n'ont pas atteint M. Barrairon; il les a contemplées des fenêtres de l'hôtel des Domaines, qu'il n'a pas quitté depuis trente ans, bien que les autres hôtels changeassent souvent d'hôtes et de maîtres. Il n'aime point à contredire l'opinion d'autrui; aussi, depuis qu'il siége à la Chambre, n'est-il pas monté une seule fois à la tribune, même lorsqu'il s'est agi de son administration. Seulement, dans ces occasions, il a soin de communiquer, sans qu'il y paraisse, des renseignemens au commissaire du Roi ou au député ministériel, qui se charge de soutenir la discussion. Jusqu'à présent, il a constamment évité de se commettre avec l'une et l'autre opposition. Les biographes disent qu'il est toujours demeuré étranger à tous les partis.

Il s'assied au centre, bien entendu, et se place derrière le banc des ministres : si une de Leurs Excellences vient à tousser, il tire de sa poche une boîte de pâte pectorale, et la présente au ministre enrhumé. Du reste, c'est le membre le plus exact et le plus assidu de la Chambre; il est toujours à la séance le premier et le dernier.

BARTHE-LABASTIDE.

Quatre pieds dix pouces, formes maigres et pointues perruque blonde, accent méridional, air doux et mélancolique. Quoiqu'il siége à l'extrême droite, il n'a jamais crié très haut, ni de sa place ni à la tribune; il n'est jamais pour rien dans le bruit qui se fait; seule-

ment il est toujours de l'avis de M. de Villèle, et semble croire qu'en suivant les mouvemens du chef de fil, il fait comme tout le monde, et évite de se singulariser.

BASTERRECHE.

Le teint noir, la taille courte, les cheveux crépus, l'œil d'un satyre et la démarche d'un basque. Ce député, qui est demeuré quelque temps à la Chambre dans une neutralité presque complète, s'est décidé à prendre, dans la discussion contre toutes nos libertés, une attitude libérale. Il a prononcé quelques opinions correctement écrites, mais déclamées d'un ton peu grave et peu imposant. Ce ton était tout à lui ; ses discours aussi ; car il est l'un des plus riches orateurs qui occupent quelquefois la tribune.

BAYET.

Une petite taille, une petite perruque blonde et une petite renommée. Il est président du tribunal d'Issoire ; il siége au centre, et n'est guère connu que pour s'être fait le champion des prérogatives royales, et avoir combattu son collègue, M. Brun de Villeret, qui voulait obtenir des ministres la présentation d'un projet de loi sur le code rural.

BEAUREPAIRE. (*Voy.* DE BIZEMONT.)

BEAUSÉJOUR.

Ce député de la Charente-Inférieure, siége au côté gauche, première section. La session 1819 est la pre-

mière dont il ait fait partie ; il y sera bientôt connu par un beau et mâle caractère. Il paraît avoir quarante-six ans ; sa taille est moyenne ; ses cheveux commencent à blanchir ; sa figure, sans être fort distinguée, ne manque point de cette dignité calme qui annonce les fortes résolutions.

BECQUEY.

Il est un certain nombre d'hommes qui, de tous les temps, ont sur les budgets annuels une inscription, une sorte d'hypothèque qui leur garantit la jouissance de 40 à 50 mille livres de rente. Le fait seul de leur existence constitue pour l'État une *dépense fixe* et inévitable ; ils sont, pour ainsi dire, créanciers privilégiés du gouvernement. Leurs droits à ces 40 et 50 mille francs sont si fortement acquis, tellement consacrés par l'habitude et la prescription, qu'ils trouveraient à escompter sur la place six années de leurs appointemens. Si ces négociations venaient à s'opérer, M. Becquey serait, de tous nos hommes d'état, celui dont le papier jouirait du plus grand crédit. Commissaire du Roi, conseiller d'état, sous-ministre, directeur général, M. Becquey a occupé toutes les hautes fonctions salariées. C'est un petit Séide du pouvoir : le pape, à ses yeux, est moins infaillible qu'un gouvernement. Il ne saurait croire à la possibilité d'un abus, tant qu'il mange 50 mille francs au grand râtelier du budget. Le nom de cet administrateur rappelle douloureusement les disettes des années 1816 et 1817 : lorsque la France mourait de faim, il faisait partie des subsistances, et était membre d'une commission des vivres, qui a laissé quarante millions de dettes à

payer pour des grains acquis à l'étranger. M. Becquey, qui est aujourd'hui directeur des ponts et chaussées, est ingénieur à peu près comme M. Portal est marin ; mais il a toujours un pont ou un canal tout prêt pour les départemens qui voudront le réélire. Ses tarifs sont établis : vingt électeurs valent un chemin vicinal ; trente, une chaussée, et cinquante, un grand chemin. Aussi se promène-t-on comme en un jardin dans la Haute-Marne, dont il est député. M. Becquey est petit et mince; il est chauve et poudré; sa figure est éveillée ; sa toilette est simple et même négligée. Dans les conseils et les commissions, il parle toujours et n'écoute jamais; sa voix perçante et rude fournit des intonations d'enfant de chœur. Il a d'ailleurs des manières affectueuses. A la Chambre, ce député est presque toujours hors de la question ; il n'y rentre que lorsqu'on menace les salariés d'économie sur les traitemens ; alors, et seulement alors, il se montre comme par miracle, bon logicien, bon dialecticien et presque orateur.

La petite personne de M. Becquey, bien que portant une dixaine de lustres, est vive, toujours en mouvement. C'est un écureuil dont le gouvernement est la cage.

BÉDOCH.

M. Bédoch est un des plus solides orateurs du côté gauche. Il a cinquante-six ans; sa taille et sa corpulence sont moyennes; sa figure pâle et plissée; ses yeux sont petits, creux, discords, et sa bouche est grimacière. Il marche comme le paysan de la Corrèze : mais il pense comme le paysan du Danube. La figure de M. Bédoch n'est pas encore accoutumée avec une perruque à la

Titus, beaucoup trop frisée. Il était fier, en 1814, de la poudre et des ailes de pigeon, lorsqu'il défendit, avec un rare talent, la liberté de la presse contre les projets de M. Ferrand, qui était plus poudré que lui.

Démosthènes, comme on sait, remplissait sa bouche de cailloux en marchant au bord de la mer, afin de se donner ensuite à la tribune l'organe libre et la voix pure; M. Bédoch apporte à la tribune les cailloux de Démosthènes. Si ce député représente la Corrèze, ce doit être au moment où elle gronde au pied des montagnes de Mille-Vaches, ou lorsqu'elle fait entendre un son si rauque sous les ponts de Tulle et de Brives. Il est difficile de dire de meilleures choses que M. Bédoch; il est impossible de les plus mal dire. On n'a pas le cœur plus droit et la voix plus fausse.

BELLART.

M. le procureur général, si célèbre par l'activité de son esprit et la fougue de ses impressions, ne monte jamais à la tribune sans réclamer l'indulgence sur sa faiblesse, sur sa santé, il dirait presque sur sa timidité. « *Si les forces venaient à me manquer, je prierais la* » *Chambre de croire que ma faiblesse seule aurait trahi* » *mes intentions.* » Dans une autre circonstance : « *La* » *nature me défend les longs discours.* » Une autre fois : « *Mes moyens physiques ne me permettent pas de monter* » *à la tribune, et je vote par écrit*, etc. »

Ainsi, des hommes si opposés de caractère, Saint-Just et M. Bellart, peuvent donc avoir quelques traits de ressemblance! Saint-Just était mourant, plaintif,

toujours prêt à intéresser sur sa frêle organisation : quand il fut accusé de ses criminelles violences, au sein même de l'assemblée où il siégeait : *Moi!* dit-il, d'une voix flutée, sonore et convalescente.

M. Bellart, en soutenant l'accusation contre le maréchal Ney, trouva que la procédure était longue. Sa santé souffrait peut-être des efforts réitérés que faisaient deux défenseurs pour disputer au plomb des Français une vie tant de fois exposée pour la France. Il s'en plaignit; il vanta la *longanimité* de la Cour des Pairs. C'est à son discours qu'on doit le retour de ce mot dans la circulation des phrases de gazettes.

M. Bellart a considéré l'évasion de M. de Lavalette comme un grand malheur. Il demanda la parole contre M. d'Argenson, qui dénonçait les massacres du Midi, et on lui doit la justice de dire qu'il a toujours été l'ennemi de la liberté de la presse.

Il est grand; il a le front haut, porte des lunettes et des ailes de pigeon. Ses jambes sont grêles; toute l'habitude de son corps lui donne une vague similitude avec un oiseau de la plus grande espèce. Il y a des vautours qui ont le malheur de ressembler à M. Bellart.

Du temps qu'il était encore avocat, et qu'on pouvait plaisanter sur son compte, ses envieux avaient coutume de dire : L'éloquence est un *bel art*, mais *Bellart* n'est pas l'éloquence.

BENJAMIN CONSTANT.

Le premier de nos publicistes, le plus fin de nos orateurs, le plus ingénieux des écrivains qui défendent la cause de la liberté, est un homme de grande taille; cinquante-trois ans, le corps fluet, les jambes grêles, le dos en voûte, les bras longs et sans grâce. Il porte habituellement des lunettes; et sa tête se remarque par des cheveux blonds et bouclés. Ces cheveux blonds lui prêtent, à une certaine distance, je ne sais quel air de jeune homme et de chérubin. Des souvenirs de galanterie l'attachent, dit-on, à la conservation de cette parure; il met à les lisser avec recherche, à les bien séparer sur le front, un reste de coquetterie fort explicable; et si l'on en croit la médisance, Corinne aurait aimé passionnément à mêler ses doigts dans leurs ondes soyeuses.

Il n'est pas le premier personnage illustre de ce temps à qui cet ornement ait paru précieux à garder : on sait quel avantage Mme de Krüdner tirait de ce détail de sa beauté, en de certains momens; et la chevelure d'Apollon sied fort bien d'ailleurs à ces poétiques esprits dont le langage est quelquefois celui des dieux.

M. Benjamin Constant écrit beaucoup mieux qu'il ne parle. Cette délicate ironie, toute cette finesse d'élocution, cette élégante hypocrisie de style dont il frappe à mort ses adversaires en paraissant les ménager, disparaît dans les improvisations, où son organe et son accent le desservent un peu. Son organe est lourd et voilé, son accent a quelque chose de germanique qui rappelle Genève

ou Gœttingue; et la précipitation de son débit nuit tout-à-la-fois à ce qu'il soit bien entendu et bien compris.

Du reste, est-il possible de mieux saisir, dans une discussion, le point que nos ennemis laissent à découvert? Personne est-il plus habile à relever subitement leurs erreurs, à profiter de leurs fautes? Il a toujours raison avec esprit; il joint toujours à sa supériorité une supériorité littéraire. Il faut le dire, toutefois, la généralité des personnes qui l'entourent n'est pas propre à saisir tout entier ce genre de mérite, et plus d'une fois les partisans de ses doctrines ont eu à regretter qu'il ne sacrifiât pas un peu l'art de frapper juste à l'art de frapper fort. Grétry disait, à la fin de l'ouverture d'un opéra, où l'auteur, jaloux de produire de l'*harmonie*, n'avait employé que des hautbois, des bassons et des flûtes : « Je » donnerais six francs pour entendre une chanterelle ! » On pourrait, après un discours du député de la Sarthe, où les ressources d'une éloquence pleine d'urbanité ont été épuisées, faire des vœux pour entendre une expression de colère, de cette sainte colère qu'inspire l'amour de la vérité; demander un mot d'emportement, un signe d'indignation, une vérité un peu brutale, une de ces expressions qui tiennent au rôle d'Alceste plus qu'à celui de Philinte.

L'auteur si distingué de l'*Esprit de conquête et d'usurpation*, du roman d'*Adolphe*, et d'une foule d'écrits politiques publiés à toutes les époques de notre révolution, depuis son *Examen des effets de la terreur* jusqu'aux excellens articles dont il enrichit la *Minerve française*, n'est français que depuis 1796. Il se crut obligé, à cette époque, de venir à la barre du Conseil

des cinq-cents en réclamer les droits et le titre, au nom et en faveur de ces descendans des familles protestantes que procrivit la vieillesse déshonorée de Louis XIV. Cette demande fut accueillie avec empressement ; la France a vu se confirmer une fois de plus ces espérances que les enfans d'adoption ne manquent presque jamais de réaliser.

Le tribun Benjamin Constant eut l'honneur de mériter, en 1802, la haine d'un homme qu'il s'empressa peut-être un peu trop de servir en 1814. Les dates du 19 et du 20 mars sont un peu rapprochées pour l'adversaire et le conseiller du même conquérant ; les dispositions de l'*Acte additionnel* ne cadrent pas le mieux du monde avec les principes antérieurement développés par l'élégant orateur du *Club constitutionnel ;* mais si M. de Constant avait besoin d'une justification pour une seule action d'une vie toute consacrée à la défense des droits de la liberté, toute vouée à l'amour de la patrie, que cette justification serait pleine, entière, éclatante, dans la conduite admirable qu'il a tenue depuis 1815 !

Allez demander au défenseur de Wilfrid-Regnault si l'on est en paix avec sa conscience lorsque l'on compare une longue série d'utiles travaux avec le tort passager d'une résolution, prise encore dans des intentions louables. Il n'appartient qu'aux royalistes *implacables* de mettre dans leurs ressentimens l'irritation entêtée d'une secte ; dans nos rangs, tout péché emporte avec lui sa miséricorde ; et l'on serait moins en garde contre le danger des erreurs politiques, si toutes devaient être ainsi réparées.

L'éloquent adversaire des doctrines oligarchiques

devait obtenir la haine des ministres : il s'est vu décerner, en effet, cette récompense de ses généreux efforts. Ce fut aux élections de l'année 1819 que les manœuvres les plus indignes du pouvoir, les calomnies les plus absurdes furent échafaudées contre lui. Le candidat qui avait conquis l'évidente majorité des électeurs de Paris, se vit, par d'impudens artifices, obligé d'attendre une nouvelle marque de confiance de la part d'un autre collége. Celui de la Sarthe se chargea de le venger. M. de Constant doit un peu de cette popularité, un peu de cet empressement si général à lui témoigner une haute estime, à l'animosité de ses ennemis. Il peut, en faveur des résultats, leur pardonner aujourd'hui l'intention.

Il augmente chaque jour, à la Chambre, la réputation qu'il y avait apportée. Toutes les attaques contre ces droits que la France a payés de trente années de sacrifices, de combats, de victoires et d'adversités, sont pour lui de renaissantes occasions de déployer son talent et son zèle. On l'a vu défendre la liberté de la presse à toutes les époques, discuter les budgets, combattre avec un avantage soutenu chacun des ennemis déguisés du régime de la Charte, soit que M. de Labourdonnaye voulût faire imprimer une opinion où il signalait la France comme un foyer de révolutions; soit que M. de Courvoisier, aujourd'hui converti, supposât l'existence d'un comité insurrectionnel; soit que M. Decazes sommât M. Bignon de révéler un secret dont le mystère importait aux exilés; soit enfin que M. Pasquier appuyât le système de ses lois d'exception et vantât son *arbitraire de confiance.*

M. Benjamin Constant n'a pas seulement l'avantage de savoir à propos commencer une attaque, élaborer ses idées, présenter ses vues avec une lucidité entraînante, il a encore dans son talent l'inspiration et la verve de l'à-propos. Il est dommage, nous le répétons, que la chaleur de ses paroles brouille un peu les expressions dans sa bouche; embarrasse sa langue, qui touche les dents incisives avec trop d'affectation, et qu'en un mot il parle aussi vite à la tribune qu'il s'y élance dans les importans débats. Il faut faire de cette démarche un mérite de plus au député de la Sarthe; il a eu le malheur de se casser la jambe pendant l'été de 1818. C'est une conformité de plus avec son honorable collègue M. de Lafayette. Ce ne sont pas ces deux boiteux qui marchent le moins droit dans l'Assemblée.

BENOIST.

Secrétaire général du ministère de l'intérieur jusqu'en 1814, et trop honnête homme, sans doute, pour n'être pas dévoué au chef d'un gouvernement auquel il prenait une telle part, M. Benoît est aujourd'hui *royaliste*. Il s'assied au milieu de ces exclusifs dont la raison publique a fait justice sous le nom d'*ultrà*.

Dans sa jeunesse, M. Benoist était livré au culte des lettres, à l'amour des arts, et sa maison était un temple ouvert à toutes les muses. Tandis que Mme Benoist (l'ancienne *Emilie* de Dumoustier) peignait quelques jolis tableaux *de genre*, dont les amateurs ont gardé mémoire, M. Benoist secondait l'abbé Morellet dans la traduction des fameux romans de mistress Radcliff par qui l'on a frémi en France pendant vingt-cinq ans.

C'était lui qui était spécialement chargé de faire passer dans notre langue toutes les ballades sentimentales; et quand nous entendons chanter sur le Pont-Neuf :

» Il le faut, disait un guerrier
» A la jeune et tendre Imogine, etc.

ce sont des vers de M. Benoist.

A soixante-deux ans, c'est un petit vieillard sérieux et ridé, mais parlant d'une manière qui dispose encore à l'attention, et souvant développant des idées spécieuses. On ne sait pas bien si une conviction inébranlable a attaché M. Benoist au parti dont il sert aujourd'hui les intérêts, ou si sa vocation est une suite de ce raisonnement : « Les *ultrà* sont des étrangers et des ignorans; ils auront besoin, en arrivant à l'administration des affaires, de quelques hommes expérimentés et habiles; or, je suis expérimenté et habile, donc il faut voter avec les *ultrà*. »

Dans la répartition des départemens spéciaux que la cotterie attribua à l'éloquence prétendue de chacun de ses orateurs, il est échu à M. Benoist des fonctions très distinctes : il est chargé de discuter tout ce qui se rapporte à la science administrative, aux systèmes municipaux et communaux, qu'il est sensé fort bien connaître. Etranger aux formes oratoires et à toute méthode analytique, son babil, à la tribune, est une sorte de petite causerie familière et décousue qui ressemblerait à du rabâchage, s'il n'y mêlait de temps en temps quelques traits de finesse et d'ironie. Une figure pleine et un air de simplicité rendent M. Benoist le modèle parfait du *faux bonhomme*.

BESLAY.

De maladroits biographes ont fait à ce négociant des Côtes-du-Nord le tort de le comprendre parmi les membres du côté droit. Loin d'appartenir à la faction anti-française, il s'est levé, lui dix-huitième, pour le rappel des bannis, dans la fameuse séance du 25 juin 1819. En 1820, il a voté contre les lois d'exception; il vient de présenter sur le budget un travail relatif aux *subsistances*, où, le premier, il a mis la France à portée de juger l'administration ministérielle sur ces détails positifs et importans. Sa taille est ordinaire; sa figure est remarquablement spirituelle.

BEUGNOT.

» Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où,
» Le héron au long bec, emmanché d'un long cou.

Nous cherchions, avec quelque embarras, le moyen de faire un portrait flatteur de M. Beugnot, quand le hasard nous a fait ouvrir La Fontaine, à la fable IV du livre VII. Ce n'est pas l'allure d'un champenois de cinq pieds dix pouces; ce ne sont point de longues jambes, une longue échine, et toute une longue personne, dont l'analogie nous a le plus frappés avec le héros ou le héron de La Fontaine, mais ce sont ces mots singuliers : *allait je ne sais où*. On se demande en effet où va M. Beugnot dans sa carrière politique? et ses meilleurs amis ne sont pas sans inquiétude sur l'étrange pélerinage qu'il vient d'entreprendre.

Défenseur des sages libertés dans presque toutes nos

assemblées législatives et à presque toutes les époques de notre révolution, il abandonne en 1820 le côté gauche, après s'être écarté en 1819 du banc des ministres, pendant la discussion sur le rappel des bannis. Cet orateur, qui convint à une autre époque, que les calamités de la France étaient l'ouvrage de quelques *courtisans révoltés*, revient au parti contre-révolutionnaire. Il suit, au moment même où nous écrivons, l'aveugle direction du pouvoir, et s'il n'a pas osé parler sur les lois d'exception (après s'être fait inscrire pour les soutenir) au moins a-t-il voté publiquement en leur faveur. Ecoutons les oracles du fabuliste; suivons le fil des rapports que semble nous présenter le bon homme.

» Il côtoyait une rivière.

Hélas! c'est un précipice que côtoie M. Beugnot. Il suit les pas d'un ministère anti-français; gare à l'évènement qui attend nos pélerins au bout du fossé!

» L'onde était transparente, ainsi qu'aux plus beaux jours.

Ah! ne vous fiez pas aux apparences! parce que vos faibles yeux circonscrivent l'horizon, que vos faibles pilotes voguent un moment contre le vent, que le bâtiment flotte encore, ne dites point que le ciel restera sans nuage; que vous marcherez dans le sens inverse de tous les élémens, que vous empêcherez de s'engloutir ce beau navire que vous avez percé de toutes parts. Il serait singulier que toute l'histoire de M. Beugnot eût été prophétisée par La Fontaine. Ecoutons:

» Ma commère la carpe y faisait mille tours.

Qu'est-ce que cette commère qui fait mille tours dans

l'onde où pêchent les ministres? Gardez-vous d'imaginer que ce soit le pacte sacré des lois qui nous avaient été faites; ne supposez pas qu'on puisse comparer sa nature avec un corps glissant qui nous échappe, qui se joue avec flexibilité; et par un rapprochement forcé, n'allez pas dire, au lieu de ma commère la carpe:

» Ma commère la Charte y faisait mille tours.

Mais avec qui prenait-elle ses ébats, ses licences?

» Avec le brochet, son compère.

Ici, plus d'allusion possible; car il est évident qu'on ne connaît point en France de tyrans aux appétits voraces, accoutumés à filer entre deux eaux, et à immoler les petits poissons, pour se jouer avec la carpe, dont ils s'étaient faits les compères.

» Le héron en eût fait aisément son profit.

M. Beugnot pouvait faire son profit des dispositions publiques en sa faveur, et des souvenirs qu'avaient laissés ses services passés. Quand on a défendu, en 1791, la liberté des cultes, combattu courageusement les Carrier et les Marat, administré la Seine-Inférieure, organisé le royaume de Westphalie; on peut se présenter avec confiance dans la carrière de l'ambition, et tendre la main aux honneurs.

» Tous approchaient du bord, l'oiseau n'avait qu'à prendre.

L'oiseau prit le commissariat de l'intérieur, pendant la courte durée du gouvernement provisoire de 1814. Il

n'eut que le temps juste de faire rétablir la statue en plâtre de Henri IV, sur le terre-plein du Pont-Neuf.

» Mais il crut mieux faire d'attendre
» Qu'il eût un peu plus d'appétit.

L'appétit venu, il accepta le ministère de la police générale. On se souviendra éternellement de la circulaire où le gouvernement était comparé à je ne sais quel rouage, à je ne sais quelle *rôtissoire*, et la police de M. Beugnot à une goutte d'huile destinée à donner du liant à toute cette machine. On oubliera encore moins cette ordonnance sur la célébration du dimanche, qui fermait jusqu'après midi les cafés publics et la maison de tous les restaurateurs de Paris; de telle façon que, pour les étrangers et une bonne moitié des badauds de cette grande ville, il n'eût été possible de trouver un déjeûner *selon l'ordonnance* de M. le docteur Beugnot, que dans l'arrière-boutique d'un apothicaire. Le peuple murmura de voir son estomac administré d'après les règles diététiques de son excellence.

» Il vivait de régime et mangeait à ses heures.

Le peuple se lassa de la complaisance de M. Beugnot pour des volontés supérieures. L'ordonnance et le ministre ridicules tombèrent en désuétude. Le ministre s'éloigna, n'emportant point de regrets, et ayant la précaution de n'en laisser à personne.

» Après quelques momens, le gigantesque oiseau
» S'approchant du bord, vit sur l'eau
» Des tanches, qui sortaient du fond de ces demeures.

Les tanches figurent des préfectures, offertes, dit-on, pour consoler une disgrâce.

» Le mets ne lui plut pas; il s'attendait à mieux,
» Et montrait un goût dédaigneux,
» Comme le rat du bon Horace:
« Moi, des tanches, dit-il; moi, *Beugnot*, que je fasse
» Une si pauvre chère! Et pour qui me prend-on? »
» La tanche rebutée, il trouva du goujon.

Ce goujon était le parti libéral. Au commencement de l'anné 1815, il n'était encore que naissant; mais *petit poisson deviendra grand*, *pourvu que Dieu lui préte vie*, dit encore La Fontaine. Ce parti persécuté offrait à M. Beugnot un asile dans ses rangs; mais quand on a goûté la cuisine ministérielle, on ne peut digérer l'Égalité, la Philosophie ne passe plus; le moyen, comme on dit, d'avaler le goujon?

» Du goujon! c'est bien là le dîner d'un héron;
» J'ouvrirais pour si peu le bec; aux dieux ne plaise!
» Il l'ouvrit pour bien moins.

En effet, il alla se réfugier à la table de quatre ou cinq doctrinaires vivant de phrases fouettées, de galimatias double, et de hors-d'œuvres insipides. Il y perdit le reste de son importance.

Tout alla de cette façon
Qu'il ne vit plus aucun poisson.
La faim le prit.

L'heure du despotisme arrivée, on lui signifia qu'il fallait ou servir le monstre ou être soi-même desservi. N'ayant d'appui nulle part, il se courba sous le joug de la nécessité; et, faute d'avoir accueilli le goujon, voilà que le colimaçon ministériel lui montre aujourd'hui fraternellement ses cornes!

BIGNON.

Quiconque ne connaît M. Bignon que par le *Moniteur* et les discours qu'il a prononcés à la tribune, lui prête une physionomie romaine, une taille de Spartiate et des formes herculéennes. On se persuade, à la lecture de ses patriotiques harangues, qu'il doit avoir au moins six pieds de hauteur, et deux ou trois de diamètre. Ce n'est point du tout cela : M. Bignon a été conçu et mis au monde sur les plus petites dimensions. Comme ses discours font le plus bel ornement de la tribune nationale, sa personne forme le plus joli meuble de salon qu'il soit possible de voir : il tourne sur lui-même avec grâce et facilité, passe et repasse entre des robes à queues sans effleurer les garnitures; il rédige un compliment aux dames comme il improvise une réplique à M. Lainé; sa voix est douce, insinuante; ses manières gracieuses, son abord galant; les vers de Parny et de Dumoustier gagneraient au mielleux de sa déclamation. Il ressemble enfin bien plus, de sa personne, à un aimable *jeune premier* qu'à un Cicéron ou à un Démosthènes. Tirez M. Bignon des salons du faubourg Saint-Germain, des boudoirs de la Chaussée-d'Antin, et placez-le à la tribune, il devient le plus vigoureux défenseur de nos libertés et de nos institutions. Le premier il demande main-levée de la surveillance étrangère, sollicite le retour des bannis, malgré le rappel à l'ordre du côté droit; tonne contre la profusion de nos finances, évoque nos souvenirs de gloire, et interpelle énergiquement les ministres

..... Comme un juge implacable,
Qui, sur son tribunal, interroge un coupable.

Le département de l'Eure doit se glorifier d'avoir donné à la représentation nationale MM. Bignon et Dupont : l'un et l'autre sont, à la Chambre, d'inébranlables appuis de notre indépendance.

BIZEMONT. (DE) (*Voyez* DE BEAUREPAIRE.)

BLANQUART DE BAILLEUL.

M. Blanquart de Bailleul, procureur général à Douai, est un des organes les plus actifs du ministère public dans la Chambre. Il appartient à cette subdivision de l'assemblée qui tient le milieu entre le centre et le côté droit, et qu'on pourrait appeler le parquet; car il se compose en majorité de gens du Roi : M. Lainé en fait partie, et peut en être regardé comme le chef. Ce petit bataillon, en simarre et en toque, ne traite les questions que dans l'intérêt de la vindicte publique; et suivant la maxime qu'il faut être l'ami des gens comme si l'on devait être un jour leur ennemi, ils n'oublient pas, quand ils travaillent à l'édification des institutions nationales, qu'ils seront bientôt chargés de les attaquer; aussi s'occupent-ils incessamment à ménager des points vulnérables, comme un ingénieur qui, en construisant une forteresse, songerait d'avance à en faire le siége. M. Blanquart de Bailleul, ainsi que ses honorables amis, ne considère la liberté que sous le point de vue de la prison; toutes ses opinions sont des réquisitoires, et ses amendemens des appels *a minimâ*. On reconnaît le procureur général dans son discours sur la pétition du général Excelmans (1815), sur l'évasion de M. de Lavalette, sur la liberté de la presse, sur la liberté individuelle,

M. Blanquart est, au demeurant, le meilleur des hommes; sa perruque blonde ajoute à l'expression de bonté qui règne sur ses traits; sa voix est d'une douceur extrême, et l'on voit aux efforts que fait l'orateur pour lui donner de la rudesse, qu'il a souvent été obligé de se dire : « prenons un air bien méchant! » C'est un exemple a ajouter à tant d'autres, d'une vocation manquée.

BOGNE DE FAYE.

L'un des dix-huit qui, dans la séance du 25 juin, a demandé le rappel des bannis. Il a quarante-cinq ans, une taille moyenne, une figure rubiconde, le ton doux et carressant. Il a occupé la tribune avec quelque succès. Employé autrefois dans le service diplomatique, il est resté l'ami de M. Bignon; il vote avec lui.

BOIN.

Le département du Cher a perdu un bon médecin, et n'a pas enrichi la Chambre d'un député très remarquable. M. Boin, qui n'a rien de saillant dans l'extérieur, est doué d'un esprit distingué. Il avait commencé sa carrière législative par un dévouement éclairé aux intérêts démocratiques; mais les ministres se sont emparés de son vote. Une place d'inspecteur général des eaux minérales a été créée pour lui. Dès ce moment, M. Decazes et ses successeurs se sont appuyés sur le docteur comme sur une des colonnes du centre.

BOISGELIN (DE).

M. de Boisgelin est un des députés qui portent les

M. LE V^TE DE BONALD.

habits les mieux faits, et qui les portent avec le plus de grâce. C'est un fort joli homme, qui doit avoir très bon air à la tête de la compagnie des gardes-du-corps, dont il est sous-lieutenant. Les électeurs qui l'ont envoyé à la Chambre, ont peut-être pensé que son ramage se rapportait à son plumage; mais M. de Boisgelin n'a pas de voix; on ne peut pas être à la fois un brillant garde-du-corps et un orateur éloquent. Junon disait au paon qui se plaignait de son partage :

« Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol,
» Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col
» Un arc-en-ciel nué de cent sortes de soies,
» Qui te pavanes, qui déploies
» Une si riche queue, et qui semble à nos yeux
» La boutique d'un lapidaire? »

BONALD. (DE)

Qui a lu la *Législation primitive*, et qui voit M. de Bonald pour la première fois, doit se douter qu'il en est l'auteur. On ne peut guère avoir une pareille figure, à moins d'écrire comme écrit M. de Bonald, de parler comme il parle, d'agir comme il fait et de rêver comme il pense.

Cette face allongée, ce dos voûté, ces yeux qui semblent toujours attachés au même objet, ce visage à la fois immobile et soucieux, annoncent tout de suite un homme préoccupé d'une idée fixe qui absorbe toutes ses autres idées et toutes les facultés de son cerveau. Un penseur qui poursuit incessamment la vérité, a ordinairement les joues creuses, le teint échauffé, les muscles mobiles, les yeux ardens; ses organes extérieurs reproduisent les mouvemens de sa pensée. Tel n'est pas M. de Bonald; sa physionomie et toutes ses habitudes

décèlent un esprit parvenu au but de ses méditations et au terme de ses fatigues. M. de Bonald a trouvé la théorie de la *famille*, et il s'est reposé comme Dieu, après le sixième jour de la création.

Sa place ordinaire est sur les bancs supérieurs, derrière M. de Villèle. Là, il semble ne prendre aucune part à ce qui se fait ; il ne donne aucun signe d'approbation ni d'improbation ; il ne murmure pas ; il ne rit pas ; il ne dit ni *appuyé*, ni l'*ordre du jour*, ni *la question préalable*, ni *aux voix*, ni *la clôture*, ni *je demande la parole :* on la demande pour lui quand il veut parler : c'est ordinaire ment M. de Chabrillan qui se charge de ce soin. Le président averti par le voisin officieux, dit : « M. de Bonald demande-t-il la parole ? » L'honorable membre répond à cette question en soulevant la tête, qu'il laisse retomber comme la statue du Festin de Pierre. Alors il descend lentement les marches de l'amphithéâtre, chemine vers la tribune, et d'une voix faible, lit un discours dans lequel la question qui se traite est toujours envisagée sous le point de vue de *la famille*, soit qu'il s'agisse de la liberté de la presse ou du recrutement de l'armée, ou d'une récompense nationale a décerner à un ministre. Son débit n'a pas le moindre accent ; il ne fait pas le plus petit geste ni le plus léger mouvement de physionomie ; il faut y regarder de bien près pour voir qu'il remue la mâchoire et que ses paroles sortent de sa bouche. On l'écoute en silence jusqu'au moment où il prononce le mot inévitable de *famille ;* alors on rit ; il attend qu'on ait cessé de rire, puis il reprend sa lecture. Pour lui, c'est toujours sans rire qu'il dit les plus plaisantes choses ; et c'est le plus tris-

tement du monde qu'il a dit : « Un soldat viendra mettre » son épée à la place de la sonnette de votre président, » et sur la porte de cette Chambre écrira : Chambre à » louer. »

BONDY.

C'est faire l'éloge du côté gauche autant que celui de M. de Bondy, que de dire que les libéraux sont persuadés que cet ancien préfet, cet ancien conseiller d'état, cet ancien chambellan, est maintenant un des soutiens de la cause française. On le dit l'ami particulier de M. Pasquier, et pourtant il siége dans les rangs constitutionnels. C'est un grand seigneur, et pourtant il est affable et obligeant. C'est l'homme de France le plus fort sur l'escrime, et pourtant il est d'un caractère pacifique. Il a le front chauve, la taille élégante, le port d'un courtisan ; il n'a jamais paru à la tribune que pour y développer des opinions saines et des pensées courageuses.

BOREL DE BRETIZEL.

Conseiller à la Cour de cassation. Il vote à la Chambre comme il opine à la Cour ; en silence et du bonnet. Cette façon d'exprimer son sentiment convient à la faiblesse de son organe et à la délicatesse de sa complexion.

BOURCIER.

Le comte Bourcier a vingt-cinq ans par-delà l'âge nécessaire pour être député. Le département de la Meurthe, en appelant ce général à siéger dans la Chambre, avait voulu opposer sa vieille gloire aux rédacteurs de *notes*

secrètes, et à ces orateurs qui insultent aux vétérans d'Austerlitz pour exalter le glaive vendéen et les sabres *alliés*. Mais, hélas! rien, dans le député, ne rappelle le général. M. le comte Bourcier qui, en 1816, s'asseyait au côté gauche, s'est vu, par un inconcevable mouvement de déclinaison, ramené de la gauche à la droite, et, pour comble de malheur, ce n'est qu'en traversant le centre qu'il a décrit cette funeste courbe. Lorsqu'on découvre sur la banquette où il se place sa tête poudrée, sa face inexpressive, on entend dans les tribunes ces exclamations : « *Comment, c'est là le général Bourcier? Est-ce bien le députe qui est assis de ce côté qui a combattu à Elchingen, à Ulm? Serait-ce le Bourcier qui a fait la campagne de* 1806 *contre les Prussiens, qui a battu les Autrichiens en Italie, et qui a si glorieusement soutenu la désastreuse retraite de Moscou?* » Cette incrédulité se remarque surtout parmi les étrangers, qui portent plus loin que nous-mêmes le respect de nos armes et de notre valeur. Voulez-vous faire connaissance avec le brave *général* Bourcier? lisez les *Victoires et Conquêtes*. Voulez-vous faire connaissance avec l'*orateur* Bourcier? lisez un petit discours par lequel il appuyait une réclamation des habitans de Nanci, et un autre dans lequel il établissait la nécessité d'accorder les fonds demandés par le ministre de la guerre. Est-ce enfin le *député* Bourcier que vous êtes jaloux de connaître? cherchez-le du côté droit, et interrogez un huissier, car le public ne le reconnaîtrait pas.

BOURDEAU.

M. Bourdeau, procureur général à Rennes, a plu-

sieurs traits communs avec M. Blanquart de Bailleul. Appartenant à la même robe, il siége à la même section de la Chambre, et vote comme lui. Ce que nous avons dit de l'un peut donc s'appliquer en partie à l'autre, avec la différence qui doit résulter de la diversité des tempéramens. La même opinion est exprimée par le premier avec tout le flegme flamand, et par le second, avec toute la pétulance gascone. On se rappelle les deux avocats que consulte Pourceaugnac. Tous deux répondent : « La polygamie est un cas pendable », l'un en traînant ses syllabes et en marchant à pas comptés, l'autre en sautillant et en précipitant ses mots. Telle est à peu près l'idée qu'on peut se faire de MM. Blanquart de Bailleul et Bourdeau, traitant successivement la même question et prenant les mêmes conclusions; l'un et l'autre décident ordinairement que le cas est pendable; mais ils diffèrent dans la manière de le dire.

M. Blanquart de Bailleul est blond, doux et lent; M. Bourdeau a la taille petite, les cheveux noirs et crépus, l'œil vif, les mouvemens prestes, la voix claire et l'accent très méridional. Il demande la parole, et s'élance d'un saut à la tribune; il multiplie les intonations et les gestes avec une rapidité inconcevable; s'interrompt pour interpeler ceux qui ne paraissent pas l'approuver; bondit d'impatience, et n'achève jamais un discours, où il s'est un peu animé, sans que sa cravate soit dénouée, son habit et son gilet déboutonnés, et tout son ajustement dérangé. Il descend de la tribune aussi lentement qu'il y est monté vite, se retourne de temps en temps, comme un soldat qui quitte à regret le champ de bataille, fait des mouvemens comme s'il vou-

lait y remonter, continue à parler et à gesticuler, et discute encore quand il a repris sa place.

BOURDONNAYE. (DE LA)

M. de la Bourdonnaye n'a pas reçu de la nature toutes les qualités, même les qualités extérieures qui conviennent à un orateur violent. Il écrit tous ses discours, et il les lit mal. Il est des choses qui ne sont bonnes à dire qu'au moment où on les pense ; la colère, l'emportement, les injures, qui sont en général d'assez mauvais moyens oratoires, sont sur-tout d'un effet détestable quand on ne les exprime pas dès qu'on est affecté. Quelque pourvu d'humeur âcre que soit un orateur, il ne peut pas être assuré de retrouver, en montant à la tribune, toute celle qu'il avait en écrivant. M. de la Bourdonnaye rédige ses mouvemens *ex abrupto* huit jours d'avance, et il en a sa poche pleine quand il demande la parole ; mais toute sa fougue est dans son cahier, et il semble avoir laissé sa bile dans son écritoire.

La parole lui est donnée quand son tour d'inscription arrive : il marche à la tribune de son pas ordinaire, et comme il irait à son lit. Il avale d'un trait le verre d'eau sucrée, apparemment pour calmer l'agitation de ses nerfs ; il déroule son manuscrit en promenant sur l'assemblée ses yeux petits et enfoncés ; puis il débite d'un ton mélancolique et d'une voix nasillarde une longue diatribe, où les fleurs oratoires sont jetées avec profusion ; mais il est difficile de les distinguer dans la monotonie d'une déclamation qui ressemble à une psalmodie de plain-chant. L'interrogation et l'hyperbole, l'exela-

M. DE LA BOURDONNAYE.

mation et l'ironie, la prétermission et l'antiphrase, l'invocation et la prosopopée, tout cela se confond dans le bourdonnement de son diapason. Son action oratoire répond parfaitement à son débit; de la main gauche il tient son cahier, et sa droite est occupée à un geste très fatigant, qui consiste à poser la main sur la tribune, et à la jeter ensuite devant lui, comme s'il ramassait des pierres et les lançait au banc des ministres. Quelquefois, pour varier, il tient son cahier de la main droite et gesticule de la gauche; mais le geste, de quelque main qu'il soit fait, est toujours le même; il se combine symétriquement avec un mouvement de tête singulièrement bien approprié au genre d'éloquence de l'orateur. M. de la Bourdonnaye lit à la fois une phrase tout entière qu'il retient dans sa mémoire, et qu'il récite en levant la tête et en regardant les ministres ou leur banc. Vous avez vu souvent un oiseau se placer sur un caillou au bord d'un ruisseau, se pencher pour puiser de l'eau et avaler chaque becquée en levant la tête; c'est M. de la Bourdonnaye, puisant dans son cahier une gorgée d'éloquence qu'il souffle au nez de ses adversaires.

Qu'il souffle! l'heureuse image, et comme elle peint bien M. de la Bourdonnaye, dont les joues s'enflent au commencement d'une phrase et se creusent à la fin! Son action se précipite ou se rallentit selon le plus ou moins de netteté de son écriture. Quelquefois une rature ou un mot passé l'oblige à s'interrompre au milieu d'un membre d'une période : il s'arrête, se penche sur sa feuille, répète sa phrase et poursuit son chemin jusqu'à la prochaine rature. Ces interruptions font admirablement.

M. de la Bourdonnaye a la partie supérieure de la

tête chauve; depuis quelque temps il porte un faux toupet, qui nuit beaucoup à l'effet pittoresque de son personnage : je l'aimais mieux avec les deux touffes de cheveux crépus qui ornaient chaque côté de sa tête, au-dessus de l'oreille, comme les ailes de Mercure.

BRACKENHOFFER.

Ce nom allemand appartient à un député éminemment français. L'ancien maire de Strasbourg est un vieillard de soixante-dix ans, d'une taille élevée, la figure vénérable, qu'accompagne assez mal une perruque blonde. Il siége du côté gauche, s'abstient de parler, mais vote contre toutes les mesures d'exception avec une fermeté et une constance que les ministres appellent de l'entêtement germanique. Le département du Bas-Rhin a donné à M. Brackenhoffer de nombreux témoignages de sa haute estime.

BRETON.

Il est du nombre de ces députés dont le nom ne frappe l'attention et les regards que lorsqu'on en cherche un autre dans les listes alphabétiques, car alors, pour trouver celui dont on a besoin, il faut bien les passer tous en revue. Ce n'est que dans ces occasions rares qu'on se souvient que M. Breton est député pour le département de la Seine. Le hasard l'a placé au côté droit, comme le hasard l'aurait classé au côté gauche. Là, il fait son état de député avec la même impassibilité, la même rectitude qu'il remplit sa profession de notaire; il s'assied sur la banquette législative avec le même à-plomb qui le fixe au fauteuil de son étude. Comme les contrats

de vente et de mariage du notaire, il a *protocolisé* les actes du représentant, et il n'y a pas à reprendre, dans toute sa législature, un seul vice de forme. Ce député est d'une assez belle figure; il est membre du conseil général du département de la Seine, et porte une décoration de la Légion-d'Honneur, que fait vivement ressortir la noirceur de son habit. Il est employé, dans la Chambre, à des objets de détail; il a été rapporteur dans l'affaire du canal de l'Ourcq, et a proposé de régler les attributions des commissaires-priseurs, de telle sorte qu'on ne peut pas dire, avec une rigoureuse exactitude, que M. Breton n'ait point coopéré aux travaux législatifs. Ce député est myope, ou, autrement, a la vue courte.

BRIGODE. (DE)

Ce baron du côté gauche est, dit-on, le cousin du comte de Brigode qui siége au côté droit à la Chambre des pairs. Le baron n'est connu que pour son attachement aux principes constitutionnels; le comte, que pour sa souple complaisance aux volontés du pouvoir. Le baron soutient les intérêts généraux du commerce, combat le monopole du tabac dans les mains du gouvernement, appuie la loi du recrutement; et le comte se fait le complaisant du ministère, jusque là qu'il soutient son absurde projet de changer l'année financière. L'admirateur zélé des Bourbons, en 1814, avait, en 1813 (chambellan de Napoléon et maire de Lille), offert au *héros* quinze cavaliers armés et équipés, en lui disant : « Nos bras et notre fortune vous sont offerts. » C'est le comte, et non le baron, qui figure si honorablement dans notre *Dictionnaire des Girouettes*.

Le baron est un homme de moyen âge et de moyenne taille, n'ayant rien de remarquable dans les traits qu'une sorte de finesse qui annonce tout son esprit, et dans son costume qu'un certain gilet jaune qu'il porte constamment à la Chambre. Il siége sur les hauts bancs du côté gauche; il n'en descend, pour monter à la tribune, qu'armé d'un cahier, où ses opinions, soigneusement élaborées, ont toute la précision du travail, toute la méthode des longues réflexions, toute la netteté qu'y mettent ces caractères qui ne transigent jamais avec leur conscience. L'assemblée l'écoute avec une vive attention; elle saisit avec plaisir ses épigrammes de bon goût contre nos hommes d'état, ses piquantes ironies, ses argumens toujours assaisonnés de sel, de malice et de raison.

BROGLIE. (le prince de)

Ce maréchal des camps et armées du Roi, tiendrait tout armé et tout équipé dans la giberne d'un soldat. Il parle quelquefois et ne parle ni bien ni mal. Je ne saurais dire s'il siége au centre ou à droite, s'il vote pour les ministres ou pour les *ultrà;* car c'est un homme d'un si mince volume, d'un poids si léger et d'un si faible organe, qu'on l'aperçoit à peine, qu'on ne l'entend presque pas, et que personne ne s'inquiète de savoir ce qu'il fait, où il est, et comme il pense.

BRUN DE VILLERET.

Parmi les calomnies de l'ancien régime contre le nouveau, la méchanceté en a accrédité une qui a fini

par faire quelques dupes. De vieux et débiles officiers revenus en France par le paquebot de Calais, après vingt-cinq ans de garnison à Londres, ont prétendu que les généraux français ne savaient ni lire ni écrire. Ces militaires de la vieille Cour regrettant les régimens qu'ils achetaient et le bon temps où l'on faisait des colonels *par adjudication*, prêtaient officieusement aux guerriers de la révolution le vocabulaire des halles et les discours du port au blé. L'époque où nous vivons était destinée à donner d'éclatans démentis à ces calomniateurs de notre gloire. Aujourd'hui, que l'épée est rentrée dans le fourreau, nos généraux retracent pour la postérité nos discordes et nos triomphes, et le peuple français ne sait ce qu'il doit le plus admirer de ce qu'ils ont fait ou de ce qu'ils ont écrit; d'autres enrichissent nos musées orgueilleux de leurs productions; ceux-ci discutent avec profondeur, dans des brochures politiques, les questions d'état de l'ordre le plus élevé; ceux-là remplissent honorablement des fonctions administratives; d'autres, enfin, appelés par le vœu des électeurs à la tribune nationale, défendent nos libertés, comme ils ont défendu nos frontières.

Une partie de cet hommage est due à M. le baron Brun de Villeret. Depuis qu'il siége à la Chambre, il a cherché le côté utile plus que le clinquant et la célébrité. Il a fortement insisté sur la nécessité d'un code rural; il a défendu avec succès la loi du recrutement et les nominations à l'ancienneté; il s'est élevé à de hautes considérations pour démontrer la nécessité d'une armée, et a libéralement voté les justes sacrifices qu'elle exige. Le général Brun de Villeret a laissé au ministère de la guerre, dont il a été

secrétaire général sous le maréchal Soult, les plus honorables souvenirs. Il avait pris une part active aux fortes conceptions militaires que préparait le maréchal, et dont le 20 mars empêcha le développement. M. Brun de Villeret est un loyal député, et la Lozère ne pouvait faire un meilleur choix. Il est d'une stature élevée; son teint est brun; ses traits mâles et prononcés; sa constitution est forte et vigoureuse; il est négligé dans sa toilette; sa démarche est lourde; il est très myope et ne s'asseoit peut-être au centre que parce qu'il n'aperçoit pas nettement la gauche, et se trompe de côté.

BRUYÈRES-CHALABRE.

M. de Bruyères-Chalabre donne une idée complète de ce qu'étaient avant la révolution ces bons gentilshommes qui, ayant commencé dans les pages et parcouru dans les garnisons leur carrière militaire, retournaient dans leurs provinces après leur temps de service révolu, avec la croix de Saint-Louis et le titre d'ancien capitaine au régiment de***; qui, fiers d'avoir ajouté un anneau à l'antique chaîne de leurs aïeux, achevaient paisiblement leur noble et glorieuse existence entre les souvenirs de leur jeunesse et l'espoir de voir leur nom dignement porté par l'aîné de leurs enfans; en vénération parmi leurs vassaux, excitant parmi les gentilshommes leurs voisins l'envie de ceux qui étaient moins nobles et les dédains de ceux qui croyaient l'être plus qu'eux, mais disputant d'ancienneté et d'illustration avec les plus huppés de la province; du reste n'ayant pas d'autres sujets de querelles, observant tous les pro-

cédés de bon voisinage, et ne se piquant pas trop d'exigence sur leurs droits seigneuriaux.

Tel eût été probablement M. de Bruyères-Chalabre sans la révolution. Il est impossible de voir un gentilhomme dont l'air inspire plus de respect, et dont cependant les manières douces et affables invitent plus à la familiarité. Il a environ 65 ans; sa figure est noble et régulière, son esprit orné, sa conversation pleine de grâce, tous ses propos respirent la bienveillance. Il siége à l'extrême droite, et vote avec ses amis. Il parle quelquefois, mais ses discours sont sans fiel et sans violence. On voit qu'il voudrait convertir les hérétiques avec les seuls moyens de la persuasion et sans dragonades, s'il était possible.

Si les idées féodales n'avaient que des représentans comme M. de Bruyères-Chalabre, il y aurait imminence pour le retour de l'ancien régime.

BURELLE.

M. Burelle est un petit homme de cinquante et un ans, qui s'assied au troisième banc du côté gauche, première section. Il s'y fait remarquer par une épaule un peu plus haute que l'autre, des cheveux naturellement blanchis et une queue à la prussienne. Dans les cent jours il fut le collègue de M. Dupin, député de l'Allier, qui commença à la chambre une réputation qu'il a si honorablement agrandie au barreau. M. Burelle était sous-préfet de Moulins en 1811; cette ville ne souffrit point alors de la disette des grains, grâce à son administration ferme et prévoyante.

BUSSON.

Ce député des cent jours vient d'être réélu par le département d'Eure-et-Loir. Il n'a pas essayé ses forces à la tribune, mais le côté gauche compte sur la fermeté de ses opinions. Il a cinquante ans et une taille moyenne. Sa coiffure a transigé entre deux modes. Il mêle la farine de Louis XV aux courts cheveux de l'empereur Titus.

CABANON.

Un petit homme de quarante-cinq ans, de la plus jolie figure. Il est renommé par son patriotisme dans le département de la Seine-Inférieure, où tous les citoyens sont éminemment patriotes. Il siége au côté gauche, et s'y montre un des fermes appuis de l'opinion libérale. Il n'a pas encore abordé la tribune.

CALVET-MADAILLAN.

Que ce député de l'Arriége serait libéral s'il n'était pas ministériel! Sa vocation est pour le côté gauche; mais les vaines promesses de M. Decazes l'ont retenu si long-temps sur les bancs du centre, qu'il s'y est comme enraciné; aujourd'hui toutefois que la perspective d'une préfecture ne lui est plus offerte de mois en mois, de semaine en semaine, il essaie de revenir à ses amis.

Garde-du-corps avant la révolution, M. le baron n'en a pas moins la tournure à peu près militaire. Il est plus grand que petit, plus gros que maigre, plus beau que laid; il professe des sentimens plus français que ministériels, et enfin il est plutôt de ces députés

dont on ne dit rien, que de ceux dont on a le droit de médire.

CAMILLE-JORDAN.

Voilà un de ces soutiens du trône, un de ces vétérans de la cause royaliste que la mauvaise foi du ministère et l'équivoque conduite de la cour ont séparé du groupe de ses plus apparens défenseurs. C'est un de ces amis de la monarchie qui a le travers de penser que la liberté n'est pas incompatible avec l'autorité du prince; que la Charte n'est pas une simple ordonnance de réformation, arbitrairement révocable; et que la restauration d'une dynastie n'est pas un acte de pardon bénévolement octroyé à un grand peuple.

Quand M. Pasquier jouit d'un immense crédit, M. Camille-Jordan pourrait-il être en faveur? Celui-ci est plein de probité, d'honneur et de courage; croit que la conscience politique ne se sépare point des vertus du citoyen; et que le plus grand service à rendre au monarque est de l'éclairer sur les vœux de l'opinion publique.

Une santé foible, une force éteinte par de longs travaux, ne laissent pas au député du Rhône tous les moyens de remplir sa carrière législative avec l'exactitude et l'activité qu'il y voudrait déployer. Ses souffrances l'enchaînent souvent loin de ses collègues, quand sa présence pourrait être d'un salutaire effet au milieu des discussions orageuses; mais sa voix est toujours une puissance, et son opinion rallie ordinairement de nombreux suffrages.

Si vous voyez s'avancer à la tribune d'un pas lent et réfléchi un homme de taille élevée, la figure douce et valétudinaire, les cheveux courts, poudrés et un peu crêpés; si cet orateur promène sur l'assemblée un œil de bienveillance et de conviction; que son discours soit commencé d'un accent noble, assuré et modeste à la fois, recueillez-vous, gardez un religieux silence, prêtez une exclusive attention : M. Camille-Jordan va parler.

Victime des proscripteurs de fructidor, en opposition avec le pouvoir naissant de Bonaparte, dévoué aux intérêts des Bourbons dès leur entrée en France en 1814, cet éloquent citoyen, appelé successivement à la chambre et au conseil d'état, démêla partout, comme les plus grands ennemis de la dynastie régnante, ces fanatiques adhérens de toutes les opinions du côté droit. Il fut du parti des ministres au temps si fugitif de leur marche dans les sentiers constitutionnels; il combat les ministres depuis leur dernière évidente défection. Si on oubliait jamais pourquoi nos *ultrà-royalistes* dénient à M. Camille-Jordan tout le talent que les amis de la vérité et de la patrie se plaisent à lui reconnaître, qu'on se reporte aux véhémentes apostrophes qu'il adressait aux Labourdonnaye, aux Sallaberry, aux Chabrillant, aux Benoist, aux Clausel de Coussergues, après 1815 :

« Tremblez, malheureux! si l'on commençait l'analyse sévère de ces sessions législatives dont vous tirez tant de gloire; si, remontant plus haut, la malignité s'amusait à fouiller dans l'histoire de tant de héros de l'immuable fidélité; si elle venait à reproduire pour l'un son adresse, pour l'autre son épithalame, pour

celui-ci son compliment, pour celui-là ses provocations à des guerres insensées !.... »

Au moment où nous écrivons, M. Camille-Jordan n'est peut-être plus conseiller d'état, car on sait qu'il s'apprête encore à défendre la Charte et à voter le maintient des lois.

CARDENEAU.

On ne sait si ce général a pris dans des habitudes militaires ses dispositions à combattre au centre, mais il se tient aussi constamment éloigné de l'aile droite que de l'aile gauche législative. Il représente les Landes, avec le fameux M. Poyferré de Cère, mais il n'a de rapports avec lui qu'un instinct ministériel. Il est grand, gros, épais, peu communicatif; il porte bien sur sa figure les cinquante ans qui lui sont dévolus par son extrait de baptême. Depuis la retraite du maréchal Saint-Cyr, il se permet quelquefois d'être assis ou debout sans regarder M. Pasquier.

CARDONNEL. (DE)

Après avoir été, en 1815 et en 1816, un des coryphées du côté droit, M. de Cardonnel a été peu à peu relégué dans les comparses. Il fait encore sa partie dans les chœurs, et donne de la voix quand il faut figurer un assentiment général et exécuter un mouvement unanime d'approbation ou d'improbation, d'indignation ou d'enthousiasme. Son fausset donne du ton à l'harmonie des murmures et aux accompagnemens dont on relève l'éloquence d'un orateur ami, ou dont on étouffe la voix d'un adversaire. Quand M. de Cardonnel était orateur lui-

même, il faisait un fréquent usage de l'ironie et du sarcasme, figures fort à la mode alors dans la rhétorique du côté droit; mais il y obtint peu de succès: il était mal secondé par un organe doux et flûté, par un visage dont le mol embonpoint se refuse à toute expression de physionomie, et par une vue basse qui l'oblige à coler en quelque sorte ses yeux sur son cahier. M. de Cardonnel s'est peu à peu éloigné de la tribune, en attendant que les élections l'éloignent de la Chambre.

CARRÉ.

Babillant beaucoup hors de la Chambre, et ne paraissant jamais à la tribune, M. Carré vote invariablement avec les défenseurs de la liberté. C'est un homme gros, épais, d'une figure ouverte, mais patriote un peu trop réservé dans la manifestation officielle de ses opinions. Il a quarante-six ans; il est propriétaire de forges dans le département des Côtes-du-Nord, qui l'a chargé avec confiance de ses intérêts et de ses droits.

CASSAIGNOLLES.

Libéral par ses opinions, ministériel par sa place de président de la cour royale de Nîmes, M. Cassaignolles fait partie de la section de la Chambre qui sépare le centre de la gauche; il est du nombre des membres qui se sont fait des devoirs contraires à leurs penchans. Sa mauvaise santé lui est un prétexte pour se dispenser de parler: il est toutefois monté à la tribune dans quelques circonstances, et alors ses opinions ont toujours été conformes aux meilleurs principes. Tiraillé au centre par sa cimarre, inclinant doucement à gauche par l'effet

de la conscience et de la conviction, M. Cassaignolles était menacé d'une espèce de dislocation morale, quand il a été nommé secrétaire de la Chambre. La place qu'il occupe au bureau étant marquée par ses fonctions, il se trouve soulagé de l'embarras d'en choisir une qui indique son opinion. Les soins qu'il donne à la rédaction du procès-verbal n'exigent de lui qu'une exactitude impartiale. Ses opinions ne se manifestent plus qu'au scrutin secret, et il se pourrait bien que la boule qu'il dépose dans l'urne fût quelquefois pour lui le fruit défendu. Les traits de M. Cassaignolles, son excessive maigreur, le son de sa voix, annoncent un état de souffrance habituelle ; sa physionomie, toujours sérieuse, est empreinte à la fois de mélancolie et de douceur.

CASTEL-BAJAC.

Quarante-deux ans, cinq pieds deux pouces, cheveux noirs et légèrement bouclés, nez long et aquilin, yeux noirs et vifs, accent visigoth très prononcé, impétuosité gasconne. M. Castel-Bajac paraît être chargé par ses honorables amis du côté droit de la partie des murmures et des interruptions. Il parle peu à la tribune; il y est monté rarement depuis sa réélection ; mais il fait rage à sa place, des pieds, des mains et de la voix. Il faut que ce bruyant emploi soit regardé par le côté droit comme fort important, et que M. Castel-Bajac ait été jugé plus digne que tout autre de l'occuper; car sa nomination a été regardée comme un triomphe. En effet, on ne saurait imaginer combien le timbre clair et l'éclatant fausset de l'honorable membre donnent de

force et d'effet dramatique à ces exclamations habilement jetées au milieu d'une discussion : « Oh ! oh !... » ah ! ah ! c'est faux ! non ! non !... vous sortez de la » question !... vous n'avez pas la parole !... A l'ordre ! « à l'ordre !... vous manquez à la Chambre !... Laissez » parler M. tel.... M. le président, je demande la pa- » role !... » Le tout accompagné de trépignemens et de coups de poings sur le dossier de la banquette. Ces moyens oratoires dont Cicéron et Quintilien ne parlent pas, que je sache, ont une grande puissance ; ils servent à changer à propos le cours d'une discussion, à déconcerter un orateur qu'on redoute, à détruire l'effet d'un argument, sans qu'on se donne la peine de le combattre, etc., etc. M. Castel-Bajac fait office d'un corps de troupes irrégulières qui incommode l'ennemi et gêne ses manœuvres : il épargne à MM. de Villèle et de Corbière de grands frais de dialectique ; aussi se sont-ils donné bien de la peine pour le faire élire.

CAUMARTIN.

« On a tort de penser que tout ce qui n'a pas été concédé par la Charte, reste de droit dans les attributions du Roi ; il serait au contraire possible de soutenir que tout ce que la Charte n'a pas concédé, n'appartient pas, par ce seul fait, à l'autorité royale ; mais au lieu d'un simple acte de concession, ne serait-il pas possible de voir dans la Charte une déclaration, et des droits de la nation et de ceux du monarque ? Je conçois que le concours libre des deux parties aurait été nécessaire pour donner à cet acte.... (Murmures.) L'acte contient des

conditions réciproques; s'il n'a été l'ouvrage que d'une seule partie, cette partie ne peut demander que l'exécution des stipulations qu'elle a faites elle-même; elle ne peut en établir de nouvelles, et ce qui n'a pas été prévu ne peut, ce me semble, être interprété qu'en faveur de celui qui n'a pas concouru. »

Cette opinion de M. Caumartin, exposée à propos de la discussion sur la loi de recrutement (qu'on essaiera peut-être de nous ravir comme celle des élections), donne une idée du caractère de ce député de la Côte-d'Or. C'est un homme d'un sens droit, d'un esprit aussi exercé qu'étendu. Son extérieur et ses manières sont de la plus extrême simplicité. Il est d'une taille élevée; sa figure est sérieuse et bienveillante.

L'influence qu'il exerce dans son département s'accroît de jour en jour. Il y est très estimé, très populaire; il n'est point rare pour les habitans des campagnes qui environnent les forges dont il est propriétaire, de le rencontrer dans les champs, vêtu de la chemise bleue des laboureurs, ou de cette veste des vignerons de la Bourgogne, dont l'étoffe vieillie sert ensuite à fabriquer le grossier papier qui enveloppe nos sucres. A la Chambre, M. Caumartin porte, de prédilection, un gilet blanc, une cravate noire et le frac ordinaire du costume de ville.

C'est lui qui, le premier, proposa d'appliquer aux délits de la presse la législation du jury. Honneurs lui soient rendus!

Cet actif maître de forges emploie une grande partie de ses ateliers de fabrication à confectionner des marmites de fonte. Il en a fourni la France entière. C'est à

un homme de cet opinion que les idées du pot de fer s'appliquent fort bien, en regardant surtout les cruches qui voudraient lui disputer le passage.

O ventrus affamés, qui lorsque cinq heures vont frapper à l'horloge du quai Malaquais, interrompez M. Caumartin à la tribune, vous ne savez donc pas quels droits a ce député à vos respects? Il édifie des marmites! Et au fond de quelles affaires de la vie la marmite ne se découvre-t-elle pas? C'est lui qui construit ce trépied inspirateur de vos changeans oracles. Taisez-vous; le dîner ministériel, dont la fumée vous rend déjà distraits, n'eût pas été si bien cuit, ou il pouvait se renverser, sans les doctes calculs de M. Caumartin sur l'épaisseur des matières et sur leur équilibre. Imprudens! c'est lui qui, dans chacun de vos ménages, renouvelle ce meuble si important que vos opinions font bouillir.

CAUSANS. (DE)

M. le marquis vient de nous être rendu par le collége de Vaucluse. Cette nomination était superflue pour accroître le regret d'avoir vu M. Puy refuser l'honneur de siéger à la Chambre. Autant qu'il nous en souvienne, des Cicérons de 1815, M. de Causans est un homme d'une physionomie assez vague, la figure plébéienne et enluminée. Certains renseignemens sont difficiles à prendre : il faudrait savoir l'anglais ou le russe mieux que nous ne nous flattons de posséder ces deux langues, pour interroger sur quelques détails particuliers les personnes avec qui nos marquis ont passé les vingt-cinq années de nos triomphes. L'émigration

les avait placés dans des rangs où la face de nos adversaires n'était pas le premier objet qui se présentât.

A défaut de notions physiques, les documens moraux ne manquent point sur M. de Causans; les actes de sa carrière législative ont été enregistrés avec soin par le côté droit de cette Chambre ardente de 1815.

C'est un des *introuvables* qui voyaient dans la vente des bois du clergé la continuation d'un esprit de vertige, déplorant apparemment pour nos moines futurs l'impossibilité de faire des *fagots*. C'est ce lieutenant général qui s'élevait contre le recrutement national, et s'écriait : « Rendez-nous les bataillons royaux, les bataillons provinciaux, les grenadiers royaux ! » C'est lui qui se prononçait contre les légionnaires vétérans, contre l'avancement par ancienneté; c'est lui enfin qui opposait aux idées françaises du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, cette fougueuse péroraison : « Le Roi est trompé, sa religion est surprise; notre fidélité, nos sermens, nous font un devoir sacré de repousser cette loi de recrutement avec toute l'indignation qu'elle mérite. »

M. le marquis, incessamment agité de l'esprit d'opposition à l'établissement du gouvernement représentatif, regrette le bon temps où il était *co-seigneur* d'un village avec un marquis non moins célèbre : le fameux marquis de Sade. Ces deux suzerains se partageaient annuellement et amiablement les droits de *lots et vente* sur le hameau de Mazan, situé à une lieue de Carpentras, et érigé en ville pour une rétribution féodale de cent écus.

L'auteur du livre de *Justine*, mort à Charenton, comme on le sait, n'a pas emporté avec lui la folie de tous les marquis. Il serait intéressant de savoir où

M. de Causans a puisé son attachement édifiant pour les mœurs pratiquées avant la révolution, et par quels exemples de vertu il a fortifié son respect pour une noblesse qui fut sans reproche, comme nous l'avons vue sans peur.

CHABAUD-LATOUR.

Homme de probité, d'esprit et de plaisir. Ami de la révolution à son aurore, ennemi constant des révolutionnaires; proscrit au temps où il fallait l'être; ambitieux quand la carrière des honneurs était immense. Il a défendu les doctrines de la liberté avant le régime de la terreur, s'est fait partisan de Napoléon au 18 brumaire, et royaliste pendant toute l'année 1814. Ce député met beaucoup de mesure dans son dévouement et de finesse dans ses affections. Il n'a jamais inspiré une confiance bien large aux partis qu'il a successivement suivis; il est trop honnête homme pour parvenir; il a trop de vanité pour la retraite.

Le Roi l'a nommé baron, et ses honneurs en sont demeurés là. Depuis, sa santé s'est un peu affaiblie; ses amis en cherchent la cause dans un accès de goutte ou d'ambition rentrée.

C'est un galantin de cinquante-deux ans, la taille moyenne et ronde, la figure large et riante, la chair molle, les manières mêlées de politesse et de suffisance. Il s'assied au côté gauche, deuxième section. Ses opinions exposées à la tribune sont toujours claires et ingénieuses; rarement profite-t-il des avantages de sa position. Royaliste, il défend les protestans; libéral, il voit les ministres, et reste propriétaire du journal *des Débats.*

CHABRILLAN. (DE)

Dans le temps où les fées se mêlaient des affaires des hommes et particulièrement de la destinée des princes, tout le monde sait que très souvent une méchante fée persécutait un illustre enfant dès le berceau, et se plaisait à corrompre par quelque présent funeste les dons brillans dont une autre fée bienveillante l'avait orné. C'est ce qui est probablement arrivé à M. de Chabrillan : tandis qu'une bonne fée le faisait marquis, lui donnait le nom, les biens, et probablement aussi le cœur d'un gentilhomme, une maudite fée (qui apparemment n'avait pas été invitée à son baptême) lui faisait une figure de vilain. Sa vue rappelle involontairement le héros de la *Belle et la Bête*. Il serait fort difficile de décrire ses traits; car comment décrire ce qui n'a pas de forme? Tout ce qu'on peut dire, c'est que ses joues sont excessivement larges et rebondies; en les regardant d'un certain point de vue, on doute si ce sont des joues; on est tenté de croire qu'il y a erreur et transposition dans l'arrangement des diverses parties du corps de l'honorable membre, et que ce qui lui tient lieu de visage, avait originairement une autre destination. Il est vrai que le reste de son individu peut donner lieu aux mêmes doutes; car ses jambes ne ressemblent pas plus à des jambes que son visage à un visage, ses mains à des mains, sa poitrine à une poitrine, ses épaules à des épaules, et, en un mot, que toute sa personne ne ressemble, je ne dirai pas à un gentilhomme, mais même à un simple homme. Je ne veux parler, bien entendu,

que de sa personne physique. Quant au moral, je n'en dirai rien ou presque rien. Je le suppose fort enclin à la paresse, et je me fonde sur ce que toutes ses propositions tendent à rendre les séances les plus courtes et les plus rares possibles. On l'entend souvent crier : *A demain ! il est tard !* Pendant la session de 1818, il tenait note de tous les députés qui montaient à la tribune, et réclamait la stricte exécution de l'article du règlement qui défend que le même orateur parle plus de trois fois sur la même question. Il a fait à la fin de la session le relevé de toutes ses remarques, et c'était l'homme de France qui savait le mieux combien de fois chaque membre avait eu la parole. En 1815, un député avait demandé que la Chambre chômât l'Épiphanie, afin de tirer le gâteau des rois. M. de Chabrillan appuya vivement cette proposition, et, l'année suivante, fit la même motion pour le mardi gras. Le 20 janvier 1820, le sort le désigna pour faire partie de la députation qui devait assister à la cérémonie funèbre du lendemain; il s'en excusa sur ce qu'il était de service auprès de *Monsieur,* dont il est le gentilhomme d'honneur. Il nous est revenu que le même jour il s'était exempté de son service chez *Monsieur,* attendu qu'il faisait partie de la députation de la Chambre. C'est tout ce que nous nous rappelons des travaux législatifs de M. le marquis de Chabrillan. Il parle peu, et depuis 1815 qu'il siége à la Chambre, nous doutons qu'il soit jamais monté à la tribune. Quelquefois, il fait des propositions de sa place; comme par exemple, de passer à l'ordre du jour sur une pétition, ou de la renvoyer au ministre compétent. Depuis que M. Ravez préside,

lorsqu'il entend M. de Chabrillan faire une proposition, il l'invite à la motiver et à monter à la tribune; invitation à laquelle l'honorable membre ne défère jamais. Nous avons toujours pensé qu'il y avait de la malice dans le fait de M. le président.

CHABROL DE CHAMÉANE.

Impossible de trouver une famille plus résolument aristocrate que la famille des Chabrol. On la rencontre partout; elle est inévitable; elle-même est embarrassée de retrouver à tout propos et ses titres et son nom; il lui a fallu créer des désignations propres à éviter la confusion des honneurs et des places qu'elle est en possession d'obtenir. Cependant, les dénominations limousines *de Tournoël, de Volvic, de Chaméane,* ne sauraient empêcher les bévues, et les trois frères sont en politique comme en administration, l'objet d'éternels *quiproquo*. Rien n'est plus dangereux pour trois hommes d'état, que ces positions jumelles; il en résulte une solidarité d'éloges et de blâme qu'on ne voudrait pas toujours accepter. M. Chaméane est *ménechme* de M. Tournoël son frère (1), dans ce sens qu'il a siégé au côté droit. M. Chaméane est plus homme de salon que M. Tournoël; il se produit davantage dans le monde; M. Chaméane est doux et honnête; il est fort aimé dans la Nièvre, dont il est député. A la Chambre, il n'est pas moins muet que son frère; mais s'il lui ressemble par ses opinions et son silence, il en diffère tout-à-fait par

(1) *Voyez* Chabrol de Tournoël.

sa personne, qui est petite et mince, et par sa physionomie, qui est agréable et fine.

CHABROL DE TOURNOEL.

C'est la montagne du *Puy-de-Dôme* qui a accouché de ce député. Sa personne répond assez bien au portrait qu'on se fait en général d'un auvergnat; gros de corps, gros de tête, physionomie commune, taille moyenne, le chef coiffé d'une perruque noire à la Titus. Riche propriétaire du Puy-de-Dôme, M. le comte Chabrol de Tournoël fut élu maire de Clermont-Ferrand en 1815. Croirait-on que, malgré les gages qu'il donna par ses opinions et ses actes, on ne le trouva point assez *ultrà?* L'exagération était alors telle, que M. de Tournoël fut contraint de donner sa démission. Ce député réserve son éloquence pour les salons : il parle beaucoup en société et pas du tout à la tribune; rien de plus muet que son suffrage, de plus silencieux que son vote. Il a dans ses manières de la présomption et de l'importance : il est fier de la position de ses frères et surtout du talent de celui qui est préfet de la Seine. On sait que beaucoup de gens ont aussi des frères hommes d'esprit.

CHABRON DE SOLILHAC.

Député de la Haute-Loire, département d'où la capitale tire annuellement cette lignée de vigoureux athlètes aux épaules larges, aux vastes omoplates qui, tout blancs ou tout noirs, chargent et transportent à dos d'hommes les sacs de farine et les sacs de charbon. M. de Solilhac

a quelque chose de cette constitution montagneuse : sa taille est élevée, sa chevelure noire, sa face grosse et rouge, et tenant de la nuance des vins du Puy, dont il aime, dit-on, à se régaler. Cette patrie lui est chère; il ne craint pas d'y populariser sa noblesse; et selon l'usage des bonnes gens de l'endroit, il boit sans façon le matin son *quart* de vin blanc. M. Chabron de Solilhac n'est point de ces députés sans couleur; la sienne est forte et prononcée. Émigré, officier vendéen, rentré lors de la première restauration, fait maréchal de camp à la seconde, prévôt à la même époque, on conçoit qu'il marche sous les bannières de MM. Marcellus et autres honorables députés de l'extrême droite. Cette biographie de M. Chabron laisse pourtant ignorer s'il se trouvait au Puy pendant les cent jours, lors de la fédération, dont quelqu'un dut avoir la présidence. Toutefois, comme les fonctions de prévot et de président des fédérés en 1815 sont incompatibles, il est à présumer que M. Chabron avait à cette époque suivi le Roi à Gand. On ne saurait douter que M. Chabron ne soit bon vendéen, bon royaliste, bon prévôt et loyal député; mais il n'est assurément pas bon orateur. Veut-il exciter la générosité de la Chambre en faveur des Vendéens? il se sert de cette malheureuse métaphore : 250,000 *francs ne paieront pas les jambes de bois que l'on porte à la Vendée.* Tente-t-il d'introduire un amendement en faveur de la religion dans la loi relative aux délits de la presse? il le motive sur le protocole du projet *Louis, par la grâce de Dieu.* Enfin, il est plus grotesque encore dans la *comparaison* que bouffi dans la *métaphore;* témoin cette ingénieuse analogie des *emprunts* avec les

échafaudages. « Les emprunts, s'écrie l'orateur, semblables à ces appuis que l'on place pour soutenir, pendant quelques instans, un vieux bâtiment qui menace ruine, peuvent bien retarder la chute de l'édifice; mais celui-ci ne se reposant plus sur ses fondemens *naturels*, l'écroulement deviendra bientôt *universel;* il ne restera même pas la possibilité des réparations. » Sans doute Boileau eût répliqué à une semblable éloquence par ce vers :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

CHARLEMAGNE.

Ce député de l'Indre paraît avoir cinquante-cinq ans. Il est petit, sec; il a l'œil vif et la jambe tendue. Les signes d'un caractère très ferme et d'une probité courageuse sont empreints dans toute sa personne. Il parle peu à la Chambre; mais, exact à son poste, il siége au côté gauche, deuxième section. Les ministres ne le saluent pas : ils paraissent savoir que son vote et sa conscience seront toujours d'accord.

CHAUVELIN.

Quel feu! quelle activité! quelles vives réparties! disait une jeune demoiselle qui venait de lire le compte rendu d'une séance où M. de Chauvelin avait beaucoup parlé. Ce doit être un bouillant jeune homme, ajoutait-elle, oubliant qu'il faut quarante ans au moins pour être admis dans l'assemblée. Hélas! le bouillant jeune homme, député de la Côte-d'Or, était maître de la garde de robe du Roi avant la révolution. Mais son ca-

ractère a conservé sa verdeur, son esprit toutes ses brillantes qualités.

M. de Chauvelin est d'une taille moyenne : il a le corps droit, les manières inquiètes, les yeux vifs, les rides du front dans une habitude soucieuse et la démarche encore juvénile. Il s'assied au second banc de la première section du côté gauche (quand il s'assied), et personne alors n'est plus attentif que lui aux discussions qui s'engagent. Si un ministre monte à la tribune, il le dévore de ses regards; il scrute ses intentions dans ses gestes; il commente son discours, à mesure qu'il le prononce, par des explications brèves, originales, et toujours énergiques. *Écoutez! écoutez!* est une des exclamations qu'il prononce le plus souvent, mais en faveur de ses amis comme de ses ennemis. Il empiète un peu sur les attributions des huissiers de la Chambre; mais il rend aux libertés des répliques, et en général à la dignité de l'assemblée, les plus éminens services.

La discussion languit-elle par les longues phrases d'un orateur? un *libéral* combat-il une doctrine ministérielle? un *ultrà* impatiente-il par d'impudens sophismes? il faut voir M. Chauvelin souffrir de l'immobilité et du silence qu'il s'impose un moment. Le cou tendu, les mains dans ses goussets, les coudes en avant, les cheveux comme hérissés et dépassant ses tempes, en mèches grises, il s'agite comme un voyageur qui, placé dans une voiture immobile, veut la faire avancer en se poussant sur son siége.

Cet orateur s'interpose souvent entre le président et l'assemblée. Il sait rétablir l'ordre dans la délibération,

dans les matières contestées, dans la position des questions. Il s'est acquis une sorte de magistrature qu'il exerce bien laborieusement. On l'a vu suivre jusqu'au pied de la tribune tel ministre qui n'avait pas le droit de rouvrir la discussion fermée, lui couper le passage, lui interdire la parole.

Il parle avec un organe flatteur, une facilité entraînante, en général, avec une grande supériorité de raison. Les différens budgets, la liberté de la presse, l'instruction publique, le rappel des bannis, sont des sujets sur lesquels M. Chauvelin a successivement, depuis 1817, développé un beau talent, une âme française. Ce nom de français est le seul titre qui lui soit cher. *Marquis* avant la révolution, nommé *comte* par Bonaparte, il fut désigné sous ces deux qualités dans les bulletins des électeurs de Dijon. Le président de ce collége, jaloux de favoriser les ministres, voulut écarter le candidat en élevant la difficulté du manque d'identité sur ses désignations. « J'ai déposé le titre de marquis en 1789, dit M. Chauvelin, et ne l'ai point repris; l'Empereur me nomma comte, mais je défie qu'il soit montré un acte public ou privé où j'aie accepté cette qualification. Si donc on me désigne ici de trois manières, et si, contre l'évidence des vœux des électeurs, il faut choisir mon nom dans ces trois variantes, j'accepte le suffrage de mes compatriotes qui ne m'appellent que Chauvelin tout court. »

CHEVALIER-LEMORE.

M. Chevalier-Lemore n'est guère connu que comme ayant fait partie de la commission des pétitions pendant

M. CLAUSEL DE COUSSERGUE

presque toute la session dernière; il remplissait les fonctions de rapporteur, alternativement avec M. le comte de Sainte-Aldégonde. Ces deux députés, dont le dernier ne fait plus partie de la Chambre, ressemblaient à deux ombres. Il n'existe peut-être pas en France deux corps plus décharnés, deux figures plus livides et plus haves, deux voix plus éteintes et plus sépulchrales. Le droit de pétition ne pouvait avoir de plus dignes représentans que ces deux honorables simulacres. Un pétitionnaire nous a raconté que, pendant la nuit qui précéda la séance où la commission fit son rapport sur sa pétition; il a vu en songe un spectre immobile dans une tribune et qui ne cessait de dire avec un accent lugubre: *l'ordre du jour! l'ordre du jour! l'ordre du jour!* Il s'éveilla en sursaut, et se rendit de bonne heure à la Chambre pour connaître le sort de sa pétition. M. le président appela à la tribune *M. Lemore* rapporteur de la commission. Le pétitionnaire préoccupé de ses idées fantastiques crut entendre *le mort*. Quelles furent sa surprise et sa frayeur en reconnaissant dans l'honorable rapporteur le spectre qu'il avait vu en songe et qui lui avait donné de trop justes pressentimens. L'ordre du jour fut proposé au nom de la commission et adopté par la Chambre.

CLAUSEL DE COUSSERGUES.

M. Clausel de Coussergues demanda en 1817 d'effacer dans le budget l'article des secours accordés aux réfugiés espagnols : en 1820, il proposa la mise en accusation de M. Decazes, comme complice de l'assassin

Louvel. Ces deux propositions lui ont procuré une célébrité qu'il n'aurait probablement pas acquise par ses talens. Ce n'est pas un de ces esprits impétueux qui conçoivent et expriment violemment leurs pensées. C'est un homme de cinquante-cinq ans, d'une taille moyenne, dont les traits sont sans caractère, la démarche lente, les regards tristes, la voix faible et aigre; son stile écrit est sans chaleur, sans mouvement, sans force, sans élégance; son improvisation est timide, sa contenance embarrassée. Les affections de son âme (si tant est que son âme soit quelquefois affectée) ne laissent aucune trace sur ses joues molles et blafardes qu'accompagnent deux ailes de pigeon mal poudrées. Il propose de faire mourir de faim quelques milliers d'Espagnols, d'envoyer un ministre à l'échafaud avec le sang-froid d'un président de cour royale qui confirme ou infirme le jugement *dont est appel*. M. Clausel de Coussergues a été magistrat toute sa vie : c'est sans doute la toque et la cimarre qui lui ont procuré cette froide insensibilité que l'on acquiert par l'usage de prononcer tous les jours, entre deux sommeils, sur la fortune, l'honneur et la vie de ses semblables.

CLÉMENT.

Député du Doubs à l'époque où la restauration surprit le *Corps législatif*, M. Clément fut réélu dans les cent jours, et nommé l'un des secrétaires de la fameuse Chambre : il vient d'être fait député une troisième fois. Il se montre, comme toujours, honnête homme, et partisan modéré des doctrines du côté gauche : il y siége à la deuxième section. Il a l'accent franc-comtois,

M. DE CORBIERE.

les narines fort ouvertes, les cheveux blonds, et un air de jeunesse.

CORBIÈRE. (DE)

Les Romains auraient donné à un orateur tel que M. de Corbière l'épithète d'*incumptus*, cequi répond imparfaitement à notre mot *mal léché*. L'expression latine est plus honnête que l'expression française. Cette épithète convenait à un orateur sans soin de l'arrangement des plis de sa robe, de sa tenue, de son action, de son débit, de son élocution. Tel est M. de Corbière, orateur aussi original qu'homme singulier. Sa taille est petite et d'une conformation impossible à décrire; on dirait que le torse ne repose pas sur les hanches. Ses épaules sont hautes, et sa tête renfoncée; son front large et chauve cache des yeux petits, mais étincelans. Sa figure, qui, vue de près, a quelque chose de burlesque, ne manque pas, à la tribune, d'une certaine noblesse sauvage. Sa logique n'est pas méthodique, son éloquence est incorrecte; mais sa diction est brillante d'images, de traits inattendus; un débit saccadé, un accent bas-breton, une action vive et désordonnée, un ton de bonhomie bourrue, voilà l'orateur à la tribune. Le député assis à son banc n'est pas un personnage moins bizarre : il ne peut guère se tenir plus de cinq minutes en place ou en silence. Quand il se résigne à rester assis pendant le discours d'un orateur dont l'opinion contrarie la sienne, il l'interrompt à chaque phrase en gromelant. Le plus souvent il se lève d'impatience, se promène à grands pas, et, s'il ne trouve pas quelqu'un à qui parler, soit un député, soit un employé de la Chambre, soit un huissier, soit un garçon de

salle, il parle seul, s'arrête de temps en temps, en regardant l'orateur d'un air de mauvaise humeur, et lui adresse à demi-voix des interpellations ou des apostrophes du genre de celles-ci : *Ennuyeux bavard! finiras-tu ta période! Crois-tu qu'on t'écoute! Belle raison, ma foi! Cela n'a pas le sens commun!*

Un recueil de ses saillies serait fort piquant. Ennuyé d'une longue discussion, il était un jour sorti de la salle; il rentre et voit deux députés à la tribune : « Bon! dit-il, les voilà qu'ils parlent deux à la fois, ce sera plus tôt fait. » Pendant la discussion de la loi concernant les poudres et salpêtres, il s'en fut, en disant qu'il n'estimait le salpêtre que pour la préparation des jambons. A la séance où fut discutée la fameuse question d'*indignité*, il échappa à M. Manuel de dire : « Vous, qui traitez en crimes les erreurs révolutionnaires, êtes-vous tous exempts de reproches? Que faisiez-vous alors? Je sais que plusieurs d'entre vous étaient emprisonnés, proscrits.... *C'est fort bien....*

« Poursuivez, interrompit M. de Corbière, assez haut pour être entendu même de l'orateur;

C'est bien, fort bien,
Cela ne me blesse en rien,

on voit, notre collègue, que vous pensez comme Grégoire. » M..... s'était un jour oublié au point d'exciter de violens murmures et d'être obligé de donner des explications qui ressemblaient à une rétractation : « Notre collègue est tout honteux de sa sottise, dit le député breton; mais soyons charitables pour les faiblesses du prochain.... Voilà peut-être comme je serai demain. »

CORCELLES. (DE)

L'ancien commandant de la garde nationale de Lyon est un homme d'une moyenne taille, assez gros, la figure pleine, l'air résolu, et le front chauve. Il a l'accent désagréable et chanté.

M. de Corcelles, proscrit en 1815, siége à la première section du côté gauche. Il y déploie un caractère énergique. Il est l'un des dix-huit membres qui se sont levés contre l'ordre du jour que proposait la commission de 1818, contre les pétitions en faveur des bannis. Les droits des militaires, les récompenses qu'on voudrait disputer pour le prix du sang et des services rendus, sont des objets qui rappellent toujours ce député à la tribune.

Lorsque l'attentat de Louvel servit de réveil au courage des militaires de parade, quelques freluquets, hérissant des moustaches qu'ils n'ont jamais montrées qu'au boulevard de Gand, envahirent le Palais-Royal. Les héros du *café Montansier* se présentèrent au *café Lemblin*, pour y faire un pendant de leur première campagne. Ils effrayèrent deux femmes de comptoir, et parvinrent à mettre en fuite un vieux rentier qui y laissa sa perruque. M. de Corcelles, assis à l'une des tables, lisait paisiblement le *Constitutionnel*. Soixante ou quatre-vingt de ces guerriers improvisés s'avancèrent vers lui d'un air menaçant : « Fermez toutes les portes, s'écria M. de Corcelles, et voyons qui fléchira de toute cette bande ou d'un vieux soldat. » Le banni-député fut respecté ; et, chose extraordinaire, les agresseurs se

retirèrent sans avoir cassé les glaces. On sait que c'est là ce qu'ils savent le mieux de leurs exercices : on a dit que l'empereur de Russie voulait les engager pour ce service dans ses états.

CORDAY. (DE)

Personne ne se doutait qu'il y eût à la Chambre un député de ce nom ; son existence a été révélée dans la séance du 13 février, pendant la discussion de la loi des suspects. M. le général Foy parlait avec beaucoup de véhémence d'*une poignée de misérables qu'on avait vus pendant trente ans dans la poussière et dans la honte.* A ces mots on entend une voix partie du côté droit, qui crie : *Vous êtes un insolent !* Les yeux se tournent de ce côté, et l'on aperçoit debout, un homme d'une taille moyenne dont les traits sont assez réguliers, les joues pleines, les yeux vifs, la tête noire : c'était M. de Corday, qu'on dit être le parent de l'héroïne Charlotte.

Les journaux ont raconté ce qui s'était passé à la suite de cet incident. Un duel devait avoir lieu entre MM. de Corday et le général Foy : la modération de ce dernier a mis fin à la querelle. Depuis ce moment M. de Corday est connu comme un vaillant député.

CORNET D'INCOURT.

Toujours de l'esprit, toujours de la finesse et de la malice : M. Desmazures n'est pas plus heureux en bons mots. M. Cornet d'Incourt est un petit homme rondelet, dont le corps gras, sans être replet, s'appuie sur des cuisses et des jambes courtes et minces. Ses traits res-

M. CORNET D'INCOURT.

pirent la satisfaction; un sourire éternel arrondit les pommettes vermeilles de ses joues; ses narines découvertes et enflées semblent incessamment flairer la louange. Un mouvement de tête qui se combine avec toutes ses habitudes, promène ses yeux alternativement sur sa personne et sur celle d'autrui, et l'expression qu'on aperçoit alors sur son visage annonce qu'il vient de faire une comparaison dont le résultat lui plaît, et de remporter un triomphe sur sa modestie. Il faut croire que cet exercice de l'amour-propre produit un contentement intérieur utile à la santé, car il est impossible d'être plus frais, d'avoir l'air plus dispos que M. Cornet d'Incourt. Il a quarante-sept ans; on ne lui en donnerait pas trente.

Ce député semble s'être fait une tâche d'orner les plus tristes matières. Tout ce qu'il touche produit des fleurs. Le budget est pour lui un trésor d'agrément. Que n'est-il ministre des finances! il trouverait le moyen d'amuser les contribuables en les faisant payer, il éveillerait leur paresse avec des pointes, et il les indemniserait en bons mots. Sa figure favorite est l'antithèse; elle lui sert à relever l'aigre-douceur de son ironie. C'est ainsi que dans son discours sur le projet de récompense nationale à décerner à M. de Richelieu, dans lequel il turlupina avec tant d'espiéglerie le ministère qui comblait de louanges et de présens un ministre renvoyé, il opposait, dans une jolie phrase, « et ces pamphlets dont la *fière indépendance s'incline* avec respect devant un ministère qui vient de naître, et ces correspondances privées dont l'incomparable *bassesse s'élève avec fierté* contre un ministère qui n'est plus. »

Où trouver une phrase tournée de cette façon ! La *fière indépendance qui s'incline avec respect*, a déjà quelque chose de merveilleux ; mais il faut se prosterner d'admiration devant la *bassesse qui s'élève avec fierté*. Cela rappelle avec avantage :

Belle Philis on désespère
Alors qu'on espère toujours.

Mais ce n'est rien de le lire, il faut l'entendre. Il faut voir ces joues qui s'épanouissent quand il prononce d'une voix flûtée des phrases harmonieuses et symétriques, et ce sourire fin et ce geste arrondi dont il orne son débit, et cette complaisance à attendre l'effet d'un trait avant d'en lancer un autre, et cette grâce avec laquelle il reçoit les félicitations de ses honorables amis, et cette irrésistible gaîté qui, après s'être communiquée à l'assemblée, réagit quelquefois sur l'orateur, au point de le faire pouffer de rire. Il est superflu de dire que M. Cornet d'Incourt n'improvise pas ; il écrit tout et fait tout imprimer : c'est ce qui faisait dire à un directeur général :

Je l'ai tout entier,
Roulé dans mon office en *cornets* de papier.

COTTON. (DE)

Quatre pieds dix pouces, taille étroite, jambes grêles, front découvert, tête poudrée, queue, et ailes de pigeon, yeux petits et renfoncés, joues creuses, nez effilé et saillant, filet de voix, démarche, tenue et habitudes singulières ; siégeant à droite.

COURVOISIER. (DE)

M. de Courvoisier s'est fait une espèce d'indépendance dont il y a peu d'exemples dans le temps où nous vivons. Chacun cherche à se rallier à la bannière d'un parti ou d'un corps; nul n'a dans ses propres forces assez de confiance pour oser marcher isolé au milieu des factions, et se séparer de la caravane en traversant le désert. M. de Courvoisier est peut-être le seul homme marquant de nos dernières assemblées qu'on ait toujours vu hors des différentes agglomérations formées par les individus que rapprochent des affections, des opinions analogues ou des intérêts communs. Gentilhomme émigré et chevalier de Saint-Louis, il s'est montré dans une foule d'occasions un des plus rudes adversaires de l'aristocratie; procureur général, il n'est jamais entré dans l'association des gens de robe qui siégent entre la droite et le centre. Attaché au gouvernement par sa place et par ses relations sociales, il a voté contre les projets ministériels dans toute la session de 1819. Il lui est arrivé dans la même discussion, dans la même séance, dans le même discours, d'attaquer et de défendre l'arbitraire et la liberté, de faire de violentes sorties contre le côté droit et le côté gauche, et de conclure contre les ministres. Quand il combat un parti, c'est toujours avec si peu de ménagement, qu'on le croirait du parti diamétralement opposé : dans le fait, il n'en est rien. M. de Courvoisier est aussi peu ultrà que libéral, et aussi peu ministériel que libéral et ultrà. N'allez pas croire cependant qu'il soit doctrinaire :

Peut-être n'est-il pas bien sûr qu'il soit en tout temps M. de Courvoisier. Son caractère ressemble à l'indépendance, comme la bizarrerie ressemble à l'originalité. Ses opinions n'ont aucun cachet qui leur soit propre, et manquent de l'ensemble et de l'unité nécessaires à une doctrine ou même à un système. Les différens partis de la Chambre, après avoir cherché à se l'attacher, paraissent y avoir tout-à-fait renoncé; mais ils s'en font tour à tour un auxiliaire utile, et emploient avec avantage ce qu'il possède de talens oratoires et de connaissances positives. On pourrait alors le comparer à une de ces pièces de monnaie dont l'effigie et le millésime sont effacés, et qui n'ont plus cours dans le commerce de détail, mais qui passent comme appoint avec de grosses sommes.

Il y a beaucoup d'incohérence, et pour ainsi dire de décousu, dans toutes les habitudes et dans toute la personne de M. de Courvoisier. Il parle avec chaleur et facilité. En montant à la tribune, il trace ordinairement la division de son discours; mais il suit rarement la marche qu'il s'est proposée : le moindre incident dérange son allure et lui fait perdre de vue son point de départ et son but; dès qu'une fois il s'est jeté dans le champ des disgressions, il n'en sort plus qu'il ne soit épuisé et hors d'haleine. Sa poitrine faible ne suffit pas toujours à sa prodigieuse abondance. Sa taille est très haute, son corps et ses joues d'une excessive maigreur; ses bras, d'une longueur demesurée, semblent quelquefois près de quitter ses épaules, et paraissent singulièrement gêner son action oratoire; ses gestes ne sont jamais bien en harmonie avec ses paroles, ni avec l'accent

de son débit. On pourrait lui appliquer ces deux vers de je ne sais quelle tragédie de Corneille :

> Ne jugez pas, seigneur, de l'âme par le bras,
> Car souvent l'un paraît ce que l'autre n'est pas.

CRIGNON-D'AUZOUER.

Un des députés les plus gras et les plus grands des quatre-vingt-trois départemens, et un des plus riches négocians de la France. Son embonpoint ne paraît cependant pas être l'effet de son opulence, car il est difficile de vivre à moins de frais, si, comme on le dit, la dépense de sa table est proportionnée à celle de sa toilette. Sa coiffure, qui selon toute apparence, était originairement poudrée, ne laisse plus voir depuis longtemps le moindre vestige de la houppe et du peigne. Son habit de 1815 est encore son habit en 1820, et cet habit portait déjà, à l'époque de la seconde restauration, l'empreinte des outrages du temps. La figure de M. Crignon-d'Auzouer a toute la forme et toute l'expression de celle d'une statue de Priape; et le vêtement nécessaire qui enveloppe la partie inférieure du corps de l'honorable député est taillé comme la gaîne qui soutient le torse du dieu des jardins. Quand M. Crignon-d'Auzouer est immobile à son banc, on le prendrait pour le fragment d'une cariatide colossale trouvée dans les ruines de l'Egypte ou de la Grèce, dont les formes, altérées par le temps et couvertes de mousse, font l'admiration des antiquaires, après avoir fait l'effroi des voyageurs, il ressemble encore à un de ces monumens *cyclopéens* dont les cavités servent, pendant le jour, d'asile aux chouettes et aux chauves-souris.

D'ALPHONSE.

Ce député est du petit nombre d'hommes d'état auxquels les gouvernemens naufragés ont toujours présenté quelque aventureux radeau qui les a ramenés au port; sa longue carrière se rattache à toutes les époques de la révolution. Il a siégé au conseil des anciens, au corps législatif; il a administré bien et long-temps les préfectures de l'Indre et du Gard. Conseiller d'état des cent jours, il a subi la surveillance de 1815, et a enfin été ramené à la Chambre par les électeurs de l'Allier. Il est peu de gages que M. d'Alphonse n'ait donnés aux nouveaux intérêts. Une démarche rétrograde, même un seul pas ministériel, démentiraient toute sa physionomie politique; aussi M. d'Alphonse n'a-t-il conservé des temps antérieurs à 1789 que la poudre et les ailes de pigeon; sa figure enluminée contraste avec sa coiffure d'albâtre; il offre ainsi aux regards une tête à la fois rouge et blanche, qu'un froid trop rigoureux pourrait tout à coup rendre séditieuse. Il n'est réellement que libéral. M. d'Alphonse ne s'est point engraissé dans les différens emplois qu'il a occupés. Il est grand, sec et fluet; la longue ligne que l'on tirerait de son nez à son orteil serait rigoureusement droite et perpendiculaire. L'infirmité du *ventre* n'est donc point à craindre pour M. d'Alphonse, mais il est en proie, les trois quarts de l'année, aux douleurs d'une goutte des plus aiguës : car, en administration, il y a toujours quelque maladie à gagner.

M. d'Alphonse vote et s'asseoit du côté gauche. Vieux

et infirme, le ministère crut sa conquête facile et couchait en joue ses soixante-trois ans, jusqu'au jour de la délibération sur notre dernière loi contre la liberté individuelle. On l'a vu, dans cette circonstance, quitter son lit de douleur, se traîner à la tribune, appuyé sur deux de ses amis, et protester, par l'autorité de son âge et de ses souffrances, contre la faction anti-française.

DARTIGAUX.

Cinquante ans, taille ordinaire, figure ingrate, nullité importante, espèce de réputation de province; ajoutez un dévouement sans réserve aux ministres présens et futurs, le silence le plus exactement gardé dans les discussions de la tribune, et vous saurez ce qu'est M. le procureur général récemment nommé à la cour de Pau.

DASSIER.

M. Dassier a été fait député de la Loire à peu près comme Sganarelle est fait médecin; la seule différence est dans les procédés respectivement employés pour administrer le diplôme de docteur au médecin malgré lui, et pour forcer M. Dassier à recevoir son mandat. Ce dernier n'a cédé qu'à de douces violences, et ses amis n'ont frappé, pour le déterminer, que son esprit et sa raison. L'honorable membre n'en gémit pas moins sous le fait des honneurs qu'on lui a imposés. Il soupire après le terme de la rude épreuve de cinq ans qu'il doit subir. C'est bien de lui qu'on peut dire, il aspire à descendre. Il a

soixante mille livres de rente au soleil, et il lui eût semblé beaucoup plus doux de dépenser en paix son revenu, que d'aller pendant cinq ou six mois de l'année, passer la plus belle partie du jour assis sur un banc. Si du moins on y pouvait dormir tout le long de la séance; mais il faut être à chaque instant étourdi par les cris : « *La clôture! aux voix! à l'ordre!* ou bien c'est un voisin importun qui vous heurte à coups de coude, *Levez-vous donc, M. Dassier, on vote; on fait l'appel nominal; allez donc mettre votre boule.* » Quelle galère! M. Dassier paraît jouir d'une excellente santé; sa figure est ronde; sa bouche est petite et habituellement entrouverte; sa physionomie est celle d'un dormeur éveillé en sursaut. Il porte un habit long et vaste, un gilet rond qui lui descend à mi-cuisse. On l'a fait asseoir à droite.

DAUGIER.

M. le contre-amiral, député de Vaucluse, est un grand homme, dans l'acception vulgaire de ce mot; d'un tempéramment sec, d'une maigreur frappante, et la tête dégarnie de cheveux gris. Il siége au centre; mais, en 1815, il votait avec la minorité. Il parle ordinairement sur les budgets, articles *ministère de la marine.* Plusieurs fois il a fait adopter à l'assemblée des augmentations de dépenses pour cette partie importante de la prospérité nationale.

DAUNOU.

L'ami de Chénier a soixante et un ans. Sa tête a les

proportions que les physiologistes ont toujours remarquées chez les hommes doués d'un grand sens. Son nez est le trait le plus prononcé de son visage. Une perruque à la Titus courbe sa tête, et l'orne de cheveux longs; sa taille est un peu voûtée; sa démarche discrète et réfléchie rappelle celle des oratoriens dont il a fait partie. Il est fort calme et fort silencieux.

A l'époque où la France était encore démocratique, M. Daunou fut chargé par le Directoire d'organiser la république romaine. Il a répondu, dans une occasion solennelle, à une députation de l'Institut : « Il n'y a de génie que dans une âme républicaine. »

Aujourd'hui professeur d'histoire dans la première de nos chaires, M. Daunou jouit de toute la réputation que lui méritent quelques ennemis, une vie sans tache, des ouvrages pleins d'une érudition profonde et d'une admirable philosophie. Il a parlé à la Chambre, à propos de la fameuse pétition des étudians en droit, faite en 1819; et on se rappelle ce passage de son discours :

« L'unique moyen, disait-il, d'écarter cette pétition, serait l'évidence immédiate de la justice et de la parfaite régularité des actes contre lesquels les étudians réclament. Or, j'avoue que je ne suis point du tout frappé de cette évidence. Quelles doctrines M. Bavoux professait-il? En quel point sont-elles condamnables? Comment savons-nous que les auditeurs, en fort petit nombre, qui l'ont interrompu, avaient raison, et que tous les autres avaient tort? Quel article de loi, d'ordonnance ou de règlement, quel tradition même ou quel usage investissait le doyen du droit d'imposer silence à l'un de ses collègues donnant une leçon publique?

Sommes-nous instruits des motifs qui ont conseillé à la commission d'approuver la conduite du doyen et de suspendre M. Bavoux, même avant d'avoir pu, ainsi qu'elle l'a déclarée elle-même, rechercher et constater les causes du désordre? »

M. Daunou, nommé par le département du Finistère, défendra, jusqu'au dernier jour, les intérêts de sa patrie. Il vient de voter éloquemment contre l'abolition de la liberté individuelle, de toute liberté de la presse, et en faveur des élections.

DECAZES.

Suffisance et insuffisance.

L'Histoire tracera le portrait de ce personnage, comme de tous ceux qui ont joué des rôles importans à cette époque à jamais mémorable, marquée par de grandes catastrophes, par des infortunes éternellement déplorables, par l'établissement des lois constitutionnelles; l'Histoire peindra ce jeune ministre au milieu de ces graves circonstances; elle le représentera chargé de réparer les maux d'une double invasion, de rallier les partis autour du trône restauré des Bourbons, de calmer les passions et de faire fleurir l'arbre constitutionnel planté sur notre sol par Louis XVIII. Dans ce vaste et imposant tableau, la figure de M. Decazes, placée sur le premier plan, paraîtra peut-être un peu pâle et un peu mesquine; car il faudra que le peintre le montre négligeant la tâche glorieuse qui lui est imposée, pour s'occuper uniquement de captiver la faveur de son maître.

M. DE CAZES.

On conçoit que nous nous garderons bien d'usurper ici le noble emploi réservé à l'Histoire. Nous ne tenons pas un burin, mais un simple crayon; nous voulons dessiner notre modèle seulement dans quelques-unes de ses habitudes et dans ses rapports avec la Chambre; heureux si la postérité daigne placer notre lithographie parmi les médailles qu'elle consultera un jour!

M. Decazes est maintenant âgé de quarante ans; il a conservé dans toute sa personne la grâce et les agrémens de la première jeunesse. Sa taille est haute et bien dessinée; sa figure est d'une beauté remarquable et même susceptible de nobles expressions. Il a le front large et découvert, les yeux grands, noirs et parfaitement beaux; le nez aquilin, la bouche petite et gracieuse, les joues assez remplies, sans être grasses; ses cheveux noirs comme l'ébène, sont toujours fort courts; son teint est habituellement pâle, de cette pâleur que semble donner l'habitude de la méditation. En un mot, ses traits ont la noblesse et la régularité d'une belle médaille antique.

Voilà M. Decazes, silencieux, immobile; mais aussitôt qu'il parle ou qu'il agit, ce grand caractère s'efface; ce n'est plus qu'affectation, mignardise, hauteur sans élévation. A l'élégance recherchée de sa mise, à son allure efféminée, je crois reconnaître le petit-maître et l'homme de boudoir. Son accent bref, son mouvement de tête, son regard disposé à tomber de très haut et par-dessus l'épaule, décèlent le courtisan en faveur. Son élocution facile et assez fleurie; son débit, tantôt lent à l'excès, tantôt précipité, et toujours étudié; un reste de prononciation méridionale; une articulation qui n'ouvre sa bouche qu'à demi et ne laisse aux mots qu'un étroit

passage, annoncent l'orateur de salon ou de conseil privé, dont l'éloquence naissante s'est formée à table ou devant la cheminée, qui n'a eu le plus souvent pour tribune qu'un fauteuil, et pour auditoire qu'un cercle de conseillers d'état ou de commis. On retrouve dans quelques formes de sa discussion, une certaine réthorique de barreau et la logique inductive du président de cour d'assises. Quant à l'homme d'état, il ne s'est encore fait reconnaître à aucun signe, du moins dans la Chambre des Députés.

Je ne sais s'il a le premier imaginé de mettre en jeu la machine à bascule dans le gouvernement constitutionnel; mais il l'a toujours maniée avec bien peu d'adresse dans les assemblées législatives. Il lui arrive rarement de monter à la tribune sans offenser par quelque étourderie ou par quelque boutade d'amour-propre, l'une des deux oppositions, quelquefois même l'une et l'autre ensemble.

Habituellement froid et compassé, il ne s'anime et ne s'emporte que quand sa vanité est blessée; alors il perd toute mesure, et s'oublie jusqu'aux plus condamnables inconvenances. Quand la censure le rendait maître des journaux, il ne sortait jamais d'une séance où il avait parlé, que son premier soin ne fût d'expédier aux rédacteurs une défense de répéter telle phrase qui lui était échappée, tel mot qu'il avait dit inconsidérément; souvent il leur envoyait une copie de son discours revu et corrigé; quelquefois même il leur a dépêché, séance tenante, un huissier, pour leur prescrire ce qu'ils avaient à dire ou à taire dans l'analyse de son discours. C'est ainsi, par exemple, qu'il empêcha la France de con-

naître une singulière incongruité qui lui échappa pendant la discussion des lois de mai et de juin 1817, relatives à la presse. Comme un membre du côté droit lui avait reproché aigrement le despotisme qu'il exerçait sur les journaux, il répliqua en disant : « Il y a des journalistes dans cette enceinte ; si un seul d'entre eux peut se plaindre que j'aie abusé contre lui de mon autorité, qu'il se lève ou qu'il m'accuse. » Le ministre étourdi oubliait que les journalistes n'avaient pas le droit de prendre la parole, ou plutôt il s'en souvenait ; mais il cédait à l'habitude qu'il avait contractée comme juge et comme ministre, d'interpeler et d'interdire la réponse. C'est ainsi qu'il comprenait la liberté.

On a dit que M. Decazes était un grand *manieur d'hommes*. Peut-être a-t-il en effet le secret de séduire quelques esprits faibles par un extérieur assez brillant, et je ne sais quel charme attaché à la faveur ; mais ses conquêtes ne sont que des bonnes fortunes : comme la plupart des séducteurs, il prend soin lui-même de diminuer le danger de ses attaques par l'éclat scandaleux de ses triomphes : à force d'afficher les victimes qu'il a faites, il éveille et il arme la vertu prête à faillir ; il rend la pudeur à celle qui a déjà succombé : le remords et la honte ont ramené au devoir plus d'un cœur égaré. Nous avons vu un député rougir à ces mots, prononcés d'une voix haute par le ministre séducteur, au milieu de l'assemblée : *Vous venez dîner avec moi !* Un membre de l'opposition, connu par ses talens, mais remarquable par sa laideur et l'excessive négligence de sa mise, était tombé dans le piége ou allait y tomber : le public a su sa défection ; il a su aussi son retour dans la bonne voie.

On a expliqué de différentes façons les motifs d'une si prompte résipiscence; peut-être est-elle due à une cause frivole en apparence. Le député adressait une recommandation au premier ministre, au moment où celui-ci sortait de l'assemblée. L'Excellence écoutait, sans ralentir sa marche, l'honorable membre, que la petitesse de sa taille et son peu d'agilité obligeaient de tripler ou de quadrupler le pas; il traversa ainsi la salle des séances, celle des conférences, le vestibule où se tiennent les laquais et le péristyle, et il se donnait ainsi en risible spectacle à tous les assistans. Le ministre ingambe semblait se venger à plaisir d'un orateur qui l'avait souvent humilié. On eut dit qu'il voulait prendre sa revanche, à la course, des parties perdues au jeu de la tribune. C'est ainsi que Henri IV avait puni Mayenne; mais le bon Henri n'avait pas rendu toute sa cour témoin de la honte de son ennemi. Le ministre arrivé à sa voiture, y monte; son grand-piqueur écarte brutalement le pauvre député, qu'il prend pour un solliciteur importun, et le cocher fouette. Peu de jours après, le membre reprit sa première place au banc de l'opposition.

DEFOREST DE QUARTDEVILLE.

M. le premier président de la cour de Douai porte, sur sa figure de cinquante ans, toute la sécheresse d'un membre de la majorité de 1815. Sa taille est au-dessus de la médiocre. Pourrait-on, sans flatterie, en dire autant de son esprit? C'est un royaliste froid, un ministériel taciturne. On assure qu'il éprouve, par intermittences, quelques velléités de préférence pour le côté gauche; mais il les étouffe autant qu'il le peut.

DELACROIX-FRAINVILLE.

Voici une de ces vieilles réputations que le grand jour de la publicité n'a jamais compromises. La renommée de cet avocat s'est laborieusement achetée à Paris par des travaux de cabinet, par des consultations assez obscures, mais assez solides, sur les matières contentieuses les plus ardues. Ne parlant point en public dans les causes où l'éloquence peut décider une question, on n'a jamais dérangé le mérite de M. Delacroix-Frainville par des discussions animées, et peu à peu il s'est classé dans les premiers rangs du barreau de Paris, dont il a été long-temps le *bâtonnier*. Ce sont de ces célébrités *sacrées ;* car personne n'y touche. On passe ainsi, à peu de frais, pour un fin jurisconsulte et pour un logicien profond.

Les braves compatriotes de Colin-d'Harleville et de Marceau crurent choisir un organe libéral en nommant, en 1819, M. Delacroix-Frainville à la Chambre des Députés. Ils se sont peu trompés : il ne se rapproche du centre qu'autant que la vertu naturelle à son grand âge, et qu'on est convenu d'appeler *prudence,* lui commande de s'écarter des hasardeuses résistances des d'Argenson et des Manuel.

Dans la discussion sur la fameuse loi contre toute liberté individuelle, il proposa, comme un amendement, de permettre que l'accusé s'appuyât des secours d'un conseil : l'implacable côté droit repoussa cette question d'humanité. Deux intérêts cependant avaient été clairement stipulés par le plaidoyer de M. Delacroix-

Frainville : d'abord l'innocence des suspects, puis le profit des avocats.

Ce député d'Eure et Loir est un petit homme gros et rond, la figure rouge, les sourcils marqués ; ses cheveux, poudrés à frimats, sont encore onduleux et flottans, à la manière parlementaire. Il marche péniblement, à cause de sa courte grosseur. En allant à la tribune, tout son corps se porte sur une jambe, puis sur l'autre, et, de loin, il ne ressemblerait pas mal à un canard, s'il n'avait plutôt l'air d'un magistrat de province ou d'un échevin de la vieille souche. C'est ainsi que devaient être, au temps de la chanson, *tous les bourgeois de Chartres et ceux de Monthléri*, ses compatriotes.

DELAITRE.

Rare et excellent administrateur. M. Delaitre s'est distingué dans les préfectures qu'il a occupées, par sa fidélité à remplir ses devoirs envers le gouvernement dont il tenait ses pouvoirs, et par sa bienveillante protection envers ses administrés. Il avait parfaitement saisi la ligne délicate et glissante où finissent les justes sacrifices et où commencent les vexations. Jamais il ne la dépassa, quelle que fut la pesanteur des charges qu'on lui imposa comme préfet. Le département d'Eure et Loir, où il débuta, fut long-temps offert en modèle aux cent trente-cinq autres départemens pour la régularité, la netteté et l'exactitude de l'administration : toutes les parties du service y étaient au courant. Jamais les reproches d'un directeur ni le coup de fouet ministériel n'atteignirent M. Delaitre ; il servait bien

et à la minute; la circulaire de l'estafette, non plus que la fatigante itérative, n'ont pu parvenir à le trouver en défaut. Ce double rôle, grimacier pour tout autre, était simple et naturel pour M. Delaitre : son dévouement ne fut jamais de l'enthousiasme, ni sa fidélité du fanatisme. Le collége électoral de Seine et Oise a payé la dette de la reconnaissance en l'appelant aux fonctions de député. La place qu'il occupe à la Chambre, deuxième section du côté gauche, offre encore une preuve de sa sagesse et de sa modération. M. Delaitre ne se produit point à la tribune : on a d'autant plus lieu de s'en étonner, qu'il s'exprime avec facilité et correction. Il est à la fois instruit et homme du monde. Il est bien fait de sa personne; sa tournure est distinguée; sa toilette de bon ton; somme toute, M. Delaitre est hors critique.

DELAROCHE.

Homme estimable et estimé. Ce négociant est ami de M. Delessert. Il se montre au moins aussi empressé que lui à voter dans les intérêts constitutionnels. Il est d'un sens droit, d'une taille ordinaire, d'une figure agréable; à peine paraît-il avoir l'âge de siéger parmi les mandataires du peuple.

DELAUNAY. (de l'Orne)

Il existe dans tous les corps délibérans des hommes qui font peu de bruit au-dehors, mais qui rendent de grands services dans les délibérations secrètes, qui se font rarement des réputations européennes, mais qui acquièrent une considération solide dans le cercle plus ou moins

étendu de leurs relations. La Chambre des Députés compte beaucoup de ces hommes utiles et obscurs, qui dégrossissent en quelque sorte dans l'ombre des bureaux les matières législatives, auxquels de brillans orateurs donnent l'éclat et le poli qui conviennent à la tribune. Ce sont les mineurs qui cherchent laborieusement dans les entrailles de la terre le minerai brut destiné à devenir l'ornement des belles et des rois. Riche d'expérience et de savoir, mais pauvre d'éloquence, M. Delaunay est beaucoup moins connu du public, qui le voit rarement à la tribune, que de ses collègues, qui le voient toujours à son poste dans les bureaux et dans les commissions; il ne rédige pas de harangues, mais il écrit beaucoup à ses commettans; il s'instruit de leurs besoins, et se rend l'interprète fidèle de leurs vœux; il laisse à d'autres la gloire de représenter la nation; il se borne à être le mandataire de son département et l'organe des intérêts du commerce. Il a demandé avec chaleur la suppression de la caisse de Poissy; il a proposé de sages amendemens au projet de loi sur les commissaires-priseurs, et à la loi des douanes. M. Delaunay a fait sa fortune comme négociant; il est maintenant président de la cour royale de Caen. Il siége entre le centre et le côté gauche. Les opinions qu'il a émises à la tribune ne portaient pas une empreinte politique bien marquée : il eût été difficile d'y reconnaître un libéral ou un ministériel; mais on y distinguait aisément un homme sage. M. Delaunay n'a point du tout la tournure distinguée; sa figure est ronde et amaigrie, ses yeux creux, son nez camard, son front ridé, sa bouche grande, ses cheveux gris; toute sa personne a je ne sais

quel air de ressemblance avec ce Laurent du *Tartuffe*, que Molière fait si bien voir sans le montrer.

DELAUNEY (de la Mayenne).

A voir ce député se placer sur les plus hauts bancs du côté gauche, on le jugerait un intrépide défenseur des intérêts de la Charte : il n'en est pas tout-à-fait ainsi. M. Decazes l'a vu souvent parmi ces mandataires du peuple empressés de complaire au pouvoir; et si depuis l'éloignement du favori, il a voté à peu près comme sa place l'indique, il en faut rendre grâce aux circonstances plus qu'à son courage. Rarement M. Delauney a montré ses cheveux gris à la tribune pour autre chose que pour des observations sur la loi de finances, ou pour des réclamations toujours relatives au commerce des toiles. Si quelques-uns de ses collègues n'avaient pas eu plus d'énergie, nous serions dans de beaux draps !

DELONG.

Un grand homme assez pâle, maigre et les cheveux gris. Le département du Gers l'avait envoyé siéger au côté gauche, il s'est peu à peu rapproché du centre; puis nommé premier président à la cour d'Agen, il est devenu tout ministériel, et a suivi les fluctuations, les contradictions, les hésitations, les tergiversations de leurs *Excellences*. Ainsi, on l'a vu combattre en 1819 la proposition Barthélemy, et appuyer en 1820 toutes les mesures exceptionnelles. Il est secrétaire de la chambre; les mauvais plaisans le nomment quelquefois *le Scieur de long*.

Après la publication de son dernier vote contre nos libertés, Mme Delong lui écrivit (le 11 avril 1820) une lettre fort piquante que le hasard fit tomber entre les mains d'un de ses collègues, et qui a couru l'assemblée. Mme Delong rendait compte du mauvais effet que produisaient à Agen les discours de M. le premier président, et prophétisait fort énergiquement qu'il ne serait point réélu, s'il ne sortait au plus vite de l'ornière ministérielle. Était-ce pour l'honneur de son époux, ou pour ses vœux particuliers, que madame tremblait que monsieur ne fût point rappelé à Paris? c'est ce qu'on n'a pas pu éclaircir nettement; mais il semble épineux pour M. le sécretaire de la chambre de se voir dans l'alternative d'être remplacé auprès des ministres ou auprès de Mme Delong.

DELESSERT. (Benjamin)

Ce député de Paris, né à Lyon, et originaire de Suisse, siége au centre gauche. Sa fortune et sa probité lui donnent une fort grande influence. Il est d'une haute taille, d'une allure molle, d'une physionomie assez vague. Ses cheveux rares et un peu rouges sont collés et rapprochés sur son front comme le bandeau d'une fiancée grecque; son regard est incertain comme sa démarche.

Ce fut sur sa proposition que la Chambre vota une récompense nationale à M. le duc de Richelieu. M. Delessert a mieux mérité peut-être les marques de la reconnaissance publique en fondant, comme manufacturier, une foule d'établissemens qui ont ouvert à l'État

de nouvelles sources de richesses et donné du travail et du pain à grand nombre de ses concitoyens.

C'est à M. Delessert qu'on doit les premiers succès de cette rivalité que notre humble betterave soutient encore avec les roseaux de Saint-Domingue. M. de Talleyrand trouvant un jour sur une cheminée de l'appartement de l'Empereur un échantillon des produits nouveaux, le goûta et dit en le repoussant dédaigneusement : « *Va te faire sucre.* » Napoléon informé de cette plaisanterie trembla qu'elle ne devînt populaire, et s'empressa de récompenser ostensiblement M. Delessert par un cordon et un titre nobiliaire. Que de *barons* n'ont pas une origine si douce, et combien de fois les hasards de la noblesse n'ont pas été aussi plaisans!

DEMARÇAY.

Voilà un de ces braves qui ont vaincu trente ans, sur tous les champs de batailles de l'Europe, la cause et les ennemis qui ont encore des représentans à la Chambre. Il fut nommé baron par un décret de Napoléon Il apporte à l'assemblée le souvenir des persécutions qu'il a vu exercer en 1815, et dont il a été lui-même l'objet. C'est un homme grand, mince, la figure calme, les cheveux blanchis avant l'âge, portant des lunettes vertes et ayant un de ces mentons prononcés où Lavater et les physionomistes ont trouvé la marque d'un caractère inflexible. Il a plus de zèle que de talens oratoires; ses amis le voient trop souvent à la tribune. Il y porte un organe peu sonore, peu agréable, mais fortement accentué, et il manie encore la parole d'une manière très remarquable pour un militaire.

Voici un trait récent de sa vie privée qui n'a pas peu contribué, dit-on, à lui concilier l'estime et à lui mériter les suffrages des patriotes de la Vienne. Il possède une fort belle terre dans ce département, et il s'y délasse dans la simplicité la plus grande et au milieu des charmes de l'étude, de ses glorieuses fatigues. Il n'y fait point le *seigneur;* il se montre même assez peu jaloux des priviléges d'un propriétaire. Deux hobereaux de campagne (un vicomte et un marquis) chassaient sur ses terres, et le croyant à la ville, s'avancèrent jusque dans son parc. Le général entend tirer sous ses fenêtres, descend, et à travers une charmille aperçoit ses nobles hôtes. Un lièvre qu'ils poursuivaient passe assez près; on tue l'animal, et le propriétaire voit l'un des chasseurs le ramasser : « Tiens, dit-il en le montrant à » l'autre, et en le prenant par les oreilles, le voilà le » petit Demarçay, le petit baronnet. Entrez donc, M. le » baron, dans le sac où l'on vous attend; » et en disant ces mots, il met le lièvre dans sa carnassière.

M. Demarçay ne perd point de temps, rentre chez lui, prend un fusil à deux coups, marche droit vers les chasseurs, tue deux chiens presque entre leurs jambes, et dit froidement à leurs maîtres : « Messieurs, vous avez rendu » des honneurs à M. le baron, j'espère que vous ne ferez » pas moins pour M. le vicomte et M. le marquis; les » voilà étendus par terre : ayez donc la bonté de les ra- » masser et de les porter sur vos épaules hors de l'enceinte » où vous êtes entrés. » Les hobereaux ne jugèrent pas à propos de faire la moindre résistance.

DEQUEUX-SAINT-HILAIRE.

Ce député du nord regrette les honneurs d'une sous-préfecture qu'il occupait en 1815, et son vote est tout ministériel. Il a quarante-cinq ans; sa taille est ordinaire, sa figure commune. C'est un de ces orateurs qui ne s'inscrivent jamais ni pour ni contre un projet de loi.

DESBORDES-BORGNIS.

Un des muets du côté gauche. Il a cinq pieds et cinquante ans. Son esprit, ses manières n'ont rien de bien distingué; mais il est plein de patriotisme et de probité. C'est l'ombre de M. Guilhem.

DESPATYS.

M. le procureur du Roi au tribunal de Melun a siégé sur les abeilles et sur les lys. Il est façonné à la dépendance; il s'assied sur les bancs des salariés, mais il a conservé plus de conscience que quelques-uns des hommes du centre. Quand il peut trouver assez de fermeté pour n'écouter que ses propres lumières, il se lève avec le côté gauche. On le remarque à des cheveux blancs et à des ailes de pigeon. Il a soixante-huit ans, une taille et un courage ordinaires. Il vient de repousser la dernière loi d'élection.

DESROUSSEAUX.

Ce gros homme court et ramassé, qui a les joues

pendantes, le nez large, les yeux rouges et éraillés, les paupières dégarnies, qui est toujours assis au centre droit, est M. Desrousseaux, député des Ardennes, et directeur de la verrerie de Montarmé. Occupé toute sa vie à la fabrication du verre, il n'en a contracté ni l'éclat ni la fragilité : il est silencieux et attentif. Une surdité incommode l'oblige à placer la main sur son oreille, en forme de cornet acoustique, et à contracter péniblement les muscles de ses joues, comme pour élargir les voies de l'ouïe. Il demeure dans cette attitude fatigante tout le temps d'une séance, et il recueille ainsi les moindres mots de la discussion. Il ne parle presque jamais, et il semble écouter seulement pour son instruction particulière. On pourrait le comparer à un de ces verres (peut-être en fabrique-t-on de cette espèce à Montarmé) qui absorbent les rayons du soleil sans les répercuter.

DEVAUX.

Récemment nommé par le collège du Cher, ce député est encore peu connu. Au physique, c'est un petit homme de cinquante-trois ans, portant les cheveux poudrés, la tête penchée, ayant les nerfs du cou dans une contraction presque habituelle, espèce de *tic* qui ôte toute grâce à son maintien, d'ailleurs assez lourd. L'expression de sa figure est une tristesse profonde : on juge qu'elle réfléchit de longues peines, des espérances déçues et des affections douloureuses.

Au moral, c'est un esprit éclairé, un citoyen courageux, un excellent avocat, un député plein de conscience et de patriotisme. Les saillies de son imagination

sont aussi vives et aussi légères que ses manières et la tournure de tout son extérieur le sont peu.

Le barreau *du Cher et de l'Auron* le reconnaît pour son aigle : si quelques lecteurs malévoles pensaient en souriant à cette Académie de Bourges, si souvent raillée par Voltaire, et aux armes fameuses de la métropole des Berrichons, qu'ils sachent que M. Devaux est encore un des premiers jurisconsultes de ce temps, et l'un des plus doctes soutiens de la toge française.

Cette pauvre ville de Bourges a vu brûler, en 1815, je ne sais combien d'exemplaires, des immortels écrits des philosophes de Genève et de Ferney. M. Devaux n'en était plus le maire : il l'avait été pendant la durée des cent jours, et tous les hobereaux de Berry le croyaient purement *aristocrate*, parce qu'il employait son autorité au maintien de l'ordre, et à défendre leur insolente nullité contre les représailles de quelques citoyens qu'ils venaient d'humilier.

M. Devaux n'est point homme de parti : magistrat indépendant, il est moins habile à éviter certaines fonctions qu'il ne se montre courageux à les remplir. Ainsi, à une époque funeste, il eut le malheur d'être nommé président d'un tribunal *révolutionnaire;* mais là se borne l'accusation qu'on fait peser contre lui ; là s'arrête ce que ses ennemis en peuvent dire ; tous ses torts sont dans ce seul titre. Aucun des actes de son pouvoir ne devint un sujet de reproche ; plus d'une victime échappée aux fers ou à la mort pourrait élever aujourd'hui sa reconnaissance, et la faire servir de réponse au silence forcé de ses détracteurs.

Capable d'accomplir une longue et forte résolution,

comme il en a donné plus d'une preuve dans sa vie privée, M. Devaux paraît s'être juré à lui-même en entrant à la Chambre, de défendre tous les intérêts nationaux. Il en a déjà offert un noble témoignage dans la séance du 25 avril 1820. Il appuya le renvoi au président du conseil des ministres de la pétition de M. Madier de Montjau, qui requérait enfin la protection du gouvernement contre les ultrà-catholico-assassins de Nîmes, si long-temps et si scandaleusement impunis.

« Pendant que la vigilance de quelques magistrats, dit-il, recherche l'esprit de sédition jusque dans des souscriptions de bienfaisance, ailleurs le ministère public ne trouve rien à approfondir dans une souscription en faveur d'un Truphémy, dont l'orgueilleuse atrocité se vantait publiquement de onze assassinats!

» Naguère, Messieurs, on vous dénonçait un comité directeur des élections, dont le secret semblait être de publier les noms de ceux que l'opinion élevait à la candidature.

» On ne vous parlait pas de ces bulletins d'élections écrits en 1815, à la pointe d'un poignard trempé dans le sang de seize victimes égorgées à l'ouverture du collége électoral du Gard.

» Je sais bien que, pour certains esprits, c'est dans les rangs de quatre-vingt mille pétitionnaires pour le maintien de la charte et de la loi des élections, qu'il convient de chercher des conspirateurs et des ennemis du trône.

» Les conspirateurs et les ennemis du trône ne sont pas, aux yeux d'une faction, ceux qui promenaient, en plein jour, dans les rues de Nîmes, le fatal tombereau destiné à recevoir et à porter à la voierie les cadavres de ceux

que les assassins allaient froidement et paisiblement égorger dans leurs maisons.

» Le château de Vacquairolles n'a point été pillé et incendié par des conspirateurs et des ennemis du trône.

» Ce ne sont pas eux non plus qui ont exhumé le corps d'une jeune fille de quinze ans pour le livrer aux plus infâmes profanations.

» Les conspirateurs et les ennemis du trône ne sont pas ceux qui jetèrent tout vivant dans les flammes d'un bûcher le malheureux Ladet, qui dansèrent comme des cannibales aux cris déchirans de leur victime, et qui, nouveaux Ammonites, faisaient de la royauté un nouveau dieu Moloch, auquel ils sacrifiaient des hommes, en chantant : *Vive le Roi!*

» Il serait bien malheureux, bien indigne de la majesté du gouvernement royal, que d'aussi grands criminels demeurassent impunis; mais s'ils sont parvenus à se rendre redoutables au point de commander aux lois de se taire sur le passé, s'ils ne nous inspiraient plus d'appréhension pour l'avenir, j'aimerais mieux oublier la distinction de Montesquieu entre la clémence qui honore et l'impuissance de punir qui avilit l'autorité, et que le gouvernement, avouant sa faiblesse et les dangers... vînt vous proposer une amnistie. Car l'amnistie *marque au moins le crime en l'effaçant*, tandis qu'une audacieuse impunité n'est qu'une révolte vivante contre la justice.

» Quelle est donc cette puissance invisible qui, se plaçant en quelque sorte au-dessus du trône, se flatte de faire servir le nouveau ministère à ses desseins?

» Remarquez, je vous prie, Messieurs, pour quelles

doctrines les apôtres du meurtre réservent leur animadversion. *Ce sont les doctrines libérales qu'il faut anéantir.* Tel est l'ordre donné, tel est l'avis qu'ont reçu les sicaires, *les verdets, lee pantalons à bandelettes.* Cette haine vigoureuse dans ces gens-là, pour les doctrines libérales, ne me déplaît pas. J'aime à voir cet hommage rendu par le crime aux principes de toutes les vertus civiques. La liberté, c'est l'ordre; la liberté, c'est le règne des lois; la liberté, c'est encore la justice; la liberté, par conséquent, doit être détestée par les assassins de Nîmes, par les factieux de toutes les couleurs et de toutes les époques.

» Encore quelques semaines, et cette faction dominatrice au ratout préparé pour un triomphe... d'un jour, sans doute; mais source féconde de calamités pour la patrie, et d'éternels regrets pour ceux qui, par imprévoyance ou par faiblesse, lui auront servi d'auxiliaires. »

Cette vigoureuse profession de foi obtint tous les genres de succès : elle excita les improbations du côté droit; mais l'orateur poursuivit sans s'interrompre; il a ses raisons pour ne point entendre les murmures. Si quelque chose pouvait consoler d'avoir l'oreille un peu fermée aux confidences de l'amitié, ne serait-ce point d'être inaccessible aux vaines clameurs de ses ennemis?

DIJON.

M. le comte de Dijon a une tête gasconne, trop peu couverte par une petite perruque blonde écourtée. C'est un vieillard sec et droit, marchant par saccades, portant des pantalons collans, mal attachés avec des cor-

dons, et un frac bleu assez mûr. Il a cent mille livres de rentes.

La ville de Nérac lui devra une fort belle statue d'Henri IV; les pauvres de cette contrée lui doivent déjà beaucoup de reconnaissance, et la France a dû à ses voyages ses plus beaux troupeaux de Mérinos. Ce député siége au côté droit, et n'a parlé qu'une fois. C'était en 1817 : il proposa, dans la loi des douanes, une forte augmentation de prix sur *le liége en planche*. Est-ce que dans le naufrage que ses *nobles* amis nous prédisent, ils voudraient ôter une ressource de plus aux pauvres vilains?

Si M. le comte n'avait point grossi la majorité de 1815, il aurait plus de droits à la bienveillance des biographes; mais ses vertus privées ne peuvent être méconnues dans un ouvrage où l'impartialité est la première règle. Il unit à des mœurs simples, des habitudes originales. Il aime, par exemple, à voyager à pied. C'est en habit de berger, comme les héros de l'Astrée, que M. de Dijon est allé acheter ses béliers espagnols. Il a la sobriété des marchands forains, ses compagnons de route, et les mollets des rouliers, ses commensaux ordinaires.

On raconte qu'arrivé un soir dans une pauvre auberge, sur la route de Bordeaux à Bayonne, et au-delà de Mont-Marsan, il y eût été condamné au jeûne le plus absolu par la pénurie de l'hôtelier, si d'honnêtes conducteurs de charrettes n'eussent consenti à lui laisser partager une cuisse d'oie, seule provende qui se trouvât dans le village. Le lendemain, ses compagnons partirent de très bonne heure, après avoir payé toute la dépense; mais le leste M. de Dijon parvint à les rejoindre. L'un

d'eux, en descendant une colline, venait de perdre un des chevaux de son équipage. Il déplorait son malheur : cinquante louis, disait-il, pourraient à peine le réparer; et il le répétait devant le voyageur dont, la veille, il avait payé l'écot! M. de Dijon essaya de le consoler, et lui remit en s'éloignant un papier qu'il devait ouvrir à Bayonne. Le roulier trouva une lettre de change de 1,500 francs, sur le premier banquier de cette ville.

DORIA.

M. le marquis Doria est, dit-on, un rejeton de la famille collatérale du célèbre André Doria, laquelle vint s'établir en Bourgogne, à la suite des troubles de Gênes. André Doria fut le plus grand homme de mer de son siècle ; il rendit d'importans services à la France; il fut la terreur des Turcs et des Barbaresques ; il établit sur des fondemens solides la constitution de Gênes; la république lui érigea une statue et lui décerna le titre de libérateur et de père de la patrie. M. le marquis Doria est gentilhomme bourguignon, chevalier de Malte, député du côté droit; il a voté pour la proposition de M. Barthélemy et pour les lois d'exception. Il est d'une taille très élevée.

DOUBLAT.

Tout ce qu'on sait de ce député, c'est que les Vosges nous l'ont envoyé, et qu'en sa qualité de *receveur général*, il siége derrière le banc des ministres. Sa taille est élevée et sa tête noble. L'esprit financier n'a pu affaiblir chez lui une grande finesse et une grande rectitude de

sens. Il serait à coup sûr libéral s'il n'était riche et ne possédait en outre, une place fort lucrative.

DRUET-DESVAUX.

Voyez passer ce petit vieillard de soixante-six ans, d'un air commun, d'une figure commune, qui ne représente le département de l'Orne qu'en se dressant de temps en temps sur ses jambes grêles et en se laissant retomber sur son siége. Il partage ses boules blanches entre la franchise du ministère et le patriotisme du côté droit.

DUBRUEL.

M. Dubruel, proviseur d'abord au lycée de Marseille, et maintenant au collége royal de Versailles, se figure que la constitution d'un empire s'exécute comme le règlement d'un collège; il s'est persuadé que les hommes étaient de grands enfans. Sa proposition de loi relative à la puissance paternelle, tendait à établir en France la grande division des personnes en pères de famille et fils de famille, comme chez les Romains. C'était une nouvelle espèce d'aristocratie qui rentrait beaucoup dans le système de M. de Bonald. Cette conformité de vues a rapproché ces deux députés sur les bancs de l'extrême droite. Depuis sa grande proposition sur la puissance paternelle, M. Dubruel n'a reparu à la tribune que comme rapporteur de la commission des pétitions. Il a l'air benin et la voix douce; la Chambre n'a pas de membre plus paisible, ni le collége de Versailles d'écolier plus sage. Il fait toujours silence quand il est sur

son banc; et l'on entendrait même une souris trotter quand il est à la tribune.

DUCAMBOUT DE COISLIN.

Ce député, maréchal-de-camp et marquis, est sec, grand et maigre; cheveux blancs, courts et ras. S'il avait une longue barbe au menton et une faux à la main, ce serait une belle figure de Saturne. Si nous faisons quelque jour un *petit dictionnaire des grands hommes d'état*, avec l'épigraphe de Rivarol : *Dis ignotis*, nous consacrerons un article à M. Ducambout.

DUMANOIR.

» — Quel homme est-ce, Figaro? — Monseigneur, un beau, gros, court, jeune vieillard, gris pommelé rasé, blâsé, qui guette et furète et gronde et geint tout-à-la-fois. »

Une partie de ce portrait convient admirablement au héros de la Manche, ou, comme on dit communément, à celui des quatre députés de Saint-Lô, que le ministère a dans la Manche. La tête blanchie de M. Dumanoir est frisée et soignée comme celle d'un jeune homme. Il va prendre place régulièrement au centre, en se balançant sur deux jambes un peu arquées; il y fait remarquer un large nez, un jabot épanoui; et une atmosphère d'ambre ou de musc lui sert ordinairement d'auréole.

Il fut, en 1797, fait capitaine de vaisseau par son oncle, ministre de la marine. Depuis, il a figuré

dans nos annales militaires pour y rappeler deux désastres. M. Portal vient de l'élever au grade de vice-amiral. Voici comme le loue un écrivain royaliste : « Il fut témoin de la bataille de Trafalgar, sans combattre avec l'avant-garde qu'il commandait. Il fut mis en jugement; c'est avec peine *qu'il tâcha* de se justifier. Il fut pris, quelque temps après, aux attérages de Rochefort, avec toute sa division. »

On ne se souvient guère d'avoir entendu prendre la parole à M. Dumanoir, si ce n'est pour appuyer dans le budget de la marine, en 1818, une certaine demande d'un supplément de 700,000 francs en faveur de la caisse des Invalides. On pensa qu'une charité bien ordonnée commençait par soi-même.

DUMEILET.

M. le maire d'Evreux, secrétaire de la Chambre, porte, après M. de Saint-Aulaire, la plus pâle figure de l'assemblée. Ses opinions sont aussi décidées que ses couleurs sont vagues. Il saisit toutes les occasions de parler, de voter comme le côté gauche; il a souvent établi dans ses discours une comparaison avantageuse pour nous entre les institutions de la France et les lois de l'Angleterre. Il n'est jamais le partisan de l'hésitation ni des demi-mesures. « Une nation aussi vive, aussi généreuse, aussi éclairée que la nôtre, disait-il en 1819, ne saurait être gouvernée par un système d'incertitude. Dans les premiers jours de votre session, le projet de renverser une loi chère à la France amena la chute du dernier ministère; je ne crains pas de le

dire, si celui qui l'a remplacé eût développé plus de vigueur, s'il eût montré plus de volonté, cette attaque imprudente ne se serait point renouvelée, des espérances funestes ne se seraient pas alimentées, et la fixité de nos institutions n'eût pas été mise en question. »

M. Dumeilet est d'une tournure élégante; il a la taille moyenne et bien prise, les manières de la bonne compagnie.

DUPLEIX DE MÉZY.

C'est pour le gouvernement une trouvaille qu'un député comme M. Dupleix. Il proclame à la tribune l'insuffisance de l'abonnement des préfets; il est toujours là pour étouffer la réclamation de quelques malheureux employés des postes violemment destitués en 1815; il trouve qu'un sellier-carrossier qui offre de fabriquer les malle-postes à 70 francs, est plus cher que celui à qui l'on adjuge l'entreprise à 95 francs; il ne veut pas que la loi sévisse contre un directeur des postes qui se permet de retarder l'envoi des journaux; enfin, pendant que M. Louis tient le trésor, M. Dupleix fait un discours pour démontrer l'urgence de la continuation de l'hôtel de Rivoli. On voit que M. de Mézy s'attache essentiellement aux questions *matérielles ;* il ne prend ordinairement la parole que pour entretenir la Chambre de diligences, de postillons et d'écuries. Aussi son éloquence a-t-elle ce qu'on appelle *le coup de fouet.* Chaque voiture publique qui exploite la grande route, lui semble usurpation de ses malles-postes. Il est, dit-on, d'un caractère fort irascible, et ne supporte qu'impa-

tiemment la concurrence des messageries royales et la rivalité de la rue du Bouloy ; il n'y a pas jusqu'aux *coucous* de Versailles et aux *pots-de-chambre* de Saint-Germain-en-Laye, qui ne le chagrinent : il parviendra quelque jour à attirer leurs *lapins-voyageurs* à la direction de la rue J.-J. Rousseau. On sait que le royaume est divisé en une multitude de directions et de sous-directions des postes, dont l'immense personnel est à la direction de M. de Mézy. Rien de plus commode que cette activité roulante du centre à tous les rayons, et de tous les rayons au centre : les courriers de retour peuvent aisément se charger de la primeur de tous les pays et de leurs productions par excellence. Que de facilités n'a pas un directeur des postes pour entretenir sa table des mille tributs gastronomiques de nos provinces ! C'est la truffe du Périgord, le beurre de la Prévalais, les pruneaux de Tours, surtout le lard de Strasbourg, et tant d'autres friandises *franches de port*. Certes, si M Dupleix n'est point réélu, ce sera bien sa faute !

Il aime passionnément à chasser, et plus d'un ex-petit directeur des postes doit en savoir quelque chose. Le portrait de M. de Mézy n'aurait rien de saillant : on conçoit que son embonpoint doit être satisfaisant ; sa figure est assez régulière ; elle offre tous les signes de la santé. Sa taille est plus élevée que son éloquence ; elle est au-dessous de la moyenne.

Avant que les élections de 1818 n'eussent donné le général Foy pour successeur à M. de Saint-Aldegonde, on remarquait que M. de Mézy allait s'asseoir de prédilection à côté de ce comte, qui lui-même remplace un maréchal de France dans de plus douces fonctions.

Ce nom d'*Aldegonde* et l'empressement attractif de M. de Mézy, rappelaient à une foule de personnes certaine avanture qui a fini par un dénouement dont le récit échappe à notre mémoire; nous n'en avons retenu que les mots : *diamans, rival heureux, lésinerie,* etc.

DUPONT. (M. le comte)

Il y a trois hommes bien distincts dans la personne de M. le comte Dupont : le général, le ministre et le député. Comme militaire, la réputation de M. le comte Dupont avait été croissant jusqu'à l'époque de sa capitulation avec le général espagnol Castanos; c'était à juste titre; son nom se rattache honorablement aux lauriers d'Hondscoote, de Marengo et de Friedland; mais, soit que Bonaparte ait été injuste, soit qu'il n'ait été que rigoureux envers le général Dupont, il n'en reste pas moins constant que la capitulation de Baylen a altéré l'éclat de sa gloire militaire. Il se rencontre dans la vie des hommes qui occupent la renommée, des infortunes *de fait* dont toutes les pièces officielles et tous les mémoires justificatifs du monde ne sauraient diminuer le poids ni suspendre les fâcheuses conséquences : il faut bien reconnaître que le plus heureux général est par fois contraint de capituler; mais l'opinion publique ne capitule point. Au 31 mars 1814, le général Dupont était au cachot : les circonstances le présentaient à la réaction comme une victime innocente et persécutée. Le gouvernement provisoire brisa avec explosion les portes de sa prison, et lui donna le ministère de la guerre. C'était le temps des injures contre Bonaparte;

ce choix était à son égard une imprécation de plus. Les destinées de la France dépendaient peut-être de cette nomination. Malheureusement, le général Dupont n'entendait rien à l'administration de la guerre. La défiance fut la base de toutes ses opérations : un capitaine eût emporté une redoute plus facilement qu'un chef de division n'emportait une signature. C'était une véritable conquête, sous ce ministre flaneur et paresseux, que d'enlever un *accusé de réception*. La confusion et l'arriéré s'introduisaient dans toutes les branches du service ; les porte-feuilles accumulés formaient montagne dans le cabinet particulier. On expédiait à de grands intervalles, sous les yeux de S. Exc., quelques affaires d'exception qui ne passaient qu'à la faveur d'une belle écriture et d'une rédaction poétique. Le général Dupont a fait des odes, et il avait introduit au ministère le *beau désordre* que le législateur du Parnasse exige dans ce petit poème. Une seule partie marchait rondement : c'était la distribution des décorations de la Légion-d'Honneur. M. Dupont peut se vanter d'en avoir donné, dans ses six mois de ministère, plus que Bonaparte dans tout son règne. Il les prodiguait comme les brevets du lis, dont la profusion avait exigé la création de tout un bureau. Ces tristes souvenirs ont fait mal accueillir à la Chambre les objections et les amendemens du général Dupont sur la loi du recrutement. Il essaya, à cette époque, de racheter les péchés de son administration, en demandant des garanties pour l'armée : il voulait, par exemple, que l'on ne pût casser un officier que par jugement. Ce fut à cette occasion que l'honorable député, homonyme du général Dupont, lui adressa cette vive et trop juste

apostrophe : « *Que ne faisiez-vous cette proposition lorsque vous étiez ministre?* » Heureusement, M. le général Dupont ne fait plus partie du ministère que comme député; il siége au centre et reste aujourd'hui entièrement inaperçu. Son physique favorise cette obscurité. Il est chétif, petit et maigre; son teint est d'un brun prononcé; il porte de la poudre et une queue. On devine à sa coiffure qu'il a servi sous M. de Maillebois. Son profil aquilin tient beaucoup de la gent volatile; son regard est vif et perçant. Tour-à-tour général, ministre et député, il n'a ni les formes du héros, ni les attitudes de l'orateur, ni la dignité d'une Excellence.

DUPONT (de l'Eure).

Ce député, que la liste officielle de la Chambre ne place qu'après le général dont nous venons de parler, est non seulement l'honneur du nom plébéien qu'il porte, mais aussi celui du côté gauche où il s'assied. Voilà un de ces *libéraux* que la France nomme avec orgueil devant ses amis et ses ennemis.

Il est d'une taille moyenne; son maintien a de l'abandon, de la bonhomie, et je ne sais quelle sévérité franche, qui loin d'intimider vous attire. Ses cheveux gris et sans art, ses habits simples, ses paroles brèves, composent un de ces ensembles que l'imagination prêterait volontiers aux fondateurs de la liberté américaine, à ces nobles amis de Wasingthon, qui ne mettaient d'importance qu'au triomphe de leur cause, ne prenaient de soin que celui de bien faire, n'avaient de sollicitudes que pour la prospérité du pays. Sa figure ouverte est

marquée de petite-vérole ; l'accent de sa voix est mâle et assuré.

La carrière politique de M. Dupont de l'Eure lui a mérité une des plus brillantes réputations que les phases de notre révolution aient laissées à aucun de ceux qui y ont pris part. Avocat en 1789, il embrassa la cause du peuple contre les priviléges, avec le courage d'un sincère ami de la liberté, et la modération d'un homme de bien ; il fut de la plupart de nos assemblées législatives ; il obtint des suffrages presque unanimes pour les fonctions de vice-président à la Chambre de 1814, et à celle des *représentans* en 1815. Ce fut lui qui, modifiant la proposition de Garat sur une déclaration patriotique de cette Chambre, après la désastreuse bataille de Waterloo, rectifia la rédaction du projet et fit décréter que la copie en serait portée aux monarques ennemis par une députation législative. Il se vit désigner le premier pour faire partie de cette hasardeuse et honorable ambassade. Cette pièce, devenue monument historique, a été rarement reproduite ; nous avons pensé que les lecteurs nous sauraient gré de remettre sous leurs yeux les énergiques expressions de cet acte.

« Les troupes des puissances alliées vont occuper la capitale.

» La Chambre des représentans n'en continuera pas moins de siéger au milieu des habitans de Paris, où la volonté expresse du peuple a appelé ses mandataires.

» Mais dans ces graves circonstances, la Chambre des représentans se doit à elle-même, elle doit à la France, à l'Europe, une déclaration de ses sentimens et de ses principes.

» Elle déclare donc qu'elle fait un appel solennel à la fidélité et au patriotisme de la garde nationale parisienne, chargée du dépôt de la représentation nationale.

» Elle déclare qu'elle se repose avec la plus haute confiance sur les principes de morale, d'honneur, sur la magnanimité des puissances alliées, et sur leur respect pour l'indépendance de la nation, si positivement exprimés dans leurs manifestes.

» Elle déclare que le gouvernement de la France, quel qu'en puisse être le chef, doit réunir les vœux de la nation, légalement émis, et se coordonner avec les autres gouvernemens, pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe.

» Elle déclare qu'un monarque ne peut offrir des garanties réelles, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale et acceptée par le peuple. Ainsi, tout gouvernement qui n'aurait d'autres titres que des acclamations et les volontés d'un parti, ou qui serait imposé par la force; tout gouvernement qui n'adopterait pas les couleurs nationales et ne garantirait point :

» La liberté des citoyens;

» L'égalité des droits civils et politiques;

» La liberté de la presse;

» La libérté des cultes;

» Le système représentatif;

» Le libre consentement des levées d'hommes et d'impôts;

» La responsabilité des ministres;

» L'irrévocabilité des ventes des biens nationaux de toute origine;

» L'inviolabilité des propriétés ;

» L'abolition de la dîme, de la noblesse ancienne et nouvelle, héréditaire, de la féodalité ;

» L'abolition de toute confiscation des biens ;

» L'entier oubli des opinions et des votes politiques émis jusqu'à ce jour ;

» L'institution de la Légion-d'Honneur ;

» Les récompenses dues aux officiers et aux soldats ;

» Les secours dus à leurs veuves ;

» L'institution du jury ;

» L'inamovibilité des juges ;

» Le paiement de la dette publique ;

» N'aurait qu'une existence éphémère et n'assurerait point la tranquillité de la France ni de l'Europe.

» Que si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou violées, les représentans du peuple français, s'acquittant aujourd'hui d'un devoir sacré, protestent d'avance, à la face du monde entier, contre la violence et l'usurpation. Ils confient le maintien des dispositions qu'ils proclament à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures ! »

On sait quels évènemens anéantirent ces résolutions ; quels argumens de la force et du nombre écartèrent, sans les effacer, ces éternels principes de droit et de raison publics. M. Dupont de l'Eure retourna occuper sa place de président à la cour de Rouen ; l'estime de ses concitoyens le reporta dès l'année 1817 au rang de nos députés. Il consacra sa mission par autant de saines et de courageuses opinions qu'il eût d'occasions de dé-

masquer les vues du ministère et celles de ces *royalistes* si justement dénommés les étrangers de l'intérieur. Ainsi on l'a vu successivement appuyer la loi de recrutement et combattre la proposition du fameux marquis de la Chambre des pairs ; voter le rappel des bannis, *comme un vœu de la France entière*, et réclamer le renvoi des régimens suisses : « Est-il juste, s'écriait-il en 1819, de payer le traitement intégral de tous les officiers généraux, et de laisser dans l'indigence une foule d'officiers d'un grade inférieur. N'eût-il pas été plus à propos de venir au secours du pauvre légionnaire, illégalement réduit depuis cinq années à la moitié de son traitement ? Je demande qu'il soit donné connaissance à la Chambre des capitulations faites avec les cantons suisses, et j'aime à croire que c'est la dernière année que la France verra dans les rangs de notre armée d'autres soldats que les soldats français. »

Pour prix de tant de patriotisme, et en récompense de ses lumières et des services qu'il a rendus à la magistrature et à nos assemblées délibérantes, M. Dupont de l'Eure a été destitué de ses fonctions de président à la cour de Rouen. Un ancien préfet de la police de Bonaparte, l'illustre M. Pasquier, a fait cet acte de grandeur d'âme. Le député de Serre y avait vu une injustice que le ministre de Serre n'a point réparée ; et M. Dupont de l'Eure continue de mériter la haine de ces fameux hommes d'état, en protestant contre toute violation de la Charte, en repoussant tous ces attentats devenus les objets de la haine et du mépris de la France.

DUPUY.

M. Dupuy (de la Charente), siége au centre droit, quand par hasard il siége à la Chambre; mais c'est le membre qui manque le plus souvent à l'appel : aussi est-il fort difficile à un peintre de saisir ses traits. Il ne tient pas en place; il n'est pas de modèle qui pose si mal. Il fait des fonctions de député un véritable sinécure.

DURAND. (François)

Député depuis 1816, il n'a parlé qu'une fois, sur l'importation des grains. Taille petite, trapue; cheveux noirs et bouclés; tête de nègre blanc.

DURAND-FAJON.

Un baron gros et court, enrichi dans le négoce. Le département de l'Hérault l'a retenu cette année : en 1818, il se montra tout dévoué au côté droit; la plus mémorable de ses opinions eut pour objet d'augmenter l'impôt sur les huiles étrangères, à une époque où M. Beugnot voulait employer une goutte de ce singulier émollient dans la police de son ministère.

DUSSUMIER FONBRUNE.

Rôturier, négociant et protestant, il a toujours pris à la Chambre le parti de la grande propriété (c'est-à-dire, de la noblesse) contre l'industrie, et celui des missionnaires contre la tolérance. Il passe parmi ses nobles amis

pour une mauvaise tête ; il est difficile en effet d'être plus taquin. Pendant la discussion sur la pétition de Mlle Robert, il fut un des opposans les plus opiniâtres à la proposition de l'ordre du jour ; il fit un tapage du diable, et ce fut lui qui ouvrit, parmi les membres du côté droit formant alors la minorité, l'avis de quitter la place. Sa proposition fut adoptée ; la retraite s'opéra en bon ordre, M. Dussumier en tête, et le côté droit émigra dans la salle des conférences ; cette manœuvre fut exécutée avec une précision qui décélait beaucoup d'aptitude et d'expérience. M. Dussumier Fonbrune est ordinairement le premier qui demande les rappels à l'ordre ; quand cette demande est faite par une autre, il l'appuie de toute la force de ses pieds et de ses mains, il trépigne, il frappe sur le dossier du banc qui est devant lui ; et s'il ne crie pas comme un possédé, c'est la faute de sa voix grave et sourde qui n'est pas faite pour crier. Dans ses accès d'agitation et de colère, les muscles de son visage se contractent d'une étrange façon. Son front se ride, ses lèvres tremblent, son long nez semble toucher son long menton, ses petits yeux et sa vue basse se promènent avec vivacité d'un objet à l'autre, à l'aide d'un lorgnon qu'il porte pendu en bandoulière à un ruban noir, et les mèches éparses de cheveux blonds qui couronnent le sommet chauve d'une grosse tête s'agitant sur un petit corps, se hérissent horizontalement comme des rayons enflammés.

ESGONNIÈRE.

La Vendée a choisi ce député pour lui offrir une com-

pensation des persécutions qu'il avait éprouvées en 1815. M. Esgonières, petit homme à figure rouge et à cheveux gris, porte dans ses fonctions une indépendance à toute épreuve. A aucune époque il ne s'est séparé des honorables opinions de M. Manuel, que le même département a chargé de défendre ses nouveaux intérêts et ses nouvelles affections.

FABRE.

Patriote avec réserve, couvert de blessures, et portant haute une tête bretonne un peu dégarnie de ses cheveux blonds, M. le maréchal-de-camp affecte de se tenir entre le ministère et le côté gauche. Cependant, son vote a été jusqu'ici à peu près constitutionnel. Il n'a point encore parlé à la tribune. Il a cinquante ans; il est un peu boiteux. Espérons qu'il n'en marchera pas moins bien dans le sentier où les *ultrà* nous sont opposés. Ce serait la première fois que des ennemis de la France l'auraient vu marcher autrement.

FALATIEU.

Pour qui connaît ce député des Vosges, il n'y a point de tentation à se tromper dans l'orthographe de son nom. C'est un homme franc, un bon citoyen; il a quarante-six ans, une taille moyenne, une de ces constitutions qu'on appelle de fer : il est maître de forges. Pourquoi M. Falatieu, qui siége à la seconde section de gauche, ne montre-t-il pas un peu plus d'indépendance, et croit-il que tant de circonspection soit une vertu dans ces temps difficiles?

FAUR.

Grand, sec, et la mine allongée par 68 ans. Ce député de la Charente-Inférieure siége au premier rang des libéraux; il n'a qu'un malheur, c'est d'avoir la figure féodale.

FAVARD DE LANGLADE.

Ce député du Puy-de-Dôme porte sur sa physionomie le type assez général des visages auvergnats. Sa voix est rauque, et sa taille est courte. Avec un teint noir et marqué de petite vérole, il est poudré à blanc.

Il ne manque ni d'argumens ni d'adresse pour appuyer ses opinions, sur lesquelles il est entêté avec politesse. C'est un *sage*, comme on entend vulgairement ce mot. Au conseil des cinq-cents, au tribunat, aux différentes chambres, on l'a toujours vu du parti du pouvoir, mais sans jamais se dévouer trop servilement à ses ordres. Si quelque solliciteur veut mériter sa bienveillante protection, qu'il se garde d'oublier de mettre sur l'enveloppe de ses lettres : *A M. le baron Favard de Laglade*, etc., etc.

FIGAROL.

M. Figarol avait fait partie de la majorité en 1815; il s'est depuis réuni au parti des gens de robe, en sa qualité de président de la cour royale de Pau. On peut voir ce que nous avons dit de ce parti aux articles de MM. Blanquart de Bailleul et Bourdeau. M. Figarol a

rarement prononcé un discours sans faire le procès à quelqu'une de nos libertés. C'est surtout à la liberté de la presse qu'il en veut : il n'a pas pris la parole dans la dernière discussion; mais, dans la session précédente, il a déclaré la presse coupable de tous les crimes de la révolution. Il a aussi prononcé une sentence fort rigoureuse contre le jury. M. Figarol tient beaucoup du bon M. Perrin-Dandin, il faut toujours qu'il juge ; les habitans de son département pourraient lui dire :

Si pour vous, sans juger, la vie est un supplice;
Si vous êtes pressé de rendre la justice,
Il ne faut point sortir pour cela de chez vous,
Exercez le talent, et jugez parmi nous.

Ces vers s'adresseraient fort bien à cette foule de présidens et de procureurs généraux, qui ont mis bas la pourpre et l'hermine, pour venir, à Paris, endosser le frac du député et l'habit de cour, et qui mangent leurs appointemens comme autrefois un abbé mangeait le revenu de son bénéfice, laissant au prieur le soin de régir l'abbaye.

Pour la structure physique de M. Figarol, *voyez* M. DE COTTON ET M. DE MAGNEVAL.

FLOIRAC. (DE)

M. le comte de Floirac est âgé d'environ soixante-dix ans; ses traits sont réguliers et sa taille assez haute; sa voix est faible et chevrotante. Il porte les cheveux courts et sans poudre. Maréchal-de-camp depuis 1815, il paraît s'occuper avec plaisir des *choses militaires*, comme dit M. Lainé; il a proposé beaucoup d'amen-

demens à la loi de recrutement, et il était avec M. Dussumier Fonbrune, témoin de M. de Corday dans le fameux duel avec M. le général Foy. On a recueilli de son discours sur la loi de recrutement ce passage qui a servi de texte à une foule d'autres discours. « On nous a parlé d'armée nationale; cette dénomination est claire, la révolution nous en a cruellement interprété le sens. L'armée nationale, c'était, dans l'intérieur, l'armée révolutionnaire; pour nous, disons, l'armée française. C'est avec ce nom qu'elle volait à la victoire sous les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Saxe, les Broglie; c'est avec ce nom qu'elle triompha sous le commandement des Pichegru, des Moreau, et plus récemment, sous celui des valeureux chefs qui vivent parmi nous. Sous l'usurpateur, on disait, l'armée du Nord, la grande armée : jamais on n'a dit l'armée impériale; c'est que le tyran n'était pas le père de la patrie. Nous disons l'armée royale, les compagnons d'armes de l'infortuné duc d'Enghien, les Vendéens, les Bretons, les habitans du Midi, tous les bons français. »

FOLLEVILLE. (DE)

M. de Folleville était, avant la révolution, conseiller au parlement de Rouen; il a dû être quelquefois frappé en lisant (s'il les a lues) quelques-unes des mercuriales dans lesquelles d'Aguesseau gourmandait la paresse, la frivolité et les sottes préventions des jeunes magistrats de son temps, plus occupés de leurs plaisirs que des affaires, dédaignant la science des lois, et se figurant qu'ils avaient assez d'esprit pour se dispenser d'études

fastidieuses, rougissant de leur profession, la plus respectable sans contredit qui fût alors, affectant les airs évaporés, le ton militaire, la légèreté de cour; ne s'entretenant que de chevaux, de filles d'opéra, et apportant à l'audience l'ennui, la vaine préoccupation, l'ignorance et les dégoûts qu'ils étaient allés chercher dans le monde. M. de Folleville était jeune dans le temps qu'il était conseiller au parlement; il ne s'est pas reconnu sans doute dans ce portrait que le jeune d'Aguesseau a plusieurs fois tracé. Néanmoins il y a dans toute sa personne je ne sais quoi de si opposé à la gravité d'un magistrat, de si peigné, de si propre, de si musqué, de si compassé, de si aiguisé, qu'il est difficile de concevoir comment une robe peut tenir sur ses épaules, et qu'on ne saurait apercevoir en lui l'étoffe d'un juge. Son nom même semble fait exprès pour lui. Quant à son éloquence, il n'est pas aisé d'en trouver des échantillons, car il parle peu. Toutefois voici un petit passage qui nous semble assez propre à confirmer l'idée qu'on se forme au premier aspect de cet honorable député du Calvados. Observez bien ceci : « Quelques mots magiques, sans signification positive, échappèrent des mains de la philosophie, qui avait jusqu'alors su en faire usage dans le plus grand intérêt de la société; ils passèrent en celles des charlatans politiques, qui les employèrent pour la dissoudre et nous conduire à la mort. Eh bien, ces mots ont un successeur qui paraît depuis quelque temps sur notre scène politique, et, comme ses devanciers, ne manquerait pas d'y jouer un rôle destructeur, si on ne l'arrête pas dans sa course. Ce grand mot est l'économie. L'économie est bonne en soi, sans doute, mais

gardons-nous bien d'en forcer les conséquences : c'est vouloir s'égarer, de partir de l'infiniment petit que nous ne pouvons saisir, pour arriver à l'infiniment grand que nous ne pouvons comprendre. » Qu'on cherche dans les archives de tous les parlemens de France le modèle d'un style semblable ; qu'on cite, si l'on peut, quelque chose de plus joli et de plus finement imaginé que *ces mots*, qui *échappent des mains* pour passer *en d'autres mains*, qui ont un *successeur dans un autre mot*, *lequel joue un grand rôle sur la scène politique*, etc. Nous n'entreprenons pas de trouver dans ce tissu de paroles une idée ou un sens : car, pour nous servir des expressions mêmes de l'orateur, ce serait *partir de l'infiniment petit que nous ne pouvons saisir, pour arriver à l'infiniment grand que nous ne pouvons comprendre.*

FORNIER DE CLAUZELLES.

Ce député de l'Arriège ressemble assez (pour la figure et pour les formes seulement) au portrait du docteur Bartholo, dans le premier acte du *Barbier de Séville*. On rencontre peu d'hommes dont l'air soit moins engageant et l'abord plus fâcheux. Sa personne a quelque chose de rébarbatif et de loup-garou. Il a le front haut et ridé, les cheveux roux, rares, roides et hérissés ; son menton est enfoncé dans sa cravatte et son col ; son regard est sournois, et sa bouche, enveloppée dans ses rides, fait une moue de Croquemitaine capable d'épouvanter les petits garçons.

FORNIER DE SAINT-LARY.

Nous lisons dans ses biographies qu'il appartient à une des plus anciennes familles du Roussillon. Il a conservé des habitudes de la noblesse une politesse exquise, non pas précisément cette politesse hautaine qui interdit la familiarité et maintient les gens à leur place, mais une grâce engageante, un air affectueux, une prévenance qui se montre presque aussi empressée de complaire aux petits qu'aux grands. En 1814, il demanda que le Roi fût supplié de donner un état de ses dettes, afin qu'elles fussent acquittées par la nation. Cette proposition lui valut peut-être plus tard une des places de questeurs à la Chambre des Députés. Cette charge offre à celui qui l'exerce une foule d'occasions de rendre de petits services; elle ne pouvait convenir à personne aussi bien qu'à M. Fornier de Saint-Lary. Il donne aux dames des billets pour assister aux séances, il pousse même souvent la courtoisie jusqu'à veiller à ce qu'elles soient convenablement placées. Il ordonne les apprêts des séances royales avec un zèle extrême; aussi rien ne manque-t-il à la solennité de l'appareil et aux dispositions de toute espèce qui peuvent rendre commode au Roi, aux princes et aux pairs leur court séjour dans la salle dont il fait les honneurs. Dans les séances ordinaires il a l'œil à tout; par ses soins le feu est entretenu à une température réglée, et dont un thermomètre marque le degré; l'air est renouvelé, la lumière distribuée, et les verres d'eau des orateurs copieusement sucrés. Dans le temps que les journalistes avaient leurs places dans l'intérieur de l'enceinte, il n'était pas d'attentions délicates dont ils

n'eussent à rendre grâce à l'honorable questeur ; il grondait les huissiers lorsqu'ils manquaient de faire remplir leurs écritoires et disposer leurs tables et leurs siéges. M. Poyféré de Cère a proposé de les exclure de l'enceinte et de les reléguer dans une tribune supérieure. M. Fornier de Saint-Lary a voté pour la proposition, peut-être l'avait-il provoquée en secret ; mais les journalistes n'ont point eu la force de lui en vouloir, tant il a mis de grâce et de douceur dans l'exécution de la fatale décision : il a pris la peine de la leur annoncer de vive voix, et de les conduire à leur nouvelle demeure. Depuis, il a rendu leur prison le moins incommode possible.

Malgré les nombreuses occupations de sa charge, M. Fornier de Saint-Lary trouve encore le temps de voter, et même de faire des discours ; mais sa voix est si faible, qu'il peut à peine se faire entendre. Ses traits ont naturellement quelque chose de dur, et sa physionomie quelque chose de chagrin. Ses yeux sont renfoncés, ses joues pâles et bouffies, et sa bouche dégarnie de dents ; mais il sait donner à tout cela une expression agréable et bienveillante.

FOURNAS.

Cinq pieds sept pouces, soixante ans, et une maigreur extrême. C'est le plus pâle et le plus long des rapporteurs accoutumés de la commission des pétitions. Du reste, il ne parle jamais sur d'autres matières ; il a toute l'encolure d'un dévot. Il vote en même temps que M. Lainé, et avec la plus obséquieuse conformité.

FOY.

Après trente années de révolution et d'orages politiques dont l'impétuosité a courbé toutes les têtes et contraint les hommes les plus robustes à fléchir, la malheureuse France n'osait se flatter qu'une réputation fût demeurée debout, lorsque le général Foy a paru à la tribune. A peine l'opinion publique l'appelait à cette glorieuse mission, que déjà la calomnie avait fouillé toute sa vie; ses poignards n'ont pu rouvrir une seule des blessures du général d'où le sang n'ait coulé pour la défense de la patrie; elle a frémi de ne rencontrer dans l'immensité d'une carrière dont le point de départ remonte à 1791, et qui s'étend sur toute l'Europe, une seule action, un seul fait, un seul discours dont l'honneur, la loyauté et la gloire militaire n'eussent également à s'énorgueillir. Tel est le général Foy. Il a vu pendant trente ans se succéder autour de lui l'anarchie, le despotisme, la désertion du trône et la trahison. Tout percé des baïonnettes étrangères, il s'est montré invulnérable à ces fléaux politiques. Sa conscience est vierge et semble être l'asile que, dans leur long exil, ont choisi les vertus civiques.

Mais ce que la nation a admiré dans le général Foy, c'est le prodige de l'union des talens militaires aux plus rares qualités de l'orateur politique. Tant d'avantages s'expliquent cependant par la pureté des sentimens et la noblesse de la conduite du général Foy. Il se destinait au barreau lorsque, en 1791, les rois coalisés menacèrent la France et ses nouvelles institutions. Sa voca-

tion toute guerrière éclata au milieu des cris *de patrie* qui retentissaient d'un bout de la France à l'autre. Ses connaissances déjà profondes et sa facilité se firent un jeu des examens militaires ; ils lui valurent le grade d'officier. Il se distingua à l'armée du Nord ; les généraux Dumouriez, Dampierre, Custine, Houchard, Jourdan et Pichegru furent les premiers témoins de sa valeur. Déjà les gazettes proclamaient le mérite et la bravoure précoces du jeune capitaine d'artillerie ; mais citoyen jusque dans les combats, son patriotisme s'était indigné tout haut des excès révolutionnaires. On dénonce son courage ; le représentant Joseph Lebon fait traîner au tribunal de Cambrai le capitaine Foy, que les hasards du 9 thermidor arrachèrent aux cachots et à la mort.

Appelé à l'armée du Rhin, il se distingua dans la mémorable retraite de Moreau et à l'assaut de la tête de pont d'Huningue. Au passage du Rhin, à Dirscheim, il gagna le grade de chef d'escadron à la pointe de son épée. L'expédition d'Egypte se préparait. Tout plein de ce sentiment d'indépendance qui devait plus tard lui dicter un vote contraire à l'érection de la monarchie impériale, il refuse le grade d'aide-de-camp du vainqueur de l'Italie. Il préféra à cet honneur le partage des lauriers de Masséna et la gloire de Zurich, dont les champs de bataille l'élevèrent au grade d'adjudant-général. Après la paix d'Amiens, sa valeur et ses talens se produisirent partout où les périls renaissaient. Rendu à l'arme de l'artillerie, il fit, comme colonel, les campagnes de 1803 à 1806 aux côtes de l'Océan, en Hollande, en Autriche et dans le Frioul. En 1807, il fut envoyé à Constantinople à la tête de douze cents canon-

niers, que Napoléon offrait au sultan Sélim comme troupes auxiliaires. Il défendit les Dardanelles contre les escadres russes et anglaises, et peu après il partit avec Junot pour l'expédition du Portugal. Les grades de maréchal-de-camp et de lieutenant-général furent des récompenses tardives de ses éclatans services. Il les reçut dans la péninsule, qu'il n'a quittée que lorsque les désastres de 1814 mirent fin à cette malheureuse guerre. Ce fut le général Foy qui, après la défaite de Joseph à Vittoria, arrêta par l'habile et soudaine centralisation de garnisons et de détachemens perdus ou isolés, une moitié de l'armée anglaise, portugaise et espagnole, aux ordres de Graham, disputa le terrain pied à pied, donna, par sa résistance, le temps de rallier les débris de l'armée française, et de préparer la défense de la frontière des Pyrénées. En mars 1815, il inspectait à Nantes quelques régimens d'infanterie, lorsque le cri d'alarme et de guerre se fit entendre dans nos villes et dans nos campagnes. Comme en 1792, la France était attaquée par l'Europe coalisée; comme en 1792, le général Foy courut à sa défense. A Jemmappes il commandait une batterie; à Waterloo il combattait à la tête d'une division : c'est là qu'il reçut sa quinzième blessure. Traîné par les caprices de la guerre chez tant de peuples divers, le général Foy a mis à profit ses excursions et ses campagnes pour approfondir les principes de l'art militaire et pour étudier les lois et les mœurs des pays qu'il a parcourus. Il a également appliqué ses méditations à l'étude des sujets d'économie politique et des matières administratives. C'est lorsqu'il s'occupait de préparer à l'histoire quelques notes sur les campagnes trop peu connues

du Portugal et de l'Espagne, que les électeurs du département de l'Aisne l'ont appelé à la Chambre. Déjà le général Foy s'y est acquis une grande célébrité. Ses discours sont empreints de l'indépendance dont il est animé; il s'est montré le digne avocat de ses compagnons d'armes, et le courageux défenseur des libertés et des institutions nationales. L'éloquence du général Foy est moins véhémente que pure : elle consiste principalement dans une finesse d'expression, une économie et une logique de style qui lui permettent de penser tout haut et de faire retentir la tribune de vérités que des orateurs non moins intrépides craindraient de proclamer. Lorsqu'il doit faire une proposition, en général habile, il se prépare long-temps à l'attaque; il amasse en silence tous ses argumens, il les dispose dans l'ordre le plus favorable à la conviction, étudie long-temps l'effet de ses discours, et s'impose, dans son style, toutes les chaînes du joug académique; il craint même de s'en affranchir dans ses répliques improvisées qui se font remarquer par la vivacité des tours, l'heureux choix des mots, et la justesse de la pensée.

Parvenu à toute la maturité de l'âge, le général Foy conserve encore l'ardeur et l'énergie de la première jeunesse. Les fatigues de la guerre, un travail assidu et de nombreuses blessures n'ont pas atteint son âme et n'ont pu qu'altérer sa forme extérieure. Sa chevelure rare, et grise avant le temps, couvre mal quelques rides précoces. Son corps amaigri n'a rien perdu de la noblesse de la démarche. On voit qu'il a souffert; mais ce sentiment s'efface dans les émotions de gloire que fait naître sa physionomie. En campagne, il veille toujours; dans

les combats son courage va jusqu'à l'audace. Eloquent et fier à la tribune publique, il offre dans la vie privée l'image d'un homme de bien qui vit en paix avec sa conscience. Ses manières sont affables, ses entretiens faciles et instructifs; en un mot, c'est le *vir bonus diccendi peritus.*

FRADIN.

M. Fradin serait le plus laid des députés de 1820, si son honorable collègue, M. de Sallabéry, qui siége sur les bancs opposés du côté droit, avait déjà cédé sa place à un représentant des intérêts nationaux. Mais le député de la Vienne a reçu de la nature des dons plus précieux que ceux de l'extérieur : un jugement sain, une élocution facile, un courage civil à toute épreuve. Autrefois professeur d'histoire dans les écoles centrales, il a conservé l'habitude d'écrire ses discours. Ils sont d'un style toujours châtié; mais pourquoi les prononce-t-il d'un ton si magistral?

FRANÇAIS.

Ce député, qui a attaché à son nom celui de NANTES, fut nommé par cette ville à l'assemblée législative; mais redevenu Dauphinois, il représente l'Isère en 1820. C'est un de ces républicains qui ont bien servi le despotisme. Il siége maintenant au côté gauche. Il attaqua jadis avec force et talent la funeste influence des prêtres et la ridicule suprématie du pape; mais il le fit à une époque malheureuse où le courage n'était pas assez nécessaire. Aujourd'hui il semble puni de son éloquence : l'âge imprime

à sa tournure quelque chose de ses ennemis ; il prend une démarche mystique et un embonpoint monacal.

L'ancien directeur général des *droits réunis* a beaucoup d'esprit, de finesse, d'amour des lettres et de philosophie ; mais il cache ces trésors sous une enveloppe grossière, comme il déguise sa bonté un peu capricieuse sous l'apparence de la dureté et de la brusquerie. Il avait accordé dans son administration une sorte de refuge aux lettres, ne se piquant point, comme quelques prétendus hommes d'état, de penser que le talent soit incompatible avec des occupations administratives. « C'est un véritable nid d'aiglons, disait l'Empereur, » que cette maison de la rue Sainte-Avoye ! »

Un seul trait peut faire juger M. Français, sous le rapport du caractère et de cette bonhomie qui n'est jamais étrangère aux hommes supérieurs à leurs fonctions.

Un jour, un jeune sous-chef de ses bureaux, qui n'était point exact ou qui se rendait trop tard à sa besogne, fut dénoncé par son chef de division, lourd pédant, plein de la morgue et de la dure importance des commis. Le directeur général ordonna de faire venir le coupable dans son cabinet. « Je me charge, dit-il, de lui donner moi-même une leçon. »

Voilà le pauvre sous-chef devant le conseiller d'état, un peu intimidé de la solennité de cette conférence. « Eh bien, monsieur, vous ne venez donc qu'à deux heures à votre bureau ? vous croyez-vous ici des priviléges ? et, sous le prétexte que vous faites votre devoir en moins de temps que n'en prennent les autres, que votre travail n'est point arriéré, et qu'on en est

assez content, vous croyez-vous dispensé de donner un autre exemple et de vous conformer à la règle? — Non, M. le comte. — Qui est-ce donc qui vous empêche de venir? (et un coup-d'œil moitié indulgent, moitié goguenard rassura un peu le jeune homme.) Pardon, répondit-il, mais je demeure si loin! au fond de ce faubourg Saint-Honoré! — On part de meilleure heure. — C'est ce que je fais; mais, que voulez-vous, il me faut suivre les boulevards.... — Eh bien? — Ces étalages de libraires sont tapissés de caricatures.... — Il est vrai qu'on en a fait de plaisantes depuis quelque temps! — Une heure se passe; j'arrive devant le *café Hardy*. Il faut bien déjeûner quelque part; nous n'avons au bureau qu'une flûte et un verre d'eau; le moyen de résister aux signes que me font mes amis à travers les vitres du café Hardy, quand ils sont déjà assis devant des *coquilles* succulentes? — On prétend qu'on les prépare là avec un talent particulier. Mais, enfin, je vous accorde une heure; parti à neuf, vous pourriez toujours être à onze à votre bureau, que diable!... — Vous avez raison, M. le comte; j'espère souvent aussi arriver à dix heures, au plus tard; mais.... je suis obligé de suivre encore ces boulevards du Temple. — Après? — On y rencontre.... — Quoi? — Les.... — Hein? — Les marionettes. Et il faut que je l'avoue à ma honte, je m'arrête souvent à écouter la parade. — Comment, monsieur, vous vous arrêtez devant les marionettes? — Je le confesse, M. le comte. — Eh mais, je ne vous y ai jamais rencontré? »

FRANCOVILLE.

La révolution le surprit avocat à Saint-Omer. Il a été

dans l'Assemblée constituante ce qu'il est dans la Chambre de 1820, presque nul, presque muet, mais dévoué aux hommes du pouvoir. C'est un poupard de cinquante-huit ans, et d'une taille moyenne. Il votait avec le centre avant l'alliance des *ultrà*, il vote avec le centre depuis cette alliance. « La peste aurait des flatteurs, disait Champfort, si la peste donnait des pensions. »

FRÉMICOURT.

Cet honnête fabricant de savon vert est un ancien maire de Cambrai, d'une taille moyenne, n'ayant pas cinquante ans, le teint fort brun, s'asseyant à la seconde section du parti libéral et ne parlant jamais. Il est fort timide dans ses doctrines, et fort circonspect. Sa tenue dans le monde et son maintien à la Chambre semblent dire : Voyons de quel côté le succès décidera que se trouve la sagesse,

Et ne nous prononçons qu'après l'évènement.

FROC DE LA BOULAYE.

Ministériel de tous les temps, de toutes les époques, de tous les gouvernemens. C'est un homme assez grand, encore jeune, le maintien pédantesque et la parole suffisante. Marchand de vin de Champagne renommé, il approvisionne les tables de leurs *Excellences*, et peut réclamer sa part de l'influence qu'exercent nos puissans hommes d'état. Il était de la minorité en 1815, et de la majorité en 1816. Il a parlé en 1818 en faveur de la liberté de la presse, et en 1820 il a fait le fameux rap-

port que l'on connaît contre cette liberté. Monument de niaiserie, amplification de collége, acte de complaisance à la faiblesse des ministres, outrage à une nation qui se venge par son mépris.

M. Froc s'inscrivit en 1819 contre la proposition de M. Barthélemy; il vote aujourd'hui contre cette loi d'élection qu'il défendait quand les ministres la défendaient. Pensionnaire du ministère des affaires étrangères, auquel il n'appartient plus, il a demandé, dans l'une des sessions dernières, qu'il fût alloué 200 mille francs pour des traitemens d'inactivité. Au moment où les ministres voulurent combattre, dans un rapport sur la presse, les écrivains qui les avaient piqués, ils choisirent le député de la Marne. N'était-ce pas *jeter leur froc aux orties?*

GAGNEUR.

Avez-vous vu les *Petites Danaïdes?* Vous rappelez-vous l'air d'épouvante de Potier dans le rôle du père Sournois, au moment où il dit : « Et moi je me promène poursuivi par un songe? » La grimace que fait alors le burlesque Danaüs est l'expression habituelle de la physionomie de l'honorable député du Jura. On le croirait toujours poursuivi par un spectre ou par le souvenir d'un cauchemar. Nous avons feuilleté toutes les biographies, afin de chercher dans sa vie la cause de cet air d'effroi qui donne à ses traits un caractère tout particulier. Nous nous sommes enfin souvenu que dans la discussion de la loi des élections il avait témoigné une grande peur, et le passage suivant ne nous laisse aucun doute sur l'objet réel des terreurs dont il est évidem-

ment agité : « Je ne suis pas de ces esprits forts qui regardent les craintes qu'inspirent les assemblées électorales comme une vaine fantasmagorie. Le fantôme électoral me glace d'effroi ; je le vois armé de torches révolutionnaires, et mon épouvante redouble quand je me rappelle les paroles d'un imprudent orateur, etc. » M. Gagneur a la figure maigre, longue et hâve, les yeux creux, le regard incertain, le teint blafard, l'air stupéfait, la cravate mal nouée, les cheveux en désordre. Il lui arrive quelquefois de mettre ses bas à l'envers.

GANAY. (DE)

A voir M. de Ganay, on ne le prendrait jamais pour un marquis, un émigré, et un homme de l'ancien régime. Ces formes prononcées, ces membres nerveux, cette poitrine saillante, ce teint noir, ces traits mâles et qu'on croirait altérés par les nobles fatigues de la guerre, ce regard fier et cette physionomie ouverte, semblent appartenir à une de ces glorieuses reliques miraculeusement sauvées des feux de l'Egypte et de l'Espagne, et des glaces de la Russie. M. le marquis de Ganay n'arrive pas de si loin. Depuis son retour de l'émigration, après le 18 brumaire, jusqu'à la restauration, sa vie publique n'a été consacrée qu'à des travaux législatifs. Il a cinquante-un ans, il est colonel du troisième régiment de la garde royale. On le dit fort brave, et il peut raisonnablement passer pour un vieux colonel, plutôt encore que pour un vieux législateur. Membre de l'assemblée des muets avant 1814, il ne paraît pas que la parole lui soit revenue depuis qu'elle a été rendue aux députés des départemens.

GANILH.

Pourquoi la nature n'a-t-elle pas doué M. Ganilh d'une haute stature, d'une voix claire, d'un regard sévère et même un peu farouche? Quel usage ne ferait-il pas de qualités extérieures si bien appropriées au genre et aux formes de son talent oratoire? Mais la nature est quelquefois aussi inconséquente que la fortune. Elle a donné à M. Ganilh un sentiment profond de la supériorité de son jugement et de son esprit, une volonté ferme de faire prévaloir ses opinions, et par conséquent, un ardent désir de captiver l'attention et de forcer au silence les opinions opposées. Or, qu'y a-t-il de moins propre à produire de tels effets qu'une taille que la tribune ensevelit jusqu'au menton, une voix enrouée, un regard muet et la goutte? Tel est M. Ganilh, un des hommes de France les plus versés dans la science financière, un des députés qui proposent le plus d'amendemens aux lois de finance; un de ceux qui ont le plus souvent subi la question préalable. M. Ganilh est du centre dans presque toutes les discussions; mais il est toujours de l'opposition pour le budget et les comptes. L'opposition qu'il soutient n'est pas celle de la droite, ni celle de la gauche, ni celle de la commission, c'est celle de M. Ganilh. Rarement il appuie les propositions de ses collègues; rarement aussi les siennes sont appuyées, si ce n'est par lui, mais il défend son avis jusqu'à extinction de voix, monte à la tribune autant de fois que le réglement le permet : et si l'on pouvait supputer dans la somme des suffrages la répétition successive du même vote, le pro-

duit de M. Ganilh, multiplié par lui-même, égalerait presque une majorité. Il passe parmi les membres du centre pour un théoricien systématique et ténébreux. Les ministres et les directeurs généraux ont accrédité tant qu'ils ont pu ce préjugé; peut-être voient-ils plus clair qu'ils ne disent dans les discours de leur opiniâtre adversaire. Il ne faudrait pas tout-à-fait s'en rapporter à leur témoignage; il ne faudrait pas non plus juger les opinions de M. Ganilh d'après l'effet qu'elles produisent à la tribune. Elles ne peuvent que gagner à l'impression et perdre beaucoup dans sa bouche. On pourrait dire de ses discours, en retournant, ce qu'Eschine disait de la harangue de Démosthène sur la couronne : Ah! si vous les entendiez prononcer par un autre!

GIRARDIN.

Le comte Stanislas a dans les formes extérieures quelque rapport avec son collègue de préfecture, M. Méchin, dont nous avons tracé le portrait ci-après. C'est à-peu-près le même âge, la même taille, la même corpulence; seulement M. de Girardin remplace l'air ouvert et la tête haute de M. Méchin par une attitude recueillie et une physionomie de penseur. Son nez est plus fortement prononcé; il aspire plus directement à la tombe, dirait M. de Châteaubriand : nous ajouterons simplement qu'il incline un peu trop à toucher la mâchoire inférieure; second signe qui, pour les disciples de Lavater, est un indice de volonté forte et d'énergique caractère.

M. de Girardin a confirmé ce pronostic par sa con-

duite. Nommé aux dernières élections du collége de la Seine-Inférieure, qu'il a long-temps administré, il a quitté la préfecture de Dijon pour une place au côté gauche. Mis presque sur-le-champ entre sa conscience et le ministère, il n'a pas un moment hésité. La dignité d'homme lui a paru préférable aux dignités d'un préfet. Il a fait à la tribune d'éloquentes réponses au système qui détruit nos libertés une à une. Le *Moniteur* lui a répliqué. Les ministres, muets devant sa pressante logique, ont chargé sa destitution d'argumenter contre lui. Ce qu'il est permis d'en conclure, disait à ce propos un de ses collègues, c'est que MM. les ministres, confondant le député et le fonctionnaire, l'homme du peuple et celui du pouvoir, ce dernier doit primer l'autre ; et que de cet accouplement il résulte un *métis* à face populaire, mais qui intérieurement conformé pour l'autorité lui appartient de plein droit : cela est dans l'ordre des générations équivoques.

M. Girardin, qui prit avec avantage la défense de J.-J. Rousseau dans une mémorable séance du tribunat, est un élève de ce philosophe ; il se souvient d'avoir été pressé dans ses bras, d'avoir joué sur ses genoux avec les fleurs de pervenche qu'ils venaient de cueillir ensemble. De bonne heure il a pu méditer sur l'injustice des hommes puissans, se prémunir contre les persécutions de toute espèce, apprendre à mépriser certains honneurs, et à se consoler de tout par l'étude. Il est propriétaire de cette terre d'Ermenonville où repose Jean-Jacques ; il cultive cette île des peupliers que la curiosité européenne ne cesse de visiter, et se montre le digne dépositaire des cendres de l'auteur du *Contrat social.*

GIROD.

Il a attaché à son nom celui du département qui l'a constamment nommé à nos diverses assemblées. *Girod de l'Ain* est mieux son nom et son titre que *le baron Girod*, assemblage de mots assez mal sonnans, dont Napoléon a baptisé ce vieux conseiller de la Cour des Comptes. Il siége au côté gauche, deuxième section. Il est petit, gros, la mine pleine et blafarde, le chef couvert d'un gazon blondin, et les yeux tant soit peu clignotans ; du reste, ce respectable citoyen voit ses vertus se perpétuer, s'anoblir dans la personne de son fils. Celui-ci honore la magistrature, et les bancs de cette assemblée l'attendent.

GOSSUIN.

Le receveur général du département du Nord est un petit homme à grosse tête, gros ventre et gros yeux, ayant en tout l'alure d'un financier de comédie. Ministériel à la session de 1818, on remarquait que néanmoins il se levait presque toujours à rebours du signal des ministres ; sa vue, extrêmement courte, était-elle la cause de ce contre-sens ? ou bien, constitutionnel dissimulé, s'en faisait-il une excuse ? Maintenant, déserteur du parti anti-national, M. Gossuin est redevenu un des soutiens des principes libéraux qu'on lui vit autrefois défendre avec force dans nos différentes assemblées législatives.

GOÜIN MOISANT.

Ce député s'est fait une terrible réputation d'orateur, ou plutôt la réputation d'un orateur terrible. Ce n'est pas que son éloquence soit remarquable par une certaine véhémence ou par quelque autre qualité purement oratoire. M. Goüin Moisant frappe les esprits par les choses qu'il dit et non par la manière dont il les dit. En 1815, dans la discussion de la loi sur les cris séditieux, il demanda que les crimes désignés par l'article 1er fussent passibles des travaux forcés pendant dix ans, et de la mort s'ils avaient des coopérateurs. Les coupables devaient subir la peine des parricides, s'il y avait eu commencement d'exécution. Les injures, outrages et calomnies contre les personnes de la famille royale devaient être punis selon la gradation suivante : cinq ans de travaux forcés, les travaux à perpétuité, la mort.

Depuis cette proposition draconienne, M. Goüin Moisant a rarement parlé, et l'on conçoit qu'il avait besoin de reprendre haleine. Ce n'est pas, comme on pourrait bien le croire, un ultrà : c'est un royaliste tiède qui se rapproche beaucoup du centre. C'est lui que vous apercevez à l'extrémité des bancs de la droite, avec cette figure ronde, ce teint verdâtre, ces ailes de pigeon si bien poudrées, cet habit bleu barbeau, et ce pantalon couleur beurre frais.

GRAMMONT. (DE)

Que de gens de l'ancien régime voudraient porter un tel nom et pouvoir se vanter d'une illustration égale à

celle de la maison de Grammont! C'est l'ancien régime dans tous ses charmes, la chevalerie des derniers temps dans toute sa fleur; valeur, galanterie, grâces, esprit, beaux-arts, tout ce qui peut rendre un nom célèbre dans les Annales de la Cour, recommande le nom de Grammont à la mémoire et à la vénération de nos vieux courtisans. Cependant, l'honorable député de la Haute-Saône paraît tenir peu de compte de ces brillans avantages, que relève une fortune de quelques cent mille livres de rentes. Il est plus glorieux d'avoir obtenu les suffrages du collége électoral de son département, que de compter parmi ses aïeux le brillant favori de Henri III, l'époux de la belle Corisande et le charmant héros d'Hamilton. Comme M. de Lafayette son allié, il paraît préférer le titre de bon citoyen aux titres les plus éclatans que donnent la naissance et la faveur des rois; du reste, M. le marquis de Grammont n'a rien d'un homme de cour. Ce que ses ancêtres dissipaient en fêtes, en équipages, ce qu'ils perdaient au jeu, il l'emploie en bienfaits et en travaux d'agriculture; il est le père et non le seigneur des paysans de ses domaines. Sa personne n'est pas séduisante. Il est grand, fluet, mal frisé et tout-à-fait dépourvu de *grâces chevaleresques*. Son langage est bref, significatif et même parfois un peu brutal : il est fort sujet, pour peu qu'il s'échauffe, à appeler les choses par leurs noms, et les hommes par des qualifications expressives. Son penchant à dire aux gens, leur fait en deux mots, le rend peu propre à la tribune, qui a, comme la cour, son étiquette et son jargon de parade; mais il excelle dans les discussions provisoires des bureaux et des commissions, où l'on n'a

pas à craindre le rappel à l'ordre. Là, ses discours font d'autant plus d'effet, qu'ils sont moins prolixes et plus substantiels; il réduit quelquefois en trois ou quatre syllabes certaines vérités dures que ses honorables amis sont ensuite obligés d'infuser et de délayer en discours de tribune, pour les rendre moins amères et moins indigestes.

GRENIER.

Si le général Grenier, comme tant d'autres rivaux de gloire dont les noms immortaliseront le dix-neuvième siècle, était né sous Louis XIV, il marcherait l'égal des Turenne et des Catinat; mais ses faits d'armes appartiennent aux guerres de la révolution; son sang a coulé sur le champ de bataille de Wagram; il chassait devant lui les Prussiens et les Russes; il battait à plate-couture M. de Nugent et ses Autrichiens; ce n'est plus dès-lors qu'un soldat parvenu, à qui l'on veut bien pardonner son héroïsme et sa célébrité. Telle est la malheureuse position où une faction place les vétérans de la grande armée, que quelques-uns se croient intéressés à cacher leurs blessures, à effacer de leurs services des actions d'éclat dont se seraient honorés les Spartiates et les Romains. Il en est qui ne craignent pas de condescendre à cet humiliant sacrifice, et qui n'osent faire remonter leurs souvenirs par delà 1814; d'autres, au contraire, encore fiers des applaudissemens de la nation, des mentions honorables, des ordres du jour, et des louanges des bulletins victorieux, persistent à dater de 1792. Ceux-là ont combattu et triomphé pour la liberté, et ils ne peuvent concevoir que vingt-cinq ans de travaux re-

conduisent droit à l'esclavage. Le général Grenier compte parmi ces vétérans opiniâtres qui voient toujours l'ennemi aux lieux où ils l'ont combattu. En 1814, il a franchement abandonné le drapeau de l'ambition et de la conquête, pour offrir au Roi sa gloire et ses services. Il a cru les devoir encore à sa patrie, lorsque 1815 ramena sur le sol français ces hordes étrangères que son épée avait tant de fois vaincues. Le département de la Moselle a trouvé en lui un digne soutien de l'indépendance nationale, et l'a appelé à l'honneur de le représenter. Le général Grenier s'acquitte de cette noble tâche avec le courage et la constance qu'il développait dans les champs de bataille. Il n'est monté à la tribune que pour attacher ses opinions aux propositions libérales, et pour défendre les intérêts de ses compagnons d'armes. Il réfuta le discours MILITAIRE de M. de la Bourdonnaye sur la loi du recrutement, combattit ses vues d'économiser sur le budget de la guerre, et malgré les murmures du côté droit, déclara « que la France ne devait point être placée » dans l'humiliante nécessité de s'offrir en holocauste » aux caprices de la première puissance qui se présen- » terait sur la frontière. »

Le général Grenier ne désertera jamais le poste où l'ont appelé le choix des électeurs; son honneur et son patriotisme n'évacueront la Chambre que comme son armée évacua l'Italie; s'ils en sortent, ils en sortiront tout entiers.

GUILHEM.

L'un des premiers et robustes rejetons qu'a produits la loi du 5 février. Il était difficile qu'elle poussât une

tige plus droite et plus franchement roturière. M. Guilhem est un brave et bon négociant de Brest, qui jouit d'un crédit immense, d'une grande fortune, d'une haute réputation de probité, et de cette notabilité positive que donnent l'industrie, le commerce, les manufactures. Il a pour *parchemins*, des chartes-parties et des connaissemens ; pour *armoiries*, les ancres de ses bâtimens ; pour *châteaux*, de grands et spacieux magasins ; et pour *vassaux*, les actifs ouvriers, les laborieuses familles dont il alimente les travaux. Voilà la véritable noblesse. Ce choix fut le premier de ceux qui arrachèrent des regrets aux auteurs de la loi des élections. Ils croyaient qu'elle engendrerait partout des fruits ministériels, de la matière à budgets. Le sol de la vieille Bretagne surtout, que les amans de la féodalité s'obstinent si mal à propos à regarder comme le foyer et l'espoir de la contre-révolution, devait expédier à la chambre des gentilshommes suzerains, des hauts et puissans seigneurs, ou quelques membres de l'ancien parlement. Aveuglement bizarre ! De toutes nos provinces, il n'en est pas où les bienfaits de la révolution aient creusé des traces plus profondes que dans la Bretagne : à peine y reste-t-il des nobles et de leurs châteaux ; quelque vaporeux souvenir. Les énormes masses militaires et maritimes que les vingt-cinq dernières années ont transportées dans le Finistère, y ont inoculé les principes au nom desquels de si grandes entreprises ont été tentées ou accomplies. Le commerce, l'agriculture, les spéculations fécondes, y ont chassé sur tous les points le fanatisme, l'ignorance, et dispersé la vieille oligarchie. Sur cette terre affranchie, l'urne électorale

a produit M. Guilhem aux regards ébahis de nos ministres. En publiant la loi du 5 février, ils croyaient avoir semé l'esclavage ; ils avaient planté l'arbre de la liberté. M. Guilhem a développé, à la Chambre, le beau caractère d'indépendance qu'attendaient de lui les électeurs du finistère. Lorsque deux cents députés demeuraient assis pour étouffer par l'ordre du jour la douloureuse prière des bannis, M. Guilhem se montra debout au milieu de cette honorable minorité des dix-huit qui osèrent demander la révocation des lois d'exil et de proscription.

Ce député est, à la tribune, l'un des meilleurs et des plus fervens avocats de la marine et du commerce français. Il a cherché, comme législateur, à se rendre plus utile que célèbre ; comme orateur, il fait plutôt preuve de logique que d'éloquence ; ses discours ont plus de sens que d'imagination : le vocabulaire du commerce s'y fait quelquefois sentir ; mais cette langue n'est pas moins répandue que celle de l'Académie, et elle est préférable sans doute aux harmonieuses énigmes de certain pair de France. M. Guilhem est porteur d'une tête forte et longue, recouverte d'une coiffure à la Titus ; il a l'à-plomb et le double menton du commerce. Il est gros et grand ; sa physionomie n'a rien de spirituel : c'est le Ternaux du Finistère.

GUITARD.

Une petite taille, les cheveux assez noirs et frisés, l'air spirituel et un gilet jaune ; voilà ce que donne, à la tribune, l'aspect de M. Guitard vu de profil. Ce n'est pas qu'il craigne d'être vu en face ; ses opinions libé-

rales donnent à son maintien une grande assurance : mais il affecte, en parlant, de se tourner vers le côté droit, qu'il voudrait essayer de convaincre ; et pour ceux des spectateurs que des affections rapprochent de l'autre côté de l'assemblée, il est difficile de voir plus de la moitié de M. Guitard.

Du reste, il est tout entier aux intérêts de son département : il n'a jamais laissé passer une occasion de stipuler en faveur des fromages ; et les riches fermiers des pâturages de Mauriac et de Saint-Flour lui devraient en vérité des actions de grâces, ou une rétribution en nature, pour le zèle qu'il met à défendre le produit de leur industrie. Soit qu'il s'agisse des droits d'exportation, soit qu'il faille régler dans un budget des douanes l'impôt à établir sur le fromage étranger, il se fait le champion du comestible indigène. Il paraît plein de son sujet ; il en a, comme on dit, la bouche pleine ; et rarement les dames qui assistent aux représentations de nos comédies législatives manquent de sourire quand elles entendent M. Guitard parler si éloquemment du fromage.

M. l'avocat du Roi, à Aurillac, a une grande influence sur la contrée qu'il habite. Nommé par le ministère président du collége du Cantal (bien qu'il eût siégé à la Chambre des cent jours) il doit sa nomination moins à cette présidence qu'à son propre mérite ; mais d'abord il crut devoir prendre sa place au centre. Chaque jour il s'en éloigne et se presse vers la gauche, à l'exemple des Camille-Jordan, des Royer-Collard et de quelques autres fonctionnaires qui ont désespéré de raffermir l'autorité contre le vertige qui la précipite et l'entraîne.

Dans la discussion contre la loi destinée à remplacer les élections du peuple par les élections du privilége, M. Guitard a tout-à-coup donné à sa réputation une extension fort remarquable. Il a parlé avec force et avec finesse, avec esprit et avec raison. Beaucoup de personnes lui décernent la palme dans ce combat de tribune. Il était juste qu'une renommée s'élevât sur les ruines de tant de renommées écroulées. M. Cuvier, par exemple, qu'on a vu descendre des hauteurs de la physiologie aux vulgaires arguties des *commissaires*, et devenir mauvais courtisan d'illustre savant qu'il était, laissait, dans l'estime publique, une place que M. Guitard s'empresse de saisir. Les *Basiles* ministériels l'appellent *le Figaro de l'opposition.*

HALGAN.

Vous croyez peut-être que ce contre-amiral représente le Morbihan? il n'en est rien. Il ne siége au centre que pour le compte particulier des ministres de la marine. C'est un de ces bâtimens convoyeurs qui protège l'expédition de leurs budgets. Il a quarante-huit ans, la taille ordinaire et la figure commune. Que fait M. Halgan lorsqu'on expose les abus du ministère dont il est un meuble? il se tait. Il baisse pavillon devant toutes les volontés de nos *Excellences*, et voit passer la Charte comme de ces bâtimens démâtés à qui on refuse le salut.

HARDIVILLIERS. (D')

La Somme, en produisant M. Cornet d'Incourt, aurait-elle épuisé pour lui tous les trésors du sol qu'elle

féconde? Mère prodigue pour cet enfant de prédilection, se serait-elle montrée mâratre pour l'autre, et n'aurait-elle formé M. d'Hardivilliers que d'un limon aride et d'une froide et chétive substance? Il est certain que le voisinage du génie est souvent bien incommode : les hommes supérieurs ont une puissance absorbante qui dessèche et dévore tout ce qui les entoure. On connaît l'exemple du frère de Piron ; faudrait-il y joindre l'exemple du collègue de M. Cornet d'Incourt? Nous ne le présumons pas, parce que de telles choses ne doivent jamais se présumer. Toutefois, à ne considérer que l'enveloppe terrestre de M. d'Hardivilliers, son corps frêle, sa tête baissée, ses yeux pâles, dont les rayons vacillans percent à peine les verres de ses lunettes, on serait tenté de croire qu'il a été pétri par une main avare. Mais il y aurait de la témérité à le juger sur des indices souvent trompeurs; et le silence absolu qu'il a gardé depuis qu'il siége à la Chambre ne permet pas de parler de son esprit en connaissance de cause. Peut-être n'est-il qu'éclipsé sans être éteint par l'astre de la Somme, dont il est le satellite dans la constellation du côté droit.

HARDOUIN.

La Sarthe, qui nomme quatre députés, a payé tribut à la réputation en choisissant MM. Benjamin Constant et Lafayette, elle a sacrifié aux dieux inconnus en nous envoyant les Hardouin et les Picot. Je sais bien que M. Hardouin est un homme gros, d'un extérieur aimable, ayant la figure d'une pomme de reinette un peu ridée, les cheveux blancs, les manières polies et le main-

tien de cinquante-cinq ans; je l'ai vu même assis à la première section du côté gauche; mais je ne repondrais pas de son éloquence ni même de l'accent de sa voix. Les biographes qui nous ont précédés n'ont point éclairci cette matière : un seul, en parlant de lui, s'est borné à lui faire injure : il l'a classé au côté droit.

HARLÉ.

Ce député, âgé de soixante ans, d'une taille élevée et un peu épaisse, porte des ailes de pigeon qui, par extraordinaire, encadrent une figure qui respire la bonté et l'amour de la paix.

Long-temps receveur général du département du Pas-de-Calais, les habitudes financières n'ont eu sur lui aucune prise, et c'est vainement qu'on essayerait d'escompter son vote contre les libertés de son pays.

HAUTEFEUILLE. (D')

Colonel d'état-major. Grand, mince, blond et délicat, air doux et riant. On dit qu'il joue parfaitement au billard, et qu'il manie le fleuret aussi bien que les plus forts amateurs qu'on connaisse. C'est à lui que les écrivains doivent l'amendement qui a été inséré dans la loi de la presse, sur la *morale religieuse*.

HAY.

M. le conseiller de la préfecture d'Auxerre est un homme long, maigre, l'œil creux et vif à la fois. Le peu de cheveux qu'il conserve se poudre sans frisure et

se coupe assez près de la tête. Il a quelque ressemblance avec M. Delong, dont nous avons parlé.

M. Hay se place au centre ; mais il se rapproche de la droite ou de la gauche, suivant les temps et des opinions consciencieuses. Ce ne sont point ses intérêts, ses avantages propres qui le font ainsi manœuvrer, ce sont les mouvemens de sa conviction. Le côté droit se souvient qu'il a proposé, en 1817, de pourvoir au sort des curés, de doter les pauvres vicaires, et d'encourager ainsi les familles à faire entrer leurs enfans dans la maison du Seigneur. Les partisans des doctrines libérales n'ont point oublié qu'il fit adopter le renvoi au ministre Lainé, de la pétition d'un certain notaire qui réclamait un projet de loi tendant à rendre les communes absolument libres dans leur administration. En 1820, il est près du côté gauche, et a voté pour le rejet de la dernière loi d'élections.

HERLINCOURT. (D')

Un baron du Pas-de-Calais assez gros, portant des lunettes, s'asseyant sur les hauts bancs du centre, et, tout *ultrà* qu'il est, paraissant avoir choisi son adresse à Paris, *rue des Bons-Enfans*, par quelque analogie avec son humeur. Il parla pour la première fois, d'une voix assez forte, dans la séance du 13 avril 1820 ; il demandait ingénuement, comme organe de la commission des pétitions, qu'un certain projet de loi rédigé par un sien ami contre nos élections, fût recommandé au bureau des renseignemens. M. Benjamin Constant releva M. le baron ; et son législateur *extrà muros* n'obtint que les honneurs de l'*ordre du jour*.

HERNOUX.

« *Plût à Dieu que nous fussions aussi bons français que les Suisses!* » s'écriait M. de Bonald, un beau jour de 1815. A ces mots on vit, pour demander le rappel à l'ordre de l'étranger ou l'impression en entier de son insolent discours, monter à la tribune un homme d'une taille moyenne, la figure ronde, encadrée d'épais favoris noirs, et la tête chauve malgré son air de jeunesse : ce député était M. Hernoux.

Ce n'est pas l'unique circonstance où l'envoyé de la Côte-d'Or ait manifesté des opinions généreuses : il est peu d'occasions qu'il n'ait saisies pour développer des principes opposés à ceux du rêve-creux de l'Aveyron. M. Hernoux a successivement combattu les entraves de la presse, demandé le rappel des bannis, soutenu les acquéreurs de biens nationaux, tantôt contre les menées de quelques grands seigneurs, tantôt contre l'avidité de la régie. Il est le second orateur qui ait foudroyé, dans cette présente session, le projet nouveau-né des élections ministérielles.

Il siége sur le premier banc du côté gauche, à côté de M. Caumartin, son collègue de la Côte-d'or et son ami ; sa place, dans l'ordre symétrique et parallèle au côté droit, répond exactement à celle de M. Josse Beauvoir. Comme deux chevaliers rivaux dans un tournois, ils peuvent se mesurer des yeux, méditer le défaut de leur cuirasse, et s'attaquer avec des armes de différentes couleurs. M. Hernoux est à cheval sur la Charte : la vieille féodalité sert de haquenée à M. Josse. Les tenans de la ban-

nière gothique ne peuvent manquer de se rendre, *secourus ou non secourus.*

HÉROULT DE HOTTO.

Dans la distribution des places que se sont faite les membre du côté droit sur les gradins qu'ils occupent, le banc inférieur a été donné, ou par suite d'une décision prise en commun, ou par l'effet d'une déférence spontanée, aux plus illustres personnages du parti, non pas à ceux dont la noblesse est la plus haute, mais à ceux qui ont le plus de mérite personnel. C'est à ce banc que siégent MM. de Villèle, Corbière, Cornet d'Incourt, Josse Beauvoir, etc. Au banc immédiatement supérieur se trouvent les talens du second ordre, tels que MM. le vicomte de Castel-Bajac, le comte de Sallaberry, le comte de Maccarty, etc., etc., et ainsi de suite, jusqu'au dernier rang, qui est le plus élevé; nous remarquerons qu'en général les noms deviennent plus nobles à mesure qu'ils deviennent plus obscurs, en suivant l'ordre de cette progression ascendante et décroissante. C'est ainsi, par exemple, que M. le prince de Montmorency, lorsqu'il était député, brillait dans la partie la plus élevée de l'amphithéâtre.

M. Héroult de Hotto est aujourd'hui en tête de la série supérieure. Cet honorable député du Calvados, qui apparemment opinait du bonnet quand il était conseiller au parlement de Rouen, se trouve à ce haut rang *primus inter pares.* C'est en quelque façon celui qui parle le moins parmi ceux qui ne parlent pas.

JACQUINOT DE PAMPELUNE.

M. Jacquinot de Pampelune, procureur du Roi au tribunal de la Seine, fait partie du peloton des hommes de robe, la bande noire de l'arbitraire. C'est un des plus opiniâtres adversaires de la *licence* de la presse, et surtout des journaux. Il n'a guère parlé, depuis qu'il siége à la Chambre, que sur cette matière; mais, comme il a parlé! que de volubilité, que d'éclat dans sa voix aigre-douce! que de gestes et de mouvemens! Dans la discussion de la loi qui a rétabli la censure, il a dénoncé tous les abus de la liberté et les supercheries employées par les journalistes pour se soustraire à la responsabilité. Il paraissait en grand dépit de n'avoir pu les atteindre et d'avoir perdu contre eux beaucoup de réquisitoires. « Les poursuivez-vous pour les jeter dans la police correctionnelle, ils vous échappent par la Cour d'assises, à travers le jury : croyez-vous mettre la main dessus, vous ne tenez qu'un homme de paille, et vous êtes mordu par le véritable journaliste, qui vous donne la chasse à son tour; le ministère public est aux abois. » Et en effet, M. Jacquinot de Pampelune paraissait haletant; c'était pitié : car il a d'ordinaire un air de contentement et de prospérité qui fait plaisir à voir. Dieu merci, et grâce à la censure, le voilà débarrassé de bien des peines : les journalistes sont garottés, il n'aura plus qu'à tirer dessus à bout portant.

JARD-PANVILLIERS.

Le centre de toutes les assemblées, où a siégé depuis trente ans, ce député des Deux-Sèvres, s'est toujours

appuyé sur lui comme sur une colonne. Il est aussi constant dans la tiédeur, aussi ferme dans l'indécision, que d'autres dans la ligne de leurs principes énergiques. On l'a vu traverser la convention, la république, le directoire, le consulat, l'empire, le champ de mai, les deux invasions et les deux rétablissemens de la maison de Bourbon, sans cesser d'être fonctionnaire public. Du reste, comme homme privé, c'est un respectable citoyen; mais il s'est fait *neutre* et statue dans toutes les discussions publiques.

Il est fort grand et fort poli. Son ancienne profession de médecin des dames lui a laissé des manières miel leuses. Son front est chauve; ses rares cheveux sont poudrés, sa figure forme un triangle dont le menton est l'angle le plus aigu. Il a les yeux vifs, un sourire d'habitude, et le teint conservé. Que cette figure n'a-t-elle des muscles! elle rappellerait l'athlète de Virgile s'écriant: *Cestus artemque depono.*

JOBEZ.

Le même homme peut-il être à la fois doux et farouche, modeste et fier, indulgent et inflexible, timide et véhément? Celui qui vient de vous accueillir avec tant de grâce, de vous obliger avec si peu de prétention, que vous avez trouvé chez lui un livre à la main, occupé d'études étrangères à la politique, qui vous a semblé si indifférent aux affaires, est-il bien le même que cet orateur qui attaque avec tant de rudesse les abus de l'administration publique, qui reproche si impitoyablement à un ministre ses fautes, ses injustices, ses profu-

sions ; qui ne dit jamais quatre phrases de suite sans exciter les murmures du centre et de la droite, et qui ne monte guère à la tribune sans se faire rappeler à l'ordre? Il faut bien que de tels contrastes puissent exister dans le caractère d'une même personne, puisque M. Jobez en offre un exemple ; ou bien c'est qu'il existe réellement deux hommes en M. Jobez, l'homme privé et le citoyen. Il est différent de lui-même jusque dans sa complexion physique. Il paraît délicat en habit bourgeois ; ses traits sont mâles, et sa physionomie âpre quand il est en costume ; sa voix est douce dans un entretien familier, et retentissante dans la discussion. Il a cinq pieds deux pouces chez lui, et cinq pieds six pouces à la tribune.

JOSSE BEAUVOIR.

Le bon M. Josse, l'orfèvre, avait ses raisons pour recommander l'orfévrerie. On ne sait quelles raisons M. Josse, le fabricant d'étoffes, peut avoir pour se faire le champion de l'aristocratie et de l'ancien régime; aussi une douairière du faubourg Saint-Germain disait-elle : « C'est singulier, ce petit Josse pense à merveille; et pourtant c'est un homme de rien. » M. Josse Beauvoir est un des plus facétieux orateurs du côté droit ; son genre diffère de celui de M. Cornet d'Incourt, et se rapproche davantage de celui de M. Piet, dont le souvenir le perpétue de session en session, et qui était sans émule comme il était sans modèle. Il a le masque assez bon, les yeux petits, ronds et à fleur de tête, le nez court et légèrement retroussé, la bouche excessivement petite et placée loin du nez, la face longue. Avec des

traits, une voix et des gestes comme les siens, on dirait plaisamment les choses les plus sérieuses; et tout ce que dit M. Josse est fort plaisant, indépendamment de sa personne.

JUMILHAC. (DE)

Ce nom ne rappelle à notre souvenir qu'une proposition de M. Lachèse-Murel, appuyée par M. le baron de Jumilhac. En 1815, il s'agissait de remettre aux curés les registres de l'état civil; le député de Seine-et-Oise publia des observations dans lesquelles il citait plusieurs exemples de la négligence des maires chargés de tenir les registres. « Dans la commune que j'habite, dit-il, j'ai été obligé de faire rectifier un acte de décès qui enterrait la femme au lieu du mari, et deux actes de naissance où l'on désignait une personne comme appartenant au sexe masculin, tandis que son frère était censé du sexe féminin. »

Le fait cité par l'honorable baron ne détermina pas la Chambre à adopter la proposition, quelque persuadée qu'elle pût être qu'un curé en sût beaucoup plus qu'un maire en ce qui touche la distinction des sexes, et fût incapable de se fourvoyer jusqu'à enterrer une femme lorsqu'il s'agit d'enterrer un mari.

KÉRATRY.

M. Kératry est un petit homme grêle, chafouin, vif, qui pense, parle, agit rapidement. Sa physionomie est spirituelle, et offre une enseigne fidèle de ses talens : on devine qu'elle appartient à une âme qui sent vivement, qui se livre avec délices aux inspirations *enthou-*

siastes et aux émotions surhumaines. Sa tête est meublée d'évangile, de mythologie, d'allégorie, de chevalerie, de romans, d'histoire. Il doit savoir par cœur l'Ecclésiaste, et Clarice Harlowe. Tous les sujets qui appartiennent à la controverse lui sont familiers : c'est le Charles XII de l'idéologie et l'Alexandre de la métaphysique. Il joue de la philosophie comme Baillot joue du violon. Attaquez-le à l'improviste sur les matières religieuses ; ramenez-le brusquement au délire amoureux ; faites-le passer sans préparation aux abstractions politiques, il traitera de la même hauteur ces sujets si divers. Ses discours, ses entretiens, auront un commencement, un milieu et une fin ; sa phrase sera ronde, sa période harmonieuse, et pour peu que vous ne soyez ni mathématicien, ni austère logicien, il vous saura convaincre. C'est décidément aux sujets spéculatifs que M. Kératry est appelé par le genre de son talent ; il serait mal à son aise dans les choses absolues, entravé dans les matières positives. Avec la vocation qu'il a pour la controverse, il doit être désespéré que deux et deux fassent quatre, et que les trois angles d'un triangle égalent 180 degrés.

Lorsqu'on est doué d'une disposition aussi prononcée vers un genre quelconque, on ne saurait manquer de devenir un homme remarquable. Une réputation ne pouvait donc échapper à M. Kératry ; mais sa jeune célébrité a peut-être crû trop promptement. Son livre des *Inductions*, ses articles de journaux, ses discours, ont trop simultanément agacé les attentions, et sa renommée, pour s'être élevée subitement, a tant soit peu contracté de la débilité de ces plantes que les botanistes appellent *étiolées*. Il a quelque temps hésité à

embrasser franchement la bonne cause : le ventre l'a cru sa conquête; mais M. Kératry y contrastait par sa taille comme par ses opinions, et il a repris sa véritable place. Il s'assied maintenant à la gauche, avec ses collègues du Finistère.

LABBEY DE POMPIERRES.

Petit, grèle, la peau ridée, le nez en forme d'éteignoir, les cheveux gris et plats, et la figure toute grimacière. Voilà ce qui distingue ce député au premier coup-d'œil. Il s'assied aux bancs élevés du côté gauche, près de MM. Méchin et Daunou; il s'y fait remarquer par une pétulance, une activité fréquemment excitées, même quand il n'a point pris de part directe à une discussion. Il s'agite à sa place comme si son organisation nerveuse lui défendait les longues séances; il mêle aux discours des orateurs des interpellations comiques et d'ingénieuses interruptions.

M. Labbey a été militaire. Député de l'Allier en 1815, il s'y montra dans cette fameuse session un peu trop rigoureux observateur des lois d'Harpocrate; mais le département de l'Aisne lui a rendu la parole en 1819; il l'a conservée depuis avec avantage. Il a près de soixante-dix ans; c'est-à-dire près de deux fois l'âge des éligibles; il fait du bruit comme quatre ou cinq.

LABRIFFE. (DE)

Il est, sans contredit, le plus fort député qui soit dans la Chambre; cinq pieds six pouces, gros à proportion, poitrine large, bras nerveux, voix de Stentor. S'il

est vrai, comme nous lisons dans une de ses biographies, qu'il fut forcé d'accepter la place de chambellan de Bonaparte, il n'a pas fallu moins de quatre gendarmes pour lui faire une telle violence, pour lui endosser l'habit rouge et lui attacher la clef d'or à la poche.

LADREYT DE LA CHARIÈRE.

Qu'aperçoit-on là bas à droite? Ce corps allongé sans être long; cette tête en pointe, qui se termine par quelque chose qu'on pourrait prendre également pour un bec ou pour un nez; ces épaules ou ces ailes hautes dont les sommités se touchent; ces jambes grêles, ces grands pieds? Il existe sur les bords des grands lacs des palmipèdes de cette forme et presque de cette taille.... C'est M. Ladreyt de la Charière.

Depuis qu'il représente le département de l'Ardèche, c'est-à-dire depuis 1816, M. Ladreyt a honoré d'un culte assidu le dieu du silence, que les statuaires représentent sous la forme d'un vieillard qui tient un doigt sur sa bouche. On lisait sur le fronton du temple qui lui était consacré cette inscription : *Qui ne sait pas se taire ne saura pas parler.* S'il faut conclure de cette maxime qu'on sait toujours bien parler quand on sait se taire, M. Ladreyt doit être un des membres les plus éloquens de la Chambre.

LAFAYETTE. (DE)

Où est-il ce brillant officier qui, parti à dix-neuf ans, malgré les cours de Londres et de Versailles, tira l'épée pour la cause américaine, versa son sang à Brandywine,

commanda l'avant-garde de Washington, défia lord Carlisle pour venger l'honneur de la France? Montrez-le-moi ce défenseur de la Virginie, cet *enfant qui ne pouvait échapper* à lord Cornwallis! Je veux remercier le patriotique général qui proposa à nos assemblées la déclaration des droits de l'homme, qui publia l'ordre de démolir la Bastille, qui institua nos gardes nationales, qui défendit le Roi à Versailles, dans la matinée du 6 octobre, qui refusa la dictature, l'épée de connétable, et prêta, au nom de quatre millions de citoyens armés, le serment civique sur l'autel de la fédération.

Frappé de ces jeunes souvenirs, une dame qui l'allait voir pour la première fois, l'entendant annoncer dans un cercle, avoua qu'elle avait cru qu'il allait entrer dans le salon monté sur un cheval blanc.

La noble et vénérable figure de M. de Lafayette porte encore dans tous les traits l'empreinte des belles actions qu'il a faites, des sentimens qu'il a déployés; mais il s'y mêle aussi l'impression des souffrances du prisonnier d'Olmutz. Hélas! on voit à sa démarche pénible les habitudes d'une longue captivité; on reconnaît le martyr de ses opinions généreuses.

Il y avait quinze ans que l'ami de Washington consacrait dans la retraite ses utiles loisirs au perfectionnement des procédés agricoles, lorsqu'après avoir refusé de s'associer au gouvernement impérial et de prendre place parmi les sénateurs, les dangers de la France le rappelèrent, en 1815, à la Chambre de ses représentans.

Après la bataille de Waterloo, et le matin même de ce jour où l'on s'attendait que Napoléon allait dissoudre les deux Chambres et reprendre la dictature,

M. de Lafayette parut à la tribune. Sans parler du dictateur ni de son fils, il se montra uniquement préoccupé des moyens de garantir l'indépendance nationale.

« Lorsque, pour la première fois depuis bien des années, dit-il, j'élève une voix que les vieux amis de la liberté reconnaîtront encore, je me sens appelé, Messieurs, à vous parler des dangers de la patrie, que vous seuls à présent avez le pouvoir de sauver.

» Des bruits sinistres s'étaient répandus ; ils se sont malheureusement confirmés. Voici le moment de nous rallier autour de l'étendard tricoloré, celui de 1789, celui de la liberté, de l'égalité et de l'ordre public ; c'est celui-là seul que nous avons à défendre contre les prétentions étrangères, et contre les tentatives intérieures. Permettez à un vétéran de cette cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préalables, dont vous apprécierez la nécessité. »

Le vétéran de la liberté fit déclarer la Chambre en permanence, et coupable de haute trahison quiconque la voudrait dissoudre. On résolut, sur sa proposition, d'armer les gardes nationales, et l'assemblée proclama que les troupes de ligne avaient bien mérité de la patrie.

M. de Lafayette insista pour l'abdication de Bonaparte, fut envoyé avec les commissaires chargés de négocier auprès des puissances alliées ; et, à son retour, trouvant l'armée éloignée et la capitale envahie, il recueillit dans son domicile les représentans de la France, écartés par la force, du lieu de leurs séances, et les conduisit en ordre chez M. Lanjuinais, leur président. Ils y dépo-

sèrent une protestation devenue historique sous la date du 8 juillet 1815.

Lorsque M. de Lafayette monte à la tribune, il y est conduit par un sentiment profond, par un danger qu'il juge imminent, par le besoin de défendre quelques-unes de nos libertés. Sa présence y semble un évènement. On ne l'a jamais vu s'engager dans ces questions d'une moindre importance, détailler des budgets, inquiéter de petites prétentions ministérielles, et de là, l'effet solennel que produisent ses apparitions. Sa haute taille ajoute à la noblesse de son maintien; sa figure est calme, pleine, sans rides, et son teint a de la fraîcheur. Il porte une perruque à la Titus, qui ne nuit point à l'ensemble patriarchal de toute sa personne. Il ne lit ni ne récite ses discours; il parle, il cause avec l'assemblée. L'accent de la conviction, de l'expérience, de la raison, anime ses paroles; il ne fait point de gestes; il n'appuie point avec des intonations oratoires sur telle ou telle partie de son exposé : tout est dit d'un ton vrai et imposant. Il est sans exemple qu'il ait été jamais interrompu; et, malgré les franches vérités qu'il adresse souvent aux ennemis de la liberté, le côté droit écoute ses opinions avec le même recueillement, le même respect que le reste de l'assemblée. M. de Lafayette est peut-être notre plus grand citoyen; et, suivant l'expression du général Foy, le plus beau caractère qu'ait laissé la révolution.

LAFITTE.

M. Lafitte n'a guère d'un financier (à part son or et son crédit) qu'une rotondité passablement bien nour-

rie. Du reste, il n'a pas le ton brusque et tranchant; ses doigts ne sont pas couverts de diamans; il n'occupe pas trois fois plus de place qu'il n'en peut tenir; il n'ébranle pas les rues au fracas de son équipage; il ne se fait pas escorter d'un bataillon de laquais, et il n'entretient pas de danseuse. Il est tout simple et tout doux dans ses manières; il marche à petits pas et parle en petites phrases; il a le regard timide, le sourire gracieux, la voix douillette. Il monte rarement à la tribune, et il ne parle que pour dire ce qu'il sait : quoiqu'il ait peu d'organe, il se fait bien entendre, parce qu'il sait se faire bien écouter. Dans ses discours sur les finances, il épargne deux choses, dont beaucoup d'orateurs sont fort prodigues, les chiffres et les fleurs oratoires; il raisonne plus qu'il ne calcule, et il ne déclame jamais : sa diction est élégante et précise; ses gestes sont rares; son débit et son action sont simples et naturels. Il improvise quelquefois et avec succès, sur des questions imprévues; son style parlé est le même que son style écrit; ce qui ne permet pas de croire qu'il emprunte, comme on l'a prétendu, la plume de son ami M. Manuel. Soit que la disposition de son esprit ou la nature de son organe lui interdisent l'usage des périodes et des mouvemens, soit que se défiant de sa facilité, il veuille prendre en parlant le temps de chercher ou d'attendre le mot propre, il se ménage entre ses phrases des repos fréquens; aussi son élocution est-elle toute unie; le tissu n'en est pas savamment ourdi; l'art des transpositions se borne pour lui à faire que ses idées se déduisent bien les unes des autres. Nous citerons pour exemple le passage suivant d'un de ses discours, qui pourra servir de

complément à cette ébauche, et qui nous paraît d'ailleurs un modèle de convenance dans l'art difficile de parler de soi, et d'*égoïser*, comme disent nos vieux auteurs. M. Roy, rapporteur d'une commission du budget, avait censuré les opérations de la Banque : M. Lafitte, alors directeur de ce grand établissement, répondit et repoussa ainsi des insinuations qui semblaient lui être personnelles · « Je ne suis point un fournisseur; ma fortune, toute commerciale, ne doit point son origine et son développement à des entreprises qui comprennent la prime du risque dans le taux des conditions; je la dois à quarante années de travaux honorables, et moins à mes talens qu'à une loyauté qui fait que chacun sait que l'on peut confier tous les intérêts à ma foi. Au reste, M. Corvetto aurait pu dire à M. le rapporteur que je ne vends pas trop cher les services que je puis rendre. Quels que soient les ministres qui se sont succédé et ceux qui pourraient se succéder encore, mes sentimens n'ont pas changé, et ils ne changeront pas; ma conduite sera la même, parce que la récompense que j'en attends, il n'est au pouvoir de personne de m'en priver. »

LAFROGNE.

Sans vouloir abuser des mots, ce député a véritablement la mine renfrognée : on le reconnaît à des sourcils longs et épais, à l'air important d'un notaire, à des cheveux irrités sur le toupet. Le reste de sa tête ressemble à la toison d'un mérinos; et ce n'est point sans quelque raison que nous sommes frappés de cette similitude. M. Lafrogne s'est beaucoup occupé d'accli-

mater en France les moutons ; il en a pris quelques habitudes. Il sautait, par exemple, avec une docilité qui a été beaucoup trop longue, le fossé ministériel. Il s'arrête aujourd'hui : il a refusé de franchir la fatale loi des élections, et même, si l'on en croit une rumeur assez publique, il aurait conquis son collègue de la Meurthe, M. le général Bourcier, au parti honorable de l'opposition.

LAGOY. (DE)

Personnage muet et moralement imperceptible. Il n'a pas même été aperçu par l'auteur de la *Biographie des pairs et des députés du royaume*, qui cependant semble s'être muni d'une loupe pour voir les moindres vertus et les moindres talens du côté droit, et d'un cornet acoustique pour recueillir leurs moindres paroles héroïques. Il a omis jusqu'à la mention du nom de M. le marquis de Lagoy. Quant à nous, il nous souvient d'avoir vu quelquefois ce député monter à la tribune pour déposer sa boule et son scrutin. Il avait environ cinq pieds quatre pouces de haut et autant d'envergure, l'angle facial aigu, la bouche grande, les cheveux châtains, coupés à la Titus. Il portait un habit vert et un pantalon olive.

LAGRANGE.

M. Lagrange ne s'est montré à la tribune que dans la discussion de la loi du recrutement. Ce général, qui jouit d'une belle réputation militaire, s'est enrôlé comme simple volontaire sous la cornette ministérielle et sous les ordres de M. Pasquier. Il a subi la destinée de plusieurs généraux renommés, qui sont venus s'éteindre

M. LAINÉ.

dans les assemblées publiques. M. le comte Lagrange est remarquable par la noblesse de sa taille et de ses traits. Il porte de la poudre ; ce qui lui donne un air de vieille cour qui lui sied à merveille.

LAINÉ.

M. Lainé justifie ce que les physiologistes disent de l'influence de la complexion physique sur le caractère. Son tempérament est à-la-fois bilieux et nerveux ; sa taille est très élevée, ses membres délicats et maigres, ses yeux renfoncés, son teint olivâtre, ses cheveux noirs et clairs semés, le sommet de sa tête chauve ; ses traits, qui manquent de noblesse, ont quelque chose de grave et d'austère, et portent une empreinte ineffaçable de tristesse. On ne le voit presque jamais sourire ; on le rencontre fréquemment dans les rues, seul, à pied, les yeux fixés sur la terre, et dans l'attitude d'un homme profondément préoccupé. Son organe, sans avoir beaucoup de force et d'éclat, est assez sonore et fort pénétrant ; sa voix reproduit les émotions qu'éprouvent l'orateur par une sorte de vibration semblable à celle de la corde d'une harpe. Son débit en reçoit un accent très favorable aux effets oratoires, et M. Lainé doit à cette faculté beaucoup de ses succès de tribune. Buffon dit, en parlant d'un certain genre d'éloquence : « C'est le corps qui parle au corps. » Les rapports que M. Lainé établit entre lui et son auditoire, sont une action des nerfs sur les nerfs, qui tient beaucoup de celle du galvanisme et de l'électricité. Nous avons vu des femmes délicates éprouver des spasmes et des maux de tête en

sortant d'une séance où M. Lainé avait parlé long-temps. Comme toutes les personnes de ce tempérament, ce député de la Gironde est fort impressible et fort irritable. Si l'on voulait connaître la cause réelle des variations qu'a éprouvées dans différentes occasions le système de sa raison politique, et savoir précisément pourquoi il a professé des principes opposés sur une même matière, et résolu en sens inverse une même question, il faudrait peut-être rechercher quels étaient en ce temps-là l'époque de la saison, l'état de l'atmosphère, le degré de la température et les phases de la lune. Nous laissons le soin de faire ce rapprochement à ceux qui en ont le temps.

La substance vaporeuse qui fait mouvoir les ressorts du corps et du caractère de l'honorable membre, se combine avec tout son être, anime son imagination vague et rêveuse, et donne un caractère original à son éloquence. Il a été quelquefois bien inspiré par cet esprit mobile qui tient un peu de la nature des Sylphes; mais quelquefois aussi il s'est laissé entraîner par lui à des écarts de mauvais goût. Ce serait peu de chose si M. Lainé n'était que poète; malheureusement il a été ministre; les débauches de génie d'un poète, homme d'état, sont plus que des fautes contre le goût. L'année dernière, on discutait le budget du ministre de la marine, qui dépense chaque année une somme ronde de 44 millions. M. Lainé parla pour justifier l'expédition du Sénégal, blâmée par l'avare M. Rodet comme un objet de dépense inutile; il fit un discours dans le goût romantique, sur la conquête d'une partie de l'Afrique opérée par trois missionnaires. L'islamisme faisait d'im-

menses progrès dans le désert, et le nom de Mahomet était invoqué jusque vers les sources de la Sénégambie. Quelle gloire pour la France d'opposer l'Évangile aux ravages de l'Alcoran, et de conquérir pour la foi et pour la civilisation et pour le commerce les contrées africaines jusqu'alors inconnues à l'Europe! et ces grands résultats allaient être l'œuvre de trois missionnaires! M. Rodet, qui se connaît peu en poésie, mais qui se connaît fort en économie, ne parut pas comprendre un mot à ces belles imaginations, qui auraient pu être d'un effet admirable dans un chapitre du génie du christianisme, mais qui figuraient mal dans un chapitre du budget.

LAISNÉ DE VILLEVESQUE.

« Les bruits sinistres d'une liquidation désastreuse au profit de la Prusse, d'une liquidation qui éterniserait à jamais nos angoisses, qui consommerait notre ruine (1), ces bruits sinistres ont retenti à l'oreille de la France consternée, et lorsque cette nouvelle spoliation, ce nouvel outrage irritent tous les esprits et les embrasent des nobles feux de la vengeance, abattus par le désespoir, ensevelis dans un lâche silence, vous hésiteriez à déclarer que vous ne consentirez plus à aggraver la détresse, à tourmenter la misère d'une nation accablée sous le poids des subsides et des fléaux célestes, que vous ne consacrerez jamais les nouveaux sacrifices qui seraient arrachés au gouvernement par l'abus de conventions dont

(1) Les étrangers demandaient deux milliards pour la seconde restauration; les Prussiens en revendiquaient un pour leur part.

on veut torturer le sens ! Combien de temps notre malheureuse patrie, notre patrie expirante, déchirée en lambeaux, servira-t-elle de pâture aux vautours du Nord ! Acharnés sur le cadavre de la France, ne semblent-ils pas vouloir en dévorer jusqu'aux ossemens ? Défenseurs intrépides du trône, défenseurs non moins intrépides des libertés, de l'honneur, de la fortune de la nation, ne rougiriez-vous pas d'humilier la dignité de vos fonctions? consentirez-vous à n'être plus que des pressoirs politiques honteusement destinés à exprimer la dernière goutte de sang français pour en assouvir la rapacité d'avides étrangers ?... Trop long-temps nous avons supporté avec une courageuse résignation les charges connues, les charges épouvantables du plus affreux des traités, d'un traité dicté par l'avarice et par la haine, au mépris des plus solennels engagemens. Malheur à qui voudrait les aggraver encore !...

» Je demande que la Chambre exprime au Roi que la misère du peuple a rendu tous nouveaux sacrifices impossibles, et qu'elle déclare être dans l'impuissance de consacrer les dispositions qui les commanderaient, et qu'en cas de menaces et de dangers, Sa Majesté soit invitée à en appeler avec une noble confiance à l'honneur et au courage d'un peuple intrépide et fidèle. »

Cette opinion de M. Laisné de Villevesque, prononcée à l'ouverture de la session de 1817, donne une idée de son courageux dévouement. Son zèle n'est point suspect, car ses doctrines se sont épurées et mûries en passant d'un camp dans un autre. Il a changé de culte par amour de la vérité, et après avoir siégé entre MM. Josse et de Marcellus, il est venu prendre au côté gauche le rang

d'un mandataire du peuple. Il n'est point de ces prétendus hommes d'état qui vous disent assez niaisement quils votent les lois par *sentiment* et l'arbitraire par confiance ; il examine et il prononce.

Ce député parle souvent, trop souvent peut-être. Sa voix est bourdonnante, son action oratoire peu imposante. Dans sa bonne foi il lui échappe des expressions singulières. Par exemple, dans une discussion sur un budget, après avoir défendu les intérêts des contribuables contre l'avidité du fisc, il s'effraya de s'attirer des haines, et termina en prononçant ces mots, d'une voix mélancolique : «Peut-être, pour récompense, » une main amie, celle du pauvre sans doute, gravera » sur ma tombe : *Il aima sa patrie ; la patrie et l'infor-* » *tune l'ont eu pour défenseur.* » De longs éclats de rire couvrirent cette péroraison.

Pourquoi M. de Villevesque, un brave négociant du Loiret, un honnête et riche raffineur d'Orléans, traite-t-il si souvent à la tribune de marine et de colonies ? Les réclamations des armateurs, les pétitions de capitaines de navire, le régime des bagnes, les intérêts des forçats libérés, n'ont pas de plus constant appui.

C'est un homme de cinquante ans. Il paraît grand, tant il est mince. Il a le nez fort long ; sa figure étroite, marquée de petite-vérole, et en lame de couteau, ne présente guère qu'un profil sous tous les aspects. Ses cheveux sont plats et grisonnans, ses jambes grêles. Il a dans le cou (sur-tout en parlant) je ne sais quelle affectation à se donner un tour singulier, comme les *farauds* de la Courtille.

Du reste, nous disions tout à l'heure que ses opinions

n'étaient pas suspectes, ses affections le sont moins encore. Il est sincèrement attaché à la maison de Bourbon. Il suffit, pour s'en convaincre, d'écouter les dernières paroles par lesquelles il a terminé son discours sur la loi proposée pour remplacer celle du 5 février.

« Dites au Roi, s'écria-t-il en s'adressant aux ministres, dites-lui que vous avez vu la loi présentée, refusée, dans son intérêt, dans l'intérêt de ses sujets, par des hommes qui, au milieu des orages et des dangers de la révolution, vouèrent à ses vertus, à sa sagesse, à ses malheurs, un culte de pitié, d'amour et de dévouement; qui peut-être contribuèrent à faire tomber les fers de l'auguste orpheline du Temple, et à ouvrir ensuite les portes de la France à ses compagnons d'exil et d'infortune; qui, inébranlables dans leurs sermens, seront toujours prêts à répandre la dernière goutte de leur sang pour lui et son auguste dynastie.

» Rapportez au petit-fils de Henri IV que vous avez vu ces hommes qui lui seront à jamais attachés et fidèles; rapportez-lui qu'effrayés de tout ce qui se passe et se prépare, tremblans des dangers et des résultats de la nouvelle loi, partageant les publiques alarmes, les regards douloureusement fixés sur la Charte, vous les avez vus pleurant sur les ruines des libertés publiques, et peut-être sur celles de la monarchie, de la légitimité et de la France. »

LAMBRECHTS.

Belge par sa naissance, français de cœur et patriote de tous les temps, deux fois il a eu besoin de se faire

naturaliser. Il a été député, ministre, sénateur; et il a porté dans toutes ces places la même loyauté de conduite, la même simplicité de mœurs, la même indépendance de caractère. Lanjuinais et lui étaient au sénat *conservateur* les seules têtes que Napoléon n'avait pu courber. Ils protestaient par leur silence, et marquaient par leur éloignement de sa cour l'unique résistance qu'on put opposer.

M. Lambrechts, que deux départemens ont honoré de leurs suffrages, et qui a accepté ceux du Bas-Rhin, est un homme de soixante-cinq ans, d'une taille au-dessus de la moyenne; la figure froide, sévère, et pourtant pleine de bonté; son œil pénétrant et observateur se réfugie sous une paupière épaisse et un front avancé; l'air de la probité la plus noble est répandue sur sa physionomie. On dirait un ami de Francklin. Sa fermeté, sans rudesse, inspire la confiance. Il porte le chapeau à larges bords et des vêtemens d'une couleur claire, dont la propreté est toujours remarquable. Habituellement son habit de député coupe par le milieu un long gilet de laine bariolé.

Il siége aux premiers rangs du côté gauche. Il commande le respect à la tribune; il est un des oracles du parti qu'il soutient, un des fléaux des adversaires qu'il sait combattre.

LAMETH.

Comme ses honorables amis, MM. de Grammont et Lafayette, entrés en même temps que lui dans la

carrière politique, M. Lameth porte dans les rangs du côté gauche quelques manières de la vieille cour. Sa haute taille a de la roideur, sa toilette de la recherche, sa politesse quelque affectation. Il se souvient beaucoup d'avoir été appelé le beau Lameth, d'avoir fait le tourment des dames de la cour de Marie-Antoinette, et il n'a pas renoncé à toutes les habitudes et à tout le luxe particulier de cette époque. Sa frisure est courte et poudrée; son toupet est cardé à la grecque, sorte de coiffure dont il ne faudrait pas cependant chercher le modèle dans les peintures d'Herculanum. Sa figure rouge et bourgeonnée n'atteste point le culte de Bacchus, mais celui des muses pensives et de cette Minerve qui veille à la clarté d'une lampe.

Le chevalier Alexandre fut, comme ses frères, un de ces défenseurs du Nouveau-Monde, qui ne croient pas leur pays déshérité de la liberté, et l'Europe indigne des institutions généreuses. La noblesse de Péronne l'avait choisi pour député des *Etats*. Il se décida franchement entre les intérêts de tous et les priviléges d'une caste; il défendit l'autorité royale contre l'envahissement de la démocratie, et les droits du citoyen contre les priviléges du gentilhomme. La noblesse perronnelle se mordit les doigts de l'élection qu'elle avait faite.

Lorsque Desprémenil proposa à l'Assemblée nationale le rétablissement pur et simple de l'ancien régime, Lameth demanda l'ordre du jour, motivé sur l'*absurdité* de la motion. Ce souvenir a décidé en sa faveur les suffrages qu'il a récemment obtenus des électeurs de la Seine-Inférieure. Les Rouannais ont pensé qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que d'opposer le même

adversaire aux mêmes propositions, renouvelées par le côté droit de 1820.

Il fut président de l'Assemblée nationale et membre du département de Paris. Aux jours des persécutions et de la terreur il s'unit à Barnave, à Duport, pour étayer l'autorité de la cour, que la mauvaise foi et d'indignes menées avaient perdue dans l'opinion européenne. Vain effort! il ne lui resta qu'à se séparer des *jacobins*. Il fonda le club éphémère des *Feuillans*, se trouva émigré malgré lui; et chassé d'Angleterre par un gouvernement inhospitalier, il ne retrouva d'asile en France que sous l'autorité de Napoléon. Successivement préfet des Basses-Alpes, de Rhin-et-Moselle, de la Roër, du Pô, et de la Somme, il a partout laissé des souvenirs qui s'allient fidèlement aux premières impressions que la France avait reçues des discours de l'un des membres distingués de l'Assemblée constituante.

A peine entré dans la Chambre des députés, M. de Lameth a signalé son opinion par un écrit énergique qui repousse cette loi des élections, la plus insolente, dit un de ses collègues, qu'on ait proposée à une nation, avant d'en avoir proclamé la déchéance.

LASCOURS. (DE)

On trouve son nom dans les almanachs royaux et impériaux de toutes les époques, sous un titre ou sous un autre : c'est un homme inévitable; et si Dieu lui prête vie, il faudra que tous les départemens de la France se résignent l'un après l'autre à l'avoir pour préfet ou pour député, ou pour je ne sais quoi. Il a

servi dans l'armée de Rochambeau, en Amérique, puis dans l'armée des Alpes, puis dans l'armée des Pyrénées. Il a été membre du Conseil des anciens, puis du Corps législatif. Il était questeur avant la restauration, il est maintenant député du Gard et préfet du Gers. Sans reproche, c'est la troisième préfecture qu'il occupe depuis le retour du Roi, qui l'a nommé successivement à celle du Puy-de-Dôme, à celle de la Vienne, et enfin à celle du Gers. Nous ignorons si au moment où nous écrivons il n'est pas nommé successeur d'un autre préfet. M. de Lascours nous rappelle un homme qu'on rencontrait il y a quelques années, à Paris, dans toutes les promenades, à tous les spectacles, à toutes les cérémonies; on le voyait dans la même journée, et pour ainsi dire au même moment, en deuil, en costume de bal, en habit de chasse, en uniforme. Il ne s'ouvrait pas une porte par où il n'entrât ou ne sortît. Il n'y a guère que la tribune où M. de Lascours n'ait pu encore trouver un accès.

M. de Lascours a une physionomie très méridionale, le crâne chauve, les cheveux courts, le nez aquilin, le menton saillant, l'air sérieux et méditatif. Il ne parle jamais, et il semble toujours songer à ce qu'il va dire.

LASTOURS. (DE)

M. le marquis d'Or de Lastours est député du Tarn depuis l'année 1815, de prévôtale mémoire. Il y vota avec la majorité; mais, dans cette session, comme dans les suivantes, il n'a pris la parole qu'à propos des lois financières. Son éloquence est d'un infaillible effet :

elle rend la Chambre inattentive et indifférente; personne n'écoute ni ne répond à cet orateur. Jamais peut-être M. le marquis n'a entendu dire de lui : l'*honorable préopinant*. Ses discours sont comme un entr'acte dans les représentations législatives, et ses exordes servent invariablement de signal à tous les tousseurs et éternueurs de l'assemblée.

Avez-vous rencontré vers le soir, au Palais-Royal, dans les galeries de bois, deux hommes marchant côte à côte, donnant un œil aux bijouteries éclatantes et l'autre aux lestes beautés qui sourient volontiers aux physionomies provinciales? Ces deux bourgeois désœuvrés représentent le département du Tarn. Si l'un demande à l'autre : « M. le président, avez-vous trouvé bon le *rosolio* du café de Foy ? » c'est M. de Lastours. Si l'autre répond : « Il était meilleur autrefois », c'est M. de Cardonnel.

M. de Lastours est un grand albigeois, vêtu de noir, la tête poudrée, portant le bas de soie et la boucle d'argent comme un bourgeois du marais en visite. Il marche péniblement sur ses cors, s'assied à la Chambre du côté droit, et prend les intérêts de ce parti sans s'embarrasser beaucoup des volontés ministérielles. Il descend en ligne directe de ce fameux M. d'Or, que l'histoire des fournisseurs représente avare et rapace, et qui eut l'effronterie de répondre au maréchal de Villars, qui le menaçait de la corde : « Monsieur, a-t-on jamais pendu un homme quand il avait cent mille écus à donner? »

LAVAL.

Ce député du centre vient de donner sa démission. Quand il s'agit du sort de la patrie, il s'est excusé sur les affaires de sa famille. Personne ne se souvient de sa figure et de son maintien; mais, à coup sûr, son portrait ne peut être celui d'un Spartiate. Quand la Dordogne sera appelée à compléter sa députation, ne croyez point qu'elle remplace M. le juge-de-paix, Laval : le siége qu'il a laissé au milieu de la majorité de 1815 ne sera plus occupé par un envoyé de Sarlat ou de Périgueux.

LECARLIER.

M. Lecarlier est le plus jeune député de la session de 1820. Il doit sa nomination à un caractère honorable et aux souvenirs de son père, qui a rendu d'importans services au département de l'Aisne, et comme maire de Laon, et comme membre de la Convention, et même comme ministre de la police générale. Il est d'une figure à-la-fois agréable et sévère; il a le teint animé, les cheveux noirs, la démarche jeune et décidée. Il se place sur les bancs élevés du côté gauche, et vote comme sa place l'indique.

LE GRAVEREND.

Il existe maintenant en France une aristocratie de fait : féconde et bienfaisante aristocratie, fille de la révolution, qui se compose d'une élite d'hommes distin-

gués, que les créneaux privilégiés et les remparts nobiliaires eussent soustraits à la célébrité, si la liberté n'avait rasé les mille forteresses de l'ignorance, rendu toutes les routes praticables au talent et placé la raison en pays découvert. Ces hommes que la vieille aristocratie eût tenus attachés à la glèbe paternelle, à la crasse du cloître, ou qu'elle eût héréditairement enveloppés de la robe processive, poussés tout-à-coup hors des sphères féodales et coutumières, ont puisé sans contrainte aux sources de lumière et de science autour desquelles les corporations, la soutane et les parchemins avaient tracé leur fatal cordon. Rendus, depuis trente ans, à l'exercice des droits de l'homme, ils n'ont plus trouvé de borne au besoin de s'instruire, que dans les degrés d'élévation de leurs facultés intellectuelles; ils ont librement et laborieusement amassé tous les trésors de la pensée; chacun, selon ses forces et sa vocation, a fait provision de connaissance et de savoir; ils ont produit aux regards d'une population attentive tout le luxe de leur récolte; ils l'ont déployé à la tribune, dans des cours publics, dans des ouvrages profonds, et sont enfin devenus les professeurs de la raison humaine.

On compte dans les rangs de cette illustre et nationale aristocratie, M. Legraverend, conseiller à la cour royale d'Ille-et-Vilaine, et député du même département. C'est l'un de ces citoyens éclairés dont l'inflexibilité d'opinion sert de barrière aux pas rétroactifs de la faction. Il est calme, réfléchi, impassible. La vague des effervescences révolutionnaires bat vainement son imperturbable conviction et son immobile sang-froid. Il a déconcerté l'irrascible éloquence de M. Lainé, dont il a fait ressortir

les deux faces et la double physionomie ; il a démontré que la prétendue dépopulation des colléges électoraux tenait aux influences du côté droit, qui met sous clef ses brebis quand vient l'époque des réunions. Il fut enfin l'un des députés qui rompirent le fil du fameux grelot qu'avait mal attaché le directeur Barthélemy.

M. Legraverend n'est point orateur : il n'a que peu de voix, et moins encore de déclamation. Il ne s'échauffe pas plus dans les salons qu'à la tribune : il s'y montre modeste et flegmatique. Sa taille est moyenne, sa figure colorée, et son chef recouvert d'une perruque blonde à la Titus. Il se vêt habituellement de noir. Sa tournure est celle d'un avocat.

LE JOLLIS DE VILLIERS.

Vrai normand, figure large et sans expression ; homme du ventre s'il en fut jamais. On croit que ce fut un de ceux qui, entendant M. Jacquinot de Pampelune parler de la législation grecque et de la loi des *Douze Tables*, causa un moment de rumeur par l'explication joyeuse qu'il se donnait de ce gouvernement désirable. Douze tables ! ah ! si le ministère mettait jamais un tel régime à la disposition des députés, disait-il, quelle majorité n'aurait-il point, puisqu'il sait l'obtenir avec une seule ! M. le conseiller de préfecture de la Manche a un grand air doucereux et de fort gros traits. Il est brun ; ses cheveux demi-bouclés lui forment une espèce de couronne qu'accompagnerait très bien un bonnet de coton.

LEMARCHAND DE GOMICOURT.

Si cette histoire naïve des faits et des gestes de nos représentans était destinée à voir son succès se circonscrire dans les murs étroits de Paris ; si notre réputation devait mourir entre la barrière d'Enfer et celle de Pantin, entre Montmartre et le Gros-Caillou, nous serions souvent peu embarrassés de décrire nos personnages. Le moyen de les bien faire connaître, à l'aide d'une similitude banale, serait fréquemment à notre disposition. Nous dirions, par exemple, aux bénévoles Parisiens, que M. Lemarchand de Gomicourt est le Sosie d'un acteur du Vaudeville nommé Saint-Léger, et sans difficulté nous serions compris des amateurs de la rue de Chartres, lesquels transmettraient leur érudition à d'autres. Mais ce fruit de nos recherches et de nos veilles s'adresse aux cinq parties du monde connu : c'est à la postérité que nous en voulons. Lorsque Saint-Léger, nous, et M. Lemarchand de Gomicourt aurons disparus, il faut que nos neveux apprennent que ce Picard était un *père la Joie* assez lourd ; que ses cheveux blancs et bouclés étaient très clair-semés ; qu'il avait de larges épaules, le dos rond, les bras en cerceaux.

M. Lemarchand de Gomicourt fut du Conseil des cinq-cents, et y fit annuler la nomination du trop fameux Barrère. On se souvient d'un singulier rapport à propos de la destruction des loups. « Avant-hier, dit-il, on nous a fait sentir la nécessité de remettre en vigueur les arrêtés du Directoire contre les sociétés populaires ; aujourd'hui nous sommes priés de statuer

sur la destruction des loups. Là, c'est une discussion qui intéresse les amis de l'ordre et du gouvernement; ici, vous aurez à prononcer en faveur des moutons, contre une race justement abhorrée. Des renseignemens postérieurs au premier rapport ont instruit votre commission que ces animaux féroces commencent à donner de justes inquiétudes; que voyant sans doute quelques moutons se réunir, ils croient devoir en faire autant. Mais, citoyens, vous protégerez les porteurs de laine; et peut-être, pour anéantir leurs ennemis, adopterez-vous le projet de résolution qu'on vous présente.

Cette plaisanterie, assez ingénieuse, lui mérita l'honneur de la persécution, à l'époque de fructidor. On ne peut trop s'étonner qu'ennemi des révolutionnaires en 1797, M. Lemarchand de Gomicourt ait fait partie, en 1815, de la majorité de la Chambre. Il venait, dit-on, de recevoir des lettres de noblesse.

LEPESCHEUX.

Une excellente recrue pour le côté gauche. Etranger à la tribune, mais zélé dans ses fonctions et actif dans les discussions de bureaux. Sa figure est ordinaire, son nez ne l'est point; la projection en est énorme. Il porte une queue et des ailes de pigeon, une petite cravate, un habit bleu dont la coupe est large et vieillie. Son teint est remarquablement basanné.

LESEIGNEUR.

Ce nom féodal appartient à l'un des nouveaux et des plus fermes soutiens de la cause de l'égalité. Sa taille est

fort élevée; il paraît avoir cinquante-huit ans; il porte sur la figure le fameux pois chiche qui donna une dénomination immortelle à l'orateur romain. Mais tous les porteurs de *cicer* n'ont pas les talens de l'adversaire de Catilina. Au moins celui-ci a-t-il une vertu quelquefois refusée à l'ami d'Hortensius; il ne fuit pas le jour de la bataille, et il a été ferme à son poste dans le grand combat des élections.

LEZAY-MARNÉSIA.

Il y avait autrefois dans les Almanachs des Muses, du temps que les vers avaient en France des lecteurs, et les Muses des Almanachs, un certain nom de Lezay-Marnésia qui s'associait à des compositions spirituelles, à des madrigaux bien tournés, à des *fugitives* recherchées : ce n'est point celui-là.

On a connu dans le monde un homme d'un talent fort distingué, admirateur favori de Mme de Krüdner, au temps de toute sa beauté et de toutes les grâces de son imagination : il devint le traducteur de Schiller dans la plus remarquable de ses pièces, *Don Carlos*, puis préfet de Rhin-et-Moselle, puis du Bas-Rhin, puis victime de son zèle à suivre, dans un voyage, Mme la duchesse d'Angoulême; c'était un administrateur et un érudit : ce n'est point celui-là.

Les deux premiers sont morts; nous sommes à peu près sûrs que le troisième vit encore. Il apparut en 1815, pour la première fois, sur la scène politique. Il n'a de commun avec ses frères, ou cousins, que sa qualité de préfet. Il administrait le Rhône à cette époque où des

bandes nocturnes parcouraient les rues de Lyon, pendant la discussion qui sapait la loi du 5 février, aux cris de : *à bas la Charte ! à bas les cent quinze députés du côté gauche.*

Ministériel aussitôt que nommé à la Chambre, M. le comte était opposé aux *ultrà* après l'ordonnance du 5 septembre, comme il est, en 1820, l'adversaire des députés libéraux. Préfet du Lot, il y fut choisi par le collége électoral qu'il présidait. MM. de Lachèze-Murel et Syries, *introuvables*, furieux de n'être point renommés, le dénoncèrent comme ayant souffert qu'on le reçût, à Figeac, sous un arc de triomphe surmonté d'une couronne tricolore. La Chambre dédaigne d'accueillir les dénonciations des Syries et des Lachèze-Murel.

Notre député-préfet n'a guère parlé que pour appuyer le monopole du tabac, et pour conseiller au Gouvernement les mesures fiscales qui pourront lui assurer beaucoup d'argent. Voyez-vous au centre un homme grand, le teint rubicon, coiffé d'une perruque blonde si bien bouclée, si bien accommodée au dernier caprice de la mode ? remarquez-vous son nez aquilin, ses yeux bleus, ses manières à peu près de bonne compagnie ? c'est M. le comte de Lezay-Marnésia ; c'est le *beau* de l'Assemblée : et pour cette fois, c'est bien celui-là.

LIMAIRAC. (DE)

Le bruit avait couru pendant l'intervalle des deux dernières sessions, que M. de Limairac était mort : il nous vint soudain à l'esprit qu'il était mort de rire. C'est le rieur le plus déterminé de la Chambre et le boute-en-

train des autres rieurs. M. Cornet d'Incourt lui doit beaucoup; aucun de ses bons mots n'est perdu pour M. de Limairac, qui paraît s'être dévoué à soigner leur succès. Quand vous lisez dans le compte rendu d'une séance (*on rit*), vous pouvez être sûr que M. de Limairac rit pour sa bonne part. Ce qu'il y a de singulier dans le caractère de ce député, c'est qu'il passe subitement d'un fou rire à l'expression de la plus sombre mélancolie. Il est grand et sec; ses joues sont caves, son teint cuivré, ses prunelles jaunes. C'est la plus triste figure que jamais rieur ait portée. M. de Limairac siége à droite, et rit aux dépens des libéraux et des ministres. Il n'a guère d'autre manière de voter et d'exprimer son opinion.

LIZOT.

M. Lizot ressemble, pour les traits, la taille et le son de voix, à ce bon Chapelle, qu'on a vu il y a quelques années jouer au Vaudeville l'emploi des Cassandre. Cet honorable membre est connu pour l'inaltérable constance de ses sentimens envers les ministres, la fixité de sa position centrale et l'inflexibilité de ses principes ministériels, qui résistent à tous les chocs et au changement des personnes et aux variations des systèmes. Le soleil cessera d'être au centre du monde, avant que M. Lizot cesse d'être au centre de la Chambre. Les ministres, qui traversent en sens divers le gouvernement, sont pour M. Lizot ce que sont pour l'astre immobile les comètes errantes au milieu des planètes dont elles menacent de déranger la marche régulière. Il les salue au passage sans se déranger. A l'avène-

ment de chaque nouveau ministère, il ne manque jamais, quelle que soit la discussion à l'ordre du jour, de complimenter ceux qui arrivent, et de souhaiter bon voyage à ceux qui s'en vont. Quand M. Dessoles succéda à M. de Richelieu, il protesta de sa confiance dans le ministère rentrant, de sa confiance dans le ministère sortant, et il fit entrevoir que le ministère à venir aurait aussi sa confiance. En effet, au retour de M. de Richelieu, il réitéra sa profession de foi. C'était en appuyant la loi qui rétablissait la censure. Il avait déjà donné son suffrage pour la censure sous M. Pasquier, et contre la censure sous M. Deserre. Il a voté, selon les ministres, pour la liberté individuelle et contre la liberté individuelle, pour la loi des élections et contre la loi des élections. M. Pasquier étant garde des sceaux, l'a nommé juge de paix. Nul ne peut être plus propre que M. Lizot à ce ministère conciliateur. Il rendrait au besoin une décision semblable à celle dont parle un de nos plus ingénieux écrivains. Deux hommes disputaient sur le résultat d'une addition : 6 et 6 font 14, disait l'un ; 6 et 6 font 12, soutenait l'autre. Ils prennent un arbitre qui veut les concilier, en leur disant : « Vous êtes deux exagérés ; la raison est au centre des extrêmes : *in medio virtus ;* faites de part et d'autre un léger sacrifice : convenez que 6 et 6 font 13, et vivez en paix.

LOUIS.

Voilà de ces vivans exemples (et il y en a bon nombre) qui devraient être donnés en démonstration aux esprits à rebours qui veulent refabriquer en France

des sujets et un gouvernement à la Louis XIV. Ces hommes d'état à reculons, n'ont pas même le bon sens de tenir compte des mille métamorphoses qu'ont subies, pendant leurs trente années de sommeil, les fortunes, les professions, l'industrie, les arts, les mœurs et les opinions. Comme les enfans, ils n'ont de raison que leur volonté, et en face de l'impossible, ils crient encore en pleurnichant : *Je le veux, moi, là ; je le veux !*

Admettons un moment qu'ils parvinssent à convoquer leurs parlemens, à remettre en vigueur leurs codes coutumiers, à chausser le talon rouge, et, armés de leurs parchemins, qu'ils vinssent à bout de rétablir le cuissage et la dîme ; comment replaceront-ils toute une population dans l'ornière d'où elle s'est tirée ? Comment contraindraient-ils un peuple qui, depuis une guerre difficile n'a suivi dans le choix des professions que l'impulsion des vocations diverses, et le caprice des circonstances, comment le contraindront-ils à reprendre les travaux, les habitudes et le costume de ses pères ? Ne s'est-il pas opéré dans toutes les classes de la société, dans toutes les familles, d'immenses déplacemens auxquels a succédé une nouvelle fixité toute différente de l'ordre ancien après lequel ils soupirent ? Cette prétention de refaire aujourd'hui les choses et les hommes tels qu'ils furent, tient beaucoup de la manie de cet original qui s'obstinait à lancer de son quatrième étage des caractères d'imprimerie, jusqu'à ce que le hasard de leur chute produisît un poëme tout fait. Par exemple, je demande à ces hommes des anciens jours ce qu'ils feraient de M. Louis dans la reconstruction de leur vieille monarchie ? Le moyen de le reléguer maintenant dans une

petite cure de village, de le forcer à vivre content des aumônes d'un millier de paroissiens, de revêtir la soutane de bure, de solliciter le dîner du seigneur de l'endroit, et de se tenir satisfait de trois décès et d'une demi-douzaine de baptêmes, lui qui possède des hôtels à Paris, des maisons de plaisance à la campagne, qui perçoit des milliards par dessous jambe, qui n'est à son aise que dans des habits brodés, et dont la table braverait l'appétit d'un bataillon de seigneurs suzerains? Supposons le séquestre (car le séquestre est un *moyen extrême* qui rétablirait bien des choses): effacerez-vous des souvenirs sa liquidation de Hollande, sa vente des biens des communes, sa mise aux enchères de trois cent mille hectares de bois de l'Etat, ses bons royaux, son année financière, son monopole du tabac, et par-dessus tout ses petits grands-livres? Vous aurez beau faire, M. Louis sera financier jusqu'au dernier soupir; M. de la Bourdonnaie lui-même n'en referait jamais un abbé.

M. Louis n'est point de ces financiers vulgaires qui pensent qu'un état puisse faire fortune comme un particulier. Sully n'était, en finance, qu'un fesse-mathieu, et il ne s'est fait qu'une réputation d'économies de bouts de chandelles; mais M. Louis a bien une autre portée! Il est impossible de développer plus de fécondité dans la science de l'impôt, plus de fini dans le talent des recouvremens, plus de grâce et de moelleux dans l'art du garnisaire. Ses rivaux se sont traînés sur des routines. M. Louis a toujours créé des moyens inconnus: il a fait jaillir de la douane des pensées neuves; la direction des droits réunis lui a fourni des tours imprévus, et le

grand-livre des conceptions originales. Il a trouvé le secret d'être brillant dans la sommation et sublime dans la contrainte. En fait d'impôts, il a créé un *genre*, il *fera école* en matière de perception. Il a, dans sa manière, du clinquant, du pompeux, du grandiose : c'est le Châteaubriand des finances, et, comme cet auteur, il a aussi ses *Martyrs*.

Depuis vingt ans, M. Louis a constamment fait de l'administration chiffrée, et entre son point de départ de sous-chef de bureau au ministère de la guerre jusqu'à son point d'arrivée au ministère des finances, on conçoit qu'il a dû contracter une grande habitude des affaires. Il s'y est toujours montré vif, entêté, tranchant, irascible. Il querellait naguère un conseiller d'état dans son salon comme autrefois un garçon de bureau dans les corridors de la rue de Varennes. Livrée à ces fréquens momens d'impatience, Son Excellence jette sa tête dans ses deux mains insuffisantes pour dérober un nez qui a plus que la longueur ordinaire. Sa voix devient alors perçante et rude; elle atteint au *fa* des piano les plus élevés : les bonnes raisons augmentent ce *choleramorbus*, que les bêtises accroissent encore davantage. Il n'y a d'autre moyen pour apaiser Son Excellence que de se taire. Cela n'empêche point que M. Louis n'ait dans le cœur une certaine dose d'obligeance. Lorsqu'il entre en place, il traîne après soi des milliers de cousins qui deviennent tout aussitôt proches parens du gouvernement, et survivent quelquefois à Monseigneur. On se souvient que M. Louis crée des places lorsqu'il n'y en a point de vacantes, et qu'il a inventé pour M. Morisset une *conservation des forêts*.

Du reste, il a mérité sa célébrité comme homme d'état. Il est franchement constitutionnel, et sa retraite du dernier ministère l'honore aux yeux de la nation. Il a vu de près la révolution; il en a approuvé les principes et détesté les excès. Il n'est point orateur, et il a la manie de parler : à la tribune, il hésite, il cherche ses mots; sa phrase, ses locutions sont vulgaires, triviales. Cette épreuve est terrible : elle livre quelquefois au ridicule l'homme le plus habile. En France, il suffit d'un mot pour couler à fond une réputation, et M. Louis ne se débarrassera jamais du fameux *nous la changerons*, qui n'exprimait au fond que l'action la plus ordinaire de tous les ministres à porte-feuille.

Il y a dans la tournure d'esprit de M. Louis un néologisme d'actions qui se reproduit jusque dans son intérieur. Accoutumé qu'il est à faire et à défaire des budgets, il a, dit-on, créé chez lui, pour n'en point perdre l'habitude, un ministère des finances en miniature. Là, il retrouve avec délices ses chapitres, ses crédits, ses spécialités et ses reviremens de fonds. Les receveurs-généraux y sont représentés par ses fermiers et par ses locataires : ce sont là les *voies et moyens*. Viennent ensuite les *dépenses* où figurent aussi des traitemens administratifs, avec cette différence que ce sont les salaires des valets-de-chambre au lieu des honoraires des conseillers d'état, les gages des laquais et des cochers au lieu des appointemens des directeurs généraux. M. Louis a, dit-on, une nièce qui remplit auprès de lui les fonctions de l'ancien ministre du trésor. Il délivre les ordonnances que sa nièce est chargée d'acquitter. Tous ses comptes sont tenus, comme au ministère, en *parties*

doubles, et la balance se fait régulièrement chaque année par un petit directeur de cette comptabilité générale. Il y a un compte ouvert au boucher, au boulanger, à la blanchisseuse, qui *doivent à caisse*. On assure qu'au moyen de ce système il ne se perd pas chez M. Louis une seule botte de foin, et qu'il est ainsi à même de dire exactement ce que lui coûtent son tailleur, son bottier et son perruquier. Ce qu'il serait curieux d'examiner, ce serait son compte de *profits et pertes*.

M. Louis aime les gens capables et sait les choisir : il a de vieilles amitiés auxquelles jamais il n'a été infidèle; il conserve aussi de vieilles haines et de vieilles rancunes. On se rappelle ses différends avec M. Bricogne. Ce dernier s'est vengé peu honorablement de la perte de sa place, en noircissant une gazette d'injures périodiques et toutes personnelles contre M. Louis. Il est malheureux que le ressentiment puisse porter jusqu'à cette extrémité, de s'engager à fournir au *Journal des Débats* des articles d'invectives et des colonnes de récriminations.

MACCARTHY. (DE)

M. de Maccarthy, de la Drôme, est un homme jeune (pour un député), bien fait et d'assez belle apparence. Ses traits ont la régularité des figures antiques; mais sa voix est aigre, son sourire triste, et son regard oblique; il porte les cheveux si courts, que sa tête paraît être rasée. Il parle peu à la tribune et avec timidité; il a plus d'à-plomb et d'assurance dans un conseil de guerre. Il était membre de celui qui jugea le général Bonnaire et son aide-de-camp, le capitaine Miéton. Ce

conseil était présidé par M. le duc de Maillé ; mais M. de Maillé, plus exercé aux travaux de la guerre qu'au talent de la parole, laissa M. de Maccarthy conduire les débats et faire les honneurs de la séance. Il s'acquitta de cette fonction avec beaucoup de grâce, de facilité et surtout de politesse envers l'accusé. Il lui disait souvent : « Je suis militaire comme vous.... vous et moi, qui sommes officiers-généraux et qui savons ce que c'est que le commandement.... etc. » Et il disait à M. Delamalle, défenseur du général Bonnaire : « Je ne suis pas jurisconsulte; je n'ai rien vu que dans les camps ; je n'entends rien aux subtilités des lois ; je les interprête en soldat. » M. de Maccarthy n'a pas justifié comme député les espérances qu'il avait données comme juge.

MAGNEVAL. (DE) (*Voyez* DE COTTON.)

MAINE DE BIRAN.

C'est le Patrocle du parti dont M. Lainé est l'Achille. Il est presque son compatriote. Il représente la Dordogne, et son ami, la Gironde. L'union de ces deux fleuves, qui après avoir confondu leurs ondes achèvent sous un nom commun leur cours vers la mer, représente assez bien la liaison des deux honorables membres, qui ont fait leur chemin ensemble, et pour ainsi dire côte à côte, dans la carrière législative. On s'est accoutumé à les regarder comme les élus du même département, bien qu'ils appartiennent à deux députations différentes. On se souvient qu'ils sont Gascons tous deux, et l'on ne

s'informe pas lequel est plus Gascon que l'autre. Cependant, de même que la Gironde absorbe la Dordogne, de même la réputation de M. Lainé absorbe celle de M. Maine de Biran. Tous deux faisaient partie de la commission du Corps législatif qui, en 1814, présenta un rapport dont l'effet fut si grave et si terrible sur les destinées de la France et sur celles de Napoléon. La renommée, en publiant cet acte d'énergie, en a donné tout l'honneur à M. Lainé, qui porta la parole, et elle a oublié les noms de MM. Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, qui, membres de la même commission, avaient droit à des parts égales dans la distribution des couronnes civiques, puisque l'ouvrage avait été commun aussi bien que le danger. Il est probable que si Bonaparte avait eu le temps ou la volonté de se venger du coup qu'on portait à sa puissance, il n'eût point fait une distinction pareille; et la justice distributive du maître irrité eût été plus équitable que celle du parti reconnaissant.

Quoi qu'il en soit, M. Maine de Biran, content d'une gloire secondaire, ne paraît nullement jaloux de l'ascendant que la fortune de M. Lainé a pris sur la sienne. Tout le monde ne peut pas être président de la Chambre, ministre, et organe d'un parti : c'est déjà quelque chose que d'avoir été questeur et d'être conseiller d'état. Le député de la Dordogne rend un culte plus assidu aux muses qu'au dieu de l'éloquence. Les ouvrages littéraires qu'il a publiés, et qui lui ont fait décerner par Bonaparte le titre d'*idéologue*, seraient estimés, si l'on estimait aujourd'hui ce qui n'est que littéraire, et ce qui n'est remarquable que par les qualités du style. Il habite

pendant une partie de la belle saison un domaine qu'il possède dans un des sites les plus rians de la Guienne. Son château, peuplé ordinairement de poètes, de littérateurs et de philosophes, ressemble un peu au manoir d'un de ces vieux paladins amis de la gaie-science, dont les échos retentissaient des chants des troubadours de la langue d'Oc.

M. de Biran n'a point les formes et les manières d'un philosophe et d'un homme d'état. Ancien garde-du-corps de Louis XVI, il a conservé des habitudes de la cour, un air de légèreté et des grâces qui ne sont pas exemptes de recherche : c'est un homme aimable dans le sens le plus restreint du mot. Il est grand et maigre ; il a le nez petit et aquilin, le regard caressant, le sourire un peu précieux, les dents blanches, les cheveux clairs-semés, crêpés et faisant le champignon, les mains longues et potelées, les ongles propres, et la mise très soignée.

MANUEL.

M. Manuel a quarante-quatre ans : il ne paraît pas en avoir plus de trente-huit. Il est grand, mince, myope et blond. La faiblesse de sa vue donne à sa physonomie je ne sais quoi de doux et de singulièrement timide. Dans une conversation, il est modeste, bienveillant, réservé. Son sourire est plein de douceur ; son accueil inspire l'intérêt et appelle la confiance. Monte-t-il à la tribune? ses discours, commencés d'une voix pure, n'ont d'accent, de précipitation, ni de lenteur ; mais ils s'élèvent et s'animent par degré. Une conviction pro-

fonde donne à cet orateur de la solennité et la plus remarquable éloquence ; sa voix commande l'attention de tous les partis. Quand il discute, sa tête se colore, ses gestes deviennent plus répétés, même un peu trop fréquens. Les opinions de M. Manuel ne sont jamais écrites : souvent même elles ne sont pas préparées, car il s'est réservé le rôle difficile de répliquer aux adversaires de la liberté et de combattre sur-le-champ leurs fatales doctrines, soit qu'elles partent du côté droit, soit qu'on les articule au banc ministériel.

Pour avoir une idée de ce que peut sur une assemblée française la candeur d'une telle âme, l'énergie d'un tel caractère et d'un tel talent, il faut avoir entendu M. Manuel à la dernière séance de la Chambre des *Représentans* (8 juillet 1815). On y discutait l'hérédité de la patrie : une lettre de Fouché annonça que les Autrichiens s'étaient emparés des Tuileries, et que le gouvernement était dissous.

« Eh bien! dit M. Manuel, ce qui arrive, vous l'aviez tous prévu. Les évènemens n'ont pu vous surprendre, et déjà votre déclaration, fondée sur le sentiment de vos devoirs, a appris à la France que vous sauriez remplir votre tâche. Nous devons compte à la patrie de tous nos instans, et, s'il le faut, des dernières gouttes de notre sang. Il n'est pas si loin, peut-être, le moment qui vous rendra tous vos droits, consacrera la liberté publique, comblera les vœux des Français.... Ce moment, nous ne pouvons l'attendre qu'avec le calme et la dignité qui convient aux représentans d'un grand peuple. Point de cris, point de plaintes, point d'acclamations. C'est une volonté ferme qui vous anime; il faut qu'elle

se manifeste par la sagesse, et s'imprime avec ce caractère dans tous les esprits.

» Je demande que l'intérêt personnel s'oublie ; que nulle appréhension ne voile à nos yeux l'intérêt de la patrie ; vous acheverez votre ouvrage en continuant vos délibérations. Deux choses, Messieurs, arriveront : ou les armées alliées laisseront à vos séances leurs tranquilles solennités, ou la force vous arrachera de ce sanctuaire. Si nous devons rester libres, n'ayons point à nous reprocher d'hésitation ni de troubles ; si nous subissons les lois de la violence, laissons à d'autres l'odieux de cette violation, et que l'opprobre d'avoir étouffé les accens de la voix nationale pèse tout entier sur ceux qui oseront s'en charger. Auriez-vous à redouter ces malheurs, *si les promesses des rois n'étaient pas vaines?* » Disons comme cet orateur célèbre, dont les paroles ont retenti dans l'Europe, à une époque moins mémorable : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. »

La discussion reprit tranquillement son cours.

M. Manuel, qui brille au premier rang dans la défense de tous les intérêts publics, représente en 1820 le département de la Vendée. Il épie et recueille au passage toutes ces assertions des ministres avancées contre les prérogatives de l'assemblée ; c'est lui qui les relève et les combat sur-le-champ. Plus d'une fois il a mérité l'honneur du rappel à l'ordre, sans avoir jamais rétracté ses intentions ni ses paroles. Et voilà l'homme que le barreau de Paris a refusé d'admettre dans son sein à deux époques de l'année 1815 !

M. LE C^TE. DE MARCELLUS.

MARCELLUS. (DE)

M. de Marcellus est l'homme de France le plus ultrà papiste; si quelqu'un l'est plus que lui, je l'irai dire à Rome. Il eût passé pour tel sous Louis XIV. Qu'eût-on pensé alors d'un magistrat du parlement qui, avant d'opiner sur l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*, eût consulté le pape? Sous tous les rapports, M. de Marcellus est un homme extraordinaire, même parmi les ultrà-royalistes, qui ne sont pas tous ultrà-montains. Ce n'est pas un royaliste de 89 comme ceux de son parti : il semble appartenir à un autre siècle, et n'avoir même pas vu la révolution; bien qu'il ait été persécuté comme un autre, comme un autre dépouillé d'une partie de ses biens, et qu'il n'ait échappé à la mort que par un prodige, il n'a conservé d'autre sentiment de ce qu'il a souffert et de ce qu'il a vu, qu'un amour plus ardent du pape, et qu'une plus profonde vénération pour la race de saint Louis. Dévôt sans fiel, ultrà sans désir de vengeance, son cœur ignore la haine, sa bouche n'a jamais proféré une malédiction. Qu'on relise ses discours, même ceux qu'il a prononcés en 1815 : point de déclamations furibondes, point de votes sanguinaires. C'est un fait certain qu'il n'a jamais demandé ni appuyé un rappel à l'ordre. Son style n'admet pas, à la tribune, le néologisme de l'esprit de faction et de contre-révolution : les mots de *jacobin*, de *bonapartiste*, de *régicide-relaps*, en sont bannis. Il pleure sur les erreurs du prochain, il ne demande pas la mort du pêcheur. Il est dans sa vie

privée comme dans sa vie publique, un ultrà et un dévôt comme il y en a peu. Il recherche ceux qui pensent comme lui ; mais il ne persécute pas ceux qui pensent autrement. Il pratique avec ferveur les vertus théologales ; mais il n'en excepte pas la charité. Il ne manque pas une messe, un sermon ; il va souvent à confesse et communie presque aussi souvent ; mais il fait d'abondantes aumônes.

Il est à bien prier exact au dernier point,
Mais il paye ses gens, mais il ne les bat point.

M. de Marcellus est encore jeune ; il est d'une taille moyenne ; sa figure est d'une douceur extrême, sa contenance humble, ses yeux habituellement fixés sur la terre. Il a les traits bien dessinés, les cheveux noirs et laineux. Il ne lui manque qu'une longue barbe, pour ressembler parfaitement à un des apôtres du tableau de la Transfiguration. Ses manières sont affables et polies, ses paroles bienveillantes, sa voix onctueuse. Il ne refuse jamais rien de ce qu'on lui demande et de ce qu'il peut accorder. Dans une séance où il avait parlé, le rédacteur d'un journal libéral le pria de lui donner une copie de son discours. « Je le veux bien, répondit le modeste orateur ; mais vous allez vous moquer de ce que j'ai dit. »

Un poète trop malin a fait sur lui le quatrain suivant :

A-t-il bientôt fini son prône,
Au nom de l'autel et du trône?
Car il est d'un ennui mortel,
Au nom du trône et de l'autel.

MARTIN DE GRAY.

« Épuisé par une longue et cruelle maladie, presque » aveugle et n'étant retenu dans mes fonctions de dé- » puté que par la gravité des circonstances, c'est le » péril dont la France est menacée qui m'engage à » monter à la tribune. En élevant encore ma faible » voix pour la défense de la liberté, je viens payer un » dernier tribut, peut-être, à notre chère et malheu- » reuse patrie. »

Ces paroles de M. Martin de Gray, prononcées à l'époque où les ministres défendaient cette *loi des élections* qu'ils ont depuis attaquée, peignent l'âme et l'extérieur de ce député. Ses formes annoncent toute la simplicité d'un républicain et les habitudes qui le vouent depuis long-temps à l'étude et à la méditation. Sa présence révèle des infirmités précoces; elle fait naître l'intérêt et une pitié noble; son nom excite universellement des sentimens de respect et de reconnaissance nationale.

Le premier des membres du côté gauche, M. Martin de Gray aborda la question de la liberté de la presse : il voulut cette liberté toute entière. Ses énergiques discours sur la loi attaquée par M. Barthélemy retentiront long-temps dans les cœurs français. « Les auteurs de cette résolution funeste, disait-il, veulent tout ce qu'ils voulaient naguère : l'influence prépondérante et exclusive des grands propriétaires, c'est-à-dire, de la classe aristocratique; la classe moyenne leur semble dangereuse, il leur faut ou des prolétaires qu'ils puissent influencer

ou de grands propriétaires qu'ils prendront parmi eux. Attaquer la loi des élections, c'est attaquer la Charte et la nation ; » et se tournant du côté gauche, il ajouta : «Le tort des électeurs, messieurs, c'est de vous avoir nommés députés, vous qui voulez l'exécution entière de la Charte. Ah ! sans doute, vouloir le triomphe de l'égalité, des droits et de la liberté publique, c'est un crime irrémissible aux yeux de l'aristocratie. L'arbitraire se multipliant sous toutes les formes ; les délations, l'espionnage, les destitutions, la liberté individuelle mise à la merci des derniers agens de l'autorité, la liberté de la presse étouffée, une législation inquisitoriale et inexorable, les anciens guerriers fatigués de vexations et abreuvés d'outrages, la nation frappée de suspicion et divisée en catégories, les cours prévôtales, les proscriptions, les bannissemens, les massacres du Midi, dont les auteurs bravent encore par leur impunité l'indignation générale ; voilà quel fut le sort de la France en 1815 avec une Chambre nommée par les anciens colléges électoraux si ingénuement regrettés. Et c'est quand d'horribles tentatives ont été faites pour nous ramener aux horreurs de 1815, c'est lorsqu'un évènement atroce a consterné et ensanglanté la seconde ville de France, c'est au défaut de *notes secrètes*, acte manifeste de haute trahison ; c'est lorsque les négociations de l'aristocratie pour faire intervenir les étrangert dans notre gouvernement ont échoué, que l'on vient nous menacer de porter atteinte à la loi des élections, la seule loi organique de la Charte que nous ayons obtenue, et qui est, ainsi que l'a dit un noble pair, la seconde Charte de la France. »

M. Martin de Gray parle rarement. Sa présence à

la tribune y commande le silence et l'attention. On se souviendra qu'il eut le courage de terminer ainsi l'opinion si remarquable qu'il avait publiée sur le *concordat*.

« Représentans de la France, le cri de la nation vous invoque, et le sang des protestans qui fume encore dans le Midi, les gémissemens de tant d'innombrables victimes, immolées pendant tant de siècles par l'intolérance religieuse, s'élèvent du fond de leurs fosses immenses, et se joignent à la voix de la génération actuelle, à la voix du genre humain, pour repousser l'acte le plus funeste, le plus inouï qui ait jamais effrayé aucune nation et aucun siècle. François Ier après ses désastres, qui firent mourir de joie Léon X, écrivit ces paroles mémorables : *Tout est perdu, fors l'honneur;* et moi je vous dirai que, si vous ne rejetez pas le concordat de François Ier, tout est perdu, même l'honneur. »

MÉCHIN.

Juvénal a plus d'emportement que d'éloquence; il est expressif et dur, il a raison sans grâce. Sa sagesse devait irriter et non convertir. Le traducteur du poète a les qualités comme les défauts de son modèle; ses discours sont des reproches; ses raisonnemens attaquent plus qu'ils ne soutiennent; il sait faire l'apologie de ses principes moins que la *satyre* de ses ennemis. J'ignore quel portrait les historiens se sont accordés à laisser de l'ami de Plutarque et des deux Pline, mais l'imagination se le représenterait fort bien ayant la taille courte et musculeuse, la tête forte, les sourcils noirs et épais. Pourquoi

n'aurait-il pas le geste dédaigneux et l'expression constamment irritée d'un frondeur impatient? Tel est M. Méchin. Sa voix est âpre, ses paroles saccadées. Ainsi que le Despréaux romain, il cherche l'effet, poursuit le mot pittoresque, touche quelquefois l'enflure, et dépasse le but, pour vouloir peindre avec de trop fortes couleurs.

M. Méchin est un des réprouvés que la loi du 5 février a appelés dans cette Chambre. Quel que soit le sort des élections futures, ses mâles accens auront proclamé d'utiles vérités, et il aura payé par un dévouement honorable le témoignage d'estime que lui ont donné les électeurs du département de l'Aisne, dont il a été longtemps préfet.

L'histoire de la révolution le compte parmi ses martyrs vivans. Son agonie de Viterbe, ses dangers dans le Calvados, ses malheurs dans l'invasion, ont éprouvé son caractère et son courage. Il a su renoncer aux honneurs avec résignation, chercher des ressources contre l'infortune dans ses propres talens, et il a reparu dans l'Assemblée avec tous les sentimens que sa jeunesse avait adoptés. Remarquons-le pour lui en faire un titre d'honneur : il est tant de barons impériaux restés dans les antichambres du pouvoir! Il semble qu'il y ait peu de peine pour quelques hommes qui ont fléchi une fois de fléchir toujours. On s'étonne avec raison que les bonapartistes ne soient pas tous des *ultrà*. Les détracteurs qui voulaient attacher ce premier titre à M. Méchin reconnaissent aujourd'hui que son dévouement, indépendant de ses intérêts, était lié à sa conscience, et que l'amour de son pays est sa première vertu.

MÉNAGER.

Corpulence énorme, face large et écarlate, encadrée entre deux épais sourcils qui annoncent un excédant de vitalité et une licence de sève vraiment extraordinaires. C'est le sol fertile, le terrain ameubli et nutritif de Seine-et-Marne qui s'est plu à développer cette croissance colossale. De quelque côté que l'on examine M. Ménager, il ne présente aux regards qu'une vaste circonférence sur laquelle ses bras gros et courts font l'effet de deux petites tangentes. Sa fortune et son influence à Meaux ne sont pas moins rondes que sa personne; il les a acquises dans le commerce du charbon. S'il était possible de comparer M. Ménager à un astre, on pourrait dire que Meaux et les communes environnantes se meuvent dans son système et tournent autour de lui. La vérité est qu'il forme à lui seul un gros arrondissement de Seine-et-Marne. M. Ménager n'a encore parlé que pour prêter serment de fidélité à la Charte. S'il n'a point, pour tenir ce serment, à lutter contre sa conscience, il aura du moins un rude combat à soutenir contre la nature, qui l'a décidément appelé à figurer parmi les *ventrus*. Gros comme il l'est, rien ne doit être plus pénible pour ce député que le vote par *assis* et *levé*. Il serait néanmoins à désirer, pour la représentation nationale, que nos législateurs fussent tous de sa corpulence, les issues de la salle seraient trop étroites pour qu'il fût permis de les contraindre à évacuer le lieu des séances; et certes, si chacun des membres du conseil des cinq-cents eût été taillé sur le large modèle de M. Ménager, le 18 brumaire était impossible.

MESTADIER.

Avocat général à la cour royale de Limoges. Il vote avec MM. Blanquart de Bailleul, Bourdeau, Jacquinot Pampelune, etc. Voix aigre et criarde, figure enfantine, cheveux gris, taille de cinq pieds deux pouces.

MOLL.

Un ministériel. Il fut nommé directeur des droits réunis... je me trompe, des contributions indirectes, en 1818. Il le dut à sa contenance dans la minorité de 1815; il faut qu'il change d'une place aujourd'hui, s'il tient à conserver l'autre; il la conservera.

Du reste, il n'a guère parlé qu'une fois : il s'agissait de favoriser les compagnies d'assurances mutuelles contre l'incendie. Il proposait sur ce sujet un amendement fort honorable. Il voulait que la petite propriété, l'immeuble dont la valeur n'excéderait point deux mille francs, fût exempté des droits de timbre et d'enregistrement dans les actes relatifs à toute accession aux sociétés d'assurances. Les députés du fisc étouffèrent sa voix et repoussèrent sa réclamation en faveur des chaumières. M. Moll, qui bredouille en parlant, porte son chapeau enfoncé sur les yeux; sa figure, sans finesse, a une sorte d'expression matoise. M. de Lacépède trouverait peut-être qu'il ressemble à une orfraie de la petite espèce.

MONTCALM. (DE)

Le tapage que fit ce marquis pendant les cent jours dans le département de l'Hérault le fit surnommer le

M. MESTADIER.

marquis de Montrouble. Il ne s'est fait connaître à la tribune que par sa sortie contre les orateurs et contre l'éloquence : « Cet art sublime, a-t-il dit, sert mal les états. L'imprudent Démosthène perdit sa patrie ; Rome fut mal défendue par Cicéron. » M. de Montcalm discourant contre l'éloquence dans une assemblée d'orateurs, rappelait un peu le renard sans queue de La Fontaine, conseillant aux autres renards de renoncer à la mode des queues. Nous ignorons si M. de Montcalm a mieux servi sa patrie avec l'épée, que Démosthène et Cicéron n'ont servi la leur avec la parole. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il a l'air fort mâle, le coup-d'œil fort guerrier, et qu'il marche toujours le jarret tendu et la pointe du pied basse.

MONTAIGNAC. (DE)

Ce député du Puy-de-Dôme s'assied sur le même banc et fait partie de la même catégorie que M. Héroult de Hotto. Il est grand, maigre ; ses joues sont pâles, ses yeux ternes ; toute sa personne a quelque chose de vague et d'indéterminé. On l'aperçoit au point le plus élevé de l'amphithéâtre comme une vapeur azurée, ou comme on voit à travers les nuages une des pointes du sommet de la montagne qui a donné son nom au département que M. le marquis de Montaignac représente.

MORGAN DE BELLOY.

Rapporteur inamovible de la commission des douanes. Il est doué d'une voix sourde, nazillarde, dont l'effet

infaillible est d'endormir incontinent ceux qui l'entendent : dès qu'il parle, il n'y a de salut contre le sommeil que dans la fuite. Aussi M. Morgan de Belloy n'est-il jamais arrivé au quart de ses rapports sans qu'une partie des bancs de l'assemblée fût désertée et l'autre convertie en lits de repos. L'organe narcotique de l'honorable député de la Somme est puissamment secondé par l'aspect de son visage pâle, de ses prunelles éteintes qui vous enfoncent le sommeil dans les yeux : c'est la tête de Méduse, à cela près qu'au lieu de pétrifier elle endort. Si avec un tel talisman M. Morgan de Belloy voulait servir la contrebande, il mettrait tous les Argus de la douane en défaut, et M. de Saint-Criq le premier.

MORISSET.

On attache communément à ces expressions, *bon enfant*, *bon vivant*, une physionomie et une constitution particulières que chacun croit connaître et qui dispensent du soin de faire un portrait. Tel est M. Morisset. Il a la tête forte, le visage plein, les traits prononcés, la bouche bien meublée. Ses reins sont larges; il a de ventre ce qu'il en faut pour être rond; son mollet est pommé; il possède enfin une de ces charpentes vigoureuses où la santé aime à faire élection de domicile. M. Morisset siége au centre du centre, de telle sorte qu'il forme dans la Chambre le point *le plus milieu* que l'opinion puisse concevoir : c'est le nombril du ventre.

Il monte à la tribune régulièrement deux fois par session, autant qu'il y a de Sèvres dans le département qu'il représente. Du reste, aucun député du centre

ne profère d'un accent plus mâle et plus ministériel les exclamations accoutumées du vocabulaire législatif, *à la tribune! en costume! aux voix!* M. Morisset est le coryphée *de l'ordre du jour*, et la basse-taille *de la question préalable*. Il aime les fonctions salariées; mais il craindrait de froisser les prétentions d'autrui en acceptant un emploi tout fait, et lorsqu'il veut une place il a soin d'en commander une. M. Morisset est doux, complaisant, bienveillant, empressé, serviable, et incapable de faire du mal à qui qui ce soit. Ces qualités, qu'il s'applique sur-tout à faire tourner au profit des habitans de son département, lui laissent à peine le temps de songer aux affaires publiques. Les *Niortais* accablent cet honorable député de ports de lettres. Les femmes et les demoiselles d'électeurs abusent même, dit-on, de l'extrême obligeance de M. Morisset, qui, de la même main dont il hasarde un amendement, emballe une paire de gants et une capotte. Ces petites attentions le constituent pour ainsi dire *propriétaire* des suffrages du département dont il est député *à vie*. Les ministres passés, présens et à venir sont, pour cet honorable député, l'objet d'un même culte. Il paraît persuadé qu'en France une vingtaine de personnages sont en possession des fonctions de ministre, et il ne fait pas la faute d'en négliger un seul. Il passe dans une même soirée du salon de M. Roy à celui de l'abbé Louis, de l'antichambre de M. Decazes au vestibule du duc de Rovigo; sa figure n'est pas moins connue du suisse de M. Taleyrand que du chasseur de M. de Richelieu. Les émigrés, les bannis, le côté droit, le côté gauche, tout le monde connaît son sourire. Il est inutile

de dire que M. Morisset figure bien dans un repas. Il a de ces corpulences qui ornent la salle à manger, de ces faces qu'une serviette encadre à merveille, et cette grosse gaieté qu'inspire l'entraînement du dessert. Dans les réunions intimes, M. Morisset, quoique d'une lourde apparence, danse les rondes du Poitou; et, presque aussi bonhomme que La Fontaine, dédaigneux comme lui des grandeurs et des dignités, *fait la roue* avec adresse et agilité.

MORTARIEU. (DE)

Il y a des tempéramens auxquels la bonne chère ne réussit pas. M. de Mortarieu a son siége dans la partie la plus substantielle du centre, et cependant il est plus maigre que le plus maigre orateur de la droite. Il ressemble au héros de Miguel Cervantès.

MOUSNIER-BUISSON.

Ce conseiller limousin d'une cour royale porte une de ces vagues physionomies, un de ces extérieurs équivoques, effacés, qu'il semble impossible de saisir. Il n'est ni bien ni mal, jeune ni vieux, grand ni petit. Sa vue ne laisse aucun souvenir; ses opinions, qui seraient celles du centre, si le centre avait des opinions, passent à la tribune comme une eau dormante dans le paysage; sa voix est le retentissement du vide; il est impossible d'ouïr un plus insignifiant discoureur : tout son caractère est la réticence, et la temporisation sa vertu.

Quand il laisse entrevoir ses doctrines, elles sont en-

veloppées de ténèbres et presque inintelligibles. Il nie et combat à la fois la puissance de l'opinion publique; il veut comme une sorte de liberté de la presse, et il repousse l'institution du jury appliquée aux délits de cette faculté. Tantôt il est rapporteur d'une pétition qui demande la révision des titres et des généalogies, afin d'empêcher les personnes vilaines et non nobles de s'attribuer dans la société des distinctions qui ne leur appartiennent pas; tantôt il entrave en faveur des émigrés les dispositions d'une proposition favorable à la réintégration dans leurs biens encore libres. Un jour il demande la question préalable contre le rétablissement de la vénalité des charges; un autre, il vante les corporations et les jurandes. Dans la discussion sur la loi de recrutement, il voulut, comme le fameux Clausel de Coussergues, que l'aîné des familles fût exempté de l'honneur de défendre la patrie, et que la milice des *frères ignorantins* ne pût jamais porter d'armes que la férule et le martinet.

MOYZEN.

Cet envoyé du Lot, qui avait commencé par mettre entre lui et les intérêts du pays toute l'épaisseur du centre, a franchi cette distance immense, éclairé par les discussions de cette session; il a voté, avec les membres du côté gauche, contre l'arbitraire illimité et contre les élections oligarchiques. C'est un homme d'un âge avancé, ayant les cheveux gris et crêpés sur les faces. Sa figure, large d'en haut, est fort rétrécie d'en bas; son menton avancé ne peut se comparer, par une expression

malhonnête, qu'à une protubérance de galoche. (Nous demandons pardon de cette véracité.) On le reconnaît encore à un grand col de chemise éternellement rabattu sur une mince cravatte noire.

NÉEL.

Un gros ex-sous-préfet, portant une perruque fort soignée. Sa figure grasse ressemble un peu à celle d'une carpe. Sa cravatte est artistement nouée; sa main, belle et blanche, la rajuste sans cesse avec complaisance. Ses yeux sont petits, son nez rond, ses lèvres grosses. Voilà ce que fournit à nos crayons ce personnage qui siége au centre, comme on le devine, mais qui se permet souvent de voter avec le côté gauche.

NULLY-D'HÉCOURT.

Nully vient de *nullus*, sans doute; « il n'a point changé sur la route. »

Il est fâcheux que la nature ait refusé des qualités oratoires à ce collègue de MM. de Brétizel et Tronchon. Il avait appuyé les doctrines du côté gauche au temps de la proposition du marquis Barthélemy; et peut-être s'il eût fait un discours alors, en dépit de tant d'exemples, il eût été de son opinion en l'année de grâce 1820. L'Oise est fort silencieuse : de trois députés qu'elle nomme, aucun n'occupe dignement la tribune. Le douteux M. d'Hécourt a la figure d'un Suisse. Sa tête est haute et chauve; les deux côtés de l'os frontal sont mal recouverts par quelques mèches de cheveux poudrés et

point peignés; ses yeux sont petits; son nez long a la forme malheureuse d'un éteignoir.

ORGLANDES. (D')

Petit blond joufflu. La nature lui a donné une mâchoire inférieure tellement saillante, qu'elle lui permet à peine d'articuler les mots. Cette conformation (à part les causes morales) est peut-être une des raisons pour lesquelles il ne parle jamais.

PACCARD.

Un vieillard de soixante-dix ans, le nez pointu, la peau ridée, les cheveux blancs, la figure vénérable. Le département de Saône-et-Loire le compte avec orgueil parmi les membres du côté libéral. Il a voté contre les lois d'exception et contre toutes les intrigues de l'aristocratie. Dernièrement, à propos des scandaleuses parades de quelques missionnaires, et de la ridicule et haineuse comédie qui se colporte de ville en village, sous la secrète protection des Tartuffes ministériels, M. Paccard, qui soutint publiquement le patriotisme des Châlonnais contre les menées des frocards, s'est vu honoré des injures de certains journaux.

PAILLARD DU CLÉRÉ.

Nous avons vu en deux occasions ce député de la Mayenne; il avait chaque fois une physionomie différente. Le jour de la présentation des trois lois qui suspendaient nos facultés constitutionnelles, sa figure était

allongée ; elle était large et épanouie quand M. Camille-Jordan proposa l'amendement du 29 mai contre le nouveau système électoral : c'est dire que cet honorable membre siége au côté gauche ; et pour ne point écorcher sa figure, nous bornerons là son portrait.

Nous profitons de cette occasion pour avertir que nous sommes accessibles aux justes réclamations qui pourraient nous être adressées par les parens, amis, ou maîtresses des nombreux intéressés en cette galerie de portraits. Nous redresserons les nez, nous agrandirons les yeux, suivant les judicieuses remarques qui nous seraient faites. Nous rectifierons toutes les faces, à dire d'experts ; et pour donner en un seul exemple l'idée de notre impartialité, nous sommes prêts à établir que M. de Puymaurin à la figure noble et point risible, si deux témoins veulent nous l'attester.

PAILLOT DE LOYNES.

Par sa carrure et sa rotondité, c'est une solution vivante du problème de la quadrature du cercle. Les quatre pieds dix pouces de sa taille sont la mesure exacte des trois cent soixante degrés de sa circonférence.

Cet honorable député de l'Aube a obtenu, en 1815, un beau succès de tribune. Il a tracé un tableau déchirant de la misère où les désastres de l'invasion avaient réduit les départemens envahis, notamment ceux de l'Aube et de la Marne. C'est sur sa proposition qu'il fut fait un fonds de dégrèvement pour les soulager. Il s'est acquis par là un titre à la reconnaissance de ses concitoyens et aux suffrages des électeurs.

PAPIAU DE LA VERRIE.

M. Papiau de la Verrie n'a jamais exprimé ses votes à la Chambre que par assis et levé et au scrutin secret. De là vient que ses opinions ne sont pas parfaitement connues, et qu'il est facile de s'y méprendre. On sait seulement qu'il siége au centre. Lors de la discussion de la résolution des pairs sur la proposition de M. Barthélemy, un journal périodique, intitulé l'*Homme gris*, fit un relevé des votes, et nota M. Papiau de la Verrerie comme ayant appuyé la résolution. L'honorable député de Maine-et-Loire s'en défendit, et réclama, dans les journaux qui avaient copié l'*Homme gris*, contre une erreur qui lui était, disait-il, grandement préjudiciable. Il soutint qu'il avait voté pour le rejet de la résolution, et qu'il portait la loi des élections dans le cœur. Il s'entretenait familièrement sur ce sujet avec un employé de la feuille périodique, qui lui dit avec une naïveté malhonnête : « le rédacteur a sans doute été trompé par votre figure féodale. » M. Papiau de la Verrie répondit gaiement à ce propos : « Il faut que j'aie la physionomie bien équivoque, car l'autre jour, aux Tuileries, j'entendis une dame qui dit, en me regardant : Cet homme a bien l'air d'une demi-solde de la Loire. »

Avec une telle figure et une telle façon de voter, un député peut, dans des circonstances difficiles, se tirer d'affaire comme la chauve-souris entre les deux belettes. C'est ce qu'a fait sans doute M. Papiau de la Verrie, lorsqu'en 1820 il a voté contre cette même loi qu'en 1819 il portait dans son cœur.

PASQUIER.

Ce grand personnage a cinquante-trois ans, et n'a paru dans les affaires qu'au commencement de 1810. Membre assez ignoré du parlement de Paris, il se vit long-temps dépossédé de sa toge de pourpre, sans chercher à revêtir un autre costume. Le casque de nos guerriers ne le tenta jamais; les lauriers républicains ne l'empêchaient point de sommeiller; et c'est une justice à lui rendre que de dire qu'il demeura étranger à toute cette éloquence plébéienne, à toutes ces vertus roturières dont la France indocile ne veut pas encore aujourd'hui se repentir. Que pouvaient offrir à M. Pasquier nos assemblées de la révolution? une carrière, propre tout au plus à développer un courage brutal, quelques occasions de soutenir la vérité et de mourir pour la patrie? Ce n'était pas à une telle vocation qu'il se sentait réservé. Il avait vu tomber la monarchie sans l'étayer, se disant peut-être comme le sage Aristippe : «Quel bonheur que Socrate soit mort innocent! » Il vit combattre la Gironde, tomber la république, passer le directoire, le consulat, sans se commettre en ces gouvernemens populaires. Si nous en croyons les naturalistes, il existe une espèce de renard qui, placé entre les chasseurs et un torrent, préfère de se voir enchaîné au danger de tacher un peu sa fourrure. M. Pasquier aima mieux demeurer au gîte que de s'engager en nos périlleux sentiers.

Tant que Bonaparte garda le titre de premier consul, il ne fut point l'homme de M. Pasquier : l'astre de nos prospérités trop libres ne fit point éclore une ambition

M. LE B.ON PASQUIER.

toute aristocratique; mais quand on parla d'Empereur, mais quand le despotisme s'annonça, quelques hommes sentirent palpiter leur cœur. M. Pasquier frappa le sol encore mouvant de la nouvelle cour de son pied de solliciteur, et comme le coursier des Saintes-Écritures, il se dit : « Allons! »

Cambacérès, alors prince, le fit nommer auditeur, puis maître des requêtes, puis procureur du sceau des titres, puis baron, puis enfin préfet de police. Il faut le dire, et c'est un hommage à la vérité : cette dernière place lui fut attribuée dans l'intention d'en relever un peu les fonctions. Un homme qu'aucun antécédent n'avait encore compromis parut propre à cette vue. Mais comment parler de M. Pasquier sans rappeler la conspiration de Mallet? Ce fut un spectacle curieux que de voir un magistrat par qui tout marche en prison, emballé dans un fiacre et conduit à la Force. Sa captivité dura peu : elle fit une station dans le cul-de sac de Jérusalem; un membre de la grave confrérie des apothicaires se souvient d'avoir prêté la main pour sa délivrance.

Cette mésaventure, à ce qu'il paraît, le dégoûta un peu du régime impérial; il lui parut cruel d'être vertement grondé par le maître et raillé par des courtisans en sackos. Aussi, au milieu des évènemens de 1814, se hâta-t-il beaucoup de publier dans les journaux deux lettres qui promettaient son dévouement à la cause victorieuse. Il fut conseiller d'état, et directeur-général des Ponts et Chaussées pendant la première restauration. Durant les cent jours il ne fut rien. Nous consignons ce fait à son honneur.

Mais depuis 1815, M. le baron a presque constamment fait partie d'un ministère versatile, soit comme garde des sceaux, soit comme dépositaire du porte-feuille des affaires étrangères. Ministre étranger aux affaires, ou ministre des étrangers, disait l'opposition. C'est un homme d'état fort exercé, et plein d'utiles connaissances; il est fâcheux que les principes de sa première école politique l'aient accoutumé à chercher les moyens de gouverner dans les attributions d'une autorité sans bornes.

Son premier mérite dans les affaires est ce qu'on appelle *la tenue*. Il ne se déconcerte jamais. Attaqué en face à la tribune, ou surpris par quelque combinaison de faits inattendus, il sait manœuvrer avec justesse, répondre avec à-propos. Il a immanquablement à sa disposition quelque ressource, soit que dans ses adversaires il rencontre des évènemens ou des hommes. Quelques personnes attribuent à une suffisance un peu effrontée ce singulier stoïcisme; il nous paraîtrait plutôt un manque de profondeur, et tenir à quelque chose de superficiel et d'imprévoyant. Comme il arrive souvent, cette vertu, indispensable à tout homme public, et si éminente chez lui, pourrait bien n'être que le résultat d'un défaut. Un jour il écoutait, dans un cercle, la lecture d'une tragédie : un laquais s'approche discrettement et lui remet un billet. Il y répond sans interrompre le poète, expédie l'envoyé, garde toute son attention pour la pièce, et fait à l'auteur les plus judicieuses observations. Ce billet était de M. Decazes; le favori annonçait au garde des sceaux qu'il l'avait sacrifié

dans une combinaison nouvelle, et que le lendemain il ne serait plus ministre.

Orateur, il a de la grâce, de la faconde, de l'urbanité; ses répliques sont vives, élégantes et polies; on sent l'homme d'esprit, l'homme du monde à travers l'homme d'état. Bien que la proposition de ses dernières lois l'ait rendu odieux au côté gauche, les talens qui y siègent s'empressent à le compter parmi les plus habiles conseillers du prince; ils rendent hommage aux ressources qu'il sait déployer. Tel n'est pas le côté droit dont il s'est fait malgré lui l'auxiliaire : là ses anciens honneurs lui sont durement reprochés, son mérite est dénié avec impudeur; et tandis qu'il obtient justice de ses adversaires, il est insulté par ses *nobles* alliés. Pour les premiers, il a quelques qualités d'un ministre; pour les autres, il n'est qu'un instrument qu'il faut briser.

Une dame qui aurait rencontré le matin, au bois de Boulogne, monté sur un fringant coursier, un chevalier de tournure encore juvénile, la taille haute, la mise soignée, les bottes éclatantes, la perruque blonde imitant les boucles naturelles, ne reconnaîtrait peut-être pas ce personnage, à trois heures, à la Chambre des députés, sous l'habit brodé du ministère : c'est pourtant le même exactement. La cavalcade est un des goûts qu'il a conservés de ces temps où s'attachant aux pas des onze mille vierges, il pourchassait les faveurs de Mlle Contat. Ce long cavalier monte presque toujours de petits chevaux, sans se soucier le moins du monde que l'ensemble de son équipage rappelle l'illustre amant de Dulcinée. Il allie la dignité du conseil à l'air sémillant d'un cou-

reur de bonnes fortunes. Il paraît à ses audiences d'un ton dégagé, et le plus souvent les mains dans ses goussets. Les solliciteurs qui attendent de loin l'honneur d'approcher son Excellence, ont aperçu plus d'une fois les éperons passer sous la simarre de monseigneur.

On raconte qu'un maréchal de France lui céda son cheval de bataille, après la première restauration; qu'au 20 mars il rendit le noble animal, et qu'il le reprit après la journée de Waterloo, malgré les murmures de quelques piqueurs de la justice, qui voulaient étendre le système d'épuration jusque sur le personnel des écuries.

Les formes *aériennes* de M. Pasquier sont fort renommées à la Chambre depuis que M. Manuel, par une plaisanterie peu assortie à son beau talent, disait qu'il faudrait un ange pour administrer l'arbitraire, et que M. Pasquier, qui le réclamait si franchement, espérait apparemment qu'on se méprendrait à sa tournure. Cette tournure est difficile à saisir. Le haut de son corps joue sur les hanches comme si le torse en était détaché. Il porte l'épée droite, la tête élevée; il a le regard vague. Le plus habituellement il écoute les bras croisés. Il fait semblant de dormir quand on combat ses doctrines, depuis qu'il a entendu dire que Fox et Pitt prenaient quelquefois cette attitude au parlement. Dans le vote par assis et levé, M. Pasquier regarde par dessus l'épaule, si le bataillon du centre manœuvre avec ponctualité. Le nom d'ange lui restera peut-être, et l'épée officielle qui l'accompagne le ferait surnommer l'*exterminateur* de nos libertés, si nos libertés pouvaient périr.

PAUL DE CHATEAUDOUBLE.

Collègue de M. Auran de Pierrefeu à la députation du Var, M. Paul de Châteaudouble n'a pas montré moins de zèle à demander l'exemption d'impôt en faveur de l'huile d'olive; mais au lieu de réclamer cette immunité à titre de privilége, il a prétendu prouver que l'impôt était inconstitutionnel. C'était un usage assez ordinaire aux membres du côté droit dans le temps qu'ils affectaient un grand dévouement pour la Charte, et avant qu'ils eussent inventé le mot *grande propriété*, qui remplace si heureusement celui de noblesse et d'aristocratie. M. Paul de Châteaudouble ressemble à un olivier frappé de la gelée; orateur aride, il est petit, noir, desséché, et dépouillé de ses cheveux.

PERCEVAL.

Ce député du côté droit a, dit-on, été imposé à M. le marquis Victor de Latour-Maubourg, contre l'usage qui autorise un ministre à choisir son secrétaire général. On avait fait précéder M. Perceval d'une réputation *épuratoire* qui faisait trembler les employés du ministère de la guerre. Ils craignaient de retouver en lui un émule de M. Tabarié, intendant militaire comme M. Perceval, et comme lui secrétaire général; mais il paraît que M. Perceval ferme l'oreille aux délations anonymes; qu'il jette au feu les dénonciations, et ne tient compte que du travail, de l'aptitude et de la capacité. C'est un éloge qui n'est point à dédaigner, attendu que proclamé par quatre cents commis, et répété par quatre cents fa-

milles, il peut finir par faire écho. Du reste, il serait difficile de juger M. Perceval comme homme d'état ou comme député : son nom ne se rattache encore à aucun travail militaire, et sa voix ne s'est jamais fait entendre à la Chambre. Il faut donc le considérer comme un homme du monde. Il recherche dans l'entretien familier les effets de bonhomie ; il est un peu de l'avis de tout le monde. Sa personne est lourdement constituée ; il a le regard doux et patelin, et la physionomie tant soit peu monacale.

PERRIER. (Casimir)

Si j'avais à chercher parmi des contrastes quel est le plus frappant et le plus chargé de disparates, j'indiquerais à coup sûr le *commerce* et l'*administration*. L'un et l'autre exigent à la vérité des têtes, des bras, des plumes, des comptes et des liquidations ; mais sous tous ces rapports, le commerce agit précisément en sens inverse de l'administration ; ainsi le commerce exige partout ordre, économie, prudence ; l'administration, au contraire, ne vit que de désordre, de prodigalités et d'imprévoyance. Tandis que le commerce veut connaître à la seule ouverture de ses comptes courans sa situation de tous les instans, l'administration marche appuyée sur un cortége d'hypothèses, une escorte de conjectures et de suppositions. Le commerce est franc, clair et laconique ; l'administration est prolixe, obscure et jésuitique. L'un est dégagé de formes et de lenteurs ; l'autre est écrasée de toute la pesanteur d'un tyrannique protocole, et embarrassée de prolifiques délais qui dévorent sans résultat les mois et les années.

On conçoit qu'un négociant, précipité tout-à-coup, après vingt ans de profession, dans les matières administratives, se frotte long-temps les yeux, et ne puisse sans frémir envisager ce chaos si cher aux hommes d'état. La rectitude de son teneur de livres a fait place aux aventureuses évaluations d'un directeur général des fonds; la verbeuse éloquence d'un orateur du gouvernement, à la concise lucidité de son chef de correspondance, et les reviremens des receveurs généraux, à la simple arithmétique de son caissier. Il trépigne, il frappe du pied, il s'indigne que des matières si positives dégénèrent en combinaisons presque métaphysiques. Il questionne, il gourmande; il s'en prend tour à tour aux hommes, aux choses, et rencontre partout des sujets de plainte et d'accusation. C'est ainsi que s'explique l'honorable conduite qu'ont déployée à la Chambre MM. Lafitte, Delessert, et surtout M. Casimir Perrier. Ce simple rapprochement livre le secret du mécontentement que les ministres et les salariés manifestent contre l'introduction des banquiers dans la Chambre des Députés. De là ces récriminations contre ce que le côté droit appelle ironiquement l'*aristocratie* de la finance. Rien ne dérange davantage la marche de l'ambition et les calculs de la vanité, que ces hommes expérimentés qui se jettent tout à travers une faction avec du jugement et la raison des chiffres.

M. Casimir Perrier a donc été une grande cause de perturbation dans les budgets du ministère. M. Corvetto n'a pu lui paraître qu'un imprudent banquier, maladroitement empressé de chercher ses courtiers parmi les étrangers; il a fait main-basse sur tous ses comptes,

épluche ses chapitres, disséqué ses négociations, sondé ses caisses, et l'a contraint de déposer son bilan. La nation est redevable à M. Casimir Perrier de l'habitude investigatrice que les députés ont contractée à l'égard des chapitres du budget. C'est un beau spectacle que l'empressement de ces dignes tuteurs du peuple français à défendre ses deniers contre la dissipation, à exiger un compte détaillé de leur emploi. Les ministres, déshérités des profits d'*intendans*, sont contraints de s'en tenir à leur salaire de cent cinquante mille francs; il n'est plus possible de faire glisser dans un chapitre des frais de justice la dot d'une fille chérie, et le cachemire d'une épouse adorée; dans les dépenses de casernement, le prix d'un somptueux mobilier, le montant d'une petite maison; d'un voyage de plaisance, dans l'article des routes d'étape; enfin l'entretien d'une fille d'Opéra, dans les dépenses des orphelines de la Légion-d'Honneur.

M. Casimir Perrier a l'éloquence vive et agressive; les tournures interrogatoires lui sont familières. Il est clair, concis, positif dans ses discours; il va droit au but, ne se laisse arrêter par aucun de ces ménagemens, de ces timides réserves qu'imposent le ventre et que commande l'estomac. Sa pensée a la rondeur et la franchise des millions.

Ce député est d'une taille élevée; il a la figure ouverte, expressive, riante et légèrement sardonique; ses sourcis sont prononcés. Il est soigné dans son costume, qui occupe la frontière de la caricature. Il est bon père de famille et chérit ses nombreux enfans. Il est vif dans la discussion, et recherche sur-tout les questions poli-

tiques. Il retrouve à la tribune la présence d'esprit qui l'abandonne dans le monde, où il se produit en homme distrait et inattentif.

PERRIER. (Alexandre)

Frère de M. Casimir Perrier. Il est manufacturier; il connaît par conséquent les vœux et les besoins du peuple, et vote avec son frère. Il n'a point recherché la célébrité, et laisse à M. Casimir le soin de rendre cher à la France l'honorable nom de Perrier. Sa fermeté d'opinion, son dévouement à la cause nationale, ne se sont jamais trompés d'urne. Heureux l'honnête député dont la boule ne roule point au gré du souffle ministériel, et qui dans ces jeux de hasard où l'on fait *va-tout* de nos libertés, craindrait de périr avec des ministres. M. Alexandre est d'une taille moins élevée que celle de son frère. Il n'a guère que quarante-six ans; il se coiffe à la Titus. Sa physionomie est belle, mais peu expressive.

PERREAU.

Une figure agréable au premier coup-d'œil. Ses yeux sont demi-voilés, sa tête grosse, sa face pleine; il est un peu épais dans tout son ensemble. Son col s'enfonce beaucoup dans les épaules; il cherche en parlant ses expressions avec un soin un peu affecté. La Vendée a nommé ce député en 1818 : c'est un choix qui peut donner à réfléchir aux partisans de l'ancien régime presque autant que celui de M. Manuel, son collègue dans le même département et son ami. M. Perreau a voté contre la résolution Barthélemy; il a demandé des explications sur les dé-

penses *secrètes* de presque tous les ministères. En général, dans le détail des budgets, il stipule avec un rigoureux examen les intérêts de tous contre les dilapidations de quelques-uns. La caisse de Poissy n'a pas eu de plus redoutable antagoniste ; tout ce qui lui paraît illégal, inconstitutionnel, contraire aux droits de la liberté et du commerce, il l'attaque sans ménagement, et ce n'est pas toujours sans succès.

PICOT-DÉSORMEAUX.

L'un des dix-huit qui se sont levés contre l'ordre du jour proposé sur le rappel des bannis. Ce peu de mots mis à côté du nom d'un député ne vaut-il pas à la fois toutes les particules du côté droit? M. Picot, plutôt petit que moyen dans les proportions de sa taille, a l'air spirituel et fin. Son œil levé est interrogateur et fixe ; son amabilité a quelque chose d'ironique ; l'expression de sa pensée n'est pas toujours nettement affirmative, alors même qu'il paraît de votre opinion. L'antiphrase est une figure fort appropriée à son langage, et ses réponses équivoques rappellent souvent qu'il est Manceau. Il élève rarement au-dessus de la tribune une tête grisonnante, et des cheveux épais qui semblent crêpés.

PONTET.

La face large et vivement colorée, l'œil ouvert, l'air joyeux et la taille ronde et courte de cet enfant de Bordeaux, forment un contraste piquant dans le groupe des Girondins, entre la grande et fantastique figure de

M. Lainé, et l'humble et béate personne de M. de Marcellus. M. Pontet ressemble un peu à Préville; sa conversation est féconde en bons mots : l'hyperbole est sa favorite. Ses discours respirent un parfum de terroir qui décèlerait l'origine gascone, quand même l'accent de l'orateur ne le trahirait pas. Dans la discussion de la loi de recrutement, il se plaignit des restrictions nouvelles que le projet de loi apportait aux droits de la couronne. « A force de diminuer les prérogatives royales, dit-il, on finira par faire de la royauté une telle abstraction, qu'on pourra bien un jour en proposer la suppression par économie. » Il combattit le projet de l'établissement des grands-livres auxiliaires, que le côté droit appelait par dérision les *petits grands-livres*. « On veut, disait-il, transporter le gouvernement dans la bourse, constituer la monarchie en république aristocratique dont les capitalistes seront les magnifiques seigneurs, les propriétaires les ilotes, et la puissance des écus la force virtuelle. »

POPULLE.

Qui pourrait, avec un pareil nom, représenter l'aristocratie? L'ancien maire de Roanne est, comme chaque défenseur de son pays, plus attaché à maintenir ce nom, plus fidèle aux promesses de sa première conduite, que ne le sont aux intérêts d'un honneur égoïste les équivoques enfans de ces familles qui parlent encore à leurs vainqueurs de priviléges et de domination. L'Histoire se souviendra que M. Populle a contribué à la belle résistance par laquelle les habitans de Roanne se sont

couverts de gloire en 1814. On n'oubliera jamais que cette ville, à peine peuplée de neuf mille âmes, et n'ayant d'autre défense que la Loire, résistait à l'ennemi après que Lyon, Moulins, Montbrison, Clermont, étaient occupés, et qu'elle ne se rendit que devant onze mille Autrichiens.

Le député de la Loire est de moyenne taille ; il a quarante-six ans, les cheveux noirs et plantés sur le front de telle sorte qu'ils menacent de toucher ses sourcils. Ses traits sont gros et semés de quelques verrues. Sa figure, qui ne serait point distinguée sans une expression de bienveillance et d'aménité, porte l'empreinte du plus sage caractère. Patriote sans exaspération, incorruptible soutien des intérêts qu'il représente, il monte rarement à la tribune, comme le reste de la silencieuse députation de la Loire, mais il vote sans hésitation contre toutes les mesures du ministère de 1820.

PORTAL.

On fait quelquefois des calembourgs dans cette grave assemblée, si ce n'est à la tribune, du moins dans les réunions des bureaux et dans les conversations particulières. Un membre, raisonnant un jour sur l'état misérable de notre marine, proposait de la loger au *Port-à-l'Anglais*. La nomination de M. Portal à ce ministère ressemblait à une plaisanterie : c'était une façon de dire ou que M. Portal était assez bon pour la marine, ou que la marine était assez bonne pour M. Portal. Ce n'est pas que ce département soit absolument sans conséquence, car il consomme tous les ans 44 millions, pas une

obole de moins ; il entretient plus de commis que de matelots, et il occupe un des plus beaux hôtels de Paris.

M. Portal est le plus ancien des ministres actuels ; son caractère paisible le met à l'abri des orages politiques et du souffle de la fortune ennemie. Il est ancré dans son ministère comme dans un de ces ports magnifiques et vides, où quelques carcasses pourrissent sans courir la fortune des mers et le danger des naufrages. Il essuie seulement d'assez fortes bourrasques lorsque l'on discute son budget. Son expédition du Sénégal a éprouvé un vent contraire l'an dernier, et cette année on a donné la chasse à sa corvette *l'Uranie*, qui voguait dans les mers des Indes. Mais enfin il est arrivé sans avaries avec sa cargaison de 44 millons, grâce à une manœuvre habile et sage. M. Portal ne se montre que dans les circonstances difficiles et extraordinaires ; il a jusqu'à présent fort bien conduit sa barque.

Ce ministre député est porteur de la plus honnête figure ; il n'a point contracté dans ses travaux maritimes la rudesse et l'âpreté d'un homme de mer. Son front est d'une sérénité que les passions ne troublent jamais ; un calme éternel et parfait règne sur sa physionomie.

POTTEAU D'HANCARDRIE.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la longue et maigre personne de M. Potteau d'Hancardrie, c'est la mesure et la capacité peu ordinaires de son nez. Nous ignorons si c'est à l'heureux développement de cet organe qu'il doit d'avoir senti les inconvéniens du monopole du

tabac; mais il a voté contre la loi qui prolonge l'existence de ce privilége et de l'impôt établi sur les nez; « impôt désastreux, a dit l'orateur, qui porte un coup mortel à l'industrie, et qui est évidemment contraire à l'esprit de la Charte. » Ce fait nous paraît d'autant plus notable, que l'honorable membre siége au côté droit, et que c'est le seul vote libéral qu'il ait jamais émis. Nouvel exemple de l'influence des affections personnelles sur les opinions politiques.

POYFÉRÉ DE CÈRE.

Avez-vous traversé quelquefois des terrains sablonneux, arides et rebelles aux efforts de l'agriculteur? En parcourant leur surface desséchée, l'œil aperçoit à de longs intervalles, quelque plante maigre, fluette, étiolée, qui tient au sol bien moins par ses débiles racines que par les cailloux qui l'entourent. Cette indigente végétation donne une idée assez précise de la personne de M. Poyféré de Cère, et l'on ne peut trop s'étonner que le fardeau d'une tête puisse être supporté depuis cinquante ans par une tige aussi faible : le terroir semble avoir manqué au développement physique de M. Poyféré, et, lors même qu'on ne le saurait pas, on devinerait qu'il est député des *Landes*. C'est sans doute dans cette ingratitude de la nature à son égard que, par une vengeance digne d'éloge, il a puisé l'ardent besoin qu'il éprouve de féconder, de fertiliser, de défricher les terroirs réfractaires. M. Poyféré de Cère est passionné pour l'agriculture, et s'entend mieux que qui que ce soit à l'éducation des troupeaux. Il a succédé en 1815, dans l'admini-

M. POYFERRÉ DE CÈRE.

stration du département des Deux-Sèvres à M. Busche, qui s'occupait presque autant de ses administrés que M. Poyféré de Cère s'occupe de ses moutons. Ce n'est pas que M. Poyféré de Cère vive en paix du lait de ses brebis : il mène au contraire, à Niort, la vie de garçon ; et quoique agriculteur et berger, ses plaisirs ne sont rien moins que champêtres. Il aime la musique, mais il laisse à Tircis la flûte et le flageolet : c'est au roi des instrumens, au violon, qu'il donne la préférence ; il est enfin du petit nombre des députés et des préfets qui, en descendant de la tribune ou en sortant d'une séance du conseil général, peuvent affronter le quatuor et effleurer le quintetti. Ce député partage ses loisirs entre la double croche, la charrue et les gras pâturages. Sa tendresse pour les moutons l'a suivi jusqu'à la tribune, où il n'a trouvé de voix que lorsqu'il a été question du projet de loi sur les laines. « Je suis, s'est écrié l'orateur, un des hommes qui ont été le plus à même de manier des mérinos. » On conçoit que la grande habitude des mœurs de ces dociles animaux, leur facilité à se laisser conduire, l'exemple de leur passive obéissance, ont dû, à la longue, exercer une grande influence sur le caractère de ce député; et, en effet, il est ministériel.

Voilà tout ce que nous eussions dit de M. Poyferré de Cère avant la mémorable séance du 17 mars; mais ce personnage étant arrivé tout-à-coup à une réputation populaire, force nous est de reprendre la plume et de nous élever, s'il se peut, au niveau de sa récente notabilité. Il devint célèbre en dix minutes : c'était un soir que la séance allait finir. Les spectateurs s'écoulaient, et déjà la moitié des lampes étaient éteintes. Cet orateur

s'élança à la tribune entre chien et loup, et demanda qu'aux termes d'un règlement tombé en désuétude, les *couloirs* de l'Assemblée cessassent d'être occupés par des étrangers. Or, il faut, pour l'intelligence de cette motion, savoir que l'honorable M. Poyferré de Cère avait eu la veille une altercation vive avec un des rédacteurs du *Censeur;* lequel avait relaté son maintien dans l'accusation de Clauzel de Coussergues contre l'ex-président des ministres. M. Poyferré trouvait fort impertinent qu'on ne le laissât point, à l'aide de son obscurité, dans une position telle qu'il eût appuyé ou rejeté l'accusation, suivant les évènemens à venir. Les *étrangers* qu'il voulait exclure étaient les journalistes. Un président, qui prise peu la liberté d'écrire, s'empressa de faire droit à cette requête, et les écrivains chargés de recueillir la discussion législative se virent relégués dans une tribune où ils n'entendent point le législateur. Pendant trente jours les gazettes de tous les partis s'accordèrent à timpaniser le pâle et désapointé préfet des Deux-Sèvres. Le *Constitutionnel* rappela qu'il avait signé une brochure dédiée à l'impératrice Joséphine, du nom de *berger impérial ;* il le nomma *mouton ministériel*, et son portrait étalé sur tous les quais de la capitale, popularisa sa physionomie, depuis le quai des Morfondus jusqu'aux charniers des Innocens. Dans la loge des sténographes, il n'était pas de qualification plaisante que la gaîté de ses ennemis ne lui attribuât. Souvent son propre nom était défiguré, et on entendait maudire tour à tour *pied ferré de cerf, poings serrés de fer, pestiféré de Cère, pot fêlé de terre.*

PUYMAURIN. (DE)

Le baron Jean-Pierre-Casimir Marcassus de Puymaurin est un Gascon poudré de soixante-trois ans, ayant la figure large et noire, le ventre énorme, les jambes grêles, et toute la démarche de ces oiseaux domestiques du genre aquatique que l'on a communément l'occasion d'observer. Il porte dans ses armes un marcassin *en champ de gueule*. Serait-ce que ses aïeux auraient découvert les truffes ? On ne le croirait point à la guerre qu'il sait leur faire partout où il les rencontre, et particulièrement à la table des ministres. Il les y poursuit à outrance, armé jusqu'aux dents d'un instrument à quatre pointes.

Marcassus s'assied au centre, fort près de leurs *Excellences*. Royaliste prudent, dira l'impartiale Histoire, on n'entendit point parler de lui pendant les dix premières années de la révolution; ce ne fut qu'après l'établissement du gouvernement consulaire qu'il se leva, comme un astre, sur l'horizon politique. Regardant le rétablissement de sa fortune comme non moins légitime et comme beaucoup plus pressé que celui des Bourbons, il devint un des infatigables assiégeans des ministères impériaux : il sollicita pour lui, pour ses enfans, pour ses cousins. En 1814, il se fit suspect à ce gouvernement qui tombait, et obtint d'être mis en surveillance. La Haute-Garonne s'empressa de l'envoyer à la Chambre de 1815.

Il est hostile envers les orateurs qui occupent la tribune ; le côté gauche l'invite fréquemment au silence.

Assis devant cette tribune, qu'il affronte rarement, il interrompt par de gros rires les propositions qui le blessent, et il mêle infailliblement sa voix discordante aux accens de la liberté. « M. de Puymaurin demande-t-il la parole ? » dit vingt fois le président, qui distingue sans cesse le bourdonnement de sa basse-taille. « M. de Puymaurin demande la parole ! » s'écrie le banc libéral, pour répondre ironiquement à ses *à parte* goguenards ; et M. de Puymaurin ne prend jamais, ou presque jamais cette parole. Il a vanté les Suisses, il a voté l'augmentation des impôts : voilà à peu près ce qui lie son souvenir à nos travaux législatifs. Chimiste entreprenant, il a fait quelques découvertes. C'est à lui que l'on doit le procédé de graver sur le verre avec l'acide fluorique ; il a tenté de remplacer l'indigo de Guatimola par un extrait du pastel. Il apporte son adresse dans l'art de modifier les couleurs ; il serait homme à se teindre en bleu, si la mode en venait jamais.

On ne rencontre point M. de Puymaurin dans les rues, sans remarquer son allure distraite, sa canne qui se traîne derrière lui, sa face ornée de profondes coutures, et certain *abat-jour* de cuir vert qui se colle sous son chapeau, pour préserver sa vue : il craint l'éclat de toutes les lumières ! Nommé directeur de la Monnaie des médailles, il s'est fait donner son fils pour contrôleur. Il est commode d'avoir sous sa main le régulateur de sa comptabilité. Voulez-vous avoir une médaille du 5 septembre, c'est-à-dire un durable souvenir de l'expulsion méritée des députés anti-nationaux ? C'est à M. de Puymaurin qu'il faut vous adresser.

RAMOLINO.

Ce Corse partage avec le général Sébastiani l'honneur de représenter la patrie du plus grand capitaine de ce siècle, peut-être des siècles. On le dit parent de Mme Bonaparte. Quelle idée avait donc de ses talens son fameux compatriote, quand il en fit un receveur des contributions directes? Il signor Ramolino a l'air étranger ou étrange; il porte le front baissé, frise beaucoup trop sa perruque, adresse fréquemment de droite et de gauche des regards rapides et inquiets. L'ensemble assez grêle de sa personne dénote un manque évident de tout usage du monde.

RASTIGNAC. (DE)

Ce nom était inconnu en France avant que celui qui le porte eût siégé parmi les juges du général Lallemand. M. le marquis de Rastignac venait à peine de dépouiller l'uniforme de général-major russe pour revêtir celui de maréchal-de-camp. Peu de temps après ce jugement, il fut envoyé par le département du Lot pour défendre les intérêts nationaux qui n'étaient point entièrement les mêmes que ceux de la Russie. Les affections de l'honorable député devaient l'attacher au côté droit, mais il s'est bientôt rapproché du centre. Il n'a jamais abordé la tribune, mais sa boule blanche a toujours été à la disposition des ministres. Il s'assied au centre droit (quand il s'assied); le plus souvent il court, ou plutôt il trotte dans les corridors, dans le vestiaire, dans la cour. C'est un petit homme à quatre pieds de terre, joli, vif, preste,

inquiet, sautillant, guettant, gesticulant, l'accent bref, le timbre clair, l'œil noir, les cheveux bruns et bouclés, la mine éveillée, les traits fins et mignons. Il arrive toujours à la séance les poches pleines de placets et de lettres de recommandations. Du plus loin qu'il aperçoit un ministre ou un directeur général, il fend la foule serpente entre les groupes, remet son papier, se hausse sur la pointe des pieds pour parler à l'oreille de l'homme en place, et ne le quitte pas qu'il n'ait obtenu une réponse favorable. Dans le temps que M. Royer-Colard était président de la commission d'instruction publique, il était souvent l'objet des sollicitations de M. de Rastignac : c'étaient des bourses et des demi-bourses que demandait l'honorable député. M. le marquis passe dans son département pour l'homme le plus obligeant du monde.

RAVEZ.

La tribune nationale a eu bien de la peine à faire la conquête de M. Ravez sur le barreau de Bordeaux, dont il a long-temps partagé la gloire avec M. Lainé. Il trouvait plus de profit à avoir ses concitoyens pour cliens que pour commettans. La Chambre des députés l'a vainement attendu pendant une mortelle session. On assure qu'il n'a fallu rien moins que des sollicitations qui ressemblaient à des ordres, pour le déterminer à mettre bas sa robe et son sac. Il a été précédé dans l'Assemblée par une immense réputation qu'il a faiblement soutenue en qualité de commissaire du Roi. Il a pris part à la discussion qui s'est élevée, en 1816, au sujet de la pétition de Mlle Robert; comme les orateurs du côté droit

M. RAVEZ.

s'étaient plaints avec violence des rigueurs arbitraires exercées en vertu de la loi des suspects contre un de leurs amis, il s'écria, en se tournant vers cette partie de l'Assemblée : « *Voilà la justice telle que vous l'avez faite.* » Cette parole, imitée de Bossuet, eût été d'un grand sens dans une autre bouche ; mais de la part d'un membre du ministère, d'un des exécuteurs de cette justice inique, c'était un sarcasme, une dérision insultante ; elle ne fit qu'augmenter l'irritation. Cette leçon amère donnée par M. Ravez, et qu'il n'avait pas le droit de donner, n'a point corrigé les contre-révolutionnaires de la mauvaise politique de confier à l'arbitraire des armes qui peuvent servir contre eux. S'il arrivait que des hommes de ce parti fussent encore victimes des lois d'exception qui viennent d'être votées par le côté droit, on pourrait encore leur dire, avec autant de raison et aussi peu de générosité : *Voilà la justice telle que vous l'avez faite.*

C'est à peu près le seul monument qui soit resté des travaux oratoires de M. Ravez. Il est vrai qu'il a peu occupé la tribune ; sa vocation le portait au fauteuil, et c'est en qualité de président qu'il a rendu les plus grands services, si ce n'est à sa patrie, du moins au ministère.

Il semble d'abord que des fonctions qui se bornent à donner la parole aux orateurs qui la demandent, et à mettre aux voix les questions en délibération, n'exigent de celui qui les remplit que de l'attention et de l'exactitude, et ne lui offrent guère d'occasion d'agir et d'exercer quelque ascendant sur une assemblée.

L'impartialité est la vertu d'un président ; son opinion ne doit jamais se montrer. Lorsque sentant le besoin de

l'exprimer, il descend du fauteuil à la tribune, son devoir est de ne plus y monter tant que dure la discussion : il ne lui est permis de voter qu'au scrutin secret. Organe vivant du règlement de la Chambre, il est chargé de le faire exécuter avec rigueur, et de ne pas souffrir qu'il soit violé ou éludé en quelque sens que ce soit ; et comme le règlement a été rédigé dans l'intérêt de la liberté de la parole, il en viole l'esprit toutes les fois qu'il le fait servir à restreindre cette liberté, seule garantie de la liberté des votes. Le règlement, aussi bien que les lois, ne peut prévoir tous les cas ; comme les lois, il est susceptible d'interprétation ; cette interprétation n'appartient pas au président : il prévarique toutes les fois qu'il en usurpe le droit réservé à la Chambre ; il prévarique surtout lorsqu'il interprète une disposition vague ou obscure, au préjudice de la liberté. C'est en faveur de la liberté que le règlement doit s'expliquer, comme les lois criminelles s'expliquent en faveur de l'humanité : *Ampliandi favores audia restringenda.* Un président commet une faute bien plus grande encore lorsque dans l'interprétation du règlement, il a deux règles et deux mesures qu'il applique diversement, selon ses préventions ou ses connivences secrètes. Un président intègre doit éviter avec le plus grand scrupule de donner lieu non-seulement au reproche, mais encore au moindre soupçon de partialité, et c'est par la rigoureuse observation de ce devoir qu'il peut acquérir dans ses fonctions une réputation honorable.

Mais la politique prescrit à celui qu'elle a placé au fauteuil des devoirs d'un autre genre ; et c'est par une autre voie qu'elle le conduit aux honneurs et au pou-

voir. Diriger une discussion vers le but marqué par le gouvernement ; poser les questions avec une adresse captieuse ; employer son autorité à étouffer autant que possible la voix de l'opposition ; favoriser les interruptions, les digressions qui peuvent déconcerter une attaque vive, pressante et inquiétante pour le ministère ; faire naître habilement un incident pour détourner l'attention d'un point qu'il importe de faire perdre de vue, ou pour refroidir les esprits émus par un discours énergique ; prolonger ou précipiter selon les conjonctures le terme d'une discussion ; profiter d'un moment de trouble pour presser une délibération qui demanderait du calme et un examen réfléchi ; mettre brusquement aux voix une question mal comprise et mal éclaircie ; enlever pour ainsi dire de vive force une décision conforme aux vues ministérielles ; trouver un prétexte pour éloigner de la tribune un orateur puissant, et capable de jeter une vive lumière sur un point qu'on a intérêt à rendre ou à laisser obscur ; dans une circonstance où il serait urgent de décider une question incidente par un débat vif et improvisé, accorder à dessein la parole à un membre inhabile à parler, et qui vient avec un discours écrit et étranger à la question du moment ; trancher de son autorité privée une difficulté sujette à controverse ; en un mot, être partial avec adresse, passionné avec l'apparence de la modération. Voilà comme on peut ravir plus de suffrages qu'il n'est donné à l'éloquence d'en conquérir avec les seules armes de la parole, par les seuls moyens de la persuasion.

M. Ravez a cinquante ans ; mais la beauté de ses traits, sa chevelure encore blonde, l'air de santé et de vigueur

qu'on remarque dans toute sa personne (quand il n'est pas tourmenté par la goutte), la fraîcheur de son teint, l'élégance de sa mise, soignée sans affectation, dissimulent huit ou dix années de son âge. Sa taille est moyenne et ramassée; mais la hauteur et la largeur de son buste lui donnent au fauteuil l'apparence d'un homme de la plus grande stature. Il est doué de la plus forte voix et des plus infatigables poumons qui aient retenti dans nos assemblées depuis Mirabeau. Sa physionomie exprime le contraire de la douceur et de ce qu'on est convenu d'appeler de l'aménité. Cependant ce n'est à proprement parler ni de l'austérité, ni même de la rudesse; fierté ne serait pas non plus le mot propre; hauteur ne dirait pas assez. Il est un autre terme qui conviendrait peut-être mieux, mais qui ne serait pas poli.

REVOIRE.

Ce nom ne se rattache à aucune discussion. Personne ne se souvient d'avoir entendu ce négociant prendre la parole; et cependant tel est l'avantage du gouvernement représentatif, que le député le plus étranger au talent de la tribune peut encore recueillir le tribut d'estime qu'il mérite par le seul fait de sa présence dans l'une ou l'autre des sections de l'Assemblée. M. Revoire siége à la seconde section du côté gauche; il y est invariable. L'obscurité n'a protégé aucune capitulation de conscience, quand il s'est agi récemment des destinées de la patrie : l'intérêt général est ingénieux à démêler ses ennemis ou ses amis, et il n'a jamais fait à M. Revoire le tort de le mêler aux défections qui s'opérèrent entre

la proposition de l'amendement de M. Camille-Jordan sur la loi des élections et le vote sur le premier article du projet ministériel. Il n'était point sur cette petite liste qui se colportait sous le manteau, liste de ceux qui avaient transigé avec le ministère, liste que nous nous garderons de publier pour l'honneur de quelques fonctionnaires qui ont cédé à des menaces *formelles* de destitution.

RICHARD.

Riche négociant, conseiller de la préfecture de la Loire-Inférieure, M. Richard, qui doit sa fortune et sa considération à son industrie, est du nombre des députés dont nous ne concevons pas le dévouement aux intérêts de l'ancien régime et à la grande propriété. Il est membre de la Chambre depuis 1815; en y arrivant il a pris place à droite, sans peut-être y prendre garde; et depuis ce temps-là il s'est trouvé homme monarchique; il pourrait dire :

Et j'avais cinquante ans quand cela m'arriva.

Dans plusieurs questions commerciales, M. Richard a parlé comme s'il eût été du côté gauche : il a demandé des économies, réclamé les franchises du commerce, et voté contre le monopole du tabac. Il a les formes rondes, l'allure franche, la physionomie ouverte; sa mise est fort négligée; il porte un habit gris mal taillé, qui ne paraît pas avoir été fait pour orner un banc du côté droit. Il est causeur, et il parle ordinairement très haut de sa place. Il a toujours sa bonne part dans l'avertissement de

l'huissier, qui crie de temps en temps : *Silence, messieurs ! M. le président vous invite à faire silence !*

RIVIÈRE.

Ce député ressemble à Esope. — Ah ! j'entends, il en a l'esprit et l'ingénieuse finesse. — Pas tout-à-fait. — Est-ce qu'il croirait, comme l'esclave phrygien, que ce n'est point dans le beau sexe que doit se rencontrer la *bonne amie* d'un philosophe ? — Je l'ignore. — La langue est-elle donc chez lui la pire ou la meilleure des choses ? — C'est selon. — Sait-il découvrir des trésors au pied d'un vieux monument ? — Il ne fouille que les ruines de l'aristocratie, y trouvera-t-il des trésors ? — Il convient donc que les destins présentent deux chemins aux hommes : l'un de liberté, rude et épineux, mais dans la suite très agréable, comme dit son historien, La Fontaine ; l'autre d'esclavage, dont les commencemens sont plus aisés, mais la suite laborieuse ? — Tout au contraire. — En ce cas, il a trouvé des architectes pour bâtir en l'air, à qui il ne manquait plus que des matériaux. — Vous approchez ; il élève très haut nos hommes d'état qui voudraient recomposer la France sans les Français. — A-t-il fait fouetter le chat du roi Necténabo ? — Il a, ma foi, bien d'autres chats à fouetter ! — A-t-il sacrifié l'honneur de voir s'élever ses statues, à l'amour des voyages et de l'instruction ? — Il n'a été que d'Agen à Paris et de Paris à Agen. — Aurait-il insulté quelques peuples jaloux qui le voudraient précipiter ? — Il avait voulu proposer, au dix-neuvième siècle, le concordat de François Ier, mais on sait comme nous nous vengeons :

il n'a que quelques épigrammes à redouter. — Qu'a-t-il donc enfin de commun avec Ésope? — L'extérieur. — Ceci vous coûte à dire ; on voit que vous n'en conviendriez point, si ce n'était, dans son portrait, un trait distinctif et inomissible.

En 1817, M. Rivière se prononça contre les orateurs qui ne voulaient point que le clergé fût propriétaire ; il fit l'éloge des missionnaires, et les qualifiait d'hommes *évangéliques;* en 1820, il a été rapporteur de la loi qui livre à trois ministres nos libertés individuelles. Il ne manque pourtant ni de talent ni d'éloquence ; nous serons prêts à le louer quand il pourra nous dire comme Ésope aux Samiens : « Il ne faut pas considérer la forme du vase, mais la liqueur qui y est renfermée. »

ROBERT.

Tout barbon que soit M. Robert, sa tournure a quelque chose de si animé, de si évaporé, qu'elle semble encore vous dire : *Je fais mes farces!* Sa maigreur ajoute à la ressemblance qu'on lui cherche d'abord avec un grand acteur. Lui, il est fort petit ; mais cette démarche sautillante, mais cet étroit chapeau placé sur l'oreille et de travers, comme un malin tapageur prêt à le jeter au vent, donnent à toute sa grêle personne un certain caractère, *una certa disinvoltura* qu'il serait difficile de mieux indiquer sans lui déplaire. Loin de nous cette idée. M. Robert est un fort honorable député ; l'expression la plus aimable et la plus bienveillante anime ses yeux quand il vous parle, et il n'a pris part aux opérations de la Chambre que pour y défendre les intérêts nationaux.

RODET.

Volontaire dans les premiers bataillons de l'Ain, officier après les glorieuses campagnes d'Italie, il reprit, encore jeune, la carrière du barreau. Il doit à ses travaux une fortune dont il est le prudent économe. M. Rodet a l'honneur de n'être pas noble, et d'être devenu le protecteur d'une nombreuse famille. En 1814, il se rappela qu'il avait été soldat, à l'approche des douze cent mille *libérateurs* qui nous menaçaient. Il eut en 1815 le prix de son courage : il fut procrit.

Ce député de Bourg parle finances à la Chambre d'une voix qui a de la sécheresse et quelque chose de vraiment numérique. S'il a préparé ses discours, son accent est lent et mesuré ; s'il improvise, sa volubilité ne ressemble pas mal au retentissement de la claquette d'un facteur de la petite poste. Le mot par lequel il conclut lui semble toujours le dernier de la discussion.

Sa tête est petite et continuellement balancée. Il a dans le nez une habitude qui crispe fréquemment le muscle de la joue gauche. Ses cheveux sont crépus, blancs et châtains mêlés ; ses *faces* divergent comme les rayons d'une auréole ou les poils folets d'une jeune alouette.

M. Rodet, si fidèle à sa couleur politique, affecte dans son costume le mélange de toutes les couleurs. Son corps grêle et ses habits amples donnent à sa tournure quelque chose d'écolier. Au reste, à voir MM. Camille-Jordan, Girod de l'Ain, et Rodet, on est forcé de convenir que s'il nous vient de la Bresse quelques *personnages* gras et dodus, ce ne sont pas des députés.

ROLLAND (des Bouches-du-Rhône).

Il siége au côté droit, bien qu'il ait fait partie de la Chambre des cent jours. Négociant, mais pour ses menus plaisirs, comme les ancêtres de M. Jourdain, et il y a de l'homme de qualité dans ses manières. Il a l'air riant, la jambe bien tournée, les joues vermeilles, le nez au vent; sa chevelure est frisée avec soin. Il porte le diamant au doigt, les grosses breloques à la montre, et le jabot florissant.

ROLLAND (de la Moselle).

Ce conseiller à la cour de Metz s'assied à gauche. Jurisconsulte éclairé, homme de bonne mine et de bonnes mœurs; il a cinquante-six ans, une corpulence de financier, les manières simples et franches d'un riche campagnard. Député dans les temps les plus orageux de nos révolutions, il a été constamment libéral et modéré; constamment aussi il a été investi de la confiance de son département. Là, toutes les classes de citoyens lui rendent justice. C'est un orateur plus sage que brillant, moins élégant que solide; il n'excitera jamais d'enthousiasme à la tribune, mais il y fera écouter la raison: c'est un mérite rare.

Depuis 1818, M. Rolland a fait trois fois la proposition de rapporter la loi qui oblige les propriétaires à planter des arbres le long des grandes routes et à en faire creuser les fossés. Il semble à ce député, ainsi qu'à un grand nombre de bons esprits, que la somme de trente millions destinée, dans le budget des Ponts et

Chaussées, aux dépenses de cette nature, pourrait dispenser les citoyens d'acquitter ce tribut qui rappelle encore la *corvée*.

ROUCHON.

Cet honorable député de l'Ardèche est un homme très original, nous dirions même bizarre, si nous ne craignions de sortir du respect ; ce n'est pas seulement à cause de sa tournure plus que singulière, de ses joues criblées de petite-vérole, de ses yeux discors, de sa grosse lentille à la narine gauche, et de sa voix rauque. Nous avons principalement en vue son genre d'éloquence qui n'a point de modèle, et qui sera probablement sans imitation ; entre beaucoup d'exemples, nous rappellerons le passage suivant, qui fit bien rire l'Assemblée en 1819. On discutait le budget, et l'on en était au chapitre des dégrèvemens. M. Rouchon se plaignit de ce que l'Ardèche ne figurait pas dans le tableau des ministres au nombre des départemens surchargés : « Voulez-vous me permettre de le dire, Messieurs, poursuivit l'orateur, le dégrèvement qu'on vous présente n'est autre chose que l'histoire du plat d'ortolans où il y avait plusieurs oiseaux fort gras et un seul fort maigre. Le convive qui avait le dernier devant soi eut plus d'esprit que les tableaux : « Messieurs, dit-il à ses compagnons, vous avez cru jusqu'à présent que c'était le soleil qui tournait et que la terre restait immobile ; point du tout : Galilée assure que c'est la terre qui tourne, à peu près comme ce plat. » Dans cette démonstration, l'ortolan maigre se trouva dérangé, et notre savant s'applaudissait de sa ruse. Mais celui devant qui l'ortolan maigre était fixé ne perdit pas

la tête : «Pour moi, dit-il, je suis pour le système de Ticho-Brahé, ne dérangeons pas le monde, je vous prie. » Et faisant aussi tourner le plat, il le remit dans sa position première. Voilà, Messieurs, l'histoire de nos départemens. » Comprenne qui pourra le rapport qu'il pouvait y avoir entre ce conte et la question des dégrèvemens. Le but de l'orateur n'était peut-être que d'exciter l'attention distraite de l'auditoire par une digression piquante. Les grands orateurs de l'antiquité ne dédaignaient pas cette espèce de ruse oratoire. Démosthène parlant un jour, dans la place publique, sur une matière très grave, et s'apercevant qu'il n'était pas écouté, s'interrompit tout à coup pour faire un conte de l'espèce de celui de M. Rouchon. « Un homme, dit-il, avait loué un âne pour aller d'Athènes à Mégare. Comme le soleil était brûlant, il descendit de sa monture, et se mit à l'ombre de la bête; mais le maître de l'âne fit un procès à cet homme, et voulut l'obliger à lui payer une obole de plus, attendu, disait-il, qu'il ne lui avait pas loué l'ombre de son âne. » Ici Démosthène s'arrêta. Le peuple, qui avait pris intérêt à cette historiette, le pria de l'achever et de dire à qui le juge avait donné gain de cause. «Peuple frivole, s'écria l'orateur d'une voix sévère, peuple indigne de la liberté, vous ne m'écoutez pas quand je vous entretiens de vos plus précieux intérêts, et vous vous intéressez à un conte d'enfant! » Le peuple fut sensible à ce reproche, il promit d'être plus attentif, et il prêta en effet l'oreille au discours de Démosthène.

On a souvent comparé les Français aux Athéniens, faut-il assimiler le député de l'Ardèche à l'orateur d'Athènes?

ROY.

Ministre, et propriétaire d'une des plus belles fortunes de France, M. Roy continue à laisser son nom sur le tableau des avocats de Paris : voilà de la raison et de la noblesse. Il y a dans cette conduite une défiance philosophique de l'avenir, un juste hommage rendu à une profession libre, et une coquetterie de réputation bien placée ; car on pourrait nier à M. Roy qu'il soit ministre, et que serait-il, s'il n'était pas avocat ? Pour mériter de siéger dans les conseils du Prince, il faudrait peut-être autre chose que des connaissances fiscales, et une habileté de commis des finances ; il faudrait des principes stables, les fruits d'une longue expérience acquise dans les mêmes sentiers politiques ; en un mot, des lumières sur les intérêts généraux ; il ne faudrait point, comme le député de Paris, après avoir été de la minorité en 1815, avoir porté l'étendard des doctrinaires en 1817, et s'être réuni en 1819 aux *ultrà*. Il faudrait sur tout avoir su corriger, comme ministre, les abus qui frappaient le mandataire du peuple ; il faudrait ne pas croire que la probité se renferme exclusivement dans l'observation de sa parole, et le respect d'une signature privée.

M. Roy, qui administra long-temps la fortune d'un prince, a toute l'encolure d'un intendant de bonne maison. Il est petit et rondelet ; sa tournure est pédantesque, son nez est pointu, son chef rasé et poudré, l'accent de sa voix a quelque chose de mordant, de sec et de métallique.

Il a opposé à la tyrannie impériale une résistance assez courageuse. Propriétaire des belles forêts de Navarre, il refusa de les céder, et répondit au despote, en citant l'exemple du meunier de Sans-Soucy, et le mot fameux : *Il y a des juges à Berlin.* Là finissait toute analogie; M. Roy n'a du meunier que la tête enfarinée ; et loin de cultiver en paix son petit champ et d'entretenir sa chaumière, ses ennemis lui reprochent d'avoir vendu quelques châteaux en détail, et d'avoir spéculé sur les matériaux de quelques demeures historiques. Ce ne sont point là nos affaires, mais les siennes. Ne peut-on profiter d'une circonstance sans accepter la responsabilité des évènemens qui l'ont préparée?

Une fois en sa vie, M. Roy fut ministre huit jours ; il se retira honorablement. Nous faisons des vœux pour que la retraite qui l'attend le laisse également sans repentir après cette session de 1820.

ROYER-COLLARD.

« Venez, jeune homme, venez brailler avec nous, disait, au 10 août, le fameux Danton au secrétaire du conseil de la commune. Quand vous aurez fait votre fortune, vous choisirez à loisir le parti qu'il vous conviendra d'adopter. » Notre secrétaire n'accepta point cet avis ; en aimant la révolution, il détestait les révolutionnaires, et pendant nos longs orages il a vécu dans la retraite. A peine parut-il au conseil des cinq-cents, qu'il alla se réunir aux rangs peu nombreux des personnes qui méditaient le rétablissement d'une dynastie constitutionnelle. Il avait été, dit-on, nommé

secrètement commissaire du Roi ; il portait dans sa poche la plus cachée un brevet de conseiller d'état ; et ses futures grandeurs lui avaient donné une ambition de singulière espèce. Il voulait s'agréger à une famille de noble origine, et prendre femme qui portât un nom historique. Long-temps il promena dans tout le département de la Marne ses prétentions superbes, sans trouver les conditions qu'il exigeait. Enfin il apprit qu'une jeune héritière comptait dans sa famille quelques illustres aïeux, et que même son bisaïeul, accusé de félonie et de haute trahison, s'était attiré les regards de la cour et l'animadversion d'un monarque. Voilà son goût orgueilleusement chatouillé. Il présente son hommage, fait agréer ses vœux, et il se préparait à signer l'alliance, lorsqu'il découvrit que l'ancêtre de la future, au lieu d'avoir eu la tête tranchée, comme il s'en flattait, avait été pendu tout simplement.

Doyen de la faculté des Lettres et professeur à l'École normale, M. Royer-Collard a vu long-temps son cours un peu désert, à cause du langage peu intelligible de sa métaphysique. Directeur de la librairie et conseiller d'état, il a rendu des services moins équivoques. Peu à peu il s'est fait chef de cette secte de *doctrinaires* souvent raillée par tous les partis, et dont le premier dogme serait de chercher une conciliation entre l'intérêt personnel et la conscience. Le royalisme d'un doctrinaire n'est point incompatible avec une philosophie religieuse très hardie ; la morale, à leurs yeux, est le premier culte : Rome et Genève leur semblent un sujet d'indifférence profonde ; ils scandalisent souvent la dévotion de ceux dont ils ont édifié un moment avant la croyance politique.

M. Royer-Collard est loin de parler toujours avec la clarté qui semble indispensable à la tribune. En voici un exemple, emprunté à la discussion sur la liberté des journaux : « Leur nombre n'est pas donné par le nombre total des lecteurs, mais par celui des opinions dominantes et des nuances d'opinions. Toute opinion qui a un certain nombre de partisans fait exister un journal qui a pour elle le mérite de la défendre et de lui dire beaucoup de bien d'elle-même. Or, toute opinion capable de faire exister un journal est capable de le cautionner ; et puisque ce sont les journaux qui constituent les opinions de la société, et qui sont en quelque sorte leur gouvernement, il est de l'intérêt des partis d'être constitués en eux et par eux-mêmes sur le même plan que la société à laquelle ils appartiennent ; de même donc que les affaires de la société se traitent par des hommes choisis dans une situation qui garantit leur sagesse, de même il sera avantageux aux partis de n'avoir pour organes de leur mission et pour interprètes de leurs desseins que des hommes de quelque considération, qui ne puissent pas leur imprimer, aux yeux du public, leur propre imprudence et leur propre folie, et la société elle-même gagnera du repos à cette discipline des partis, et deviendra sage de leur sagesse. » Y comprenez-vous quelque chose ?

L'ex-président de la commission d'instruction publique est un petit homme de cinquante ans, la tête ornée d'une perruque châtain-clair, ayant le nez grave, les yeux bleus, les joues colorées comme avec du fard, et marchant d'un pas réfléchi sur deux jambes arquées. Ses amis ont grand soin de dire qu'il n'a point de projets ni d'ambition. Ses discours, qui ne sont jamais dépouillés

de raison ni d'adresse, démentent cette modestie ; et dans la dernière discussion sur la loi des élections, importante époque où sa défection du ministère porta au côté libéral de puissans secours, quelqu'un qui se trouvait placé près de cet orateur, dans la séance du 27 mai, entendit la péroraison de son discours avec les *à-parte* suivans :

« Les partis, disait-il, sont injustes ; ils se calomnient, il ne faut pas les croire. C'est au gouvernement à les attirer (si j'étais ministre, je les attirerais) : lui seul le peut ; mais il lui faut de l'impartialité (je suis éminemment impartial) ; il faudrait de la franchise au milieu de cette nation (la franchise est ma vertu) ; elle peut plus que l'habileté consommée (et j'ai aussi toute l'habileté désirable). Je rejette l'article 1er (parce que je ne suis pas ministre) ; mais je déclare que je voterais en faveur d'un projet de loi qui modifierait la loi du 5 février (il ne faut pas se fermer toutes les portes) : en respectant toutefois les principes posés par la Charte (c'est-à-dire en me chargeant de la rédaction du projet). »

RUINART DE BRIMONT.

M. Ruinart est, avec M. Froc de Laboulaye, le plus digne représentant de la Champagne, à ne considérer cette province que comme fertile en vins. Ces deux honorables députés de la Marne en récoltent et en vendent du meilleur. Quoique appartenant aussi au même crû que M. Royer-Collard, M. Ruinart diffère de son collègue en beaucoup de points. C'est, au surplus, une particularité au sol de la Champagne, que deux vigno-

bles situés sur la même côte, à peu de distance l'un de l'autre, exposés au même soleil, produisent quelquefois des vins de qualité fort différente. Il paraît que l'influence du terroire agit aussi diversement sur l'homme que sur la vigne. La nature a fait de M. Royer-Collard un doctrinaire et un philosophe, et de M. Ruinart un *ultrà* et un Champenois tout simplement; elle a donné à l'un des *capacités* de premier ordre, un assez gros ventre, une large poitrine, une tête ample et un nez prédominant; et elle a taillé l'autre sur de petites dimensions, tant en longueur et en largeur qu'en profondeur. On dirait que le premier a été fait aux dépens du second.

RUPÉROU.

Un conseiller à la Cour de cassation, dont les opinions libérales sont plus connues que les moyens oratoires. Il siége au côté gauche et s'y tient fort silencieux. Sa santé paraît chancelante; une sorte de mécontentement habituel s'est établi sur son front et dans tous les traits pâlis de son visage. Il rappelle involontairement le personnage de Molière qui demande à Toinette combien il doit mettre de grains de sel dans un œuf frais, et qui se dit à lui-même : « M. Purgon m'a ordonné de me promener dans ma chambre douze allées et douze venues; mais j'ai oublié à lui demander si c'est en long ou en large. »

SAGLIO.

Ce nom italien ou espagnol, qui appartient à un Français de la partie anciennement allemande, désigne

un député libéral. Il est petit ; sa figure brune a l'expression de la douceur et de la fermeté à la fois. Nouvellement appelé à la Chambre par les électeurs de Strasbourg, il n'a guère manifesté d'opinions publiques que dans un discours sur la loi des élections, qu'il imprima faute de le pouvoir prononcer à la tribune. Un journal constitutionnel voulut en citer quelques fragmens : le jour où cette faculté lui fut interdite, la *Quotidienne* donnait toute entière une homélie de frère Marcellus sur le même sujet, laquelle n'avait pas plus que le discours de son collègue été entendue à la Chambre. Exemple, entre mille, de l'impartialité de cette censure, telle que M. Siméon l'avait faite en 1820.

SAINT-AIGNAN.

Figure ouverte et prévenante. Ses formes et ses manières aimables tiennent tout ce que son air promet. Adoré comme maire de Nantes, il a été choisi par les électeurs de la Loire-Inférieure à une grande majorité de suffrages. Ses cheveux sont bouclés et déjà grisonnans ; une expression de loyauté respire dans toute sa personne. Il est aujourd'hui préfet des Côtes-du-Nord, et siége au côté gauche. Espérons qu'après la délibération sur la loi des élections, il n'aura perdu ni ses amis ni sa place : on le croit digne de faire à l'estime publique le sacrifice de toutes les faveurs ministérielles.

SAINT-AULAIRE.

Le plus pâle des orateurs qui occupent fréquemment la tribune. Non dans ce sens que sa logique soit blême

et ses argumens sans couleur ; mais dans la plus propre et la plus littérale acception du mot. Cette pâleur ne messied point à sa figure ; elle annonce la méditation, et toutes ces habitudes étrangères à une vie active, qui remplace l'action du soleil et l'influence du grand air, par le jour adouci de quelques bougies placées dans des vases d'albâtre, et par la température parfumée des boudoirs. Toutefois, M. de Saint-Aulaire habite le cabinet plus souvent que ces voluptueux réduits. Bien qu'il soit un descendant du poète galant qu'un madrigal a rendu immortel, il s'élève fort au-dessus du mérite de son aïeul, et sa prose unit à un grand charme d'élégance une utilité plus incontestable. Il a été l'un de ces chambellans de Napoléon que le héros roturier recherchait dans les plus illustres maisons. Toutes ses manières indiquent une vocation marquée pour la cour. Sa carrière politique est honorable : appartenant à d'anciennes prétentions, il ne partage point un mépris simulé pour la classe qu'on appelait insolemment le tiers état ; et député des communes, il ne sacrifie point la prérogative royale à la liberté constitutionnelle. La Meuse et le Gard, deux départemens placés aux extrémités de la France, se sont accordés successivement pour donner ce député au centre ; leurs doubles suffrages sont un témoignage d'estime pour le magistrat qui les avait administrés.

Sa taille est moyenne, souple et déliée ; ses traits, sans être sévères, ont plus de gravité que n'en comporte son âge. Le timbre de sa voix est pur et sonore. L'objet de ses effort à la tribune est de pénétrer par l'attrait de la vérité. Un tour d'esprit vif et ingénieux le fait recher-

cher dans les cercles du grand monde. Avec les hommes sensés, il est dissert et solennel; avec les dames, il est sémillant et petit-maître. Il leur raconte avec beaucoup d'esprit de vieilles histoires et des contes de revenans. Les émotions qu'il produit et les ténèbres dont il sait environner son auditoire, auraient été quelquefois profitables à ses entreprises, si l'on en croyait une chronique, dont nous nous garderons de consigner ici l'épithète.

Quand M. Decazes était en France le plus brillant parti qu'un beau-père pût envier, on dit qu'un avocat devenu ministre, et qui n'a pas administré ses finances moins bien que celles de l'état, disputait à M. le député du Gard l'honneur de le nommer son fils. M. de Saint-Aulaire l'emporta. L'une des prétendues était jeune et jolie, l'autre avait un duché en Danemarck. L'ex-chambellan ne s'est pas moins marié que sa fille avec l'ex-favori : il en épouse les intérêts chaque jour; et quand vous le voyez alonger ses discours, promener des regards caressans du haut de la tribune, et s'agiter avec une si vive sollicitude, il ne distingue plus entre les affaires de son gendre et celles de la France : il les défend avec la même chaleur.

Chaque fois que la cause des opprimés a été évoquée devant le côté droit, qui la repousse par l'inexorable *ordre du jour;* chaque fois que les protestans de Nîmes sont venus demander justice contre des assassinats catholiques, M. de Saint-Aulaire a élevé en leur faveur une voix courageuse. Il répondait à M. de Villèle, sur ce que la liste électorale avait été plus nombreuse pour le Gard en 1818, que dans les années précédentes : « Ces électeurs,

qui jusqu'ici avaient refusé de se réunir, n'avaient point oublié ce qui s'était passé en 1815. Les élections devaient avoir lieu le 20 ou le 21 août; dans les journées des 18 et 19, onze protestans, sans défense, ont été égorgés dans les rues de Nîmes; plusieurs maisons ont été pillées, plusieurs femmes outragées avec autant de barbarie que d'indécence. Les électeurs protestans des Cévennes n'entrèrent pas dans la ville, ils regagnèrent leurs montagnes.... et les élections se firent sans opposition..., aucune justice n'a été faite de ces crimes. La présence des assassins épouvante et la morale publique et les familles de leurs victimes. Ces hommes s'agitaient encore lors des élections de 1818.... Si ces circonstances eussent été connues de l'orateur, il eût compris pourquoi un grand nombre d'électeurs protestans montraient tant de répugnance à se présenter aux élections. »

Lorsque M. Madier de Monjau présenta la pétition, dont les dernières paroles étaient une touchante recommandation de ses enfans aux députés du côté gauche, M. de Saint-Aulaire appuya ce magistrat éminemment français, et il termina ainsi un discours où il avait noblement dénoncé tous les dangers du gouvernement occulte. « Je crois ces craintes justes et fondées; et si je les signale et les approuve, c'est dans l'intérêt même du Roi et de son successeur. Oui, de tels abus sont menaçans pour le trône, pour la tranquillité publique. IL FAUT, EN FRANCE, QUE L'AUTORITÉ ROYALE EXISTE POUR TOUS, OU QU'ELLE N'EXISTE POUR PERSONNE. »

SAINT-CRICQ.

« Les douanes sont tellement nécessaires, que si le » trésor, au lieu d'en recevoir quelques millions, devait » sacrifier quelques millons pour les maintenir, il n'y » aurait pas à hésiter pour leur conservation. » O Sganarelle! où es-tu? toi qui devinais si juste que M. Josse était orfèvre, quand il conseillait d'acheter une garniture de diamans; M. Guillaume, vendeur de tapisseries, quand il recommandait sa *verdure* et ses *personnages;* Aminte, rivale de Lucinde, quand elle trouvait sa voisine d'une complexion trop délicate pour le mariage; et enfin Lucrèce, amoureuse des biens de son oncle, quand elle voulait que sa cousine se fît religieuse... ; tu saurais reconnaître encore ce sentiment personnel qui se glisse avec plus ou moins d'adresse dans toutes les âmes, et tu proclamerais M. de Saint-Cricq directeur général des douanes.

M. de Saint-Cricq, hors de la sphère de ses douanes, ne sait que défendre les autres intérêts ministériels. Il faut aux électeurs de Seine-et-Marne un grand désintéressement de leurs intérêts propres, pour avoir choisi de tels députés. Sa conduite dans l'Assemblée a été versatile, imprévoyante comme celle du Gouvernement. Il est inutile d'ajouter qu'il a voté pour la loi du 5 février lorsqu'elle a été proposée, pour elle encore lorsqu'elle a été attaquée par la résolution de la Chambre des pairs, et contre elle enfin quand les ministres l'ont jetée au côté droit comme on jeterait en mer d'utiles provisions

M. LE C.TE DE SALLABERRY.

à quelques merlans affamés, sous le prétexte qu'ils vont avaler le navire.

M. le directeur général est un petit homme assez sec, assez pincé, ayant la démarche saccadée, l'œil vif, les manières brusques à la fois et polies. On est si persuadé que ses discours sont un éternel *amen*, délayé en vingt-cinq pages, des vœux qu'expriment tous les commissaires du Roi, qu'on lui prête rarement autre chose qu'une attention superficielle. Ces musiciens qui viennent l'un après l'autre chanter le même motif, depuis le fausset jusqu'à la basse-taille, ne composeraient qu'un concert à dormir debout, si les chefs de l'orchestre ministériel ne les arrêtaient quelquefois au milieu d'une roulade, dans la crainte de faire ronfler le ventre, et que quelques députés somnambules, prenant la boule blanche pour la noire, n'allassent voter selon leur conscience.

SAIRAS.

Cet envoyé des Bouches-du-Rhône est petit et maigre, il a le teint noir et les yeux enfoncés; sa bouche a cela de commun avec celles du Rhône, qu'elle est fort grande et qu'elle ne parle pas. La renommée ne s'est entretenue de M. Sairas que pour annoncer, l'hiver dernier, qu'il avait fait un voyage à Marseille, sa patrie, pour prendre femme, et qu'il était revenu à son poste après la noce.

SALLABERRY. (DE)

M. le comte de Sallaberry a les cheveux noirs et crépus, la figure longue, noire, assez pâle, et les sour-

cils noirs et épais. L'habitude de son regard est le mécontentement. Sa taille est assez petite, il a l'épaule droite un peu élevée. Il siége au côté droit, première section.

On est heureux de savoir que ce député qui a voté toutes les lois d'exception, qui, à propos des cris et écrits séditieux, voulait qu'une partie de l'amende imposée servît de prime aux dénonciateurs; qui, dans la loi d'*amnistie* demandait que les *conspirateurs civils* fussent frappés et poursuivis à outrance; qui a regardé notre loi de recrutement comme anti-monarchique, anti-constitutionnelle, impolitique, hostile et odieuse (ce sont ses expressions); qui demandait enfin la mort contre tous ceux qui pourraient arborer un drapeau..... On est heureux, dis-je, de savoir que ce député est un honnête homme; autrement, à ce sombre maintien, à ces roulemens d'yeux, à tout son aspect, pourrait-on se défendre de quelque sentiment de terreur? Je ne dis point que je craindrais de trouver M. de Sallabéry, le soir, au coin d'un bois, mais je redouterais fort d'y rencontrer un homme qui lui ressemblerait.

M. de Sallaberry a fait un voyage à Constantinople, dont il a publié la relation; il ne trouve rien que de très sage dans le gouvernement du Grand-Seigneur.

SALIS.

Ce n'est pas, comme quelques personnes le pensent, le colonel du régiment suisse au service de France qui porte le nom de Salis. Le député des Ardennes est un ancien ou plutôt un nouveau maréchal-de-camp en re-

traite ; néanmoins il n'a aucune part dans l'espèce d'anathème lancé par M. de Bonald contre les Français qui ne pensent pas comme des Suisses. Il siége à droite et vote avec le côté droit. En sa qualité de député d'un département frontière, il n'a pu fermer les yeux sur les désagrémens d'une invasion et d'une occupation militaire; il en a souvent gémi à la tribune, et alors des accens patriotiques se sont quelquefois mêlés à ses monarchiques discours. Un homme dont on ravage les champs et dont on pille la maison est bien obligé de s'apercevoir que la patrie n'est pas toujours étrangère au sol : c'est le stoïcien à qui un accès de goutte arrache le cri de l'humanité. Dans son opinion sur la récompense nationale, il demandait que la somme destinée à enrichir un ministre fût employée à soulager les départemens victimes de la conquête. Il ajouta : « que l'occupation du territoire français par les troupes des alliés a été plus pénible qu'humiliante, puisque les peuples étrangers se sont réunis tous pour faire chez nous ce que la France seule avait fait chez eux ; mais l'oppression qui résulte des droits de la victoire ne console pas de celle que l'on subit à son tour, et le souvenir de la prospérité passée compense faiblement les malheurs du présent. » Il faut convenir qu'un orateur qui conserve assez de liberté d'esprit pour arranger ces antithèses et combiner ces petits effets de style, ne peut être que faiblement touché du sentiment des infortunes publiques. Ce n'est pas sur ce ton que le général Foy célèbre la gloire de nos armes et déplore nos désastres; ce n'était pas ainsi que le maréchal Saint-Cyr en parlait. M. de Salis est un homme de beaucoup d'esprit ; il en a trop pour être un

bon orateur. Les sujets graves et douloureux qu'il est souvent obligé de traiter s'accommodent mal de cette finesse d'ironie, de cette ingénieuse malice, de cette fleur de bon ton, qui peuvent briller dans une conversation ou dans un article des *Lettres champenoises*. La tribune nationale veut des formes de style plus larges, des traits moins aiguisés, des pensées plus mâles. C'est, comme nous l'avons déjà remarqué, le travers des orateurs du côté droit, de vouloir transporter dans l'éloquence délibérative les agrémens des entretiens de salon, et de traiter les affaires en face de la nation comme Maurepas les traitait dans les conseils de Louis XVI. Qu'ils suivent d'autres modèles, s'ils veulent obtenir des succès populaires, les seuls qui aient un véritable prix au *Forum*. Nous ne leur proposerons pas pour guide Mirabeau ; mais que du moins ils tâchent d'imiter Cazalès et Maury.

Ce n'est point à M. de Salis que nous adressons ces conseils : on ne se reforme pas à soixante-dix ans. M. de Salis doit renoncer à être jamais un bon orateur ; nous souhaitons qu'il soit encore long-temps un vieillard aimable et un littérateur spirituel.

Il a les cheveux tout blancs, la voix faible et chevrottante, l'haleine courte et la bouche dégarnie de dents ; mais ses traits sont beaux et sa physionomie pleine d'agrément.

SAPEY.

Ce député, digne de l'Isère, qu'il appelait dans une occasion fameuse la terre classique de la liberté, est un homme grand, ayant le front haut, le nez aquilin et

l'accent de la voix mesuré. Bien qu'avocat, il écrit ses discours; ils y gagnent en laconisme, en clarté et en vigueur. Toutes les occasions de défendre ces droits que trente ans de sacrifices ont acquis à la France, il les a saisies pour faire entendre des opinions honorables. Il s'étonnerait, comme les sages de tous les pays, qu'un parti sans talent, sans valeur, étranger à toute illustration nationale, voulût profiter de quelques succès russes ou prussiens pour déshériter les Français de leurs conquêtes civiles, s'il n'était frappé de cette vérité, que ce parti n'est si injuste et si aveugle que parce qu'il est faible. M. Sapey a vécu dans une longue intimité avec un homme de beaucoup de talent, mais funeste à la liberté en France : Lucien Bonaparte. Il est beau de n'avoir retenu de ses amitiés que les bonnes qualités de ses amis.

SAULNIER.

Peu de temps préfet de la Meurthe, et long-temps secrétaire général du ministère de la police, M. Saulnier s'est montré libéral depuis la restauration. Il siége au côté gauche, première section, et a notamment exposé ses idées constitutionnelles sur la proposition de M. le marquis Barthélemy, et la loi des élections.

Comme toutes les personnes accoutumées dans leurs occupations sédentaires à se pencher sur un bureau dans l'attitude d'écrire, M. Saulnier a l'épaule droite un peu hors de ligne. Il est petit, blême, il a le cou de travers, les cheveux coupés en vergette et poudrés à frimats.

SAVOYE-ROLLIN.

Cinq ou six départemens, soit de l'ancienne, soit de la nouvelle France, ont vu M. Savoye-Rollin à la tête de leur préfecture. Partout sa probité, son zèle et ses talens ont laissé d'honorables souvenirs. Il ne parle à la Chambre que dans les questions d'un intérêt majeur. Il siége au côté gauche, et s'y fait distinguer par la mesure et la fermeté de sa conduite.

C'est un homme de cinquante-six ans, petit, les cheveux blancs, d'une allure vive, le teint pâle, ayant assez d'embonpoint et le cou fort court. Sa coiffure est lissée comme le plumage d'un oiseau.

SÉBASTIANI.

Il n'est pas de nom plus européen; il n'en est pas qui se rattache à plus de choses, à plus d'évènemens et à plus de souvenirs. Qu'est-ce donc que le général Sébastiani? Est-ce un grand tacticien, un célèbre capitaine? Est-ce un négociateur habile, un profond diplomate? Non. Le général Sébastiani n'est point un colosse militaire comme Masséna, ni un géant politique comme M. de Talleyrand; mais indépendamment de sa bravoure, dont il a donné des preuves non équivoques, de son esprit, que personne n'est tenté de contester, il a reçu de la nature un physique des plus séduisans, une de ces physionomies, une de ces allures qui font insurrections dans les salons et les boudoirs. Il est d'une taille moyenne, mais parfaitement bien prise; tous ses

gestes sont arrondis et gracieux ; il n'y a pas une gaucherie à reprocher à ses bras ni à ses jambes : tous ses mouvemens se proportionnent sans efforts aux espaces qu'il occupe ; il n'en est pas de si étroit où il ne paraisse à son aise : il conserverait sa grâce dans un sac, et son agilité dans un étau. Sa figure ronde et pleine a quelque chose d'angélique et de chérubin ; de longs cheveux bouclés encadrent merveilleusement sa tête harmonieuse, qui semble une conception *raphaëlique*.

M. de Pradt avait commencé à dérober des noms à l'Olympe pour les appliquer aux héros de la révolution, et l'on sait à qui il avait donné le nom de *Jupiter*. Si l'on voulait poursuivre cette allégorie, on ne serait point embarrassé de trouver un *Mars*, un *Vulcain*, voire même un *Mercure;* mais, dans ce partage des dénominations mythologiques entre les hommes publics de notre époque, personne ne pourrait contester au général Sébastiani le nom de *Cupidon*.

Bonaparte savait appliquer les talens, et n'ignorait pas la toute-puissance du geste, de la voix, des formes, des manières, dans les questions d'état. Il employa fort utilement à de grandes parades diplomatiques les cinq pieds dix pouces du duc de Feltre. Il l'envoyait régulièrement au-devant des ambassadeurs des puissances avec lesquelles il n'y avait rien à discuter, mais auxquels il voulait tout d'abord inspirer une haute idée de la belle espèce d'hommes qu'il avait à son service. Par une conséquence de ce principe, toutes les fois qu'il avait à faire remplir une mission délicate, méticuleuse, dont il voulait dissimuler le but réel par tout ce que les grâces françaises, l'élégance du discours, et les manières

chevaleresques ont de captieux et d'enchanteur, il faisait atteler les cent chevaux du général Sébastiani, et ne lui donnait d'autre instruction que celle de plaire. C'est ainsi qu'après la paix d'Amiens il le chargea d'aller aiguiser dans toute la Turquie les souvenirs français que la fameuse expédition d'Égypte y avait laissés. A l'aspect du général Sébastiani, les portes d'airain des pachas, des bachas, des visirs, des beys, tournèrent sur leurs mille gonds. La fierté ottomane fut contrainte de ployer devant la dignité du charmant ambassadeur : il osa braver la dédaigneuse rigueur du cérémonial asiatique, et offrit dans tout son luisant la botte française aux regards étonnés du Sultan. Cette mission fit honneur au général Sébastiani, qui sut en saisir le côté sérieux ; elle ralluma les haines et les jalousies des Anglais, et c'est d'elle que jaillit la première des étincelles qui consuma le traité d'Amiens.

Le général Sébastiani a beaucoup vu et beaucoup retenu : c'est un des grands débris du dernier écroulement dont l'Europe a ressenti les commotions. Il était du bois dont Bonaparte faisait les souverains, et l'on serait tenté de croire qu'il n'a pas voulu l'être. Il régnait sur les cœurs ; et cette domination vaut bien l'autre. Après les gages que le général Sébastiani a donnés aux nouveaux intérêts, il n'était pas possible qu'il se mît jamais en défection, ni qu'il voulût chercher à relever des monumens vermoulus dont ses pieds ont pendant vingt-cinq ans foulé la poussière. Comme les Foy et les Tarayre, il n'a trouvé de salut dans le grand naufrage impérial qu'au port constitutionnel, et il a vivement souhaité la députation : c'était pour la France, pour la Corse et pour lui, une combi-

naison heureuse. La vie politique du général Sébastiani n'a rien que d'honorable; elle s'enrichira, chaque année, des avantages que le temps jaloux commence à disputer aux grâces de sa personne.

SERRE. (DE)

Ce pygmée se nomme Hercule. Hercule de Serre est né à Metz ou dans les environs, il y a cinquante ou cinquante-cinq ans. C'était bien la peine que son illustre parrain dérogeât aux coutumes de la paroisse et fît outrage à nos vieilles légendes, pour donner un pareil nom à son filleul! Cet homme, assurément, n'avait point lu la philosophique histoire de Tristram Shandy. Le nouvel Hercule, malgré son patron, a la modestie de ne point modeler sa conduite sur les douze travaux héroïques. Quand il laisse, par exemple, choir le ministère dont à peine il portait la sixième partie, Atlas aurait tort de compter sur son secours. Défendre les hommes oligarchiques qui encombrent les avenues de la cour, ce n'est pas nettoyer les étables du roi Augias. Le peuple n'aperçoit point dans la main de ce ministre la corne d'abondance, et ce ministre se gardera de revêtir la peau du lion de Némée, car il sait qu'une peau de lion laisse toujours passer quelque chose. Enfin, il n'a pas voulu enchaîner Cerbère, puisque la part de censure qu'il exerce laisse aboyer tel journal, qui se rue jusque sur des mânes; et si Hercule de Serre élève un jour ses colonnes, on n'y gravera point *non ultrà*, mais *ultrà* tout court.

Du temps qu'il était président de la Chambre des Députés, il présenta un règlement nouveau : il voulait déterminer l'ordre et la marche des discussions, fixer la discipline intérieure, et établir que le rappel à l'ordre, ou la mention au procès-verbal, ne constituaient pas des peines assez graves pour les interrupteurs ou les perturbateurs : il proposa l'emprisonnement. Cette sévérité lui mérita de vertes réponses et quelques plaisanteries. Le Desmasures des délibérations, le *Loustic* de l'Assemblée, M. de Puymaurin, lui dit qu'il rappelait l'Hercule que les Gaulois adoraient comme dieu de l'éloquence, mais qu'ils représentaient avec des chaînes à la bouche.

Jamais ! s'écriait M. le garde des sceaux à la fameuse séance où M. de Cotton rapporta une pétition en faveur des bannis. « On répète ce que j'ai allégué moi-même, que la Charte couvrait les votans.....; les individus portés sur la liste des trente-huit peuvent tout espérer... mais les votans, jamais ! » Trois jours après, ces exilés étaient rappelés en France. Ce type de conduite explique la fixité des idées de M. de Serre. Cette fois, du moins, il s'était rétracté pour un acte de générosité et de justice. Examinez, s'il vous plaît, sa conduite durant cette session de 1820, en méditant ces paroles, qui sont les siennes : « C'est à des signes certains que l'on reconnaît les vrais amis de la Charte, les hommes vraiment constitutionnels : on ne les voit point, *pharisiens nouveaux*, se contenter d'un culte purement extérieur, et, la Charte sur les lèvres, élever des scrupules et de subtiles querelles. »

L'homme qui établissait que la majorité de nos assem-

blées délibérantes avait toujours été saine, sans en excepter la Convention ; qui plus tard repoussa les réclamations des élèves de droit touchant un de leurs professeurs, et prétendit que des jeunes gens criant *vive la Charte* était des factieux, avait rendu ainsi compte des évènemens du Midi, à propos de son opposition foudroyante contre la proposition Barthélemy. « Le général commandant à Nîme, au milieu d'une sédition, protégeait de sa personne et de son épée l'ordre public et les citoyens ; il est frappé d'un coup de feu dans la poitrine, tiré à bout portant. L'auteur du crime est saisi ; le fait est constant et avoué. Le juge pose cette question : L'homicide a-t-il été commis dans le cas d'une légitime défense ? le jury répond affirmativement.... et l'accusé est acquitté!

» Un autre général, commandant à Toulouse, veut apaiser une émeute et reçoit une dangereuse blessure. Il est porté dans son domicile ; les assassins y pénètrent et le déchirent tout vivant de mille coups. Ils sont mis en jugement. On allègue en leur faveur qu'ils n'ont pas donné la mort à un homme déjà blessé d'un coup mortel, et deux d'entre eux sont condamnés seulement à la réclusion !

» Un homme dont l'horrible surnom coûte à prononcer, *Trestaillon* et ses co-prévenus sont poursuivis comme auteurs de plusieurs assassinats. Ils sont traduits à Riom, où l'on espérait une justice plus indépendante ; il a été impossible d'obtenir la déposition d'un seul témoin contre eux : la terreur les avait glacés. Quant aux témoins à décharge, il s'en présentait sans nombre ; faute de preuves, les prévenus ont été rendus à la liberté.

Enfin, l'esprit de parti a disputé au glaive de la loi les accusés de l'assassinat de Fualdès ! »

M. de Serre accouru des rivages de Nice, dont sa santé réclamait l'influence, a soutenu un projet de loi sur les élections dont il blâmait quelques dispositions. Il avait été l'un des rédacteurs du premier projet, et sa répugnance à adopter le dernier a été de notoriété publique. On a su par les débats de la tribune et par les réponses du ministère, passées presque toutes par la bouche de M. le garde des sceaux, quels évènemens ont troublé le cours de cette mémorable délibération. Voici quelques faits étouffés par la censure et que nous ajoutons dans l'unique intérêt de la vérité. Ils devaient trouver leur place à l'article biographique du principal adversaire de cette jeunesse qui ne confond plus la liberté et la licence, et qui consacre l'âge de ses passions à des veilles studieuses et à des méditations austères.

Le samedi, 3 juin, des hommes vêtus du costume bourgeois, mais qu'il était facile de reconnaître, comme l'ont dit plusieurs orateurs, à des bottes à talons, à une cravatte noire, à tout ce qui leur donne un faux air militaire, sortirent d'une caserne en très-grand nombre, et vinrent assaillir quelques citoyens sans défense. Le lendemain, les élèves de presque toutes les écoles de Paris se présentèrent au lieu où ces attentats avaient été commis, pour opposer leur jeune courage aux agresseurs, et venger d'un traitement indigne de paisibles citoyens, peut-être leurs frères ou leurs amis, convaincus d'avoir manifesté leur attachement à une institution royale, au moment où ils la jugeait menacée. Leur crime était de crier *vive la Charte !*

Ces jeunes gens, ne trouvant plus d'opposition, poursuivirent leur tranquille promenade sur les boulevards du Nord, et plusieurs mille d'entre eux s'arrêtèrent, en commémoration d'un acte de liberté, sur la place même où s'élevait jadis la Bastille. Le soir, trente-deux de ces pieux révolutionnaires se rendirent chez le père du jeune Lallemand, un de leurs condisciple, fusillé la veille sur la place du Carrouzel, par un garde royal, et ils gardèrent ses restes pendant la nuit. Au nombre de six mille ils accompagnèrent le lendemain, au jour naissant, le corps de leur camarade jusqu'au cimetière de Mont-Louis. Une pluie violente n'empêcha point qu'ils ne demeurassent la tête découverte et dans l'attitude du recueillement. Si un indigent se rencontrait sur leur route, un chapeau spontanément tendu recevait d'abondantes aumônes, et le silencieux cortége n'interrompait point sa marche.

Et voilà ceux qu'un ministre accusa, à la tribune, de sédition et de révolte! Et c'est pour défendre leurs adversaires, que ce ministre a perdu une popularité honorable que sa probité lui avait méritée, alors qu'il n'écoutait à la Chambre que les mouvemens de son âme, et n'obéissait qu'aux impulsions généreuses d'un citoyen. Grâce à l'importance qu'on attacha à un acte si naturel de représailles, cet acte prit un caractère inquiétant. Un immense appareil de troupes et de canons fut déployé contre d'innocens Parisiens qui faisaient des vœux pour la Charte; le sang coula sous le sabre de quelques dragons enivrés; et, malgré ces *dragonnades* nouvelles, on ne put parvenir à donner à cette cohue l'apparence d'une opposition armée. Tandis que M. de Serre et ses

pâles collègues déployaient toutes les masses d'infanterie et de cavalerie qu'ils pouvaient réunir entre les pacifiques rues de Saint-Martin et de Saint-Denis, nos petites maîtresses dirigeaient leur promenade vers ce quartier. Les plus élégantes calèches avaient ordre de passer devant la gendarmerie, de s'offrir en revue sur le front de bandière des chasseurs, et telle de nos jolies femmes commandait un chapeau neuf pour aller voir la sédition, comme aux plus brillantes fêtes de Longchamps.

On a trouvé à côté de la place où le maréchal Oudinot *tomba de cheval*, comme dit ingénuement le *Moniteur*, une chanson, que nous n'eussions point publiée à une époque où l'autorité y aurait pu voir une intention de provocation; mais quand toute agitation a cessé, chaque détail anecdotique appartient de droit à l'Histoire.

VIVE LA CHARTE!

Air à faire.

O liberté, sous ta bannière sainte,
Qu'un même cri nous rassemble à jamais;
Élus du peuple, il garde votre enceinte :
Vive la Charte! est le cri des Français.

Puisque les rois ne veulent pas l'entendre,
Dans le *Forum* qu'il aille retentir.
Écho du temple, apprends à nous le rendre :
Du tombeau même écoutez-le sortir!

O liberté! sous ta bannière sainte,
Qu'un même cri nous rassemble à jamais;
Élus du peuple, il garde votre enceinte.
Vive la Charte! est le cri des Français.

O toi qui meurs pour cette noble cause,
Bénis ton sort : la patrie est en deuil.
Vive la Charte ! est ton apothéose ;
La liberté veille sur ton cercueil.

O liberté ! sous ta bannière sainte,
Qu'un même cri nous rassemble à jamais ;
Élus du peuple, il garde votre enceinte.
Vive la Charte ! est le cri des Français.

Vous l'entendrez vous tous, nobles victimes,
Vieux combattans, punis de vos exploits ;
Vous qui tenez aussi pour légitimes
Les droits du peuple et la gloire et les lois.

O liberté ! sous ta bannière sainte,
Qu'un même cri nous rassemble à jamais ;
Élus du peuple, il garde votre enceinte.
Vive la Charte ! est le cri des Français.

Guerriers français que la tombe nous cache,
Venez montrer à d'imprudens soldats
Ce front sans peur et ce glaive sans tache
Que votre main n'agitait qu'aux combats.

O liberté ! sous ta bannière sainte,
Qu'un même cri nous rassemble à jamais.
Élus du peuple, il garde votre enceinte.
Vive la Charte ! est le cri des Français.

D'un cri de paix malheur à qui s'offense !
Soldats d'un jour, barbares sans danger,
Vous opprimez un peuple sans défense :
Jadis ce fer était pour l'étranger.

O liberté ! sous ta bannière sainte,
Qu'un même cri nous rassemble à jamais.
Élus du peuple, il garde votre enceinte.
Vive la Charte ! est le cri des Français.

SIMÉON.

Encore un ministre parmi les mandataires du peuple! Encore un membre de cette administration qui a régi la France au profit du petit nombre et des privilégiés! Avis au patriotique département qui s'honore des belles résistances de Toulon, et qui a vu aux bords du Var reverdir si souvent les lauriers de France. Est-ce bien là ce Siméon qui, depuis 1794, avait donné tant de gages de sagesse et de lumière? Ce vieillard, aujourd'hui membre d'une administration qui oppose la gendarmerie aux cris de paix des citoyens, serait-il le député des cinq-cents qui, se rendant le matin du 18 fructidor à la salle des séances, déjà investie par les troupes du Directoire, s'écriait au moment même où des soldats le pressaient de leurs baïonnettes et le menaçaient de l'égorger avec ses collègues : « La constitution est violée, la représentation nationale est outragée; *je déclare que l'assemblée est dissoute jusqu'à ce que les auteurs d'aussi criminels attentats soient punis?* » Serait-ce là enfin cet homme qui demanda honorablement sa retraite quand Napoléon était tout puissant, et Jérôme, dont il avait été le ministre, encore roi de Westphalie? — Lui-même. Ne rappelons point qu'il rentra dans la carrière de l'ambition pour voter, en 1815, la loi d'amnistie et les cours prévôtales, et pour s'opposer à l'institution du jury en matière des délits de la presse. Paix aux cheveux blancs, respect à la vieillesse.

SIMON.

Homme de quarante-six ans, sec, maigre, et d'une figure peu remarquable. C'est un des députés de France qui a le moins ambitionné les honneurs de venir siéger dans l'enceinte, où sa place s'est peu à peu marquée au centre droit. M. Simon n'a pas d'inclinations contraires à l'origine que lui suppose son nom. Nous ignorons ce qu'il peut circuler d'israélite dans son sang, mais ses occupations sont exclusivement financières, et ne démentent nullement quelque maligne présomption à cet égard. C'est à la considération qu'inspire l'argent, que M. Simon doit les suffrages de la ville de Metz : il est le premier banquier du département.

M. Simon pense que le patriotisme doit se régler, à la bourse, sur le taux des effets ; qu'un homme sage ne peut avoir de volonté inflexible et de résolutions prises d'avance. Son vote se mesure consciencieusement sur la hause ou la baisse. Une loi qui ajouterait quelques centimes à la rente est immanquablement salutaire à ses yeux.

Du reste, c'est un citoyen probe, exact ; mais il place l'honneur dans son portefeuille, et croit que toutes les vertus se renferment dans sa signature. Si ses commettans tiraient sur lui des lettres de devouement à la Charte, il les acquitterait peut-être, pourvu qu'elles fussent sur papier timbré. S'agit-il d'une vérification des comptes de finances? voilà un homme excellent et digne de toute confiance : au-delà, n'en exigez rien.

SIVARD DE BEAULIEU.

Son alliance avec la famille de M. Lebrun, ex-architrésorier de l'empire, le fait participer à l'influence que donnent à cette famille les grandes propriétés qu'elle possède dans le département de la Manche. M. de Beaulieu a épousé une nièce de M. Lebrun, et comme neveu, l'opinion l'admet à l'honorable aristocratie de talens, de réputation et de fortune de son oncle. M. Sivard tient du gouvernement une de ces places dont l'action n'oblige point à prendre une couleur : il est administrateur des monnaies, et son impassible balancier frappe à coups égaux, dans toutes les circonstances, l'or, l'argent et l'airain. Ce jeu de *tête et pile* amène, chaque mois, de fidèles appointemens qu'il serait imprudent de compromettre par une opposition trop éclatante. Toutefois, on pense que M. de Beaulieu maintient son vote indépendant, et qu'il sait concilier à la fois ce qu'il doit à sa place et au patriotisme de sa famille. Il a du mérite personnel. Il porte une belle tête, coiffée de cheveux gris; son teint est clair; il est maigre, de taille élevée, et peut compter la cinquantaine.

TARAYRE.

Il existe dans le sauvage Aveyron un coin ignoré, enseveli sous les âpres montagnes qui le recouvrent, et qui n'est guère accessible qu'à la gente *caprine* qui en broute les aspérités; ce coin, qui compte parmi les quarante mille communes de la France, s'appelle *Sous-le-*

Sac; il semble que la nature, par cette obscure désignation, ait elle-même pris soin de le nommer. On peut être savant géographe, profond géologiste, et ne savoir point qu'il existe une commune de *Sous-le-Sac;* peut-être même le préfet de l'Aveyron ignore-t-il lui-même l'existence du village de *Sous-le-Sac,* et les quatre *feux* que d'indigentes broussailles y entretiennent. C'est de ce trou rocailleux que s'est élancé le général Tarayre. L'enthousiasme de 1792, dont les nationales émotions agitèrent tout le sol français, pénétra jusque dans la commune de *Sous-le-Sac.* Le jeune Tarayre en reçut la première étincelle : il partit comme volontaire, avec rang d'officier, dans le bataillon de l'Aveyron, devenu quatre-vingt-cinquième demi-brigade. Appelé à faire partie de l'expédition d'Egypte, il vit les pyramides, d'où *quarante siècles contemplaient la valeur française;* il s'y distingua et fut nommé chef de bataillon. Rentré en France, il marcha avec nos succès, s'avança avec nos triomphes, et lorsque les fruits de la victoire devinrent monarchiques, il fut livré par Bonaparte à son frère Louis, comme un des hommes à talens dont Napoléon croyait nécessaire d'étayer l'édification des trônes néologues. Un général de brigade français était alors *de droit* lieutenant-général au service étranger. Il y avait, en ce temps-là, la différence d'un grade entre notre réputation militaire et celle de nos alliés. Ce fut donc en qualité de lieutanant-général que le général Tarayre fut chargé du commandement en chef de la garde royale de Hollande. Studieux, réfléchi, et ami de la liberté des peuples, il devint l'un des plus sages conseillers du roi Louis; il se fit aimer et estimer des aquatiques Bataves;

il plaça sur eux ses affections, et épousa la fille de M. Gambir, ministre des finances du royaume de Hollande.

Le premier ricochet de la disgrâce de Louis Bonaparte enveloppa le général Tarayre : l'un devint comte de Saint-Leu, et l'autre redevint général de brigade. Le général Tarayre alla philosophiquement suspendre son épée oisive au buisson qui l'avait vu naître, et vivre modestement dans les rochers de *Sous-le-Sac*. La campagne de Russie se préparait ; elle faisait taire les longanimités impériales et amnistiait les haines et les ressentimens : le général Tarayre reprit du service comme général de brigade ; et, à travers mille glorieux désastres, redevint *civil* avec toute la grande armée. Il conçut que les temps et les circonstances étaient devenus favorables à la cause des peuples, et se livra à ses idées d'indépendance. La tribune lui parut un nouveau champ de bataille où des palmes civiques pouvaient encore être cueillies; il employa les débris de sa fortune militaire à devenir éligible, et acheta le château de *Billorgnes*. Il publia sa brochure sur les *armées permanentes*, et prouva leur inconstitutionnalité. Cette écrit fit beaucoup de sensation ; il désigna le général Tarayre à l'attention des électeurs, et il fut élevé à la législature. Il emporta d'assaut, par une seconde élection, l'entrée qu'un défaut de forme lui avait fait disputer. Ses opinions et ses votes ont fait voir depuis qu'il était digne de la représentation nationale. Il est l'un des plus vigoureux et inébranlables champions qui défendent nos libertés contre la majorité de cinq voix.

TERNAUX.

La noblesse dont on nous fait tant de peur, n'est plus guère aujourd'hui qu'une grande ombre historique, à laquelle il est impossible de rendre la vie. Si l'on entend par *noblesse*, les vains titres de *comtes*, *ducs* ou *marquis*, la noblesse existe ou existera long-temps encore, car rien n'est plus facile que de donner à son nom une escorte quelconque, qui le rende ou plus long ou plus sonore; et, en vérité, cela ne fait de mal à personne; mais si l'on entend par *noblesse* cette antique influence des familles privilégiées qui, par le fait seul de la naissance, comptaient des mille vassaux, s'engraissaient de leurs sueurs, exerçaient à la fois, dans leur juridiction, les pouvoirs civils et militaires, on est forcé de convenir qu'il faudrait défaire le monde pour recommencer une pareille noblesse. L'ignorance et la crasse des anciens siècles pouvaient seules laisser subsister une aussi monstrueuse institution. L'industrie et le commerce ont brisé dans leur marche rapide, dans leurs élans impétueux, les derniers liens de cette vieille aristocratie. Il ne saurait exister de noblesse réelle sans fortune, sans réputation, sans profit, sans utilité pour l'ordre social. Quels étaient donc les élémens constitutifs de l'ancienne noblesse, et les causes de sa toute-puissance? Pour les expliquer, il faut remonter à l'esclavage des communes, à l'asservissement de la circulation des produits; il faut effacer les découvertes qui ont renouvelé le globe, l'imprimerie qui a généralisé la pensée, l'artillerie qui a nivelé les forces;

il faut rendre aux nobles leurs pesantes armures et les cent livres de fer qui les rendaient invulnérables; il faut supprimer la boussole et rayer de la carte les nouveaux mondes qu'elle a livrés aux spéculateurs; il faut reconstruire enfin cette longue échelle d'erreurs qui étaient considérée comme des droits et des vérités légitimes.

Ces grandes innovations ont changé le monde en une propriété commune, dont les trésors sont ouverts à tout nouveau venu qui s'y présente avec la force, le courage et le talent nécessaires pour les exploiter. Les vices seuls qui déshonorent l'espèce humaine, sont déshérités de ce magnifique partage : l'oisiveté, l'ignorance, le sot orgueil en sont exclus. Mais quelle que soit l'obscurité de votre point de départ, l'indigence de votre première mère, si vous avez le courage et la volonté, partez, mettez-vous en route; trafiquez, échangez, transportez, manufacturez. Ne craignez point qu'un insolent seigneur arrête, sur sa ridicule frontière, vos groupes et vos ballots; que sa douane frappe sur vos marchandises des droits de péage coutumiers; ne craignez point que ses baillis vous condamnent, ni que ses gardes-chasses vous couchent en joue. Le code de ces mille souverains a été simplifié; prenez une patente, et circulez.

Telle est aujourd'hui la route de la fortune, et M. Ternaux en connaît mieux que nous les étapes. Lorsque l'infortuné roturier parvenait jadis à en découvrir la trace, il fallait se faire noble pour achever le chemin : à peine avait-on acquis un capital un peu rond, qu'on en appliquait la moitié à l'acquisition d'une charge de secrétaire du roi. Aujourd'hui on

achète une ferme du roi; on élève une nouvelle manufacture; on ajoute une aile à sa maison, des arpens à son clos, et l'on dit : *voilà ma noblesse.*

A ce compte, quel est le noble plus réellement noble que M. Ternaux? Je ne parle point de sa baronie de 1819; certes, il avouerait que jamais argent ne lui rapporta moins que les 600 francs qu'il a pu verser chez M. le garde des sceaux pour retirer son jeune parchemin. Mais il arrive à Paris avec son frère; l'un et l'autre conçoivent que l'industrie a de grandes conquêtes à faire dans la fabrication des laines : les voilà qui peignent la laine dans tous les sens : bientôt la finesse de leurs casimirs enlève à l'Angleterre l'impôt annuel qu'elle prélevait en France sur cet article. Ils poursuivent et inventent les *sati-draps*, les *sati-vigognes*. Le plus brillant succès les attend aux mérinos. Les schalls sortent en foule de leurs manufactures; ils en inondent les villes, les campagnes, et il n'est plus aux environs de Paris, une laitière, une villageoise qui ne porte un *Ternaux* sur ses épaules. Vingt-un établissemens et douze mille ouvriers suffisent à peine à cette activité. MM. Ternaux s'enrichissent et enrichissent d'autres négocians, en faisant travailler et vivre toute une population, et la fortune elle-même, subjuguée par leur ascendant, semble échanger ses attributs contre un schall de leur fabrique. On aura beau dire : le jour où M. Decazes fut nommé duc, ne vaut pas le jour où M. Ternaux parvint à filer la laine au n° 80.

On voit que M. Ternaux est, dans toute la force du terme, ce que le faubourg Saint-Germain appelle un *parvenu*. Mais que de nobles troqueraient leur vapo-

reuse noblesse contre les réalités de sa solide popularité! quel luxe et quelles jouissances ne sont pas concentrés dans sa maison de Saint-Ouen! Là, M. Ternaux se fait un plaisir, un agréable délassement de bien recevoir quelques amis et grand nombre de savans et de gens de lettres. Il fait on ne peut mieux les honneurs de chez lui. Quel démon l'a donc porté à renoncer à ses laines pour se faire chef de parti, et ne vaudrait-il pas mieux retourner à ses mérinos? A-t-il dirigé ses études, ses méditations vers les combinaisons politiques? A-t-il pâli sur Montesquieu, feuilleté Puffendorf, affronté les in-folio de Grotius et les volumes de Blackstone, pour se jeter dans les spéculations politiques? Lorsqu'on y apporte la popularité et la fortune de M. Ternaux, il faut avoir la force d'opinion nécessaire pour se tracer une ligne et un caractère à l'abri de toute influence; il faut ne prendre conseil que de soi-même. M. Ternaux a sans doute de bonnes intentions; mais le machiavélisme compte plus de fils encore que ses *métiers*, et il n'en connaît peut-être pas assez bien le mécanisme pour échapper aux piéges que l'on tendra à son patriotisme. On n'a donc pas vu sans peine le triomphe qu'il remporta sur M. Benjamin-Constant. Il obtint alors, pour la députation, une majorité ministérielle tout-à-fait analogue à celle qui a fait passer l'art. 1er de la nouvelle loi d'élection, et il est devenu depuis le coryphée de cette portion du ventre, qui veut de bonne foi les institutions constitutionnelles, pourvu qu'il n'en coûte que peu d'efforts et peu d'opposition. Cette partie, la plus saine du ventre, s'effraie des menaces, recule facilement devant les craintes dont on l'effraie; elle ne veut point

aller de l'arrière ; mais elle n'ose non plus aller de l'avant, et demeure par conséquent stationnaire.

Il faut savoir d'autant plus de gré à M. Ternaux d'être mitoyen entre le ventre et la gauche, que son physique semblait l'appeler à siéger au point le plus centre de la Chambre. Il est gros et court ; sa personne est épatée comme sa physionomie ; sa tournure est des plus communes.

M. Ternaux, lancé hors de sa sphère, a voulu attacher son nom à de vastes projets. Il n'a pas été heureux en sa dernière conception ; nous voulons parler de son projet d'approvisionnement de la capitale. On peut entendre parfaitement la filature, et ne rien comprendre à la conservation des grains et à leur mouture ; c'est ce dont il est facile de se convaincre en lisant le mémoire de M. Ternaux, qui a occupé tour-à-tour trois ou quatre commissions spéciales. On n'a pu y voir qu'une théorie qui péchait par tous les fondemens. M. Ternaux supposait qu'on vendait des grains et des farines aussi facilement qu'un schall et une pièce de casimir. Au surplus, il paraît avoir été poussé à cette publication par M. J. B. Say, qui risquait à ce jeu-là la juste et honorable réputation de bon économiste. Heureusement le projet de M. Ternaux est tombé dans l'eau ; c'est aujourd'hui chose oubliée, et l'on doit pardonner sur l'intention qui était bonne. D'ailleurs l'apparition des chèvres du Thibet, les miracles de leur voyage, le succès de leurs amours dans nos climats, les cachemires qu'ils nous promettent, sont des titres certains à la reconnaissance nationale. M. Ternaux s'entend beaucoup mieux à nous *vêtir* qu'à nous *nourrir*, à moins pourtant

qu'il ne soit question de ses dîners de Saint-Ouen, bien préférables à ses greniers et à ses approvisionnemens.

TEISSÈRE. (Camille)

Ce député, nouvellement élu par le département de l'Isère sous l'empire expirant de la loi du 5 février, est un de ces hommes fermes et estimables, comme le sont presque tous ceux qu'elle a envoyés à la Chambre. Son élection, celle de M. Alexandre Lameth et du général Tarayre, sont une preuve de plus que cette loi, qui emporte les regrets de tous les bons Français, aurait fini par ne produire que des choix légitimés par de hautes vertus et des talens recommandables.

M. Teissère est beau-frère de MM. Savoie Rollin, Casimir et Alexandre Perrier. Il défend, avec ces dignes représentans de la nation, les droits acquis par la charte; c'est lui qui proposa l'amendement qui évite aux électeurs l'humiliante nécessité d'écrire leurs votes sous l'inquisition des bureaux.

Sa figure porte l'empreinte d'une activité toujours portée vers l'intérêt général; son front est chauve; ses cheveux étaient blanchis dès l'âge de vingt-cinq ans; sa taille est petite et bien prise.

TOUPOT DE BEVAUX.

On remarque de fréquentes répétitions dans les discours de cet orateur : c'est la seule manière polie dont nous puissions indiquer une infirmité de langue qui embarrasse un peu l'explosion de ses sentimens

libéraux. Du reste, il n'aurait rien de remarquable dans l'extérieur, si une tournure assez élégante, une figure assez agréable n'étaient moins rares dans cette assemblée. M. Toupot de Bévaux a trompé l'espoir de quelques honnêtes *ultrà* de la Haute-Marne : ils se flattaient qu'il prendrait place au côté droit. Il s'assied « à quinze pas de Villèle, et à dix de d'Argenson. »

TRÉHU DE MONTHIERRY.

Le toupet rasé et poudré, le pantalon de couleur claire attaché avec des cordons, le petit jabot plissé, cinquante-un ans, et une grande figure de l'ancien régime. Il n'a toutefois de ce régime que cette apparence qu'il sait faire mentir. Le département d'Ille-et-Vilaine partage ses suffrages entre deux sections fort distinctes : la première est composée de MM. Legraverend et Tréhu de Monthierry; la seconde, du comte de Boisgelin et de M. Corbière. Ne semble-t il pas que chacune des rivières qui arrosent cette fertile contrée de l'ancienne Bretagne, ait voulu ses députés à part et ses opinions opposées? M. de Corbière n'était point mal propre à représenter la Vilaine ; mais il a cédé à M. de Monthierry l'honneur de représenter les vilains.

TRONCHON.

Riche cultivateur du département de l'Oise, M. Tronchon se vante avec raison de son honorable profession. Il en a dans l'extérieur toute la simplicité; ses formes sont agrestes et son langage rude. Il a plus de bonté que

de politesse, plus de bonnes intentions que de bonnes manières. Il a le col court et vigoureux, les pommes des joues saillantes; sa tête a quelque analogie avec celle du taureau. Qui croirait qu'avec des mœurs simples et patriarchales ce vétéran de la cause libérale conserve une queue et de la poudre, comme au jour du 10 août, où il sauva, en le prenant par le bras, le Dauphin, que les jacobins poursuivaient à la barre de l'Assemblée?

M. Tronchon s'est rangé près des *constitutionnels* de tous les temps. Il siége maintenant du côté gauche, première section.

TURCKHEIM.

Le choix de ce député appartient à un département qui s'est montré éminemment français dans les revers qui nous accablent depuis plus de six années. Strasbourg envahi, rançonné, humilié, nourrit la haine de l'étranger, et entretient ce noble courage qui place au premier rang les nations. Déjà son attitude était imposante quand Wellington était encore accueilli dans le Midi par les fleurs de nos dames, les cocardes vertes et les bénédictions impies d'une faction déshonorée. L'adversité retrempe les peuples: ceux qui ont déjà versé leur sang sont prêts à le répandre; et dans nos contrées épargnées, florissantes, on a entendu des vœux abominables, on a pu s'accoutumer à l'idée d'un joug imposé!

M. Turckheim a été fidèle à son mandat. Il siége constamment au côté gauche. C'est un homme grand, portant haut sa tête chauve. Il a la carnation belle, la vue très basse, les yeux rouges et un peu louches. Il étale avec

quelque soin un jabot plissé et brodé; mais on dirait qu'il suit à regret la mode. Son maintien est calme; bien que ce vieillard ait le nez gros, rond et tombant sur la lèvre supérieure, l'ensemble de sa personne ne manque point de noblesse. On sent une âme à travers cet extérieur.

USQUIN.

Qu'est-ce que M. Usquin? C'est un des hommes les plus obscurs et les plus marquans de l'assemblée; un de ceux dont on parle le moins, et dont le nom est le plus souvent prononcé; un homme qu'on regarde beaucoup, qu'on n'aperçoit guère, auquel on songe souvent, et qui occupe rarement l'esprit. Qu'est-ce donc que M. Usquin? C'est un député qui ne prend aucune part aux discussions dans les assemblées solennelles, ni dans les réunions particulières ni dans les conciliabules ministériels, et dont la personne est toujours et partout en évidence. Il est dans la Chambre à peu près ce qu'est un point géométrique dans un plan ou dans une figure. N'étant rien par lui-même, le point joue cependant un grand rôle, en ce qu'il marque la direction, la jonction et la tangence des lignes. Tel est M. Usquin : imperceptible en tant que M. Usquin, mais fort considérable, vu ses relations avec ses collègues. Point central dans la salle des séances, il est point de réunion dans le monde ministériel. Possesseur d'un fort beau salon, c'est chez lui que se tiennent les assemblées des membres du milieu. On ne s'inquiète guère de l'opinion individuelle de M. Usquin; mais on s'informe de ce qui a

été résolu par la société Usquin. Quand on parle des dispositions de l'assemblée, on dit par exemple : le ministère compte sur la partie du centre, depuis M. Usquin jusqu'à M. tel à droite, et jusqu'à M. tel à gauche ; comme qui dirait du point A au point B, et du point A au point C. Un orateur de l'opposition veut-il lancer la foudre sur le centre, il regarde M. Usquin, dont la large face, les joues enluminées, le nez aquilin, sont très propres à former un point de mire. M. Usquin comprend qu'il ne doit l'existence fictive dont il jouit dans la Chambre qu'à sa position relative : aussi a-t-il grand soin de s'asseoir constamment à la même place. Le rédacteur d'un journal lui joua un jour le tour détestable d'annoncer que M. Usquin avait pris place un peu plus haut ou un peu plus bas que de coutume. L'honorable député de Seine-et-Oise s'offensa de cette assertion comme d'une calomnie ; il réclama véhémentement et fit une scène au journaliste : « Venez voir mon banc, s'écria-t-il, vous y reconnaîtrez l'empreinte de mes fesses. »

VALLÉE.

Un conseiller à la Cour de cassation fort peu actif et fort peu connu. Il s'assied à la seconde section du côté gauche, d'où il a repoussé toutes les mesures de l'arbitraire et toutes les lois d'exception. C'est un personnage court, la tête carrée, la jambe grosse en caraffe d'orgeat, les pieds à goutte, les cheveux crêpés, la coiffure en champignon. Sa figure s'anime peu par l'expression de deux petits yeux ; sa bouche est grande, sa mine joufflue. Allez, honnête député de la Meuse, allez en paix ;

voilà ce que nous avons à dire de votre personne; et si le ministère ne vous recrute jamais, si vous restez fidèle aux intérêts de la France, VALE.

VASSAL DE MONVIEL.

Ce nom féodal appartient à un grand, maigre et triste député du côté droit, dont la capote bleu compte au moins autant d'âge et de service que le frac de M. Crignon d'Ausouer. Il semble que M. de Châteaubriand l'ait eu devant les yeux lorsque, dans je ne sais quelle brochure, il traça le tableau piteux de la situation des émigrés. M. Vassal n'est pas un pauvre diable comme on pourrait se le figurer, à voir sa méchante capote bleue; il est, dit-on, maître d'une belle fortune, bien liquide, acquise par d'honorables travaux. L'extrême négligence de sa mise et la longueur ordinaire de sa barbe donnent à sa figure pâle quelque chose de farouche et de sinistre; mais pour peu qu'on l'envisage, on voit bien que c'est le plus doux et le meilleur homme du monde. Il ne hante pas les brillans salons du faubourg Saint-Germain; ses galeries ordinaires sont les galeries de bois du Palais-Royal, et son cercle, la compagnie qui se réunit tous les soirs dans la boutique du libraire Petit.

VERNEILH DE PUYRAZEAU.

Défenseur des élections du peuple et des droits imprescriptibles de quelques exilés sans jugement, M. de Puirazeau s'est montré plus ardent libéral à mesure que les institutions de la Charte ont été plus menacées. Cet ancien préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc a positive-

ment l'extérieur que l'imagination prêtait naguère aux chevaliers de Saint-Louis, avant leur restauration particulière. Il est grand, maigre, et d'un âge fort avancé. Ses joues sont creuses, et si peu couvertes d'embonpoint, qu'on les dirait transparentes; ses cheveux argentés sont plats et lissés sur le front, à la manière des paysans de la Dordogne; son nez s'avance comme un bastion de forteresse féodale. En somme, cet honorable vieillard a le malheur d'avoir un extérieur aristocratique.

VILLEFRANCHE.

Les membres du côté droit ont en général la poitrine délicate; l'organe est la partie faible de leurs orateurs. Plusieurs d'entre eux ont recours à M. le marquis de Villefranche, à qui la nature a donné, outre une taille élevée et une figure sévère, une grande énergie de poumons et de larynx. Il prête libéralement son organe à ceux de ses honorables amis qui en sont dépourvus. Il se fait quelquefois entre les orateurs qui ont de l'éloquence et pas de voix, et M. de Villefranche qui a de la voix, un échange de bons offices, au moyen duquel les discours des premiers ne sont pas abandonnés aux honneurs obscurs de l'impression, et le second n'est pas réduit à ne monter à la tribune que pour le compte d'autrui. Ils mettent ainsi en pratique ce qu'il y a de belle morale dans la parabole de l'aveugle et du paralytique.

VILLÈLE. (DE)

Ce géant de renommée, ce Stentor dont la voix ter-

M. DE VILLÈLE.

rible retentit aux extrémités du monde ultrà-monarchique, ce chef d'opposition dont la main puissante soutient presque seule les derniers débris des institutions féodales, qui d'un coup-d'œil et d'un signe de main fait mouvoir les phalanges de son parti et fait fléchir sous l'autorité de son caractère et de ses talens l'orgueil aristocratique des descendans des plus nobles maisons, devant qui se tait la morgue des grands noms et disparaît le faste des généalogies, M. de Villèle est un plébéien d'une fortune médiocre. Sa taille n'a pas cinq pieds de hauteur. Son corps est maigre et chétif sa voix aigre et nazillarde, et sa figure d'une laideur sans pareille.

Singulière destinée d'une faction qui prétend faire la force et l'honneur de la France entière, et qui ne pouvant suffire à elle-même, est obligée d'emprunter au tiers-état des talens et de l'énergie, comme ces nations dégénérées dont les forces militaires ne consistent qu'en auxiliaires! Quels sont vos orateurs dans la Chambre représentative, caste hautaine et dédaigneuse? des hommes qu'au temps de votre puissance vous n'auriez pas honorés d'un salut ni admis dans vos palais, d'obscurs bourgeois, de minces hobereaux. Après M. de Villèle marchent à votre tête M. Corbière, simple jurisconsulte, M. Benoist ancien commis dans les bureaux d'un ministre, M. Cornet d'Incourt et M. Josse Beauvoir, marchands, M. de Bonald, petit gentilhomme du Rouergue; et cependant le côté démocratique de la même assemblée compte dans ses rangs les hommes les plus illustres de la France, et par leurs noms et par leurs qualités personnelles, et par leur fortune. Le mar-

quis La Fayette, le marquis d'Argenson, le marquis de Chauvelin, le comte de Grammont sont les zélés défenseurs des intérêts du peuple.

M. de Villèle est parvenu à discipliner son parti, qui se compose pourtant des hommes les moins disciplinables; il les a en quelque sorte enrégimentés; il modère leur fougue, dirige leurs mouvemens, les pousse, les arrête, commande des haltes et des marches forcées, des escarmouches, de fausses attaques, des feux de file et des feux de pelotons. Un colonel n'est pas obéi avec plus de promptitude par ses soldats. Il est toujours posté à l'extrémité du premier banc : c'est de là qu'il dirige les manœuvres et qu'il donne le signal de toutes les opérations; il a son état-major et ses aides-de-camp, ses parlementaires qui vont négocier avec l'ennemi. Dans la mêlée tous ses hommes ont les yeux fixés sur l'organe qui lui sert à voter par assis et levé, comme les soldats de Henri IV sur le panache blanc du héros. Il se lève on se lève; il reste assis, on reste assis; il murmure, on murmure. Il ne rit jamais, mais on rit quand il veut qu'on rie; il ordonne le tumulte, et le tumulte s'élève; il fait signe, et tout s'apaise; quelquefois pour engager l'action et tromper l'ennemi par une feinte manœuvre, il envoie à la tribune un orateur, qu'il charge de voter dans un sens différent, ou même opposée de l'opinion du parti. Alors, tandis que l'ennemi est occupé à défendre le point attaqué, M. de Villèle, par une marche habile, tombe à l'improviste sur le côté de la discussion qui reste sans défense, et il emporte la délibération de vive force. C'est ce qui eut lieu dans la séance du 24 décembre, où la Chambre accorda aux ministres les six

douzièmes provisoires. Le côté droit vota pour le gouvernement, qui, en retour de cette complaisance, avait promis de lui livrer la loi des élections. Ceux qui ne connaissent cette séance que par le compte qu'en ont rendu les journaux en ont une fausse idée. Nous allons transcrire ici l'extrait d'une lettre écrite par un habitant du département de ***, qui, se trouvant à Paris momentanément, s'est trouvé à cette séance.

Paris, ce 25 décembre 1819.

« J'ai assisté, monsieur et ami, à la mémorable séance d'hier. M. ***, député de notre département, a eu l'obligeance de me procurer un billet. Cette séance m'a appris beaucoup de choses dont je ne me doutais pas. La discussion des affaires publiques ressemble un peu à une représentation théâtrale. Le commun des spectateurs ne connaît pas ce qu'il y a quelquefois de plus intéressant à connaître, le jeu des machines et les préparations qui ont lieu derrière le rideau. Pendant la discussion d'hier, ma curiosité a éprouvé beaucoup de jouissances, car j'aime à savoir le pourquoi et le comment des choses, et notre député venait de temps en temps au-dessous de ma tribune pour m'expliquer ce que je ne comprenais pas. Je ne vous parlerai pas de ce qui s'est dit à la tribune; vous en avez lu la relation dans votre journal. Le premier orateur qui a parlé est, comme vous savez, M. de la Bourdonnaye. Son discours était peu remarquable, et il ne m'en serait rien resté dans la mémoire, si notre député (bonhomme quoique ultrà en diable) ne m'avait appris où ce discours tendait. Il paraît, lui dis-je, après avoir entendu les con-

clusions de l'orateur, que le côté droit ne votera pas pour les ministres, et que vous vous joindrez à la gauche pour leur refuser les six douzièmes? — Notre intention est de voter pour eux, me répondit-il. — Et pourquoi donc un des vôtres parle-t-il contre? — C'est pour provoquer Decazes, afin qu'il se prononce catégoriquement à l'égard de la loi des élections : c'est une condition de notre vote. Nous ne voulons pas qu'après avoir nos six douzièmes il nous envoie promener, comme il a déjà fait, et aille se joindre aux jacobins. Il faut qu'il se commette avec eux, et qu'il s'engage à changer la loi des élections; ainsi l'a décidé de Villèle. — Je vous comprends, dis-je; vous êtes de rusés matois.

» Quelques orateurs ayant succédé à M. de la Bourdonnaye, je vis enfin un ministre sortir de son banc et marcher à la tribune. — C'est Decazes, me dit notre député. — Ah! c'est là M. le comte Decazes! dis-je en braquant ma lorgnette : c'est un beau brun. — Il a de l'humeur, dit notre député : ce diable de la Bourdonnaye l'a trop piqué; il va toujours trop loin.

» En effet, son excellence se mit à hausser la voix, à prendre un ton fier, à regarder la droite par-dessus l'épaule, à dire nous voulons ceci, nous voulons cela, et à apostropher M. de la Bourdonnaye en termes très dédaigneux, jusqu'à lui dire qu'il était seul de son parti. Il s'écria d'un ton ferme et qui annonçait une résolution inébranlable : *Nous voulons conserver ce qui est, et tout ce qui est.* Diantre! dis-je à notre député, voilà un homme sur lequel vous avez tort de compter. Notre député fit la grimace et descendit jusqu'au banc de M. de Villèle, auquel il parla à l'oreille. Un moment après il

revint au dessous de ma tribune et me dit : Voilà cinq ou six petits mots qui coûteront cher à son excellence : Villèle m'a dit de voter pour la commission (1) jusqu'à nouvel ordre. Depuis ce moment la droite me parut fort agitée ; on allait, on venait, on chuchottait. Après que M. Decazes fut descendu de la tribune, je vis un membre parler bas à M. de Villèle, puis s'avancer circulairement jusqu'au banc des ministres. Notre député, qui avait fait de fréquens voyages au banc du chef de la droite, me dit d'un air riant : Il paraît que les choses vont se raccommoder ; on vient de signifier à Decazes que s'il ne s'amendait pas au plus vite il était perdu.

» On donna la parole à M. Benjamin Constant, qui mit M. Decazes au pied du mur. Il fallut s'expliquer sur le sens de : *nous voulons tout ce qui est*. Le ministre s'est expliqué, ou plutôt il a dit tout le contraire de ce qu'il avait dit d'abord. Il a eu ses six douzièmes, le côté droit ayant voté pour lui, même M. de la Bourdonnaye. S'il n'était revenu sur ses pas il perdait sa majorité, et il se trouvait être lui-même ce qu'il avait dit de M. de la Bourdonnaye, tout seul de son parti. »

Cette lettre apprend à ceux de nos lecteurs qui l'ignorent quelle est l'influence de M. de Villèle dans le côté droit, quels sont les ressorts secrets qui font quelquefois marcher une délibération, comment un ministre obtient les suffrages d'un parti par des concessions, comment il compromet ses plus importantes mesures par un mot inconsidéré. C'est ce qu'on appelle la machine à bascule, moyen infaillible pour devenir duc et ambassadeur, de comte et de premier ministre qu'on était.

(1) La commission proposait de n'accorder que quatre douzièmes.

VILLEMAIN.

Voyez-vous sur les hauts bancs du côté gauche cette mine soucieuse, cet air important, ce nez fortement avancé? Avez-vous rencontré dans la rue un grand homme marchant dans des bottes criantes moitié jaunes et moitié noires comme dans un étui vernissé; la culotte tabac d'Espagne serrée sur la cuisse comme celle d'un marchand forain, l'habit bleu pincé du col, les boutons d'or, et l'air content de n'avoir rien à dire? c'est M. Villemain. Si vous l'abordez, il vous parlera par sentences; il vous dira que par ses conseils les ministres se seraient conduits bien autrement, et qu'il les a donnés en tous temps aux plus éminens personnages. Du reste, homme estimable et dévoué aux intérêts de son pays. Il aime la représentation extérieure; c'est un des plus fidèles députés à revêtir le costume à collet fleurdelisé.

VOYER D'ARGENSON.

Ce ferme soutien du parti populaire serait-il descendant de cette famille qui donna des gardes des sceaux à la France, et dont le nom, cher aux lettres, fut si souvent consacré par les éloges de Voltaire? — Sans doute; et il en est le plus noble enfant. Zélé partisan des principes de notre révolution, il émigra en 1792. Il n'avait cherché dans l'exil qu'un asile contre les fureurs de parti; aussi, lorsqu'après le 18 brumaire il rentra dans sa patrie, il laissa sur le sol étranger les souvenirs d'un temps qui n'était plus. Ce n'est pas la seule chose qui le distingue de ceux qui, comme lui, avaient quitté

la France : il ne fréquenta jamais les antichambres du maître nouveau. Des débris de sa fortune, encore considérable par le seul revenu de sa terre des Ormes, située dans la Vienne, il se créa des ressources, entreprit d'honorables spéculations, et *réacquit* en peu d'années tout le patrimoine de ses pères. L'estime dont il s'était environné, le nom qu'il porte, le firent appeler, en 1809, à la préfecture des Deux-Nèthes ; mais Napoléon ne trouva pas en lui ce qu'il avait coutume de trouver dans la vieille noblesse, une servile obéissance. M. d'Argenson refusa de faire exécuter le fameux sénatus-consulte qui cassait un jugement par jury rendu à Anvers, en matière d'octroi, et donna sa démission.

Nommé après le retour du Roi, et malgré la cour, à la préfecture des Bouches-du-Rhône, il refusa cette place, et ne s'est présenté depuis dans les affaires publiques que comme mandataire du peuple. Représentant à l'époque des cent jours, il fut un des agens de la commission du Gouvernement auprès des puissances étrangères, et protesta contre l'ordonnance royale qui, au mois d'août, réunit les colléges électoraux. Devenu membre de la Chambre de 1815, il y fut le centre d'une minorité d'autant plus recommandable, qu'elle était opprimée. Seul et sans espoir d'être soutenu par aucun de ses collègues, il dénonça le massacre des protestans dans le midi. Les clameurs du côté droit tout entier couvrirent long-temps sa voix, mais elles ne purent étouffer ces accens d'une vérité terrible, et la France ne les a pas oubliés. Il combattit successivement dans la même session, et avec le même courage, les lois sur les cours prévôtales, contre la liberté individuelle, et sur les dota-

tions ecclésiastiques. Aujourd'hui propriétaire de forges immenses, ainsi que plusieurs de ses notables collègues du côté gauche, MM. Jobez, Caumartin, etc., M. d'Argenson jouit, dans le département du Haut-Rhin, d'une popularité acquise par d'importans services et la pratique de toutes les vertus. C'est un homme d'une attitude grave; sa taille est élevée, son corps est assez mince; sa tête est petite et son teint basanné; l'accent de sa voix est mâle. Le frac bleu, le pantalon gris, le gillet jaune, et quelquefois des guêtres noires, composent le costume qu'il paraît affectionner le plus. Rarement il vient à la Chambre avec l'habit de député. Ses habitudes, sa physionomie, ses manières, s'accordent avec son caractère connu.

Nous abrégerons cet article : la louange qui pèse au lecteur inquiète aussi l'écrivain, quand il ne peut la modifier d'aucun blâme; et parler encore de M. d'Argenson serait encore le louer. Le côté droit se fatigue de l'entendre appeler *le juste*. N'oublions pas que ces pélerins ont leurs coquilles.

WELCHE.

« Welches, mes compatriotes, s'écriait Voltaire, si vous êtes supérieurs aux anciens Grecs et aux anciens Romains, ne mordez point le sein de vos nourrices; soyez modestes; voyez qui vous êtes et d'où vous venez.» Ce grand écrivain avait pour nos Français, restés Welches, une antipathie qui a inspiré à sa verve les plus amusantes apostrophes. « Vous restâtes, dit-il, plus de cinq cents ans sous les lois de l'empire romain; César fit pendre votre parlement de Vannes; vos vainqueurs les Bourguignons

ou Bourgonsions, gens d'esprit et d'ailleurs fort propres, oignaient leurs cheveux avec du beurre fort, etc. » Il n'est point d'humiliantes calamités qu'il ne leur rappelle; il veut qu'on reconnaisse dans les mœurs et le génie de nos bourgeois à quelle origine ils appartiennent, à travers la confusion des peuples mêlés, oppresseurs ou opprimés, qui ont composé successivement la nation des Francs. Il finit par conclure qu'on doit donner le nom de Welche aux pillés et aux sots.

M. le secrétaire de la préfecture des Vosges dément l'oracle du philosophe. C'est un homme de moyen âge et de taille moyenne. Ce qu'il y a de plus *franc* au monde, les opinions du côté gauche sont empreintes sur sa physionomie. Il parle d'un accent doux et mesuré; il est poli est ferme. Dieu nous conserve aux élections futures des députés aussi français que ce Welche!

WENDEL.

Voici le dernier anneau de cette chaîne que commence M. Admirauld. Le député de la Moselle, secrétaire de la Chambre, fait mentir le proverbe qui constate la qualité des derniers. Il a l'œil vif, la figure ronde et rouge, les cheveux bouclés, un embonpoint qui croît avec sa fortune. Cette fortune il l'a acquise dans les forges. Ses frères absens l'avaient, dit-on, chargé de quelques procurations. Ces frères sont rentrés pauvres de l'émigration; un procès a décidé que François de Wendel ne devait rien aux autres enfans de son père.

On s'est informé, à l'époque des dernières élections, si le modeste éligible, porté au rôle avec le simple titre

de *maître de forges*, *ex-député*, était le même que *M. le lieutenant des chasses, capitaine de louvèterie, chevalier de Saint-Louis, inspecteur général des gardes nationales de la Moselle*, etc., etc. C'était le même.

On a voulu savoir si *le maître de forges, ex-député de* 1815, était aussi M. le *maire d'Hayange, juge au tribunal de commerce, président du conseil général du département, président désigné de l'une des sections du collége électoral, membre de toutes les sociétés d'agriculture et institutions primaires*. Même identité.

Alors, émerveillé de voir un seul particulier portant, sans y succomber, le poids de tant d'honneurs, on y a joint celui d'être député. S'il pouvait y avoir, dit un ingénieux écrivain caché sous le voile de l'anonyme, dans le *Correspondant électoral*, s'il pouvait y avoir en France des différences d'opinions sur la forme actuelle de gouvernement, ce candidat, plus qu'aucun autre, avait des droits à faire valoir auprès des dissidens ; c'est en ce sens, apparemment, que nombre de gens croyaient qu'il y avait trois ou quatre personnes en M. de Wendel.

Cet ancien officier d'artillerie a fait servir à sa fortune ses connaissances militaires : il a long-temps consacré ses ateliers à la confection des *projectiles*, et Bonaparte envoyait ses bombes et ses boulets à tous les rois de l'Europe. On croit que les rois de l'Europe nous ont rapporté quelques biscaïens de M. de Wendel.

FIN.

PLAN DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

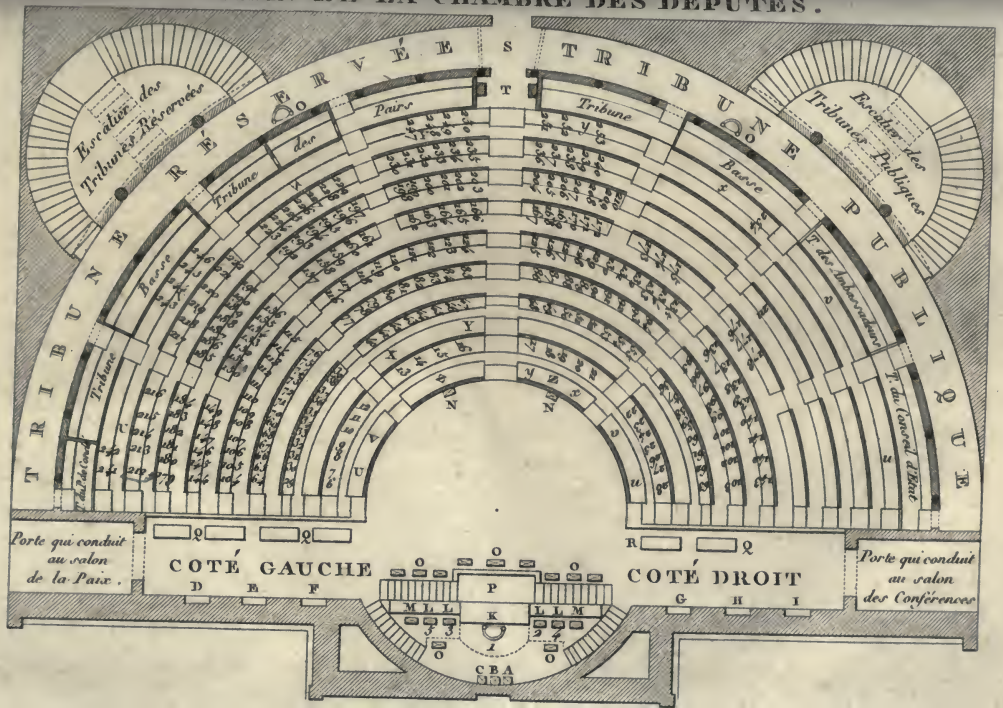
TRIBUNE RÉSERVÉE
TRIBUNE PUBLIQUE
Escalier des Tribunes Réservées
Escalier des Tribunes Publiques
Tribune des Pairs
Tribune
Barre
Tribune
Barre
Tribune
Tribune
Tribune
Barre
Tribune
Tribune
Tribune

TABLEAU

DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

Avec les numéros indicateurs de la place qu'ils y occupent ordinairement.

Admyrauld, Charente-Inférieure. 155
Albert, Charente. 231
Alphonse, (d') Allier. 37
Ambrugeac, (d') Corrèze. 19
Andigné de Maineuf, (d') Maine-et-Loire. 95
Anglès, Hautes-Alpes. 17
Angosse, (d') Basses-Pyrénées. 83
Arnaud de Puimosson, Basses-Alpes. 196
Augier de Chézeaud, Creuse. 137
Aurran Pierrefeu, Var. 173
Avoyne-Chantereyne, Manche. 160
Barbary de Langlade, Dordogne. 198
Barbier, Loire-Inférieure. 20
Barrairon, Lot. 123
Barthe-Labastide, Aude. 30
Basterrèche, Basses-Pyrénées. 73
Bayet, Puy-de-Dôme. 232
Beaurepaire, (de) Saône-et-Loire. 171
Beausejour, Charente-Inférieure. 146
Becquey, Haute-Marne. 45
Bédoch, Corrèze. 8
Bellart, Seine. 128
Benjamin Constant, Sarthe. 6
Benoist, Maine-et-Loire. 26
Beslay, Côtes-du-Nord. 182
Beugnot, Seine-Inférieure. 42
Bignon, Eure. 241
Bizemont, (de) Seine-et-Oise. 209
Blanquart de Bailleul, Pas-de-Calais. 52
Bogne de Faye, Nièvre. 242
Bom, Cher. 121
Boisgelin, (de) Ille-et-Vilaine. 170
Bonald, (de) Aveyron. 99
Bondy, (de) Indre. 215
Borel de Bretizel, Oise. 50
Bourcier, Meurthe. 159
Bourdeau, Haute-Vienne. 48
Bourdonnaye, (de la) Maine-et-Loire. 22
Brackenhoffer, Bas-Rhin. 188
Breton, Seine. 51
Brigode, (de) Nord. 219
Broglie (de) Orne. 167
Brun de Villeret, Lozère. 158
Bruyères-Chalabre, (de) Aude. 97
Burelle, Allier. 36
Busson, Eure-et-Loir. 139
Cabanon, Seine-Inférieure. 66
Calvet de Madaillan, Arriège. 192
Camille-Jordan, Ain-Rhône. 40
Cardeneau, Landes. 118
Cardonnel, (de) Tarn. 100
Carré, Côtes-du-Nord. 183
Cassaignolles, (de) Gers. 2
Castel-Bajac, (de) Haute-Garonne. 63
Caumartin, Côte-d'Or. 12
Causans, (de) Vaucluse. 140
Chabaud-Latour, Gard. 79
Chabrillant, (de) Drôme. 61
Chabrol de Chaméane, (de) Nièvre. 172
Chabrol de Tournoel, (de) Puy-de-Dôme. 131
Chabron de Solilhac, Haute-Loire. 132
Charlemagne, Indre. 108
Chauvelin, (de) Côte-d'Or. 29
Chevalier-Lemore, Haute-Loire. 89
Clausel de Coussergues, Aveyron. 140
Clément, Doubs. 187
Corcelles, (de) Rhône. 180
Corbière, (de) Ille-et-Vilaine. 27
Corday, (de) Calvados. 177
Cornet d'Incourt, Somme. 24
Cotton, (de) Rhône. 88

Courvoisier, (de) Doubs. 41
Crignon d'Auzouer, Loiret. 175
Dartigaux, Basses-Pyrénées. 119
Dassier, Loire. 92
Daugier, Morbihan. 122
Daunou, Finistère. 145
Deforest de Quartdeville, Nord. 199
Delacroix-Frainville, Eure-et-Loir. 82
Delaitre, Seine-et-Oise. 220
Delaroche, Seine-Inférieure. 186
Delaunay, Orne. 207
Delauney, Mayenne. 246
Delong, Gers. 5
Delessert, (Benjamin) Seine. 193
Demarçay, Vienne. 7
Dequeux-Saint-Hilaire, Nord. 228
Desbordes Borgnis, Finistère. 110
Despatys, Seine-et-Marne. 80
Desrousseaux, Ardennes. 240
Devaux, Cher. 9
Dijon, Lot-et-Garonne. 239
Doria, Saône-et-Loire. 87
Doublat, Vosges. 245
Druet Desvaux, Orne. 44
Dubruel, Aveyron. 93
Ducambout de Coislin, Loire-Inférieure. 254
Dumanoir, Manche. 229
Dumeilet, Eure. 4
Dupleix de Mézy, Nord. 47
Dupont, Charente. 157
Dupont (de l'Eure), Eure. 104
Dupuy, Charente. 127
Durand, (François) Pyrénées-Orientales. 203
Durand Fajon, Hérault. 202
Dussumier-Fonbrune, Gironde. 58
Esgonnière, Vendée. 152
Fabre, Morbihan. 116
Falatieu, Vosges. 244
Faure, Charente-Inférieure. 151
Favard de Langlade, Puy-de-Dôme. 230
Figarol, Hautes-Pyrénées. 235
Floirac, Hérault. 54
Folleville, (de) Calvados. 176
Fornier de Clauzelles, Arriège. 178
Fornier de Saint-Lary, Hautes-Pyrénées. 251
Fournas, Loire. 166
Foy, Aisne. 35
Fradin, Vienne. 38
François, Isère. 191
Francoville, Pas-de-Calais. 234
Frémicourt, Nord. 194
Froc de la Boulaye, Marne. 163
Gagneur, Jura. 93
Ganay, (de) Saône-et-Loire. 252
Ganilh, Cantal. 286
Girardin, (de) Seine-Inférieure. 39
Girod, Ain. 71
Gossuin, Nord. 248
Goüin-Moisant, Indre-et-Loire. 210
Grammont, (de) Haute-Saône. 106
Grenier, Moselle. 69
Guilhem, Finistère. 109
Guitard, Cantal. 237
Halgan, Morbihan. 85
Hardivilliers, Somme. 59
Hardouin, Sarthe. 150
Harlé, Pas-de-Calais. 249
Hautefeuille, (d') Calvados. 49
Hay, Yonne. 227
Herlincourt, (d') Pas-de-Calais. 250
Hernoux, Côte d'Or. 11
Héroult de Hottot, Calvados. 139
Jacquinot de Pampelune, Yonne. 124
Jard-Panvilliers, Deux-Sèvres. 43
Jobez, Jura. 114
Josse Beauvoir, Loir-et-Cher. 75
Jumilhac, (de) Seine-et-Oise. 141
Kératry, Finistère. 111
Labbey de Pompières, Aisne. 34
Labriffe, (de) Aube. 165
Ladreyt de la Charrière, Ardèche. 174
Lafayette, (de) Sarthe. 105
Lafitte, Seine. 214
Lafrogne, Meurthe. 233
Lagoy, (de) Bouches-du-Rhône. 103
Lagrange, (de) Gers. 204
Lainé, Gironde. 129
Laisné de Villevesque, Loiret. 10
Lambrechts, Seine-Inférieure. 30
Lameth, (Alex.) Seine-Inférieure. 145
Lascours, (de) Gard. 162
Lastours, (de) Tarn. 101
Lecarlier, Aisne. 32
Le Graverend, Ille-et-Vilaine. 154
Le Jollis de Villiers, Manche. 200
Lemarchant de Gomicourt, Somme. 36
Lepescheux, Mayenne. 225
Le Seigneur, Seine-Inférieure. 65
Lezay-Marnésia, (de) Lot. 165
Limairac, (de) Haute-Garonne. 136
Lizot, Eure. 126
Louis, Meurthe. 117
Maccarthy, (de) Drôme. 62
Magneval, (de) Rhône. 60
Maine de Biran, Dordogne. 130
Manuel, Vendée. 64
Marcellus, (de) Gironde. 25

Martin de Gray, Haute-Saône. 10
Méchin, Aisne. 31
Ménager, Seine-et-Marne. 221
Mestadier, Creuse. 86
Moll, Haut-Rhin. 190
Montcalm, (de) Hérault. 253
Montaignac, (de) Puy-de-Dôme. 211
Morgan de Belloy, Somme. 125
Morisset, Deux-Sèvres. 84
Mortarieu, (de) Tarn-et-Garonne. 238
Mousnier-Buisson, Haute-Vienne. 18
Moyzen, Lot. 185
Néel, Côtes-du-Nord. 184
Nully d'Hécourt, (de) Oise. 224
Orglandes, (d') Orne. 102
Paccard, Saône-et-Loire. 216
Paillard du Cléré, Mayenne. 113
Paillot le Loynes, Aube. 197
Papiau de la Verrie, Maine-et-Loire. 206
Pasquier, Seine. 15
Paul de Châteaudouble, Var. 96
Perceval, (de) Indre-et-Loire. 169
Périer, (Alexandre) Loiret. 112
Périer, (Casimir) Seine. 213
Perreau, Vendée. 148
Picot Desormeaux, Sarthe. 149
Pontet, Gironde. 57
Populle, Loire. 153
Portal, Tarn-et-Garonne. 16
Potteau d'Hancardrie, Nord. 135
Poyferré de Cère, Landes. 164
Puymaurin, (de) Haute-Garonne. 21
Ramolino, Corse. 75
Rastignac, (de) Lot. 205
Ravez, Gironde. 1
Revoire, Nord. 218
Richard, Loire-Inférieure. 133
Rivière, Lot-et-Garonne. 161
Robert, Morbihan. 223
Rodet, Ain. 70
Rolland, Bouches-du-Rhône. 142
Rolland, Moselle. 68
Rouchon, Ardèche. 134
Roy, Seine. 13
Royer-Colard, Marne. 77
Ruinart de Brimont, Marne. 53
Ruperou, Côtes-du-Nord. 147
Saglio, Bas-Rhin. 217
Saint-Aignan, (de) Loire-Inférieure. 156
Saint-Aulaire, (de) Gard. 78
Saint-Cricq, (de) Seine-et-Marne. 46
Sairas, Bouches-du-Rhône. 143
Sallaberry, (de) Loir-et-Cher. 135
Salis, (de) Ardennes. 91
Sapey, Isère. 74
Saulnier, Meuse. 144
Savoye Rollin, Isère. 179
Sébastiani, Corse. 76
Serre, (de) Haut-Rhin. 14
Siméon, Var. 81
Simon, Moselle. 226
Sivard de Beaulieu, Manche. 115
Tarayre, Charente-Inférieure. 150
Teissère, (Camille) Isère. 213
Ternaux aîné, Seine. 222
Toupot de Bevaux, Haute-Marne. 195
Tréhu de Monthierry, Ille-et-Vilaine. 67
Tronchon, Oise. 33
Turkheim, (de) Bas-Rhin. 120
Usquin, Seine-et-Oise. 208
Vallée, Meuse. 72
Vassal de Monviel, (de) Lot-et-Garonne. 55
Verneilh de Puirazeau, (de) Dordogne. 247
Villefranche, (de) Yonne. 94
Villèle, (de) Haute-Garonne. 28
Villemain, Morbihan. 181
Voyer d'Argenson, Haut-Rhin. 212
Welche, Vosges. 243
Wendel, (de) Moselle. 3

RENVOIS DU PLAN.

A Buste de Louis XVI.
B Buste de Louis XVII.
C Buste de S. M. Louis XVIII.
D Statue de Solon.
E Statue de Lycurgue.
F Statue de Démosthènes.
G Statue de Caton.
H Statue de Brutus.
I Statue de Cicéron.
K Bureau et place du Président.
L Places des Députés secrétaires du Bureau.
M Secrétaires rédacteurs des procès-verbaux des séances.
N Messagers d'Etat.
O Huissiers.
P Tribune des Orateurs.
Q Tables occupées jadis par les rédacteurs des journaux.
R Table du Rédacteur du *Moniteur*.
S Tribune actuelle des Journalistes.
T Porte d'Honneur.
UU Première section du côté gauche.
VV Deuxième section du côté gauche.
XX Centre gauche.
YY Centre.
uu Première section du côté droit.
vv Deuxième section du côté droit.
xx Centre droit.
yy Centre.
Z Banc des Ministres.

FEB 6 1975

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DC
255
A2L3

Latouche, Henri de
Biographie pittoresque des députés